



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

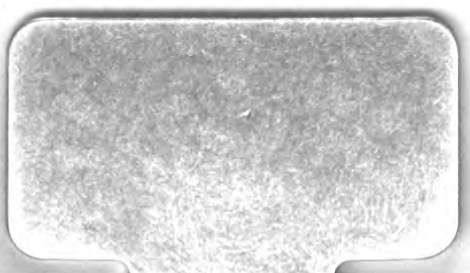


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

GUSTAVE MASSON'S  
CHOICE READINGS  
FROM  
FRENCH HISTORY  
PART II.  
*(1525-1610)*



600085641U







CHOICE READINGS  
FROM  
FRENCH HISTORY

EDITED

**With Notes, Glossaries, Tables, Geographical  
and Biographical Indices, etc.**

BY

GUSTAVE MASSON, B.A., UNIV. GALLIC.,  
*Officier d'Académie,*  
ASSISTANT MASTER AND LIBRARIAN, HARROW SCHOOL.

II.—FROM PAVIA TO THE DEATH OF HENRY IV.

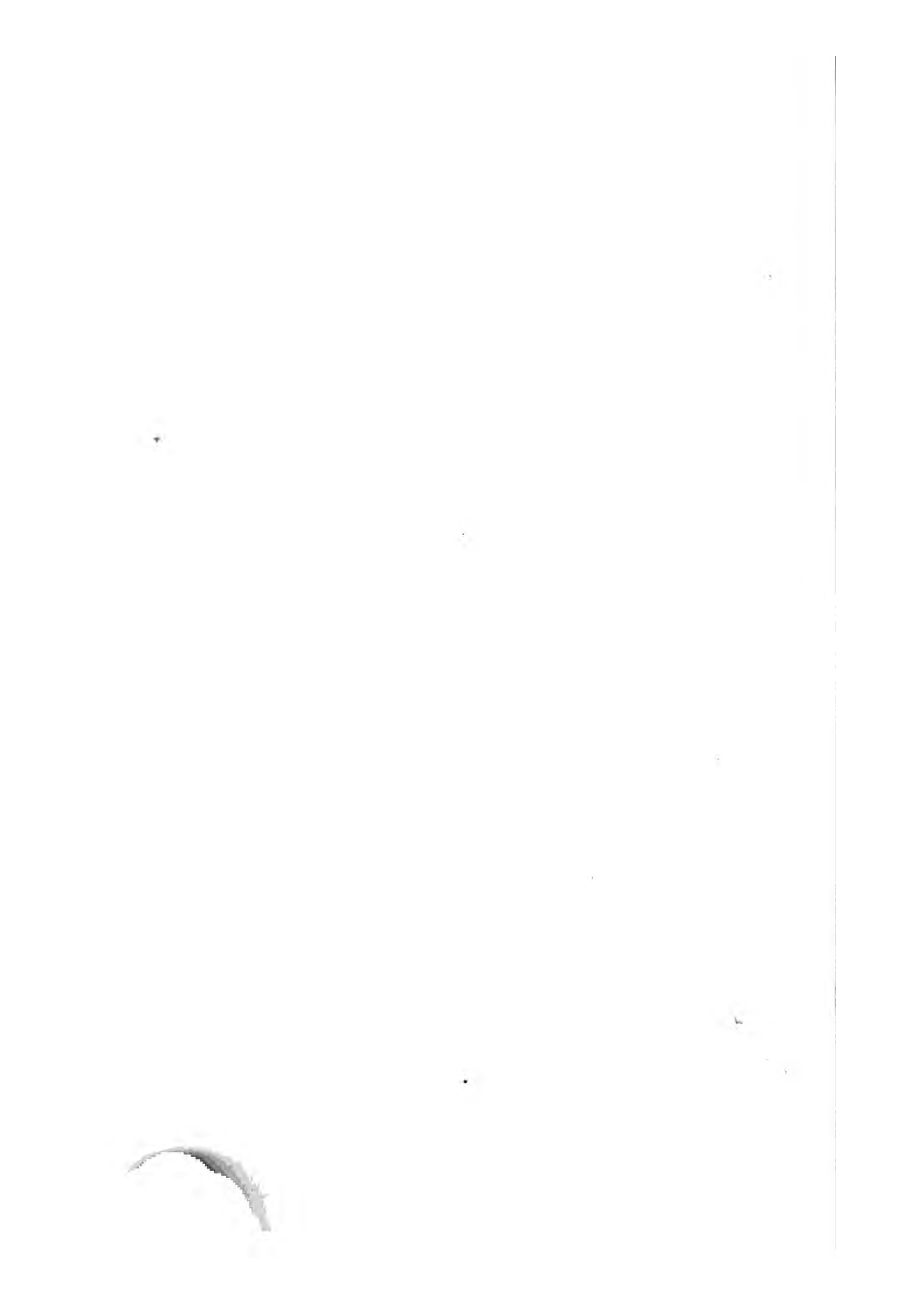


LIBRAIRIE HACHETTE & C<sup>IE</sup>.  
LONDON: 18, KING WILLIAM STREET, CHARING CROSS, W.C.  
PARIS: 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN.

—  
1882.

[All Rights reserved.]

303 . 9 . 363 . 6



TO

MY FRIEND AND LATE COLLEAGUE

**THE REV. B. H. DRURY, M.A.**

*President of Gonville and Caius College,*

*Cambridge,*

This Volume is affectionately Dedicated.

GUSTAVE MASSON.



J. S. LEVIN, STEAM PRINTER,  
2, MARK LANE SQUARE, GREAT TOWER STREET,  
LONDON E.C.

## PREFACE.



I HAVE been very reluctantly obliged to depart slightly from the programme which I had marked out in planning this series of extracts. Instead of concluding my second volume with the battle of Rocroy, I stop at the murder of Henry IV. It would have been quite impossible to adhere to the original scheme without either making the book too bulky, or leaving untouched many of the interesting and valuable memoirs which the sixteenth century has bequeathed to historical students. Even now the reader will look in vain for specimens from Bonaventure Despériers, Etienne Pasquier, Bernard Palissy, and Charron, amongst the prose writers; and Baïf, Saint-Gelais, Belleau, and Dubartas, amongst the poets. This was inevitable, and no one regrets it more than myself.

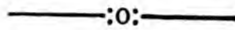
The plan adopted in the first volume has been strictly adhered to; the best texts are scrupulously followed, and I am glad to acknowledge the help I have derived, for the preparation both of the notes

and of the glossary, from the excellent anthologies edited by Messrs. Auguste Brachet (*Morceaux Choisis des grands écrivains du XVI<sup>e</sup> siècle*) and Eugène Réaume (*Morceaux Choisis des prosateurs et poètes Français du XVI<sup>e</sup> siècle*). In conclusion, I take this opportunity of thanking the public for the very flattering manner in which my series of mediæval specimens has been received. *Succès oblige* is a motto I endeavour to keep steadily in view.

HARROW, *November*, 1881.

GUSTAVE MASSON.

# CONTENTS.



	PAGE
I. LETTRES DE FRANÇOIS I <sup>er</sup> . . . . .	1
II. MARGUERITE DE NAVARRE . . . . .	3
III. CLÉMENT MAROT . . . . .	4
IV. LE LOYAL SERVITEUR . . . . .	8
V. SYMPHORIEN CHAMPIER . . . . .	12
VI. LE MARÉCHAL DE FLEURANGES . . . . .	14
VII. ANONYMOUS . . . . .	16
VIII. ÉTIENNE DOLET . . . . .	20
IX. FRANÇOIS RABELAIS . . . . .	22
X. BLAISE DE MONLUC . . . . .	25
XI. PIERRE DE RONSARD . . . . .	34
XII. JEAN CALVIN . . . . .	40
XIII. THÉODORE DE BÈZE . . . . .	45
XIV. JEAN PASSERAT . . . . .	51
XV. LA SATIRE MÉNIPPÉE . . . . .	54
XVI. MARGUERITE DE VALOIS . . . . .	59
XVII. JACQUES AMYOT . . . . .	62
XVIII. LA NOUE . . . . .	65
XIX. MICHEL DE L'HOSPITAL . . . . .	69
XX. MICHEL DE MONTAIGNE . . . . .	74
XXI. ÉTIENNE DE LA BOÉTIE . . . . .	77
XXII. AMBROISE PARÉ . . . . .	81
XXIII. FRANÇOIS DE SCEPEAUX, SIEUR DE VIEILLE- VILLE . . . . .	88
XXIV. CLAUDE HATON . . . . .	90
XXV. JEAN BODIN . . . . .	93

	PAGE
XXVI. PIERRE DE BOURDEILLE, SIEUR DE BRAN-	
TÔME . . . . .	95
XXVII. LE PRÉSIDENT JEANNIN . . . . .	100
XXVIII. HURAUT DE CHEVERNY . . . . .	102
XXIX. AGRIPPA D'AUBIGNÉ . . . . .	104
XXX. DU PLESSIS-MORNAY . . . . .	112
XXXI. MADAME DU PLESSIS-MORNAY . . . . .	118
XXXII. PALMA CAYET . . . . .	120
XXXIII. FRANÇOIS MIRON . . . . .	123
XXXIV. ARNAULD D'OSSAT . . . . .	127
XXXV. MAXIMILIEN DE BÉTHUNE, DUC DE SULLY	129
XXXVI. HENRI IV. . . . .	132
XXXVII. FRANÇOIS DE MALHERBE . . . . .	137
NOTES . . . . .	141
BIOGRAPHICAL INDEX . . . . .	183
GÉOGRAPHICAL INDEX . . . . .	192
GLOSSARY . . . . .	199
GENEALOGICAL TREE OF THE VALOIS FAMILY	212
DO. . . . . DO. BOURBON FAMILY	213
DO. . . . . DO. GUISE FAMILY .	214

## I.

### LETTRES DE FRANÇOIS I<sup>er</sup>,

ÉCRITES APRÈS LA BATAILLE DE PAVIE.

(1525.)

#### A.

“Le roi ... écrivit à sa mère une lettre qui longtemps a passé pour ne contenir que ces mots : ‘ Tout est perdu fors l’honneur,’ et cette forme, qui touchait au sublime, l’avait rendue populaire ; mais le sublime, ici, était de l’invention d’un historien du dix-septième siècle (le P. Daniel), et le prisonnier écrivit à Louise de Savoie, pour la rassurer, quelques mots plus simples.”

BORDIER ET CHARTON.—*Histoire de France.*

Madame, pour vous faire savoir comment se porte le reste de mon infortune, de toutes choses ne m’est demeuré que l’honneur et la vie, qui est sauve, et pour ce, en vostre adversité, ceste nouvelle sera quelque peu de reconfort ; j’ai prié qu’on me laissast vous escrire ceste lettre, ce que l’on m’a aisément accordé ; vous suppliant ne vouloir prendre l’extrémité vous même, en usant de votre accoutumée prudence, car j’ay espérance à la fin que Dieu ne m’abandonnera point. Vous recommandant vos petits enfants et les miens, et vous suppliant faire donner le passage à ce porteur pour aller et retourner en Espagne, car il va devers l’Empereur pour savoir comme il voudra que je sois traité. 5 10

FRANÇOIS.

#### B.

“ Il fit aussi porter à Charles-Quint, en Espagne, le billet suivant... Sous l’élégance un peu ampoulée du langage, qui était selon la mode du temps, il est facile de reconnaître la contrainte douloureuse, et même la prière.”—*Ibid.*

Si plustost la liberté par mon cousin et le vice-roy de Naples m’eust esté donnée, je n’eusse si longuement tardé envers vous faire mon devoir comme le temps et le lieu où je suis le méritent, n’ayant autre confort en mon infortune que l’estime de vostre 15

bonté, laquelle, si luy plaist, usera par honnesteté à moy de l'effect de la victoire, aiant ferme espérance que vertu ne voudroit me contraindre de chose qui ne fust honneste ; vous suppliant de juger de vostre propre cœur ce qu'il vous plaira faire de moy, estant seur  
 5 que la volonté d'un tel prince que vous estes ne peut estre accompagnée que d'honneur et magnanimité. Parquoy, s'il vous plaist, moiennant la seureté que mérite la prinse d'un Roy de France, lequel on veult rendre amy et non désespéré, povez estre seur de faire un aquest ; au lieu d'un prisonnier inutile, de rendre à  
 10 jamais un roy vostre esclave. Doncques pour ne vous ennuer plus longuement d'une fascheuse lettre, fera fin avec ses humbles recommandations à vostre bonne grâce, celui qui n'a aise que d'atendre qu'il vous plaise le vouloir nommer, au lieu de prisonnier, votre bon frère et amy

FRANÇOIS.

C.

“Mais François I<sup>er</sup> se retrouve tout entier dans cette noble adresse qu'il envoya quelques jours après aux seigneurs et aux parlements du royaume.”—*Ibid.*

15 Mes amys et bons sujets, soubs la coulleur d'autres lettres j'ai eu le moyen et la lyberté de vous pouvoyr escryre, estant seur de vous rendre grant plesyr de savoyr de mes nouvelles, lesquelles, selon mon infortune, sont bonnes, quar la santé et l'onneur, Dieu mercy, me sont demeurés sains, et entre tant d'infélisytez n'ay  
 20 recue nul plus grant plesyr que savoir l'obéissance que portez à Madame, en vous monstrant bien estre vrays loyaulx sujetz et bons François, la vous recommandant tousjours et mes petys enfans qui sont les vostres et de la choze publyque, vous asseurant qu'en contynuant en dyligence et démonstrassyon qu'avez fet  
 25 jusques icy, donérés plus grant envie à nos ennemys de me délivrer que de vous fere la guerre. L'empereur m'a ouvert quelque party pour ma delivrance, et ay esperance qu'il sera raysonnable et que les choses bientost sortyront leur effet : et soyez seurs que comme pour mon honneur et celluy de ma nassyon, j'ay plustost  
 30 esleu l'onnesté pryson que l'onteuse fuyte, ne sera jamais dyt que sy je n'ai esté si eureulx de fayre bien à mon royaulme, que pour envie d'estre delivré je y face mal ; se estimant bien eureulx pour la lyberté de son pays toute sa vie demeurer en pryson, votre roi,

FRANÇOIS.

## II.

## MARGUERITE DE NAVARRE.

(1492-1549.)

“ Poète, elle manquait peut-être du feu sacré, mais elle avait de l’acquis, du savoir-faire. Si nous enlevions à Marot ses meilleures pièces, et que nous ne lui laissions que le gros de son bagage, elle pourrait rivaliser avec lui. Sa tendance au mysticisme a énérvé son talent.”

HAAG.—*La France Protestante.*

**Chanson Spirituelle.**

PENSÉES DE LA REINE DE NAVARRE, ÉTANT DANS SA LITIÈRE, DURANT  
LA MALADIE DU ROI.

O Dieu, qui les vostres aimez,  
J’adresse à vous seul ma plainte ;  
Vous, qui les amis estimez,  
Voyez l’amour que j’ay sans feinte,  
Où par votre loi suys contrainte,  
Et par nature et par raison. 5  
J’appelle chaque Sainct et Saincte  
Pour se joindre à mon oraison.

Las ! celui que vous aimez tant  
Est détenu par maladie, 10  
Qui rend son peuple malcontent  
Et moi envers vous si hardie  
Que j’obtiendray, quoi que l’on die,  
Pour luy très-parfaite santé.  
De vous seul ce bien je mendie 15  
Pour rendre chacun contenté.

Le désir du bien que j’attends  
Me donne de travail matière.  
Une heure me dure cent ans,  
Et me semble que ma litière 20  
Ne bouge ou retourne en arrière,



Tant j'ay de m'avancer désir !  
 O ! qu'elle est longue la carrière  
 Où à la fin gist mon plaisir !

5

Je regarde de tous costés  
 Pour voyr s'il n'arrive personne ;  
 Priant sans cesser, n'en doutez,  
 Dieu, que santé à mon Roy donne ;  
 Quand nul ne voi, l'œil j'abandonne  
 A pleurer, puis sur le papier  
 Un peu de ma douleur j'ordonne.  
 Voilà mon douloureux mestier.

10

15

O ! qu'il sera le bienvenu,  
 Celuy qui, frappant à ma porte,  
 Dira : " Le Roy est revenu  
 En sa santé très-bonne et forte ! "  
 Alors sa sœur, plus mal que morte,  
 Courra bayser le messager  
 Qui telles nouvelles apporte,  
 Que son frère est hors de danger.

## III.

## CLÉMENT MAROT.

(1495-1544.)

## A.

" De toutes les épigrammes héroïques, c'est-à-dire dans le goût noble, voilà celle à qui je donnerais la préférence."

VOLTAIRE.

**Semblançay.**

20

25

Lorsque Maillart, juge d'enfer, menoit  
 A Montfaucon Semblançay l'âme rendre,  
 A votre avis lequel des deux tenoit  
 Meilleur maintien ? Pour vous le faire entendre,  
 Maillart sembloit l'homme que mort va prendre ;  
 Et Semblançay fut si ferme vieillard,  
 Que l'on croyoit, pour vrai, qu'il menoit pendre  
 A Montfaucon le lieutenant Maillart.

## B.

“Les genres secondaires sont le domaine propre de Marot ; il les a consacrés, et les maîtres qui l’ont suivi ont respecté le moule qu’il avait façonné, et conservé autant qu’ils l’ont pu, la langue même qu’il avait parlée, vocabulaire et syntaxe. L’idiome de Marot s’est maintenu à l’état de langue spéciale, et il n’y en a pas qui la vaille pour l’épigramme, la ballade et le rondeau. Le conte même et l’épître familière gagnent beaucoup à s’en rapprocher.”

E. GÉRUZÉZ.—*Histoire de la Littérature française.*

**Requête au Roi pour avoir esté desrobé.**

On dit bien vray, la mauvaise fortune  
Ne vient jamais qu’elle n’en apporte une,  
Ou deux ou trois avecques elle, Sire ;  
Vostre cœur noble en scauroit bien que dire ;  
Et moy, chétif, qui ne suis roy, ne rien,  
L’ay esprouvé ; et vous compteray bien,  
Si vous voulez, comment vint la besongne.

J’avois un jour ung vallet de Gascongne,  
Gourmant, yvrongne et assurementeur,  
Pipeur, larron, jureur, blasphemateur,  
Sentant la hart de cent pas à la ronde ;  
Au demeurant le meilleur fils du monde.

. . . . .  
Ce venerable hillot fut adverti  
De quelque argent que m’aviez desparti  
Et que ma bource avoit grosse apostume.  
Si se leva plustost que de coustume,  
Et me va prendre en tapinois icelle ;  
Puis la vous mit tresbien sous son esselle,  
Argent et tout (cela se doit entendre),  
Et ne croy point que ce fust pour la rendre  
Car oncques puis n’en ay ouy parler.

Bref, le villain ne s’en voulut aller  
Pour si petit, mais encor il me happe  
Saye et bonnet, chausses, pourpoint et cappe :

De mes habits, en effect, il pillâ  
 Tous les plus beaux, et puis s'en habilla  
 Si justement qu'à le veoir ainsi estre,  
 Vous l'eussiez prins, en plain jour, pour son maistre.  
 5 Finablement, de ma chambre il s'en va  
 Droit à l'estable où deux chevaux trouva ;  
 Laisse le pire, et sur le meilleur monte,  
 Pique, et s'en va. Pour abreger le compte,  
 Soyez certain qu'au partir dudit lieu  
 10 N'oublia rien, fors à me dire : à Dieu.

Ainsi s'en va, chatouilleux de la gorge,  
 Le dict vallet, monté comme un saint George,  
 Et vous laissa monsieur dormir sôn saoul  
 Qui au resveil n'eut sceu finer d'ung soul.  
 15 Ce monsieur là, Syre, c'estoit moymesme,  
 Qui, sans mentir, fus au matin bien blesme  
 Quant je me vy sans honneste vesture,  
 Et fort fasché de perdre ma monture.  
 Mais de l'argent que vous m'aviez donné  
 20 Je ne fus point de le perdre estonné ;  
 Car vostre argent, tresdebonnaire Prince,  
 Sans point de faulte, est sujet à la pince.

Bien tost, après ceste fortune là,  
 Un autre pire encores se mesla  
 25 De m'assailir, et chascun jour m'assault,  
 Me menaçant de me donner le sault,  
 Et de ce sault m'envoyer à l'envers  
 Rithmer sous terre, et y faire des vers.  
 C'est une lourde et longue maladie  
 30 De trois bons mois, qui m'a toute estourdie  
 La povre teste, et ne veut terminer.  
 Ains me contraint d'apprendre à cheminer  
 Tant affoibli m'a d'estrange manière.  
 Et si m'a fait la cuisse heronnière.

35 Que diray plus ? Au misérable corps  
 Dont je vous parle, il n'est demouré, fors  
 Le povre esprit qui lamente et souspire,  
 Et en pleurant tasche à vous faire rire.  
 Et pour autant, Syre, que suis à vous,

De trois jours l'un viennent taster mon poux  
 Messieurs Braillon, Le Coq, Akaquia,  
 Pour me garder d'aller jusqu'à quia.  
 Tout consulté, ont remis au printemps  
 Ma guerison ; mais, à ce que j'entens, 5  
 Si je ne puis au printemps arriver  
 Je suis taillé de mourir en yver,  
 Et en danger, si en yver je meurs,  
 De ne veoir pas les premiers raisins meurs.

Voilà comment, depuis neuf mois en ça, 10  
 Je suis traicté. Or, ce que me laissa  
 Mon larronneau, long temps a, l'ai vendu,  
 Et en sirops et julez despendu.

Ce neant moins, ce que je vous en mande  
 N'est pour vous faire ou requeste, ou demande. 15

Je ne veux point tant de gens ressembler  
 Qui n'ont soucy autre que d'assembler.  
 Tant qu'ils vivront, ils demanderont, eulx ;  
 Mais je commence à devenir honteux,  
 Et ne veux plus à vos dons m'arrester. 20

Je ne dy pas, si voulez rien prester,  
 Que ne le prenne : il n'est point de presteur,  
 S'il veult prester, qui ne fasse un debteur.  
 Et sçavez vous, Syre, comment je paye ?  
 (Nul ne le sçayt, si premier ne l'essaye) ; 25

Vous me debvrez, si je puis, de retour,  
 Et vous feray encores un bon tour :  
 A celle fin qu'il n'y ayt faute nulle,  
 Je vous feray une belle cédulle  
 A vous payer—sans usure, il s'entend— 30  
 Quand on verra tout le monde content.  
 Ou si voulez, à payer ce sera  
 Quant vostre los et renom cessera.

Et si sentez que sois foible des reins  
 Pour vous payer, les deux princes Lorrains 35  
 Me pleront. Je les pense si fermes  
 Qu'ilz ne fauldront pour moy à l'un des termes.  
 Je sçay assez que vous n'avez pas peur  
 Que je m'enfuye ou que je sois trompeur ;

Mais il fait bon asseurer ce qu'on preste.  
 Bref, vostre paye, ainsi que je l'arreste,  
 Est aussi seure, advenant mon trespas,  
 Comme advenant que je ne meure pas.

5        Advisez donc si vous avez desir  
 De rien prester, vous me ferez plaisir ;  
 Car, puis un peu, j'ay basti à Clement,  
 Là où j'ay fait un grand desboursement ;  
 Et à Marot, qui est un peu plus loin.  
 10        Tout tombera, qui n'en aura le soin.

Voilà le poinct principal de ma lettre,  
 Vous sçavez tout, il n'y fault plus rien mettre :  
 Rien mettre, las ! certes, et si feray,  
 Et, ce faisant, mon stile j'enfleray,  
 15        Disant : O Roy, amoureux des neuf Muses,  
 Roy, en qui sont leurs sciences infuses,  
 Roy, plus que Mars, d'honneur environné,  
 Roy, le plus roy qui fut onc couronné,  
 Dieu, Tout Puissant, te doint, pour t'estrenner  
 20        Les quatre coins du monde gouverner,  
 Tout pour le bien de la ronde machine,  
 Et pour autant que sur tous en es digne.

## IV.

## LE LOYAL SERVITEUR.

(Vers 1527.)

“ ...Lecture des plus attrayantes ; elle joint tout l'intérêt d'un roman de cape et d'épée à l'exactitude de l'histoire : il se dégage de ces pages pleines à la fois de finesse et de naïveté, comme des meilleures œuvres littéraires du XVI<sup>e</sup> siècle, un charme exquis ; on croit y sentir palpiter le cœur lui-même du bon chevalier. Le style est simple, le récit attachant ; on n'y sent nulle part la recherche ni le travail, et l'historien a atteint sans peine, et pour ainsi dire en se jouant, le comble de l'art qui consiste à nous faire vivre dans l'intimité de son héros, et nous le faire connaître et aimer.”

J. ROMAN.—*Préface à son édition.*

**Le bon Chevalier quitte la maison paternelle.**

Sur la fin du disner, et après grâces dictes, le bon vieillart, seigneur de Bayart commença ainsi ses parolles à toute la compagnie : “ Monseigneur et messeigneurs, l’occasion pourquoy vous ay mandez est temps d’estre déclairée, car tous estes mes parens et amys ; et jà voyez-vous que je suis par vieillesse si oppressé qu’il est quasi impossible que sceusse vivre deux ans. Dieu m’a donné quatre filz, desquelz de chascun ay bien voulu enquérir quel train ilz veulent tenir ; et entre autres m’a dit mon fils Pierre qu’il veult suyvre les armes, dont il m’a fait ung singulier plaisir, car il ressemble entièrement de toutes façons à mon feu seigneur de père, vostre parent, et si de conditions il luy veult aussi bien ressembler, il est impossible qu’il ne soit en son vivant ung grant homme de bien, dont je croy que ung chascun de vous, comme mes bons parens et amys, seriez bien aises. Il m’est besoing, pour son commencement, le mettre en la maison de quelque prince ou seigneur, afin qu’il apprenne à se contenir honnestement, et quant il sera ung peu plus grant, apprendra le train des armes. Si vous prie, tant que je puis, que chascun me conseille en son endroit le lieu où je le pourray mieulx loger.” Alors dist l’ung des plus anciens gentilzhommes : “ Il fault qu’il soit envoyé au roy de France.” Ung autre dist qu’il seroit fort bien en la maison de Bourbon ; et ainsi d’ung en autre n’y eut celluy qui n’en dist son advis. Mais l’évesque de Grenoble parla et dist : “ Mon frère, vous sçavez que nous sommes en grosse amytié avecques le duc Charles de Savoye, et nous tient du nombre de ses bons serviteurs ; je croy qu’il le prendra volentiers pour ung de ses paiges. Il est à Chambéry, c’est près d’icy : si bon vous semble, et à la compagnie, je le luy mèneray demain au matin, après l’avoir très bien mis en ordre et garny d’ung bas et bon petit roussin que j’ay depuis trois ou quatre jours en çà recouvert du seigneur d’Uriage.” Si fut le propos de l’évesque de Grenoble tenu à bon de toute la compagnie, et mesmement du dit seigneur de Bayart, qui luy livra son filz en luy disant : “ Tenez, monseigneur, je prie à Nostre Seigneur, que si bon présent en puissiez faire, qu’il vous face honneur en sa vie.” Alors tout incontinent envoya le dit évesque à la ville quérir son tailleur, auquel il manda apporter veloux, satin, et autres choses nécessaires pour habiller le bon chevalier. Il vint et besongna toute la nuyt, de sorte que le lendemain matin fut tout prest, et après avoir desjeuné, monta sur son roussin, et se présenta à toute la compagnie, qui estoit en la basse court du chasteau, tout ainsi

que si on l'eust voulu présenter dès l'heure au duc de Savoye. Quant le cheval sentit si petit fès sur luy, jointct aussi que le jeune enfant avoit ses esperons dont il le picquoit, commença à faire trois ou quatre saulx, de quoy la compagnie eut paour qu'il affollast

5 le garson ; mais en lieu de ce qu'on cuydoit qu'il deust crier à l'ayde, quant il sentit le cheval si fort remuer soubz luy, d'ung gentil cueur assuré, comme ung lyon, luy donna trois ou quatre coups d'esperon et une carrière dedans ladicte basse court, en sorte qu'il mena le cheval à la raison comme s'il eust eu trente ans. Il

10 ne fault pas demander si le bon vieillart fat ayse ; et soubzriant de joie, demanda à son filz s'il avoit point de paour, car pas n'avoit quinze jours qu'il estoit sorty de l'escolle : lequel respondit d'ung visage assuré : " Monseigneur, j'espère, à l'ayde de Dieu, devant qu'il soit six ans, le remuer, luy ou autre, en plus dangereux lieu ;

15 car je suis icy parmy mes amys, et je pourray estre parmy les ennemys du maistre que je serviray.—Or sus ! sus ! dist le bon évesque de Grenoble qui estoit prest à partir ; mon nepveu, mon amy, ne descendez point, et de toute la compagnie prenez congé." Lors le jeune enfant, d'une joyeuse contenance, s'adressa à son

20 père, auquel il dist : " Monseigneur mon père, je prie à Nostre Seigneur qu'il vous doint bonne et longue vie, et à moy, grâce avant qu'il vous oste de ce monde, que puissiez avoir bonnes nouvelles de moy.—Mon amy, dist le père, je l'en supplie." Et puis luy donna sa bénédiction. Et après alla prendre congé de tous

25 les gentilzhommes qui estoient là, l'ung après l'autre, qui avoient à grant plaisir sa bonne contenance. La povre dame de mère estoit en une tour du chasteau, qui tendrement ploroit ; car combien qu'elle feust joyeuse dont son filz estoit en voye de parvenir, amour de mère l'admonnestoit de larmoyer. Toutesfois, après qu'on

30 luy fust venu dire : " Madame, si voulez venir veoir vostre filz, il est tout à cheval prest à partir," la bonne gentil femme sortit par le derrière de la tour et fist venir son fils vers elle, auquel elle dist ces parolles : " Pierre, mon amy, vous allez au service d'ung gentil prince. D'autant que mère peult commander à son enfant, je vous

35 commande trois choses tant que je puis, et si vous les faictes, soyez assuré que vous vivrez triumpamment en ce monde. La première, c'est que, devant toutes choses, vous ayez, craignez et servez Dieu, sans aucunement l'offenser, s'il vous est possible, car c'est celluy qui tous nous a créés, c'est luy qui nous fait vivre, c'est

40 celluy qui nous sauvera, et sans luy et sa grâce ne scaurions faire une seule bonne œuvre en ce monde ; tous les matins et tous les soirs, recommandez-vous à luy, et il vous aydera. La seconde,

c'est que vous soyez doux et courtois à tous gentilzhommes, en ostant de vous tout orgueil. Soyez humble et serviable à toutes gens; ne soyez maldisant ne menteur; maintenez-vous sobrement quant au boire et au manger; fuyez envye, car c'est un vilain vice. Ne soyez flatteur ne rapporteur, car telles manières de gens ne viennent pas volentiers à grande perfection. Soyez loyal en faictz et dictz, tenez vostre parole. Soyez secourable à povres veufves et aux orphelins, et Dieu vous le guerdonnera. La tierce, que des biens que Dieu vous donnera vous soyez charitable aux povres nécessiteux, car donner pour l'honneur de luy n'apovrit oncques homme; et tenez tant de moy, mon enfant, que telle aulmosne pourrez-vous faire qui grandement vous prouffitera au corps et à l'âme. Velà tout ce que je vous encharge. Je crois bien que vostre père et moy ne vivrons plus guères; Dieu nous face la grâce, à tout le moins tant que nous serons en vie, que tousjours puissions avoir bon rapport de vous."

Alors le bon chevalier, quelque jeune aage qu'il eust, luy respondit: "Madame ma mère, de vostre bon enseignement, tant humblement qu'il m'est possible, vous remercie, et espère si bien l'ensuyvre que, moyennant la grâce de celluy en la garde duquel me recommandez, en aurez contentement. Et au demourant, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je voys prendre congé de vous."

Alors la bonne dame tira hors de sa manche une petite bourcette, en laquelle avoit seulement six escus en or et ung en monnoye qu'elle donna à son filz; et appella ung des serviteurs de l'évesque de Grenoble, son frère, auquel elle bailla une petite malette en laquelle avoit quelque linge pour la nécessité de son filz, le priant que, quant il seroit présenté à monseigneur de Savoye, il vouldist prier le serviteur de l'escuyer, soubz la charge duquel il seroit, qu'il s'en vouldist ung peu donner de garde jusques à ce qu'il feust en plus grant aage, et luy bailla deux escus pour luy donner. Sur ce propos print l'évesque de Grenoble congé de la compagnie, et appella son nepveu, qui pour se trouver dessus son gentil roussin, pensoit estrer en ung paradis. Si commencèrent à marcher le chemin droit à Chambéry, où pour lors estoit le duc Charles de Savoye.



## V.

## SYMPHORIEN CHAMPIER.

(1472-1539.)

**La mort de Bayart.**

“ Envoyé à l’armée d’Italie que commandait l’incapable Bonnivet, et qui n’essuya que des désastres, il fut, dans une retraite, blessé d’une arquebusade, et mourut deux heures après.”

LALANNE.—*Dictionnaire historique.*

Le dernier comme le premier au combat selon sa coutume, Bayard chargeoit à la tête de quelques hommes d’armes les Impériaux qui serroient de trop près les Français, lors qu’il fut atteint lui-même d’un coup d’arquebuse, qui lui fracassa les reins : “ Jésus, mon Dieu, s’écria-t-il, je suis mort.” Il prit lors son épée par la poignée, en baisa la croisée en signe de la croix, en disant tout haut : “ *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam;*” puis il devint incontinent tout blesme et cuyda tomber ; mais il eut encore le cueur de prendre l’arçon de la selle et demoura en cet état jusqu’à ce qu’un jeune gentilhomme, son maître d’hôtel, lui aida à descendre et le mit soubz un arbre, la face tournée vers l’ennemi. Le pauvre gentilhomme fondoit en larmes, voyant son bon maître si mortellement navré que nul remède n’y avoit ; mais le bon chevalier le reconfortoit doucement en lui disant : “ Jacques, mon ami, laisse ton deuil ; c’est le vouloir de Dieu de m’ôter de ce monde ; j’y ai, par la sienne grâce, longuement demouré, et j’y ai reçu des biens et des honneurs plus qu’à moi n’appartient. Tout le regret que j’ai à mourir, c’est que je n’ai pas si bien fait mon devoir que je le devois. Je te prie, Jacques, mon ami, qu’on ne m’enlève point de ce lieu, car quand je me remue, je sens toutes les douleurs qu’on peut sentir, hors la mort laquelle me prendra bientôt.” Informé de sa blessure, le connétable de Bourbon vint à lui, disant : “ Bayart, mon ami, je suis bien déplaisant de votre inconvénient ; il faut prendre patience ; ne vous donnez mélancolie ; j’enverrai querir les meilleurs

chirurgiens de ce pays, et à l'aide de Dieu vous serez tôt guéri."

" Monseigneur, lui répondit Bayart, il n'y a point de pitié à avoir de moi; je meurs ayant fait mon devoir, mais j'ai pitié de vous, de vous voir servir contre votre roi, votre patrie et votre serment." Bourbon s'éloigna en silence. Le marquis de Pescaire vint à 5

passer: " Pleust à Dieu, gentil seigneur de Bayard, lui dit-il, qu'il m'eût coûté une quarte de mon sang, sans mort recevoir, que je ne deusse manger chair de deux ans, et que je vous tiensse en santé mon prisonnier, car par le traitement que je vous ferois auriez connaissance combien j'ai estimé la haute prouesse qui 10

étoit en vous." Il ordonna à ses gens de dresser une tente au-dessus de Bayard et d'interdire autour de lui tout bruit pour qu'il pût mourir en paix. Les gentilshommes de Bayart ne vouloient, à toute force, l'abandonner: " Je vous en supplie, leur dit-il, allez vous-en: autrement vous tomberiez entre les mains des 15

ennemis, et cela ne me profiteroit de rien, car c'est fait de moi. A Dieu je vous commande, mes bons amis; je vous recommande ma pauvre âme, et saluez, je vous prie, le roi notre maître, et dites-lui que je suis déplaisant de ne pouvoir plus longuement lui faire service, car j'en avois bonne volonté. Et à messeigneurs les 20

princes de France, et tous messeigneurs mes compagnons, et généralement à tous les gentilshommes du très-honoré royaume de France, quand les verrez." Il vescu encore deux ou trois heures. Un prêtre lui fut amené, auquel il se confessa, puis il rendit son âme à Dieu; dont tous les ennemis eurent un deuil non-croyable; 25

cinq jours après sa mort, le 5 mai 1524, Beaurain escrivoit à Charles-Quint: " Sire, combien que le sieur Bayart fût le serviteur de votre ennemi, si a ce été dommage de sa mort, car c'estoit un gentil chevalier, bien aimé d'un chacun, et qui avoit aussi bien vécu que fit jamais homme de son état. Et à la vérité il l'a bien 30

montré à sa fin, car ce a été la plus belle dont j'ai ouï oncques parler." Par les chefs de l'armée Espagnole certains gentilshommes furent commis pour le porter à l'église, où lui fut fait solennel service durant deux jours. Puis par ses serviteurs fut mené en Dauphiné, et en passant par les terres du duc de Savoye, 35

où son corps reposoit, il lui fit faire autant d'honneurs que s'il eust été son frère. Quand les nouvelles de sa mort furent sues en Dauphiné, je crois qu'il y a mille ans qu'il ne mourut gentilhomme du pays plaint de la sorte. Il fut amené d'église en église, d'abord près de Grenoble, où tous messeigneurs de la cour du Parlement 40

de Dauphiné, messeigneurs des comptes, quasi tous les nobles du pays et la plupart de tous les bourgeois, manants et habitants,

vinrent au devant du corps une demi-lieue : puis jusqu'en l'église Notre Dame dudit Grenoble, où lui fut fait un service solennel ; puis à une maison de Minimes qu'avoit fait autrefois fonder son bon oncle l'évêque de Grenoble, Laurens Alment ; là il fut honorablement enterré. Puis chacun se retira en sa maison ; mais durant un mois cessèrent fêtes, danses, banquets et tous autres passe-temps. Las, ils avaient bien raison, car plus grosse perte n'eût put advenir pour le pays.

## VI.

## LE MARÉCHAL DE FLEURANGES.

(1490?–1537.)

**Le Roi François I fait visite à Henri VIII.**

“ Il (le roi de France) réussit à faire venir Henri VIII sur le continent pour avoir une entrevue avec lui. Dans son désir de s'en faire un ami, il se flattait de toucher l'Anglais par la franchise et la chaleur de ses démonstrations. Mais il donna plus qu'il ne reçut, et l'entrevue du *Camp du Drap d'or*, en Flandre, ne fut qu'une fête diplomatique non moins inutile que fastueuse.”

BORDIER ET CHARTON.—*Histoire de France.*

Le roi de France, qui n'estoit pas homme soupçonneux, estoit fort marri de quoi on se fioit si peu en la foi l'ung de l'autre. Il se leva un jour bien matin, ce qui n'est pas sa coutume, et print deux gentilshommes et un page, les premiers qu'il trouva, et monta à cheval, sans estre houzé, avecques une cappe à l'Espaignolle ; et vint devers le roi d'Angleterre, au chasteau de Ghines. Et quand feust sur le pont du chasteau, tous les Anglois s'émerveillèrent fort et ne sçavoient qu'il leur estoit advenu ; et y avoit bien deux cent archers sur ledict pont, et estoit le gouverneur de Ghines avecques les dicts archers, lequel feust bien estonné. Et en passant parmi eulx, le roi leur demanda la foy, et qu'ils se rendissent à lui, et leur demanda la chambre du roi son frère, laquelle lui feust enseignée par ledict gouverneur de Guines, qui lui dict le roy : “ Sire, il n'est pas éveillé.” Il passe tout oultre, va jusques ladicte chambre, heurte à la porte, l'éveille et entre dedans. Jamais homme plus esbahi que le roi d'Angleterre, et lui dict : “ Mon

frère, vous m'avez fait meilleur tour que jamais homme fist à aultre, et me monstrez la grande fiance que je dois avoir en vous et de moi je me rends vostre prisonnier dès cette heure, et vous baille ma foi." Et deffist de son col un collier qui valloit quinze mille angelots, et pria au roy de France qu'il le voullust prendre, 5 et porter ce jour-là pour l'amour de son prisonnier. Et soudain le roy, qui lui voulloit faire mesme tour, avoit apporté avec lui un bracelet qui valloit plus de trente mille angelots, et le pria qu'il le portast pour l'amour de lui, laquelle chose il fist, et le lui mist au bras; et le roy de France prinst le sien à son col. Et à donc le 10 roi d'Angleterre voullust se lever, et le roi de France lui diet qu'il n'auroit point d'aultre valet de chambre que lui, et lui chauffa sa chemise, et lui bailla quand il feust levé. Le roi de France s'en voullust retourner nonobstant que le roi d'Angleterre le voullust retenir à dîner avec lui; mais pour ce qu'il falloit jouxter après 15 disner, s'en voullust aller, et monta à cheval, et s'en revint à Ardres. Il rencontra beaucoup de gens de bien, qui venoient audevant de lui, et entre autres *l'Aventureux*, qui lui diet: " Mon maistre, vous estes un fol d'avoir fait ce que vous avez fait; et je suis bien aise de vous revoir ici, et donne au diable celui qui vous 20 l'a conseillé." Sur quoi le roi lui fist response que jamais homme ne lui avoit conseillé, et qu'il sçavoit bien qu'il n'y avoit homme en son royaume qui lui eust voulu conseiller; et lors commença à compter ce qu'il avoit fait audit Ghines, et s'en retourna ainsi, en parlant, jusqu'à Ardres, car il n'y avoit pas loing. 25

Les jouxtes se commencèrent à faire, qui durèrent huict jours, et furent merveilleusement belles tant à pied comme à cheval... Après tous ces passe-temps faicts, se retirèrent en ung pavillon le roi de France et le roi d'Angleterre, où ils feurent ensemble. Cela fait, le roi d'Angleterre prist le roi de France par le collet, et 30 lui dit: " Mon frère, je veux luitter avecques vous," et il lui donna une attrape ou deux; et le roi de France, qui est un fort bon luitteur, lui donna un tour et le jetta par terre. Et vouloit encore le roi d'Angleterre reluitter; mais tout cela fut rompu, il falloit aller souper. Après cela, ils firent encore trois ou quatre joutes 35 et banquets, ils prirent ensuite congé l'un de l'autre, et la plus grande paix entre les princes et princesses qui estoit possible. Cela fait, s'en retourna le roi d'Angleterre à Ghines, et le roi de France en France, et ce ne fut pas sans donner des présents au partir, les uns aux autres. 40

## VII.

## ANONYMOUS

ON THE CAMPAIGN OF 1543 AGAINST CHARLES V.

“ Cette campagne dans le Nord eut surtout pour but de repousser l'empereur, en dégageant Landrecies assiégé par lui ; à quoi l'on réussit.

A. DE MONTAIGLON.

Ce jour d'huy, très chier amy sire, samedi, le treziesme jour de novembre mil cinq cens quarante troys, le coronal de l'Empereur, accompagné tant de Bourguignons et Allemans, environ quinze mille cinq cens ou environ, en bon ordre, bien equipez, pour eulx  
 5 venir destruire La Faire et Guise et le plat pays d'environ. Mais noz gens, tant lansquenetz que Italliens, allèrent au devant, lesquelz estoient bien desliberez de leur donner le combat, avec les gens du noble duc d'Urbin, qui estoient en embuche, qui estoient tous frais, qui sçavoient bien l'entreprise, lesquelz ce jour ce montrèrent  
 10 vayllamment au faict de la guerre en criant tous à haulte voix : France, France. A tousjours mais il en sera memoire que, quand ce vint en l'encontre et meslée, fut si grande tant d'ung costé que d'autre que en si peu d'heure, mais avec l'ayde de Dieu et sa digne mère, ce jour avons eu la victoire en l'encontre de noz ennemys,  
 15 conduicts par le noble et vaillant marichal et (le) seigneur Brissac, et le duc de Nevers, et le prince de Melphes, et aultres bons et notables capitaines de France, accompagnez de leur noble et vaillante gendarmerie, qui faisoient bon voyr que en si peu d'heure la plus gran part a esté mis en sang, et reste bien six vins qui  
 20 furent prins prisonniers ; et estoient la plus grant part nobles et gentiz hommes, tant Bourguignons que Allemans ; et le couronnal de l'Empereur fut prins, le duc Stoc et autres des plus grands dudict Empereur, qui de bon cueur et franche voullenté ce sont rendus sur nostre bon vouloir : car ce eust esté gros dommaige qui  
 25 eussent enduré la mort, voyant leur noble hardiesse de quoy il sont plains ; et a esté ceste prinse et deffaicte près la forest de Marbault.

Barberousse est dedens Nice, et la tient, et le chateau, à sa sub-  
 gection, que par avant tenoit ledict Empereur, à raison du duc de  
 Savoye, son alyé et asocié ; et est ledict Barberousse accompaigné  
 de trente mille combatans qui sont soubz sa conduite et charge en  
 bon ordre, et sont lesdictz soudars combatans soudoyés et payés 5  
 pour le temps et espasse de troys ans, qui est une chose de grant  
 effaict ; et sont au camp dudict seigneur et capitaine cinq cens  
 pièces d'artillrye et davantaige, sans la fortification dudict Nice.  
 Il a mis à ses galères gens et vivres et aultres munitions, sans  
 ceulx qui sont en son camp. M. le mareschal seigneur du Boye, 10  
 qui a en charge pour le roy quatre mille hommes de pié, cinq centz  
 chevaulx legiers, tous gens de faict pour aller bruller et destruyre  
 la conté de Guines et la destruyre et anihiler en tant qu'il sera  
 en luy possible, laquelle chose a esté faicte au grand deshonneur et  
 prejudice de nos dictz ennemis, et au grand honneur dudict mari- 15  
 chal et sa noble compaygnie. Dieu par sa sainte grace y veulle  
 donner bon ordre et ayder au droit du noble roy de France, et luy  
 donner telle puissance et vigueur qu'il puisse parvenir en la fin de  
 son entreprise en honneur et victoire, et en soulagement et proffit  
 des subgetz de tout son royaume. Ces presentes furent escriptes 20  
 le jour saint Romain, le XXIII<sup>e</sup> jour d'octobre mil cinq cens qua-  
 rante troys.

### Chanson nouvelle de la guerre.

Le créateur du ciel et terre  
 Nous a monstré par ses divins effaicts  
 Qu'il veult de nous oster la guerre, 25  
 Affin que puissions vivre en paix.

Le roy prent chemin vers Lorraine,  
 Solisant ses gens de toutes pars ;  
 Toujours sur eulx veille, et prent peine  
 Les voyer, sans tenir espars. 30

Le camp à Monson en bon ordre  
 Ensemble est cloz ; gens remplis de fureur,  
 Bien conduictz sans estre en desordre,  
 Vont au devant de l'empereur.

Soixante et dix mille d'une troupe 35  
 Gens de pied, sans autres gens de cheval,  
 Le releveront, s'il y choppe,  
 Ou le trebucheront aval.

Le prince de Melphes près Guyse  
 Accompañé du seigneur de Brissac ;  
 Bien quatre cens hommes de mise  
 Ils ont occis et mis au sac.

5 Davantage, bien six cens hommes,  
 Dont en estoient la plus grant [part Thyois],  
 Par eulx sont prins, dont grosses sommes  
 Auront de renchons, je le croys.

10 Puis ilz gagnèrent six enseignes  
 Qu'ils trouv[èr]ent sur champs en desaroy ;  
 Sans espargner vaulx et montaignes,  
 Ilz les ont envoyez au Roy.

15 Six mil hommes le Pape envoie  
 Bien equippez et tous Italiens,  
 Qui pour le Roy ont prins la voye ;  
 L'Empereur ne doubtent en riens.

20 Deux mil cinq cens galans de sorte  
 Sont sur les champs, de par le duc Urbin,  
 Gens bien choisis, dont il s'assorte  
 Pour servir monsieur le Dauphin.

Gaigés sont pour trois moys de paye ;  
 Pour chacun moys chacun quatre ducatz ;  
 De servir le Roy ont grand joye ;  
 A son besoing ne fauldront pas.

25 Plus pour le Roy à Bourg en Bresse  
 Sont arrivez bien dix mil lansquenait[z],  
 Suyches douze mil en Bresche  
 Sur l'Empereur bien acquenetz.

30 Sur les f[r]ontières d'Allemaigne,  
 Près Clavier, est l'Empereur estonné,  
 Tout remply de hayne et d'engaigne  
 De voir son cas mal ordonné.

35 Pour traîner son artillerie,  
 Prendre la terre à ce coup luy convient ;  
 Mal fourny en son escurie  
 De chevaulx propres il se ti[e]nt.

Sa faulce entreprise est rompue  
 Pour cest an, car de trop près à l'yver  
 Le circuit, dont corrompue  
 Se trouvera sans nous greuver.

Le grand Turc est devant Vienne ;  
 Plus chascun dict qu'il l'a prinse d'assault  
 Et que maintenant elle est sienne,  
 Dont à l'Empereur le cueur sault.

Plus des Allemans vingt mille  
 Le Turc a prins par composition,  
 Et en ces mains livrée la ville,  
 Et la tient par procession.

Barbe-Rousse est encore à Nice,  
 Avecques luy trente mille combattans,  
 Tous souldoyés soubz son service  
 De par le Turc pour bien trois ans.

Cinq cens pièces d'artillerie  
 Sont à son camp bien clos et bien fermé,  
 Bien fourni de gendarmerie,  
 De bastillons bien conformé.

Plus, dessus l'eau sont ses gallères,  
 Munition de vins, de vivres et de gens ;  
 Pour faire honte et impropères  
 A l'Empereur sont diligens.

Monsieur du Byé s'i transporte  
 Pour destruire et brusler la conté de Guynes ;  
 Quatre mille hommes de sorte  
 Conduyt avec luy tous de chays.

Cinq cens chevaux legiers d'espreuve  
 Conduyt pour tout destruyre et conformer,  
 Car il veult faire terre neufve  
 Et faire son bruyt renommer.

Prions Jesus et Nostre Dame  
 Qu'ayons la paix, affin qu'en faitz et dictz  
 Nous les servons de corps et d'âme  
 Pour acquerir tous paradis.



## VIII.

## ETIENNE DOLET.

(1509-1546.)

“ Deux ballots de livres, pour la plupart de Genève, qu'on soupçonnait avoir été expédiés par sa maison, furent saisis aux portes de Paris. Dolet nia et prétendit que c'était une fourbe inventée par ses ennemis pour le perdre. Quoiqu'il en soit, des ordres venus de Paris le firent de nouveau jeter en prison, au commencement de janvier 1544. Connaissant par expérience ce que c'est que la justice des hommes, il n'eut qu'une pensée, celle de s'y soustraire, et grâce à une ruse qui lui réussit à souhait, il parvint à s'évader le troisième jour de son emprisonnement. Il s'enfuit dans le Piémont, et de là il adressa une supplique au roi, où il lui exposait toute son affaire.”

HAAG.—*La France Protestante.*

**Comment il s'évada de sa prison à Lyon.**

Cela fut cause, à la verité dire,  
 Que je cherchay, très debonnaire Syre,  
 Quelque moyen de tost gagner le hault ;  
 Puis aux prisons ne faisoit pas trop chault,  
 5 Et me morfondre en ce lieu je craignois  
 En peu de temps, si le hault ne gaignois.  
 De le gagner prins resolution,  
 Et avec art et bonne fiction  
 Je preschay tant le concierge (bon homme)  
 10 Qu'il fust conclud (pour vous le dire en somme),  
 Q'ung beau matin irions en ma maison  
 Pour un muscat (qui estoit en saison)  
 Boire à plein fonds, et prendre aucuns papiers,  
 Et recepvoir aussi quelques deniers  
 15 Qu'on me devoit, mais que rendre on vouloit  
 Entre les mains de Monsieur, s'il alloit  
 A la maison, et non point aultrement.  
 Ce qu'on faisoit par agensissement

De mon emprinse, et pour mieulx esmouvoir  
 Le bon concierge à faire son debvoir.  
 Et sur cela, Dieu sçait si je me fains  
 De requerir avecques sermens maints  
 Le dict Seigneur à ce qu'il ne retarde 5  
 Que puisse avoir les deniers qu'on me garde.  
 Cela promis, le lendemain fut faict,  
 Et dès le soir fait venir en effect  
 Quelques sergens qui avec nous soupparent  
 Et le matin aux prisons se trouvaient : 10  
 Pensez comment je dormis ceste nuit,  
 Et quel repos j'avois, ou quel deduict !  
 L'heure venue au matin sur la brune,  
 Tout droictement au coucher de la lune,  
 Nous nous partons, cheminans deux à deux ; 15  
 Et quant à moy, j'estois au milieu d'eulx  
 Comme une espouse, ou bien comme ung espoux,  
 Contrefaisant le marmiteux, le doulx,  
 Doulx comme ung chien couchant ou ung regnart  
 Qui jette l'œil çà et là à l'escart, 20  
 Pour se saulver des mastins qui le suyvent,  
 Et pour le rendre à la mort le poursuyvent.  
 Nous passons l'eau et venons à la porte  
 De ma maison, laquelle se rapporte  
 Dessus la Saosne ; et là venuz que fusmes, 25  
 Incontinent ung truchement nous eusmes  
 Instruict de tout, et faict au badinaige,  
 Lequel sans feu, sans tenir grand langaige  
 Ouvre la porte, et la ferme soubdain,  
 Comme remply de courroux et desdaing. 30  
 Lors sur cela j'avance ung peu le pas,  
 Et les sergens qui ne congnoissoient pas  
 L'estre du lieu, suyvent le myeulx qu'ils peuvent ;  
 Mais en allant, une grand porte ils treuvent  
 Devant le nez, qui leur clost le passage. 35  
 Ainsy laissay mes rossignolz en cage,  
 Pour les tenir ung peu de temps en mue.  
 Et lors Dieu sçayt si les pieds je remue  
 Pour me saulver. Oncques cerf n'y fait œuvre  
 Quand il advient qu'ung lymier le descœuvre, 40  
 Ny oncques liesvre en campagne elancé  
 N'a myeulx ses pieds à la course avancé.

Mais quoy ? Doibt on pour ce me donner blasme ?  
 Ay je forfait ? Ay je faict tour infame ?  
 Ung cordelier (homme de conscience)  
 Le feroit bien, s'il avoit la science.  
 Les animaulx et les oyseaulx des chams  
 Quand ils sont prins, ne sont rien recherchans  
 Que liberté : suys je aultre qu'une beste,  
 On ung oyseau qui se rompt corps et teste  
 Pour se trouver hors de captivité ?

## IX.

## FRANÇOIS RABELAIS.

(1483-1553.)

“Laissons le champ libre aux amateurs d'hypothèses, contentons-nous de voir dans *Grandgousier*, *Gargantua* et *Pantagruel*, dans cette honnête lignée de géants pacifiques, des types généraux et anonymes ; dans *Picrochole* celui d'un conquérant insensé ; libre au lecteur de conclure qu'entre l'écrivain et le roi de France passant les monts pour conquérir un royaume, le plus fou des deux n'est pas celui qu'on pense.”

E. RÉAUME.—*Notice sur Rabelais.***Plan de campagne de Picrochole.**

10 Lors comparurent devant Picrochole le duc de Menuail, et comte Spadassin, et luy dirent : “ Syre, aujourd'hui nous vous rendons le plus heureux, plus chevalereux prince qui oncques feut depuis la mort de Alexandre Macedo.—Couvrez, couvrez-vous, dist Picrochole.—Grand mercy, dirent-ilz, syre, nous sommes à notre  
 15 devoir. Le moyen est tel : Vous laisserez icy quelque capitaine en guarnison, avec petite bande de gens, pour garder la place, laquelle nous semble assez forte, tant par nature, que par les remparts faictz à vostre invention. Vostre armee partirez en deux, comme trop mieulx l'entendez. L'une partie ira ruer sus ce  
 20 Grandgousier et ses gens. Par ycelle sera de prime abordee facilement desconfist. La recouvrez argent a tas. Car le villain en

ha du content. Villain, disons-nous, parce que un noble prince n'ha jamais un sou. Thesaurizer est faict de villain.

“L'autre partie ce pendant tirera vers Onys, Saintonge, Angomoys, et Guascoigne : ensemble Perigort, Medoc, et Eslanes. Sans resistance prendront villes, chasteaulx, et forteresses. A Bayonne, à Saint Jean de Luc, et Fontarabie, saisissez toutes les nauفز, et coustoyant vers Gualice et Portugal, pillerez tous les lieux maritimes, jusques a Ulisbonne, ou aurez renfort de tout equippage requis a un conquerent. Par le corbieu, Hespaigne se rendra, car ce ne sont que madourrez. Vous passerez par l'estroict de Sibylle et la erigerez deux colonnes plus magnifiques que celles de Hercules a perpetuelle memoire de vostre nom. Et cera nommé cestuy destroict la mer Picrocholine. 5 10

“Passee la mer Picrocholine, voicy Barberousse qui se rend vostre esclave.—Je, dist Picrochole, le prendray à mercy.—Voire, dirent-ilz, pourveu qu'il se face baptiser. Et oppugnez les royaulmes de Tunis, de Hippines, Argiere, Bone, Corone, hardiment toute Barbarie. Passant outre, retiendrez en vostre main Majorque, Minorque, Sardaigne, Corsicque, et aultres isles de la mer Ligusticque et Baleare. 20

“Prinse Italie, voila Naples, Calabre, Apouille et Sicile toutes a sac, et Malthe avec.—Je iroys (dist Picrochole) volentiers a Lorette.—Rien, rien, dirent-ilz, ce sera au retour. De la prendrons Candie, Cypre, Rhodes et les isles Cyclades, et donnerons sus la Moree. Nous la tenons. Dieu guard Hierusalem, car le souldan n'est pas comparable a vostre puissance.—Je, dist-il, feray doncques bastir le temple de Salomon!—Non, dirent-ilz, encores ; attendez un peu. Ne seyez jamais tant soubdain à vos entreprinses. 25

“Sçavez-vous que disoyt Octavian Auguste? *Festina lente.* Il vous convient premierement avoir l'Asie minor, Carie, Lycie, Pamphile, Cilicie, Lydie, Phrygie, Mysie, Betune, Charazie, Satalie, Semagerie, Castamerra, Luga, Savasta jusques a Euphrates. —Voyrons nous, dist Picrochole, Babylone, et le mont Sinai?—Il n'est, dirent-ilz, ja besoing pour ceste heure. N'est-ce pas assez tracassé de avoir transfreté la mer Hircane, chevalché les deu Armenies, et les troys Arabies?—Par ma foy, dist-il, nous sommes affollez. Ha paovres gens!—Quoy? dirent-ilz.—Que boyrons-nous par ces deserts? Car Julian Auguste et tout son oust y moururent de soif, comme l'on dict.—Nous, dirent-ilz, avons ja donné ordre a tout. Par la mer Syriace, vous avez neuf mille quatorze grandes nauفز chargées des meilleurs vins du monde : elles arrivarent à 35 40

Japhes. Là se sont trouvez vingt et deux cens mille chameaulx et seize cens elephans, lesquels avez prins a une chasse environ Sigeilmes, lors que entrastes en Lybie : et d'abundant eustes toute la caravane de la Mecha. Ne vous fournirent-ilz pas de vin à  
5 suffisance ?—Voyre : mais, dist-il, nous ne busmes point frais. Par la vertu, dirent-ilz, non pas d'un petit poisson, un preux, un conquerant, un pretendent et aspirant à l'empire univers ne peult toujours avoir ses aises. Dieu soit loué qu'estes venus vous et vos gens, saufz et entiers jusques au fleuve du Tigre.

10 —Mais, dist-il, que faict cependant la part de notre armee qui desconfit ce villain humeux Grandgousier ?—Ilz ne chomment pas, dirent-ilz, nous les rencontrerons tantoust. Ilz vous ont prins Bretagne, Normandie, Flandres, Haynault, Brabant, Artoys, Hol-  
15 lande, Selande : ilz ont passé le Rhein par sus le ventre des Souices et Lansquenetz, et part d'entre eulx ont dompté Luxembourg, la Lorraine, la Champaigne, Savoye jusques a Lyon : onquel lieu ont trouvé vos guarnisons retournans des conquestes navales de la mer Méditerranee. Et se sont rassemblez en Boheme, apres avoir mis à sac Soueve, Wirtemberg, Bavieres, Autriche,  
20 Moravie et Stirie. Puis ont donné fierement ensemble sus Lubek, Norwege, Sweden, Rich, Dace, Gotthie, Engroenland, les Estrelins, jusques à la mer Glaciale. Ce faict, conquestarent les isles Orchades, et subjuguarent Escosse, Angleterre et Irlande. De la, naviguans par la mer sabuleuse, et par les Sarnates, ont vaincu et dompté la  
25 Prussie, Polonie, Lituanie, Russie, Valachie, la Transsilvanie, Hongrie, Bulgarie, Turquie et sont à Constantinople.—Allons nous, dist Picrochole, rendre a eulx le plus toust, car je veulx estre aussi empereur de Trebizonde. Ne tuerons nous pas tous ces chiens Turcs et Mahumetistes ?—Que diable, dirent-ilz, ferons  
30 doncques ? Et donnerez leurs biens et terres a ceulx qui vous auront servy honnestement.

—La raison, dist-il, le veult ; c'est équité. Je vous donne la Carmaigne ; Surie, et toute la Palestine.—Ha, dirent-ilz, Syre, c'est du bien de vous, grand mercy. Dieu vous fasse bien tousjours  
35 prosperer.” La present estoit un vieulz gentilhomme esprouvé en divers hazars et vray routier de guerre, nommé Echephron, lequel ouyant ces propous, dist : “ J'ay grand paour que toute ceste entreprinse sera semblable a la farce du pot au laict, duquel un cordouanier se faisoyt riche par resverie, puy le pot cassé,  
40 n'eut de quoy disner. Que pretendez vous par ces belles conquestes ? Quelle sera la fin de tant de travaulx et traverses ?—Sera, dist Picrochole, que nous, retournerons a nos aises.—Dont,

dist Echephron, et si par cas jamais n'en retournez ? car le voyage est long et perilleux. N'est ce mieulx que des maintenant nous reposons, sans nous mettre en ces hasars.—O ! dist Spadassin, par Dieu voicy un bon resveux, mais allons nous cacher au coing de la cheminee : et la passons avec les dames nostre vie et nostre 5 temps a enfler des perles, ou a filer comme Sardanapalus.—Qui ne s'adventure, n'ha cheval ny mule, ce dist Salomon.—Qui trop, dist Echephron, s'adventure, perd cheval et mule, respondit Malcon.—Bast, dist Picrochole, passons oultre. Je ne crains que ces diables de legions de Grandgousier : cependant que nous 10 sommes en Mesopotamie, s'ilz nous donnoyent sus la queue, quel remede?—Tresbon, dist Spadassin, une belle petite commission, laquelle vous envoyerez aux Moscovites, vous mettra en camp pour un moment quatre cens cinquante mille combattans d'eslite. O si vous me y faictes vostre lieutenant, je tueroye un pygne pour un 15 mercier. Je mors, je rue, je frappe, j'attrape, je tue, je renie.—Sus, sus, dist Picrochole, qu'on despesche tout, et qui m'ayme sy me suyve."

## X.

## BLAISE DE MONLUC.

(1503–1577.)

“ Comme écrivain, Montluc mérite une place supérieure à celle qu'il occupe. Sa langue incorrecte et familière, comme celle de Rabelais, sait prendre dans le récit un ton net et rapide. Il avait lut Guicciardin, Machiavel et les historiens français de son temps ; il avait étudié Tite-Live... mais son modèle était César ; il l'imitait dans ses écrits, plus encore dans ses actes.”

DE RUBLE.—*Introduction à son édition de Monluc.*

**Siège, assaut et prise de Rabastens.**

Le cinquième jour du siège et le vingt-troisième jour de juillet, mil cinq cent soixante-dix, un jour de dimanche, environ les deux 20 heures de l'après-midi, je me délibérois de donner l'assault, et fut l'ordre tel que M. de Sainctorens, maréchal de camp, amèneroit

les troupes à la bresche, les unes après les autres. J'ordonnoy que l'on mettroit toutes les compagnies de quatre en quatre hors la ville, lesquelles ne bougeroient point de leurs lieux, que M. de Saintorens ne les allast querir. Lequel devoit demeurer trois  
5 quarts d'heure entre deux, et faire marcher les troupes l'une après l'autre; et fut ordonné que les deux capitaines, qui estoient de garde auprès de la bresche, donneroient des premiers, qui estoient Lartigue et Salles de Béarn; et en achevant notre ordre, on me vint dire que nos deux canons, qui battoient par flanc, lesquels  
10 la nuit on avoit remués, estoient abandonnés, et qu'il n'y avoit homme qui s'y osast montrer, car notre artillerie même avoit ruiné tous les gabions. Je laissai entre les mains de MM. de Gondrin et de Saintorens de parachever l'ordre du combat, c'est à sçavoir quelles compagnies iroient une après l'autre; et m'en-  
15 courus par dehors au trou de la muraille; et n'y trouvay que dix ou douze pionniers le ventre à terre. Et comme à mon arrivé je vis ce désordre, promptement me soubvint d'une quantité de fascines que j'avois fait apporter le jour devant dans la ville: et dis aux gentilshommes ces paroles: "Gentilshommes, mes com-  
20 pagnons, j'ai toujours veu et ouy dire qu'il n'y a travail ni faction, que de noblesce: suivez-moi tous, je vous pryé, et faictes comme moi." Ils ne se firent pas prier, et allasmes, à grands pas, droict aux fascines, qui estoient dans la ville, et au milieu d'une rue, où il n'y avoit homme qui osast demeurer; et prins une fascine sur  
25 le col: et toute cette noblesse en prit chacun la sienne. Et y en avoit prou qui en portoient deux; et tournasmes sortir hors la ville, par là où nous estions entrés. Et ainsi marchai le premier jusques au trou. Et en nous allant j'avois commandé que l'on me fait venir quatre ou cinq hallebardiers, lesquels je trouvai arrivés  
30 au trou, et les fis entrer. Nous leur jections les fascines dedans le trou, et eulx avec la pointe des hallebardes les prenoient, et les couroient jeter sur les gabions pour les haulser. J'oserois affirmer, et à la vérité, que nous ne demeurasmes point un quart d'heure à faire ceste diligence. Et incontinent que l'artillerie fut  
35 couverte, Tibauville rentra et les canonniers, et commença à tirer plus furieusement qu'ils n'avoient fait tous les aultres jours, car il sembloit qu'un coup n'attendoit pas l'aultre; et tout le monde le secouroit d'une fort grande volonté. Capitaines, si vous faictes ainsy, et que vous mettiez la main à la besogne, vous y ferez aller  
40 tout le monde. La honte même les y pousse, et les y force. Quand il faict chaud en quelque lieu, si le chef n'y va, ou pour le moins quelque homme signalé, le reste ne va que d'une fesse, et

gronde qu'on les envoie à la mort. Puisque vous désirez de l'honneur, il faut prendre le hasard souvent autant que le moindre soldat.

Je ne veulx point dérober l'honneur de personne ; car je pense avoir assisté en autant de batteries qu'homme qui soict aujourd'huy en vie : et veulx dire n'avoir jamais vu commissaires d'artillerie plus diligents ni hasardeux, que Fredeville et Tibauville se montrèrent durant les cinq jours que la batterie dura. Et eux-mêmes braquoient et pointoient, encore qu'ils eussent d'aussy bons canonniers que j'en veis à ma vie. Et oserois dire, que de mille coups de canon il ne s'en perdit pas dix qui feussent mal employés. Le matin j'envoyai querir monsieur de Gohas qui estoit à Vie Bigore, et les capitaines qui tenoient le guet sur Montamat, et lui escrivant qu'il s'en vint pour se trouver à l'assault avec moi, à cause que le capitaine Paulliac, colonel de l'infanterie, avoit été blessé, tellement que nous n'avions point d'espérance de sa vie. Son coup lui feut donné quand j'allois mener messieurs de Leberon et de Montaut le soir avant pour couper ceste grande contrescarpe. Il avoit le coup tout au travers du corps. Mon fils Fabian feut aussi blessé d'une arquebusade au menton tout auprès de moy, et deux soldats tués. Je feis là une grande erreur, car j'y allai, la nuict n'estant pas encore bien fermée. Et croy qu'ils s'estoient aperceus que nous voulions couper la contrescarpe ; car toute leur arqueuserie s'estoit jectée en cet endroit. La raison qui me fit faire cet erreur, ce fut que je mis en considération combien d'heures duroit la nuict, et trouvai qu'elle ne pouvoit durer plus de sept heures ou environ ; et voyois d'aultre part qu'en demi-heure je perdois tout ce que j'avois fait, si la contrescarpe n'estoit abattue au point du jour ; et que si je donnois l'assault ce jour-là, ils se seroient si fort remparés et fortifiés, qu'avec autant de coups de canon que j'y avois tirés, il seroit bien difficile d'y entrer. Voilà pourquoi je me hastay tant d'aller commencer, pour au point du jour avoir achevé. Je fis toucher au doigt à messieurs de Leberon et de Montaut, et aux capitaines qui estoient de garde, qu'en leur diligence consistoit toute notre victoire. Ils ne dormoient pas ; car, comme j'ay desjà dict, à la pointe du jour l'artillerie commença à tirer et la contrescarpe feut rasée.

O mes compagnons, qui irez assiéger des places, icy et en beaucoup d'aultres endroits, vous confesserez que mes victoires m'ont plus réussi, pour la grande vigilance, diligence, et prompte exécution, que non pour ma hardiesse, et je confesseray d'aultre part



qu'au camp y avoit de plus hardis hommes que moy. Mais il n'y a nul qui puisse avoir couardise, s'il a ces trois choses ; car d'icelles trois sortent tous les combats et victoires, et tous les vaillants hommes suyvent les capitaines garnis de ces choses. Et au contraire, il n'y peult avoir hardiesse, encore que l'homme en soyt tout plein, s'il est lent, tardif et long à exécuter. Car avant qu'il ait pris sa délibération, il y met un si long temps, que l'ennemi est averti de ce qu'il veult faire, et remediera au tout. Et s'il est hastif il le surprendra à lui-mesme. Par ainsi il ne faut jamais avoir grande espérance en chef, qu'il ne soit garni de ces parties. Que l'on regarde tous les grands guerriers qui ont jamais été, on verra qu'ils ont tous eu ces qualités.

Nous, qui sommes Gascons, en sommes mieux pourvus qu'aucune aultre nation de France, ni peut-être de l'Europe. Aussi en est-il sorty de bons et braves capitaines, depuis cinquante ans. Je ne me veulx comparer à eulx ; mais si veulx-je dire cela de moy-mesme, puisqu'il est vrai, que jamais ma paresse et ma longueur ne me fait perdre rien, ni à mon maistre. L'ennemi me pensoit à une lieue de luy, que je lui allois porter la chemise blanche. Et si diligence est requise en la guerre, elle l'est plus en un siège, car il ne fault que peu de chose pour rompre votre dessein ; si vous pressez votre ennemi, vous lui redoublez la peur, il ne sçait où il est, et n'a loysir de se raviser. Veillez lorsque les aultres dorment, et ne laissez jamais votre ennemi sans lui donner quelque chose à faire.

Or je retournai à l'assault ; notre ordre estant dressé, je me meis auprès de la porte de la ville et près la bresche, où nous estions entrés avec toute la noblesse ; il y pouvoit avoir six ou sept vingts gentilshommes, et toujours en arrivoit d'autres ; car monsieur de la Chapelle-Louzières, qui venoit de Quercy, en amenoit une grande troupe. Je dirai cecy de mon présage, que jamais on ne me put oster de la fantaisie, que je ne deusse estre tué par la teste, ou blessé. Je m'estois mis en opinion pour cette occasion, que je n'irois point à l'assault, songeant bien que ma mort troubleroit fort le pays ; et le matin je di à monsieur de Las, advocat du roy à Agen, lequel estoit de notre conseil, et qui estoit venu avec moi, ces paroles : " Monsieur l'advocat, il y a des gens qui ont crié et crient que je suy fort riche ; vous sçavez l'argent que j'ay jusques à ung escu ; car par mon testament, où vous estiez appelé, vous le sçavez. Et pour ce qu'on ne sauroit oster l'opinion aulx gens, que je n'aye beaucoup d'argent, et si par fortune je mourais en cet assault, l'on demanderoit à ma femme quatre foys plus que je n'en

ay, voilà le rosle de tout l'argent que j'ay aujourd'huy en ce monde, tant aux intérêts, que ce qui est entre les mains de ma femme. Barate, mon maistre d'hôtel, a écrit le bordereau; le voilà signé de ma main. Vous m'estes ami, je vous pry que, si je meurs, vous et le conseiller de Nort vous monstriez amis de ma femme et de mes deux filles, et surtout de Charlotte-Catherine qui a cet honneur d'avoir esté teneue sur les fonts par le roy et la reine." Et lui délivray ledit rosle entre ses mains, et conneus bien qu'il eut plus d'envie de pleurer que de rire. Et par là on peult juger si le malheur qui m'advint ne m'alloit devant les yeux. Je n'ai point d'esprit familier; mais il ne m'est guère arrivé malheur, que mon esprit ne l'ayt prédit. Je taschois tousjours à me l'oster de la fantaisie, remettant tout à Dieu, qui dispose de nous comme il lui plaist. Je n'en feis jamais aultrement, quoi que les huguenots mes ennemis aient dict et escript contre moi.

Comme les deux heures furent venues, je feis apporter huit ou dix flascons de vin, que madame de Panjas m'avoit envoyés, et le délivrai aux gentilshommes et leur dis: "Beuvons, mes compagnons: car bientost se verra qui a teté le bon lait. Dieu vueille quelque jour que nous puissions boire ensemble! Si nos jours derniers sont venus, il n'est en notre pouvoir de rompre les destinées." Et comme tous eurent prins du vin, s'encouragèrent les uns les aultres, après que je leur eus fait une petite remonstrance en trois mots, leur disant: "Mes amis et compagnons, nous voicy prests à jouer des mains, il faut que chacun monstre ce qu'il sçait faire. Ceulx qui sont dans cette place, sont de ceulx, qui, avec le comte de Montgommeri, ont ruiné vos églises et pillé vos maisons: il fault leur faire rendre gorge. Si nous les emportons et mettons au couteau, vous avez bon marché du reste de Béarn. Croyez-moi: rien ne vous fera teste. Or, allez, je vous suyvrai bientost." Lors je feis sonner l'assault, les deux capitaines y allèrent, et quelques-uns de leurs soldats, et les enseignes ne feirent pas fort bien. Et comme je veis que ceulx là n'y entéroient pas, monsieur de Saintorens marcha avec quatre enseignes, et les mena jusques auprès de la bresche, qui ne feirent pas mieulx que les aultres; car ils estoient encore demeurés loin quatre ou cinq pas de la contrescarpe, laquelle n'empescha que notre artillerie ne fist ce qu'elle vouloit faire; et tous se mirent les genoux à terre derrière. Soubdain, je cognus bien qu'il falloit que d'aultres y missent la main que nos gens de pied. Tout à un coup je perdis la souvenance de l'opinion que j'avois d'y devoir estre tué ou blessé, et dis à la noblesse: "Gentilshommes mes amis, il n'y a combat que de

noblesse. Il fault que nous espérions que la victoire doibt venir par nous aultres, qui sommes gentilshommes; allons, je vous montrerai le chemin, et vous feray cognoistre que jamais bon cheval ne devint rosse. Suyvez hardiment, et sans vous estonner, 5 donnez; car nous ne saurions choisir mort plus honorable. C'est trop marchandé, allons!" Je prins lors monsieur de Goas par la main, et lui dis: "Monsieur de Goas, je veulx que vous et moi combattions ensemble. Je vous pry, ne nous abandonnons point; et si je suis tué ou blessé, ne vous en soulciez point, et me laissez 10 là, et poussez seulement oultre, et faictes que la victoire en demeure au roy." Et ainsi marchasmes tous d'aussi bonne volonté qu'à ma vie je veis gens aller à l'assault, et regardai deux fois en arrière: je veis que tous se touchoient les uns les aultres. Il y avoit une grande plaine, qui duroit cent cinquante pas au plus, 15 toute découverte, par là où nous marchions droict à la bresche. Les ennemis tiroient là sur nous, et me furent blessés six gentilshommes près de moi. Le sieur de Besoles en estoit un, son coup fut au bras, et fort grand, aussi il cuida mourir; le vicomte de Labatut à une jambe. Je ne sçaurois dire le nom des aultres, 20 parce que je ne les cognoissois pas tous. Monsieur de Goas en avoit mené sept ou huit avec lui, et entre aultres le capitaine Savaillan l'ainé; et lui en fut tué là trois, et ledit capitaine Savaillan blessé d'une arquebusade au travers du visaige. Il y avoit un capitaine du Plex, un aultre capitaine la Bastide, mien 25 parent, d'auprès de Villeneuve, qui tousjours avoit suivi monsieur le comte de Brissac, un capitaine Rantoy, qui est de Damasan, le capitaine Sales de Béarn, qui déjà avoit été blessé d'un coup de pique à l'œil. Il y avoit deux petites chambres, qui estoient de la haulteur d'une longue picque, et davantage; les ennemis défendoient ces chambres de bas en haut, de sorte qu'homme des nôtres 30 ne pouvoit montrer la tête, qu'il ne fust veu: et commencèrent nos gens à tirer à grands coups de pierre là dedans, et eux aussi en tiroient contre nous; mais l'avantage estoit aux nostres, qui tiroient contre bas. J'avois faict porter trois ou quatre eschelles 35 au bord du fossé; et comme je me retournai en arrière pour commander que l'on apportast deux eschelles, l'arquebusade me fut donnée par le visage du coing d'une barricade qui touchoit à la tour. Je croy qu'il n'y avoit pas là quatre arquebusiers; car tout le reste de la barricade avoit été mis par terre des deux canons 40 qui tiroient en flanc. Tout à coup je fus tout en sang: car je le jectois par la bouche, par le nez, et par les yeux. Monsieur de Goas me voulut prendre, cuidant que je tombasse. Je lui dis:

“ Laissez-moi, je ne tomberai point, suivez votre poincte.” Alors presque tous les soldats, et presque aussi tous les gentilshommes commencèrent à s'estonner, et voulurent reculer : mais je leur criois, encore que je ne pouvois presque parler, à cause du grand sang que je jectois par la bouche et par le nez : “ Où voulez-vous aller ? où voulez-vous aller ? Voulez-vous vous espouvanter pour moi ? Ne vous bougez, ni n'abandonnez point le combat ; car je n'ai point de mal, et que chacun retourne en son lieu,” couvrant cependant le sang le mieux que je pouvois, et dis à monsieur de Goas : “ Monsieur de Goas, gardez, je vous pry, que personne ne s'espouvante, et suyvez le combat.” Je ne pouvois plus demeurer là ; car je commençois à perdre la force, et dis aux gentilshommes : “ Je m'en vais me faire panser, et que personne ne me suyve, et vengez-moi, si vous m'aymez.” Je prins un gentilhomme par la main ; je ne le sçaurois nommer, car je n'y voyois presque point, et m'en retournai par le mesme chemin que j'y estois allé, et trouvai un petit cheval d'un soldat, sur lequel je montai comme je peus, aydé de ce gentilhomme ; et ainsi fus conduit à mon logis, là où je trouvai un chirurgien du régiment de monsieur de Goas, nommé maître Simon, qui me pansa, et m'arracha les os des deux joues avec les doigts, si grands estoient les trous, et me coupa force chair au visaige, qui estoit tout froissé.

Monsieur de Gramond estoit sur une petite montagnolle tout auprès de là, bien à son ayse, qui voyoit le tout, et parce qu'il est de cette belle religion nouvelle, encore qu'il n'ayt porté les armes contre le roy, il craignoit se mesler parmi nous aultres. Et se doutant qu'il y eust des ennemis, il vit que, comme je fus blessé, tous les soldats s'effroyèrent, et dit à ceulx qu'il avoit près de luy : “ Voilà quelque grand personnage mort. Voyez-vous comme les soldats se sont effroyés ? Je me doute que ce soit monsieur de Monluc.” Et dict à un sien gentilhomme, nommé monsieur de Sart : “ Courez voir si c'est lui, et s'il l'est, et qu'il ne soit mort, dictes-lui que je le pry qu'il permette que je l'aille veoir.” Ledict sieur de Sart est catholique, il y vint. A l'entrée de la ville on lui dict que c'estoit moi. Il vint à mon logis, et trouva que l'on me pleuroit, et que j'estois à la renverse sur un lit en terre, et me dict que monsieur de Gramond me prioit qu'il me veit, et si je prendrois plaisir qu'il y vint. Je lui dis que je n'avois point d'initié avec monsieur de Gramond, et que quand il viendroit qu'il cognoistroit qu'il avoit autant d'amis en nostre camp, et par aventure davantage, qu'à celui de leur religion. Il ne fut sitost parti de moi, que voicy monsieur de Madaillant, mon lieutenant, lequel

estoit à mon côté, quand j'allai à l'assault, et monsieur de Goas à l'autre, qui venoit voir si j'estois mort, et me dict : " Monsieur, esjouissez-vous, prenez courage, nous sommes dedans. Voilà les soldats aux mains qui tuent tout : et asseurez-vous que nous ven-  
 5 gerons votre blessure." Alors je luy dis : " Je loue Dieu de ce que je voy la victoire nostre avant mourir. A présent je ne me soucy point de la mort. Je vous pry vous en retourner, et monstrez-moi tous l'amitié que vous m'avez portée, et gardez qu'il n'en échappe un seul, qui ne soit tué." Et s'en retourna ; et tous mes serviteurs  
 10 mesmes y allèrent, de sorte qu'il ne demeura auprès de moy que deux pages, l'advocat de Las, et le chirurgien. L'on voulut sauver le Ministre, et le Capitaine de là dedans nommé Ladon, pour le faire pendre devant mon logis : mais les soldats les ostèrent à ceux qui les tenoient, et les mirent en mille pièces. Les soldats  
 15 en firent saulter cinquante ou soixante du hault de la grande tour, qui s'estoient retirés là dedans, dans le fossé, lesquels se noyèrent. Il se trouve que l'on n'en sauva que deux qui s'estoient cachés. Il y avoit tel prisonnier, qui vouloit donner quatre mille escus ; mais jamais homme ne voulut entendre à aulcune raançon, et la  
 20 pluspart des femmes furent tuées, lesquelles aussi faisoient de grands maux avec des pierres. Il s'y trouva un Espagnol marchand, qu'ils tenoient prisonnier là dedans, et un aultre marchand catholique aussi, qui furent saulvés. Voilà tout ce qui demeura en vie des hommes qui se trouvoient là dedans, qui furent les  
 25 deux, que quelqu'un déroba, et ces deux marchands, qui estoient catholiques. Ne pensez pas, vous qui lirez ce livre, que je feisse faire ceste exécution tant pour venger ma blessure que pour donner espouvante à tout le païs, afin qu'on n'eust le cueur de faire teste à notre armée. Et me semble que tout homme de guerre  
 30 au commencement d'une conquete en doibt faire ainsi contre celui qui oseroit attendre son canon. Il fault qu'il ferme l'oreille à toute composition de capitulation, s'il ne veoit de grandes difficultés à son entreprinse, et si son ennemy ne l'a mis en peine de faire bresche. Et comme il fault de la rigueur (appelez-la  
 35 cruauté si vous voulez), aussi faut-il de l'autre costé de la douceur, si vous voyez qu'on se rende de bonne heure à vostre mercy.

Monsieur de Gramond arriva à moi, et me trouva en fort mauvais estat ; car je ne lui pouvois à grand'peine respondre à cause  
 40 du grand sang que je jectois par la bouche. Monsieur de Goas revint du combat pour me voir, et trouva monsieur de Gramond auprès de moi, et me dit : " Réconfortez-vous, Monsieur, et prenez

courage, car assurez-vous que nous vous avons bien vengé. Car il n'est demouré une seule personne en vie." Alors il reconnut monsieur de Gramond et s'embrassèrent. Monsieur de Gramond le pria de l'amener au chasteau, ce qu'il fit. Et trouva bien estrange la prise, et dit qu'il n'avoit jamais cru que cette place 5 fust si forte. Il voulut voir tout le remuement de l'artillerie que j'avois faict. Il retourna une heure après, et m'offrit une maison qu'il avoit près de là, et tout ce qui estoit en sa puissance. Et m'a dict depuis qu'il me pensoit avoir dict à Dieu pour tout jamais. Tout ce jour-là et toute la nuict, je ne fis que saigner. Le lende- 10 main matin j'envoyai prier les capitaines de venir devers moy. Ce qu'ils firent, et leur feis la harangue qui s'en suyt, ayant repris cueur, et un peu de paroles :

" Mes compaignons et amis, je ne porte pas tant de regret de mon malheur, pour le mal que je souffre, que je fais pour voir les 15 affayres du roy décousues, et moi contrainct de vous abandonner. Je ne vous ai point caché la délibération que j'avois prise de cette exécution, car tous l'avez entendue. Je vous pry, que pour moi, vous n'arrestiez point d'exécuter vostre victoire, et marcher en avant; car cette exécution mettra en peur tout le pays de Béarn. 20 Je m'assure que vous ne trouverez résistance qu'à Navarreins. Ne laissez point perdre cette occasion, puisque Dieu la vous a donnée: car si vous le faictes, tout le monde dira que vostre hardiesse dépendoit de la mienne, et que sans moy vous ne pouviez rien. Et encore que ce fust une grande louange pour moi, si ne 25 voudrois-je pas que cela advint, pour l'honneur et amitié que je vous porte, estant aussi jaloux du vostre que du mien. Ne faictes donc estat de moi, non plus que si j'estois desjà mort." Sur quoi je vis la pluspart de la compaignie ayant les larmes aux yeux. Et ayant un peu repris haleine, je suivis mon proupos: " Vous 30 estes icy beaucoup de capitaines aussi suffisans que moi, pour commander; vous avez de bons et vaillans hommes, qui auront à présent double courage pour venger leur chef. Je m'assure qu'il n'y a nul de vous qui ne cède à monsieur de Gondrin que voilà: car outre qu'il est de la meilleure maison, c'est aussi le plus 35 vieulx capitaine de tous vous aultres. Et parce qu'il n'est pas beaucoup sain, je vous pry, monsieur de Saintorens, et vous messieurs de Gaos, et de Madaillan, vous tenir près de lui, car il est vieulx, comme vous voyez, et fauldra que vous trois, qui estes jeunes, portiez toute la peine. Soyez bien d'accord, je vous pry, 40 puisque vous avez tous bonne volonté. Ma blessure sera cause, si vous faictes quelque chose de bon, que vous acquerrez de l'hor-

neur. Pour Dieu, mes compagnons, ne laissez au bon du coup ceste entreprinse, et à son commencement. Suivez sur cet étonnement, et monstrez que ce n'est pas moi seulement, mais vous aultres aussi, qui avez bonne part à la victoire. Ne le voulez-vous pas ainsi, et accepter pour chef monsieur de Gondrin ?" Ils me dirent qu'oui, et que c'estoit raison qu'il commandast. Alors je les priay de ne me voir plus, afin de n'empirer ma fièvre, et se retirer tous à lui. Ainsi ils se départirent de moi bien tristes et ennuyés.

## XI.

## PIERRE DE RONSARD.

(1524-1585.)

"Ronsard montre encore dans ses *Discours sur les misères du temps* le cœur d'un citoyen, et plusieurs passages de ces plaintes éloqu岸tes abondent en beaux vers et en nobles sentiments exprimés avec énergie."

GÉRUZEZ.—*Histoire de la Littérature Française.*

**Discours des Misères de ce temps.**

A LA ROYNE MERE DU ROY.

10 Si depuis que le monde a pris commencement,  
 Le vice d'âge en âge eust pris accroissement,  
 Il y a ja longtemps que l'extreme malice  
 Eust surmonté le monde, et tout ne fust que vice ;  
 Mais puis que nous voyons les hommes en tous lieux  
 15 Vivre l'un vertueux, et l'autre vicieux,  
 Il nous faut confesser que le vice difforme  
 N'est pas victorieux ; mais suit la mesme forme  
 Qu'il receut dès le jour que l'homme fut vestu  
 (Ainsi que d'un habit) de vice et de vertu.  
 20 Ny mesme la vertu ne s'est point augmentée ;  
 Si elle s'augmentoit, sa force fust montée  
 Au plus haut periode, et tout seroit ici

Vertueux et parfait, ce qui n'est pas ainsi.

Or comme il plaist aux mœurs, aux Princes et à l'âge,  
 Quelquefois la vertu abonde d'avantage,  
 Le vice quelquefois, et l'un en se haussant,  
 Va de son compagnon le credit rabaissant, **5**  
 Puis il est rabaissé ; à fin que leur puissance  
 Ne prenne dans ce monde une entiere accroissance.

Ainsi il plaist à Dieu de nous exercer,  
 Et entre bien et mal laisser l'homme habiter, **10**  
 Comme le marinier qui conduit son voyage  
 Ores par le beau temps et ores par l'orage.

Vous, Royne, dont l'esprit prend plaisir quelquefois  
 De lire et d'escouter l'histoire des François,  
 Vous sçavez (en voyant tant de faits memorables)  
 Que les siecles passez ne furent pas semblables. **15**

Un tel Roy fut cruel, l'autre ne le fut pas ;  
 L'ambition d'un tel causa mille debats ;  
 Un tel fut ignorant, l'autre prudent et sage ;  
 L'autre n'eut point de cœur, l'autre trop de courage. **20**  
 Tels que furent les Roys, tels furent leurs sujets ;  
 Car les Roys sont tousjours des peuples les objets.

Il faut donc dès jeunesse instruire bien un Prince,  
 A fin qu'avec prudence il tienne sa province.  
 Il faut premierement qu'il ait devant les yeux  
 La crainte d'un seul Dieu, qu'il soit devotieux **25**  
 Envers la sainte Eglise, et que point il ne change  
 La foy de ses ayeux pour en prendre une estrange :  
 Ainsi que nous voyons instruire notre Roy,  
 Qui par vostre vertu n'a point changé de loy.

Las ! Madame, en ce temps que le cruel orage **30**  
 Menace les François d'un si piteux naufrage,  
 Que la gresle et la pluye, et la fureur des cieux  
 Ont irrité la mer de vents seditieux,  
 Et que l'astre jumeau ne daigne plus reluire,  
 Prenez le gouvernail de ce pauvre navire, **35**  
 Et maugré la tempeste, et le cruel effort  
 De la mer et des vents, conduisez-le à bon port.

La France à jointes mains vous en prie et reprie,  
 Las ! qui sera bien tost et proye et moquerie  
 Des Princes estrangers, s'il ne vous plaist en bref **40**  
 Par vostre autorité appaiser son meschef.

Hâ ! que diront, là bas, sous les tombes poudreuses,



De tant de vaillans Roys les ames genereuses ?  
 Que dira Pharamond, Clodion, et Clovis ?  
 Nos Pepins, nos Martels, nos Charles, nos Loys,  
 Qui de leur propre sang versé parmy la guerre  
 5 Ont acquis à nos Roys une si belle terre ?

Que diront tant de Ducs et tant d'hommes guerriers  
 Qui sont morts d'une playe au combat des premiers,  
 Et pour France ont souffert tant de labeurs extrêmes,  
 La voyant aujourd'huy destruire par nous-mesmes ?

10 Ils se repentiront d'avoir tant travaillé,  
 Querellé, combattu, guerroyé, bataillé,  
 Pour un peuple mutin divisé de courage,  
 Qui perd en se jouant un si bel heritage,  
 Heritage opulent, que toy peuple qui bois  
 15 Dans l'Angloise Tamise, et toy More qui vois  
 Tomber le chariot du soleil sur ta teste,  
 Et toy race Gothique aux armes tousjours preste,  
 Qui sens la froide bise en tes cheveux venter,  
 Par armes n'avez sceu ny froisser ny domter.

20 Car tout ainsi qu'on voit une dure coignée  
 Moins reboucher son fer, plus est embesongnée  
 A couper, à trancher, et à fendre du bois,  
 Ainsi par le travail s'endurcit le François ;  
 Lequel n'ayant trouvé qui par armes le donte,  
 25 De son propre couteau soi-mesme se surmonte.  
 Ainsi le fier Ajax fut de soy le vainqueur,  
 De son propre poignard se transperçant le cœur.  
 Ainsi Rome jadis des choses la merveille,  
 (Qui depuis le rivage où le soleil s'éveille,  
 30 Jusques à l'autre bord son empire estendit)  
 Tournant le fer contre elle à la fin se perdit.

C'est grand cas que nos yeux sont si pleins d'une nue,  
 Qu'ils ne cognoissent pas nostre perte avenue,  
 Bien que les estrangers qui n'ont point d'amitié  
 35 A nostre nation, en ont mesme pitié.  
 Nous sommes accablez d'ignorance si forte,  
 Et liez d'un sommeil si paresseux, de sorte  
 Que nostre esprit ne sent le malheur qui nous point,  
 Et voyant notre mal, nous ne le voyons point.

40 Dés long-temps les escrits des antiques prophetes,  
 Les songes menaçans, les hideuses cometes,  
 Avoient assez predict que l'an soixante et deux

Rendroit de tous costez les François malheureux,  
 Tuez, assassinez ; mais pour n'estre pas sages  
 Nous n'avons jamais creu à si divins presages,  
 Obstinez, aveuglez. Ainsi le peuple Hebrieu  
 N'adjoutoit point creance aux prophetes de Dieu ; 5  
 Lequel ayant pitié du François qui fourvoye,  
 Comme pere benin, du haut ciel luy envoie  
 Songes et visions, et prophetes, à fin  
 Qu'il pleure et se repente, et s'amende à la fin.  
 Le ciel qui a pleuré tout le long de l'année, 10  
 Et Seine qui couroit d'une vague effrenée,  
 Et bestail, et pasteurs, et maisons ravissoit,  
 De son malheur futur Paris advertissoit,  
 Et sembloit que les eaux en leur rage profonde  
 Voulussent re-noyer une autre fois le monde. 15  
 Cela nous predisoit que la terre et les cieux  
 Menaçoient nostre chef d'un mal prodigieux.  
 O toy historien, qui d'encre non menteuse  
 Ecris de nostre temps l'histoire monstrueuse,  
 Raconte à nos enfans tout ce malheur fatal, 20  
 Afin qu'en te lisant ils pleurent nostre mal,  
 Et qu'ils prennent exemple aux pechez de leurs peres,  
 De peur de ne tomber en pareilles miseres.  
 De quel front, de quel œil, ô siecles inconstans !  
 Pourront-ils regarder l'histoire de ce temps ? 25  
 En lisant que l'honneur et le sceptre de France,  
 Qui depuis si long âge avoit pris accroissance,  
 Par une opinion nourrice des combats,  
 Comme une grande roche est bronché contre bas !  
 On dit que Jupiter, fasché contre la race 30  
 Des hommes, qui vouloient par curieuse audace  
 Envoyer leurs raisons jusqu'au ciel, pour sçavoir  
 Les hauts secrets divins que l'homme ne doit voir,  
 Un jour, estant gaillard, choisit pour son amie  
 Dame Presumption, la voyant endormie 35  
 Au pied du mont Olympe ; et la baisant, soudain  
 Conceut l'Opinion, peste du genre humain ;  
 Cuidier en fut nourrice, et fut mise à l'escolle  
 D'Orgueil, de Fantasie et de Jeunesse folle.  
 Elle fut si enflée et si pleine d'erreur, 40  
 Que mesme à ses parens elle faisoit horreur.  
 Elle avoit le regard d'une orgueilleuse beste ;

De vent et de fumée estoit pleine sa teste ;  
 Son cœur estoit couvé de vaine affection,  
 Et sous un pauvre habit cachoit l'ambition ;  
 Son visage estoit beau comme d'une Sereine ;  
 5 D'une parole douce avoit la bouche pleine ;  
 Legere elle portoit des ailes sur le dos ;  
 Ses jambes et ses pieds n'estoient de chair ny d'os,  
 Ils estoient faits de laine et de coton bien tendre,  
 Afin qu'à son marcher on ne la peust entendre.  
 10 Elle se vint loger par estranges moyens  
 Dedans le cabinet des theologiens,  
 De ces nouveaux Rabins, et brouilla leurs courages  
 Par la diversité de cent nouveaux passages,  
 A fin de les punir d'estre trop curieux,  
 15 Et d'avoir eschelé, comme Geans, les cieux.  
 Ce monstre que j'ay dit, met la France en campagne,  
 Mendiant le secours de Savoye et d'Espagne,  
 Et de la nation qui, prompte au tabourin,  
 Boit le large Danube et les ondes du Rhin.  
 20 Ce monstre arme le fils contre son propre pere,  
 Et le frere (ô malheur !) arme contre son frere,  
 La sœur contre la sœur, et les cousins germains  
 Au sang de leurs cousins veulent tremper leurs mains ;  
 L'oncle hait son nepveu, le serviteur son maistre ;  
 25 La femme ne veut plus son mary recognoistre ;  
 Les enfans sans raison disputent de la foy,  
 Et tout à l'abandon va sans ordre et sans loy.  
 L'artisan par ce monstre a laissé sa boutique,  
 Le pasteur ses brebis, l'advocat sa pratique,  
 30 Sa nef le marinier, son trafiq' le marchand,  
 Et par luy le preud'homme est devenu meschant.  
 L'escolier se desbauche, et de sa faulx tortue  
 Le laboureur façonne une dague pointue,  
 Une pique guerriere il fait de son rateau,  
 35 Et l'acier de son coudre il change en un couteau.  
 Morte est l'authorité ; chacun vit à sa guise ;  
 Au vice desreglé la licence est permise ;  
 Le desir, l'avarice, et l'erreur insensé  
 Ont c'en dessus dessous le monde renversé.  
 40 On a fait des lieux saints une horrible voirie,  
 Un assassinement et une pillerie,  
 Si bien que Dieu n'est seur en sa propre maison ;

Au ciel est revolée et Justice et Raison,  
Et en leur place, hélas ! regne le brigandage,  
La haine, la rancueur, le sang et le carnage.

Tout va de pis en pis ; le sujet a brisé  
Le serment qu'il devoit à son Roy mesprisé ;  
Mars enflé de faux zele et de vaine apparence,  
Ainsi qu'une furie agite nostre France,  
Qui, farouche à son Prince, opiniastre suit  
L'erreur d'un estrangier qui folle la conduit.

Tel voit-on le poulain, dont la bouche trop forte  
Par bois et par rochers son escuyer emporte,  
Et maugré l'esperon, la houssine et la main,  
Se gourme de sa bride. et n'obéit au frein ;  
Ainsi la France court, en armes divisée,  
Depuis que la raison n'est plus autorisée.

Mais vous, Royne tres-sage en voyant ce discord,  
Pouvez en commandant les mettre tous d'accord ;  
Imitant le pasteur, qui voyant les armées  
De ses mouches à miel fierement animées,  
Pour soustenir leurs chefs, au combat se ruer,  
Se percer, se piquer, se navrer, se tuer,  
Et, parmi les assauts, forcenant pesle-mesle,  
Tomber morts du ciel aussi menu que gresle,  
Portant un gentil cœur dedans un petit corps ;  
Il verse parmi l'air un peu de poudre, et lors  
Retenant des deux camps la fureur, à son aise  
Pour un peu de sablon leurs querelles appaise.

Ainsi presque pour rien la seule dignité  
De vos enfans, de vous, de vostre autorité  
(Que pour vostre vertu chaque estat vous accorde)  
Pourra bien appaiser une telle discorde.

O Dieu ! qui de là haut nous envoyas ton Fils,  
Et la paix eternelle avecques nous tu fis,  
Donne, je te suppli', que ceste Royne mere  
Puisse de ces deux camps appaiser la colere ;  
Donne moy derechef que son sceptre puissant  
Soit maugré le discord en armes fleurissant ;  
Donne que la fureur de la guerre barbare  
Aille bien loin de France au rivage Tartare ;  
Donne que nos harnois de sang humain tachez  
Soient dans un magazin pour jamais attachez ;  
Donne que mesme loy unisse nos provinces,

Unissant pour jamais le vouloir de nos Princes.

Ou bien (ô Seigneur Dieu !) si les cruels destins

Nous veulent saccager par la main des mutins,

Donne que hors des poings eschappe l'alumelle

5 De ceux qui soustiendront la mauvaise querelle ;

Donne que les serpens des hideuses fureurs

Agitent leurs cerveaux de paniques terreurs.

Donne qu'en plein midy le jour leur semble trouble,

Donne que pour un coup ils en sentent un double,

10 Donne que la poussiere entre dedans leurs yeux.

D'un esclat de tonnerre arme ta main aux cieux,

Et pour punition eslance sur leur teste,

Et non sur les rochers les traicts de la tempeste !

## XII.

### JEAN CALVIN.

(1509-1564.)

“ Ce morceau est un chef d'œuvre de dialectique, un habile mélange de prières, de reproches, et même de menaces demi-voilées, sous l'apparence d'une respectueuse soumission.”

RÉAUME.—*Notice.*

**Au Roy de France très chrestien François I<sup>er</sup> de ce nom, son Prince et Souverain Seigneur, Jehan Calvin, paix et salut en Jesus Christ.**

Au commencement que je m'appliquay à escrire ce present livre,  
 15 je ne pensoye rien moins, Sire, que d'escrire choses qui fussent presentees à vostre Majesté : seulement mon projet estoit d'enseigner quelques rudimens, par lesquels ceux qui seroyent touchez d'aucune bonne affection de Dieu, fussent instruits à la vraye pieté. Et principalement je vouloye par ce mien labeur servir à  
 20 nos François : desquels j'en voyoye plusieurs avoir faim et soif de Jesus Christ, et bien peu qui en eussent receu droicte congnoissance. Laquelle mienne deliberation on pourra facilement appercevoir du livre, en tant que je l'ay accommodé à la plus simple

forme d'enseigner qu'il m'a esté possible. Mais voyant que la fureur d'aucuns iniques s'estoit tant esleeve en vostre royaume, qu'elle n'avoit laissé lieu aucun à toute saine doctrine, il m'a semblé estre expedient de faire servir ce present livre, tant d'instruction à ceux que premierement j'avoie deliberé d'enseigner, qu'aussi de confession de foy envers vous : dont vous cognoissiez quelle est la doctrine contre laquelle d'une telle rage furieusement sont enflambés ceux qui par feu et par glaive troublent aujourd'hui vostre royaume. Car je n'auray nulle honte de confesser que j'ay yci comprins quasi une Somme de ceste mesme doctrine, laquelle ils estiment devoir estre punie par prison, bannissement, proscription et feu : et laquelle ils crient devoir estre deschassée hors de terre et de mer. Bien scay-je de quels horribles rapports ils ont rempli vos oreilles et vostre cœur, pour vous rendre nostre cause odieuse : mais vous avez à reputer selon vostre clemence de mansuetude, qu'il ne resteroit innocence aucune, n'en dits, n'en faits, s'il suffisoit d'accuser. Certainement si quelqu'un, pour esmouvoir haine à l'encontre de ceste doctrine, de laquelle je me veux efforcer de vous rendre raison, vient à arguer qu'elle est desja condamnee par un commun consentement à tous estats, qu'elle a receu en jugement plusieurs sentences contr'elle, il ne dira autre chose, sinon qu'en partie elle a esté violement abattue par la puissance et conjuration des adversaires, en partie malicieusement opprimee par leurs mensonges, tromperies, calomnies et trahisons. C'est force et violence, que cruelles sentences sont prononcees à l'encontre d'icelle devant qu'elle ait esté defendue. C'est fraude et trahison, que sans cause elle est notee de sedition et malefice.

.....Je ne demande point sans raison, Sire, que vous vueilliez prendre la cognoissance entiere de ceste cause, laquelle jusques ici a esté demenee confusement, sans nul ordre de droit et par une ardeur impetueuse, plus tost que par une moderation et gravité judiciaire. Et ne pensez point que je tasche à traiter ici ma defense particuliere, pour impetrer retour au pays de ma naissance, auquel, combien que je porte telle affection d'humanité qu'il appartient, toutesfois comme les choses sont maintenant disposees, je ne souffre pas grand dueil d'en estre privé, mais j'entrepren la cause commune de tous les fideles, et mesme celle de Christ, laquelle aujourd'hui est en telle maniere du tout deschiree et foulee en vostre royaume, qu'elle semble estre desesperée, ce qui est bien advenu par la tyrannie d'aucuns Pharisieus, plustost que de vostre vouloir. Mais comment cela se fait, il n'est point mes-

tier de le dire ici. Quoy que ce soit, elle est grandement affligée. Car la puissance des adversaires de Dieu a obtenu jusques là que la verité de Christ, combien qu'elle ne soit perdue et dissipée, toutefois soit cachée et ensevelie comme ignominieuse : et outre  
 5 que la povrette Eglise soit ou consumée par morts cruelles, ou deschassée par bannissements, ou tellement estonnée par menaces et terreurs qu'elle n'ose sonner mot... Or c'est vostre office, Sire, de ne destourner de vos oreilles, ne vostre courage d'une si juste defense, principalement quand il est question de si grands choses :  
 10 c'est asçavoir comment la gloire de Dieu sera maintenue sur terre, comment sa verité retiendra son honneur et dignité, comment le regne de Christ demeurera en son entier. O matiere digne de vos oreilles, digne de vostre jurisdiction, digne de votre throne royal ! car ceste pensee fait un vray Roy, s'il se recognoist estre vray  
 15 ministre de Dieu au gouvernement de son royaume, et au contraire, celuy qui ne regne point à ceste fin de servir à la gloire de Dieu, n'exerce pas regne, mais brigandage. Or on s'abuse, si on attend longue prosperité en un regne qui n'est point gouverné du sceptre de Dieu, c'est à dire sa sainte parole. Car l'edict celeste  
 20 ne peut mentir, par lequel il est denoncé que le peuple sera dissipé quand la Prophetie defaudra. Et ne devez estre destourné par le contemnement de nostre petitesse. Certes, nous recognoissons assez combien nous sommes povres gens et de mespris, c'est asçavoir devant Dieu, miserables pecheurs, envers les hommes,  
 25 vilipendez et dejettés, et mesme (si vous voulez), l'ordure et balleure du monde, ou si on peut encore nommer quelque chose plus vile. Tellement qu'il ne nous reste rien de quoy nous glorifier devant Dieu, sinon sa seule misericorde, par laquelle, sans quelque merite, nous sommes sauvez, ni envers les hommes, sinon nostre  
 30 infirmité, c'est à dire ce que nous estiment grande ignominie.

Mais toutesfois il faut que nostre doctrine consiste eslevee et insuperable par dessus toute la gloire et puissance du monde, car elle n'est pas nostre, mais de Dieu vivant et de son Christ, lequel le père a constitué Roy, pour dominer d'une mer à l'autre, et  
 35 depuis les fleuves jusques aux fins de la terre : et tellement dominer, qu'en frapant la terre de la seule verge de sa bouche, il la casse toute avec sa force et sa gloire, comme un pot de terre : ainsi que les Prophetes ont predit la magnificence de son regne, qu'il abbatroit les royaumes durs comme fer et airain, et reluisans  
 40 comme or et argent. Bien est vray que nos adversaires contredisent, reprochans que fausement nous pretendons la parole de Dieu, de laquelle nous sommes, comme ils disent, pervers cor-

rupteurs. Mais vous mesmes, selon vostre prudence, pourrez juger en lisant nostre confession, combien ceste reproche est pleine non seulement de malicieuse calomnie, mais d'imprudence trop effrontee...

Mais je retourne à vous, Sire. Vous ne vous devez esmouvoir 5 de ces faux rapports, par lesquels nos adversaires s'efforcent de vous jeter en quelque crainte et terreur : c'est asçavoir que ce nouvel Evangile (ainsi l'appellent-ils) ne cherche autre chose qu'occasion de sedition et toute impunité de mal faire. Car Dieu n'est point Dieu de division, mais de paix, et le fils de Dieu n'est 10 point ministre de peché, qui est venu pour rompre et destruire les œuvres du diable. Et quant à nous, nous sommes injustement accusez de telles entreprises, desquelles nous ne donnâmes jamais la moindre souspeçon du monde. Et il est bien vray-semblable que nous, desquels jamais n'a esté ouïe une seule parole 15 seditieuse, et desquels la vie a toujours esté cogneue simple et paisible, quand nous vivions sous vous, Sire, machinions de renverser les royaumes ! Qui plus est, maintenant estant chassés de nos maisons, nous ne laissons point de prier Dieu pour vostre prospérité, et celle de vostre regne. Il est bien à croire que nous 20 pourchassions un congé de tout mal faire, sans estre reprins, veu, combien que nos mœurs soyent reprehensibles en beaucoup de choses, toutesfois qu'il n'y a rien digne de si grand reproche. Et d'avantage, graces à Dieu, nous n'avons point si mal profité en l'Evangile, que nostre vie ne puisse estre à ces detracteurs exemple 25 de chasteté, liberalité, misericorde, temperance, patience, modestie, et toutes autres vertus. Certes la verité tesmoigne évidemment pour nous, que nous craignons et honorons Dieu purement, quand par nostre vie et par nostre mort nous desirons son nom estre sanctifié. Et la bouche mesme des envieux a esté con- 30 trainte de donner tesmoignage d'innocence et justice exterieure, quant aux hommes, à aucuns de nous, lesquels on faisoit mourir pour ce seul point qui meritoit louange singuliere. Or s'il y en a aucuns qui sous couleur de l'Evangile esmeuvent tumultes (ce qu'on n'a pont veu jusques ici en vostre royaume) ou qui vueillent 35 couvrir leur licence charnelle du nom de la liberté qui nous est donnée par la grace de Dieu, comme j'en cognoy plusieurs, il y a loix et punitions ordonnées par les loix, pour les corriger asprement selon leurs delicts : mais que cependant l'Evangile de Dieu ne soit point blasphemé pour les malefices des meschans. Vous 40 avez, Sire, la venimeuse iniquité de nos calomniateurs exposee par assez de paroles, à fin que vous n'encliniez pas trop l'oreille



pour adjouster foy à leurs rapports. Et mesme je doute que je n'aye esté trop long, veu que ceste preface ha quasi la grandeur d'une defense entiere, combien que par icelle je n'aye pretendu composer une defense, mais seulement adoucir vostre cœur pour  
5 donner audience à nostre cause. Lequel, combien qu'il soit à present destourné et aliené de nous, j'adjouste mesme enflambé, toutesfois j'espere que nous pourrons regagner sa grace, s'il vous plaist une fois hors d'indignation et courroux, lire ceste nostre confession, laquelle nous voulons estre pour defense envers vostre  
10 Majesté : mais si au contraire les detractions des malvueillans empeschent tellement vos oreilles que les accusés n'ayent aucun lieu de se defendre, d'autre part, si ces impetueuses furies, sans que vous y mettiez ordre, exercent tousjours cruauté par prisons, fouets, gehennes, coppures, bruslures, nous certes, comme brebis  
15 devouees à la boucherie, seront jettés en toute extremité ; tellement neantmoins qu'en nostre patience nous possederons nos ames, et attendrons la main forte du Seigneur, laquelle sans doute se monstrera en sa saison, et apparoistra armee, tant pour delivrer les povres de leur affliction, que pour punir les contempteurs qui  
20 s'esgayent si hardiment à ceste heure. Le Seigneur, Roy des Rois, vueille establir vostre throne en justice et vostre siege en equité.

De Basle, le premier jour d'Aoust 1535.

## XIII.

## THÉODORE DE BÈZE.

(1519-1605.)

“ Au point de vue littéraire, il se recommande comme ayant été un de ceux qui contribuèrent le plus à la renaissance des lettres en France.”

VAPEREAU.—*Dictionnaire des littératures.*

## A.

**La première harangue.**

FAICTE PAR M. THEODORE DE BESZE EN L'ASSEMBLÉE DE POISSY  
LE MARDI NEUFIEME IOUR DE SEPTEMBRE  
MIL CINQ CENS SOIXANTE ET UN.

Sire, c'est un heur bien grand à un fidele et affectionné subject, de voir la face de son Prince, d'autant qu'icelle lui representant comme la Majesté de Dieu visible, faire ne se peult qu'il n'en soit grandement esmeu, pour considerer le devoir de l'obeissance et subjection qu'il luy doit. Car estans tels que nous sommes, ce que nous voyons à l'œil (pourveu que l'œil soit bon, et la chose responde à ce qu'on a conceu) est de beaucoup plus grand effect, que ce qui est considéré par nous avec une simple et nue apprehension d'esprit. Et s'il advient, que non seulement il puisse voir son Prince, mais aussi qu'il soit veu de luy, et qui plus est escouté, et finalement receu et approuvé: alors veritablement a-t-il receu une tresgrande satisfaction et singulier contentement. 5

De ces quatre poincts, Sire, il a pleu à Dieu, usant de ses secrets jugemens, qu'un partie de vos treshumbles et tresobeissants subjects ait esté longtemps frustrée, a son tresgrand regret: jusques à ce qu'en usant de son infinie misericorde, et donnant lieu à nos pleurs et gemissemens continuels, il nous a tellement favorisez, que ce jour nous apporte le bien, jusques icy plustost désiré, qu'espéré de voir vostre Majesté, Sire: et qui plus est, d'estre veus et ouis d'icelle en la plus illustre et noble compagnie qui soit au monde. 15 20

Quand donques nous n'aurions jamais receu autre bien, et n'en recevrions par cy apres : si est ce que le reste du cours de nos ans ne pourroit satisfaire pour suffisamment en remercier nostre Dieu, et rendre graces condignes a vostre Majesté.

5 Mais quand nous considerons avec cela, que ce mesme jour non seulement nous fait ouverture, mais aussi nous convie, et par maniere de dire d'une façon tant benigne, tant gracieuse et tant convenable à vostre royale debonnaireté, nous contraint à tesmoi-  
 10 gner tous ensemble le devoir que nous avons à confesser le nom de nostre Dieu, et à declarer l'obeissance que nous vous portons ; force nous est de confesser, Sire, que nos espritz ne sont capables de concevoir la grandeur d'un tel bien, et nos langues encores moins suffisantes à exprimer ce que l'affection leur commande. Tellement, Sire, qu'une telle faveur surmontant toute eloquence  
 15 humaine, nous aimons trop mieux confesser nostre imbecillité par un vergongneux silence, qu'amoindrir un tel bien fait par défaut de la parole.

Toutesfois, Sire, nous souhaitons encores le quatrieme et principal point, c'est à sçavoir que nostre service ce aujourd'huy soit  
 20 receu de vostre Majesté pour agreable. Ce qu'aussi nous esperons obtenir, s'il advient (et Dieu vueille qu'ainsi soit) que nostre venue apporte une fin, non point tant à nos miseres et calamitez passees (desquelles la memoire s'en va comme esteincte par ceste heureuse journée) qu'à ce qui nous a semblé tousjours plus grief  
 25 que la mort mesme : sçavoir est, aux troubles et desordres survenus en ce royaume pour le fait de la religion, avecque la ruine et perdition d'un grand nombre de vos pauvres subjectz.

Or y a-t-il plusieurs occasions qui jusques icy nous ont empesché de jouyr d'un si grand bien, et qui encores aujourd'huy nous  
 30 feroient perdre tout courage, n'estoit que d'autre costé plusieurs choses nous fortifient et asseurent.

Il y a premierement une persuasion enracinee au cueur de plusieurs par un certain malheur et par l'iniquité des temps, que nous sommes gens turbulents, ambitieux, addonnez à nostre sens, enne-  
 35 mis de toute concorde et tranquillité.

Il y en peult avoir aussi qui presument qu'encores que ne soyons du tout ennemis de paix, ce neantmoins nous la demandons avec des conditions tant rudes et aspres, que nous ne sommes nullement recevables : comme si nous pretendions renverser tout le  
 40 monde pour en faire un autre en nostre façon, et mesmes de despoüiller aucuns de leurs biens et facultez pour nous en emparer.

Il y a encores plusieurs tels ou plus grands empeschemens, Sire: mais nous aimons trop mieux que la memoire en soit ensevelie, que renouveler les vieilles playes en les recitant, maintenant que nous sommes sur le point, non pas de faire doleances et plainctes, mais de chercher les plus convenables et prompts 5 remedes.

Et qui nous donne donc une telle assurance au milieu de tant d'empeschemens? Sire, ce n'est aucun appuy de chose qui soit en nous, veu que nos sommes en toutes sortes des plus petits et contemptibles du monde. Ce n'est point aussi (grâces à Dieu) 10 vaine presumption ny arrogance: car nostre pauvre et vile condition ne la porte pas. C'est plustost, Sire, nostre bonne conscience qui nous assure de nostre bonne et juste cause: de laquelle aussi nous esperons que nostre Dieu, par le moyen de vostre Majesté, sera le defenseur et protecteur. C'est aussi la debon- 15 nairété desja remarquable en vostre face, parolle et contenance. C'est l'equité que nous voyons et experimentons estre empreinte en vostre cueur, Madame. C'est la droicture de vous, Sire et des illustres Princes du sang. C'est aussi l'occasion toute manifeste que nous avons d'espérer, que vous, nos treshonorez Seigneurs du 20 conseil, vous conformans à une mesme volonté, n'aurez moindre affection de nous octroyer une tant sainte et necessaire concorde, que nous avons de la recevoir. Et quoy plus? Il y a encores un point qui nous entretient en bonne espérance: c'est que nous presumons selon la reigle de charité que vous, Messieurs, avec les- 25 quels nous avons à conferer, vous efforcerez plustost avec nous, selon nostre petite mesure à esclarcir la verité, que à l'obscurcir davantage: à enseigner qu'à debattre: à peser les raisons, qu'à les contredire. Bref, à plustost empescher que le mal ne passe plus oultre, qu'à le rendre du tout incurable et mortel. Telle est l'opi- 30 nion que nous avons conceu de vous, Messieurs: vous priant au nom de ce grand Dieu qui nous a icy assemblez et qui sera juge de nos pensees et de nos parolles, que, nonobstant toutes choses dictes, escriptes, cu faictes par l'espace de quarante ans ou environ, vous vous despouilliez avec nous de toutes les passions et prejudices 35 qui pourroyent empescher le fruict d'une si sainte et louable entreprinse: et esperiez de nous, s'il vous plaist, ce que moyennant la grâce de Dieu vous y trouverez, c'est à sçavoir un esprit traictable et prest à recevoir tout ce qui sera prouvé par la pure parolle de Dieu.

40

Ne pensez que nous soyons venus pour maintenir aucun erreur; mais pour descouvrir et amender tout ce qui se trouvera de default,

ou de nostre costé ou du vostre. N'estimez que nous soyons tant outrecuidez, que nous pretendions de ruyner ce que nous sçavons estre eternel, c'est à sçavoir l'Eglise de nostre Dieu. Ne cuidez que nous cherchions les moyens de vous rendre pareils à nous en  
 5 nostre pauvre et vile condition : en laquelle toutesfois, grâces à Dieu, nous trouvons un singulier contentement. Nostre desir est que les ruynes de Jerusalem soyent reparées : que ce temple spirituel soit relevé : que ceste maison de Dieu qui est bastie de pierres vivres, soit remise en son entier : que ces troupeaux tant  
 10 espars et dissipez par une triste vengeance de Dieu, et nonchalance des hommes, soyent ralliez et recueillis en la bergerie de ce souverain et unique Pasteur.

Voilà nostre dessein, voila tout nostre desir et intention, Messieurs : et si vous ne l'avez cru jusques icy, nous esperons que  
 15 vous le croirez, quand nous aurons, en toute patience et mansuétude, conféré ce que Dieu nous aura donné. Et pleust à nostre Dieu, que sans passer plus outre, au lieu d'arguments contraires, nous puissions tous d'une voix chanter un cantique au Seigneur, et tendre les mains les uns aux autres, comme quelquefois est  
 20 advenu entre les armées et batailles toutes rangees des mescreans mesmes et infidelles. Chose grandement honteuse pour nous, si nous faisons estat de prescher la doctrine de paix et de concorde, et cependant nous sommes les plus faciles à estre desjoincts, et les plus durs et difficiles à rallier. Mais quoy ? Ces choses se  
 25 peuvent et doivent souhaiter par les hommes, mais c'est à Dieu à les octroyer ; comme aussi il fera quand il lui plaira couvrir nos pechez par sa bonté, et deschasser nos tenebres par sa lumiere.

## B.

### La Saint-Barthelemy.

La Royne-mere, peu après la minuit du samedi passee, fut veüe entrer dans la chambre du Roy, n'ayant avec elle qu'une femme  
 30 de chambre ; quelques seigneurs qui y furent mandez, y entrerent peu de temps apres, mais je ne sçay pourquoy ce fut. Bien est vray que deux heures apres, on donna le signe du temple de Saint Germain l'Auxerrois, à son de cloche : lequel ouy, soudain les soldats qui estoyent en garde devant le logis de l'Amiral, forçant  
 35 la porte du logis, y entrerent facilement, leur ayant esté aussi tost ouverte, que le nom du Roy (duquel ils se vantoyent) y fut ouy. Le duc de Guyse y entra aussi tost apres à cheval, accompagné

d'une grande troupe de ses partizans : il n'y eut que peu ou point de resistance, n'estans ceux de la famille et suite de l'Amiral aucunement armez.

L'Amiral oyant le bruit, et craignant qu'il y eust quelque sedition, commanda à un sien valet de chambre (qu'on nommoit 5 Nicolas le Trucheman) de monter sur le toict du logis, et appeler les soldats de la garde, que le Roy lui avoit baillez, ne pensant à rien moins que ce fussent ceux qui faisoient l'effort et violence : quant à luy, il se leva, et s'estant affublé de sa robe de nuict, se mit à prier Dieu : et à l'instant un nommé le Besme Alleman, 10 serviteur domestique du duc de Guyse, qui avec les capitaines Caussens, Sarlaboux, et plusieurs autres, estoit entré dans sa chambre, le tua : toutesfois Sarlaboux s'est vanté que ce fut luy.

Les dernières paroles de l'Amiral, parlant au Besme, furent : "Mon enfant, tu ne feras ja pourtant ma vie plus brieve." 15

On ne pardonna à pas un de ceux de la maison de l'Amiral, qui se laisserent trouver, que tous ne fussent tuez.

Le corps mort de l'Amiral fut jetté par Sarlaboux par les fenestres de sa chambre, en la cour de son logis, par le commandement du duc de Guyse, et du duc d'Aumale (qui y estoit 20 aussi accouru) et le voulurent voir mort devant que de partir de là.

Le jour de la blessure de l'Amiral, le Roy avoit baillé advis à son beau frere le roy de Navarre, de faire coucher dans sa chambre dix ou douze de ses plus favoris, pour se garder des desseins du 25 duc de Guyse, qu'il disoit estre un mauvais garçon. Or ces gentilshommes là, et quelques autres qui couchoyent en l'antichambre du roy de Navarre furent menez hors desdites chambres, après la mort de l'Amiral, et desarmez de l'espee de dague qu'ils portoyent, par les mains de Nancé et des soldats de la garde du 30 Roy, et menez jusques à la porte du Louvre : là (le Roy les regardant par une fenestre) furent tuez en sa presence. Entre ceux-là estoyent le baron de Pardillan, les capitaines Piles, Saint Martin-Bourres, et autre dont je ne sçay le nom.

Alors on amena le roy de Navarre et les princes de Condé au 35 Roy, lequel les voyant leur dit, qu'il n'entendoit supporter dorénavant en son Royaume, plus d'une religion : par tant il vouloit qu'ils vesquissent à la façon de ses predecesseurs, à sçavoir qu'ils allassent à la messe, si leur vie et leurs biens leur estoient en quelque recommandation.

Le roy de Navarre (sans toutesfois condescendre à la proposition 40 du Roy) luy respondit fort humblement : et le prince de Condé,

qui est d'une nature un peu plus brusque, ayant respondu aussi un peu plus asprement, ne fut menacé par le Roy de moins, que de la perte de sa teste, s'il ne se ravisoit dans trois jours, que le Roy luy bailloit pour tous delais, l'appellant opiniastre, obstiné, seditieux, et fils de seditieux.

Les autres Huguenots qui estoyent dedans le Louvre, auxquels à prix ou priere on avoit jusqu'alors sauvé la vie, promettoyent de faire tout ce que le Roy commanderoit. Entre autres Grammont, Gamache, Dutas et certains autres eurent d'autant plus facilement leur pardon, que le Roy sçavoit fort bien qu'ils n'avoient jamais eu que peu ou point de religion. A l'instant on sonna le tocsin du Palais, afin qu'on se ruast sur les autres Huguenots (de toutes qualitez et sexes) qui estoyent dans la ville: leur pretexte estoit, un bruit qu'ils firent courre, qu'on avoit descouvert une conspiration faicte contre le Roy, sa mere et ses freres, par les Huguenots: lesquels avoyent desja tué plus de quinze soldats de la garde (ce disoyent ceux qui estoyent morts) partant le Roy commandoit qu'on ne pardonnast pas à un Huguenot.

Les courtisans, et les soldats de la garde du Roy, furent ceux qui firent l'exécution sur la Noblesse, finissans avec eux (ce disoyent-ils) par fer et desordres les proces, que la plume, le papier et l'ordre de justice, n'avoient jusqu'alors sceu vuidier. De sorte que les chetifs, accusez de conspiration et d'entreprinse, tous nuds, mal-avisez, dormans, desarmez, et entre les mains de leurs ennemis, par simplicité, sans loisir de respirer, furent tuez, qui dans leurs lits, qui sur les toicts des maisons, et qui en autres lieux, selon qu'ils se laissoyent trouver.

## XIV.

## JEAN PASSERAT.

(1534-1602.)

“ Il avait une franchise hardie, et dans la *Satire Ménippée* il attaque avec toute sa verve Gauloise l'hypocrisie et le fanatisme.”

VAPEREAU.—*Dictionnaire universel des Littératures.*

## A.

**Plainte.**

O temps, o meurs changez, où sont les benefices,  
 Où sont les dignitez, les estats, les offices,  
 Que le grand Roy François, l'Apollon des neuf sœurs,  
 Sans en estre prié donnoit aux professeurs ?  
 Le public a tiré quarante ans de service 5  
 De mes travaux passez, au poudreux exercice  
 Où la vertu se monstre, et s'apprend le sçavoir :  
 Las ! je suis envieilli sans recompense avoir.  
 Si tant j'eusse enseigné dans un païs estrange,  
 Je serois plein de biens, et comblé de louange. 10  
 Le cheval qui jadis aux lices fut vainqueur,  
 Quand la force luy faut, et n'a plus que le cœur,  
 S'escaye emmy les prez, errant par la verdure,  
 Asseuré du repos et de sa nourriture.  
 Nostre vieillesse empire ; et nul ne pense pas 15  
 Ny à nostre repos, ny à nostre repas.  
 Que ne me fait mon pere en autre escole apprendre  
 La science aux escuz, de compter et de prendre :  
 Riche et heureux je fusse en ce siecle doré,  
 Où l'or commande à tout et seul est adoré. 20  
 Je fusse sain de corps et n'eusse pas perduë  
 A l'estude sans fruit ma jeunesse et ma veuë.  
 En me couchant bien tard et me levant matin,  
 J'appris, sot que j'estois, du grec et du latin,  
 Pour après enseigner aux autres ces langages ; 25



Dont rien ne me revient sinon un peu de gaiges,  
 Avecque le nom vain de quelque pension,  
 (Daurat, s'il m'en souvient, l'appelloit passion)  
 Que l'on rongne de sorte et retranche et recule  
 5 Qu'elle ne suffit pas à nourrir une mule.  
 L'honneur nourrit les arts : ostez en le loyer,  
 Nul n'y veut son estude et son temps employer.  
 Regarde Passerat, toy quiconque t'amuses  
 A servir au public et à suivre les Muses !

## B.

**La bataille de Senlis.**

(1589.)

10 A chacun nature donne  
 Des pieds pour le secourir ;  
 Les pieds sauvent la personne,  
 Il n'est que de bien courir.  
 Ce vaillant Prince d'Aumale  
 15 Pour avoir fort bien couru,  
 Quoi qu'il ait perdu sa male,  
 N'a pas la mort encouru.  
 Ceux qui estoient à sa suite  
 Ne s'y endormirent point,  
 20 Sauvants par heureuse fuitte  
 Le moule de leur pourpoint.  
 Quand ouverte est la barriere,  
 De peur de blasme encourir,  
 Ne demeurerez point derriere ;  
 25 Il n'est que de bien courir.  
 Courir vaut un diadesme,  
 Les coureurs sont gens de bien.  
 Tremont et Balagny mesme  
 Et Congy le savent bien  
 30 Bien courir n'est pas un vice,  
 On court pour gagner le prix :  
 C'est un honneste exercice :  
 Bon coureur n'est jamais pris.  
 Qui bien court est homme habile  
 35 Et à Dieu pour son confort ;  
 Mais Chamois et Meneville  
 Ne coururent assez fort,

Souvent celui qui demeure  
Est cause de son meschef :  
Celui qui fuit de bonne heure  
Peut combattre derechef.

Il vaut mieux des pieds combattre, 5  
En fendant l'air et le vent,  
Que se faire occire ou battre  
Pour n'avoir pris le devant.

Qui a de l'honneur envie 10  
Ne doit pourtant en mourir ;  
Où il y va de la vie  
Il n'est que de bien courir.

## C.

**Sauvegarde pour la maison de Baignolet contre les  
Reistres.**

Empistolés au visage noirci,  
Diables du Rhin n'approchés point d'ici :  
C'est le séjour des Filles de Memoire. 15  
Je vous conjure en lisant le grimoire.  
De par Bacchus, dont suivés les guidons,  
Qu'alliés ailleurs combattre les pardons.  
Volés ailleurs, Messieurs les heretiques :  
Ici n'y a ni chappes ni reliques. 20  
Les oiseaux peints vous disent en leurs chants :  
Retirés vous, ne touchés à ces champs  
A Mars n'est point ceste terre sacree,  
Ains à Phœbus qui souvent s'y recree.  
N'y gastés rien et ne vous y joués 25  
Tous vos chevaux deviendroient encloués ;  
Vos chariots, sans aisseüils et sans rouës  
Demeureroient versés parmi les bouës.  
Encore un coup, sans espoir de retour,  
Vous trouveriés le Roi à Montcontour, 30  
Ou maudiriés vostre folle entreprise,  
Rassiegeants Mets gardé du duc de Guyse :  
Et en fuyant, batus et desarmés,  
Boiriés de l'eau que si peu vous aimés.  
Gardés vous donc d'entrer en ceste terre : 35  
Ainsi jamais ne vous faille la guerre ;

Ainsi jamais ne laissiés en repos  
 Le porc sallé, les verres et les pots :  
 Ainsi toujours pissiez soubs la table  
 Ainsi toujours couchiés vous à l'estable,  
 5 Vaincueurs de soif, et vaincus du sommeil,  
 Ensevelis en vin blanc et vermeil,  
 Sales et nuds, veautrés dedans quelque auge,  
 Comme un sanglier qui se souille en sa bauge.  
 - Brief, tous souhaits vous puissent advenir,  
 10 Fors seulement d'en France revenir,  
 Qui n'a besoin, o estourneaux estranges  
 De vostre main à faire ses vendanges.

## XV.

## LA SATIRE MÉNIPPÉE.

1594.

Whilst the valour of Biron, Crillon, and many others, aided by the wisdom and moderation of Henry IV., put at end, for a time at least, to the civil wars, an extraordinary work, a true masterpiece of cutting irony, eloquence, and common sense, denounced to the indignation and sarcasms of the people the fanatics who made up the party of the League. The *Satire Ménippée* has been accurately described as a genuine *comédie de mœurs*. The discourses of the two quacks who introduce the subject by extolling the virtues of their *Catholicon*, the gasconnades put into the mouth of Mayenne, the pathetic address of d'Aubray, may be quoted amongst the most striking passages of a production which, as an historical document, and as a literary performance, is equally remarkable. It was composed by the joint efforts of Claude Gillot, canon of the Sainte Chapelle, and a councillor in the Parliament of Paris; Florent Chrestien, late tutor to the King of Navarre; Nicolas Rapin, a provost of the constabulary guard; the celebrated lawyer Pierre Pithou, Gilles Durand, and Passerat, the learned successor of Ramus as lecturer at the Collège de France. The exact title of the work is: *Satire Ménippée de la vertu du Catholicon d'Espagne, ou de la Tenue des États à Paris en 1593, par MM. de la Sainte Union*. First published at Tours, 1593, in 8vo and in 12mo; often reprinted, the best edition being that of M. Ch. Labitte, Paris, 1857.

## A.

**Harangue de Monsieur d'Aubray pour le tiers estat.**

Par Notre Dame, Messieurs, vous nous l'avez baillée belle. Il n'estoit ja besoin que nos Curez nous preschassent qu'il falloit nous desbourber et desbourbonner. A ce que je vois par vos discours, les pauvres Parisiens en ont dans les bottes bien avant, et sera prou difficile de les desbourber. Il est desormais temps de nous appercevoir que le faux Catholicon d'Espagne est une drogue qui prend les gens par le nez : et n'est pas sans cause que les autres nations nous appellent caillettes, puisque comme pauvres cailles coiffées, et trop credules, les predicateurs et sorbonistes, par leurs caillets enchanteurs, nous ont fait donner dans les retz des tyrans, et nous ont par après mis en cage, renfermez dedans nos murailles pour apprendre à chanter. Il faut confesser que nous sommes pris à ce coup, plus serfs, et plus esclaves que les chrestiens en Turquie et les juifs en Avignon. Nous n'avons plus de volonté, ny de voix au chapitre. Nous n'avons plus rien de propre, que nous puissions dire cela est mien : tout est à vous, Messieurs, qui nous tenez le pied sur la gorge, et qui remplissez nos maisons de garnisons. Nos privileges et franchises anciennes sont à vau l'eau : nostre hostel de ville que j'ay veu estre l'asseuré refuge du secours des Roys en leurs urgentes affaires, est à la boucherie : nostre cour de Parlement est nulle : nostre Sorbonne est au pilori et l'Université devenuë sauvage. Mais l'extremité de nos miseres est, qu'entre tant de malheurs, et tant de necessitez, il ne nous est permis de nous plaindre, ny demander secours, et faut qu'ayant la mort entre les dents, nous disions que nous nous portons bien, et que sommes trop heureux d'estre malheureux pour une si bonne cause. O Paris qui n'est plus Paris, mais une spelunque de bestes farouches, une citadelle d'Espagnols, Wallons, et Napolitains : un asyle et seure retraite de voleurs, meurtriers et assassinateurs, ne veux tu jamais te ressentir de ta dignité, et te souvenir qui tu as été, au prix de ce que tu es ? Ne veux-tu jamais te guerir de cette frenesie, qui pour un gentil et gracieux roy, t'a engendré cinquante roytelets, et cinquante tyrans ? Te voilà aux fers, te voilà en l'inquisition d'Espagne, plus intolerable mille fois, et plus dure à supporter aux esprits nez libres et francs, comme sont les François, que les plus cruelles morts, dont les Espagnols se sçauroient adviser. Tu n'as peu supporter une legere augmentation de tailles,

et d'offices, et quelques nouveaux Edicts qui ne t'importoient nullement : mais tu endures qu'on pille tes maisons, qu'on te rançonne jusques au sang, qu'on emprisonne tes Senateurs, qu'on chasse et bannisse tes bons Citoyens et Conseillers : qu'on pende, 5 qu'on massacre tes principaux Magistrats : tu le vois, et tu l'endures : tu ne l'endures pas seulement, mais tu l'approuves, et le loües, et n'oserois, et ne sçaurois faire autrement. Tu n'as peu supporter ton Roy débonnaire, si facile, si familier, qui s'estoit rendu comme concitoyen, et bourgeois de ta ville, qu'il a enrichie, 10 qu'il a embellie de somptueux bastimens, accreuë de forts et superbes ramparts, ornée de privileges et exemptions honorables. Que dis-je ? peu supporter ? c'est bien pis : tu l'as chassé de sa ville, de sa maison, de son lict : quoy chassé ? tu l'as poursuivy ? quoy poursuivy ? tu l'as assassiné : canonisé l'assassinateur, et 15 fait des feux de joye de sa mort. Et tu vois maintenant combien cette mort t'a profité, car elle est cause qu'un autre est monté en sa place, bien plus vigilant, bien plus laborieux, bien plus guerrier, et qui sçaura bien te servir de plus près, comme tu as a ton dam déjà experimenté.

## B.

**La procession de la Ligue.**

20 Monsieur le duc de Mayenne, lieutenant de l'Estat et couronne de France, le duc de Guise, le connestable d'Aumale, le comte de Chaligny, princes lorrains et les autres députés d'Espagne, Flandres, Naples et autres villes de l'union, estant assemblés à Paris, pour se trouver aux Estats convoqués au dixiesme février 25 1593, voulurent que, devant que commencer un si saint œuvre, fust faicte une procession pareille à celle qui fut jouée en la présence de monsieur le cardinal de Cayetan. Ce qui fut aussitost dit, aussitost faict : car monsieur Roze, naguères évesques de Senlis, et maintenant grand maistre du collège de Navarre, et 30 recteur de l'Université, fit le lendemain dresser l'appareil et les personnages par son plus ancien bedeau.

La procession fut telle : Le dit recteur Roze, quittant sa cape-luche rectorale, prist sa robe de maistre-ès-arts avec le camail et le roquet, et un hausse-col dessus ; la barbe et la teste rasée tout de 35 fraiz, l'espée au costé, et une pertuisane sur l'espaule. Les curés Amilton, Boucher et Lincestre, un petit plus bizarrement armés, faisoient le premier rang, et devant eux marchoyent troys moyne-

tons et novices, leurs robes troussées, ayants chacun le casque en teste dessous leurs capuchons, et une rondache pendue au col, où estoyent peintes les armoiries et devises des dits seigneurs. Maistre Julian Pelletier, curé de Saint-Jacques, marchoit à costé, tantost devant, tantost derrière, habillé de violet en gendarme 5 scholastique, la couronne et la barbe faicte de fraiz, une brigandine sur le dos, avec l'espée et le poignard, et une hallebarde sur l'espaule gauche en forme de sergent de bande, qui suoit, poussoit et haletoit, pour mettre chacun en rang et ordonnance.

Puis suyvoient, de trois en trois, cinquante ou soixante religieux, 10 tant cordeliers, que jacobins, carmes, capuchins, minimes, bons-hommes, feullants, et autres, tous couverts avec leurs capuchons et habits, agraféz, arméz à l'antique. Entre autres il y avoit six capuchins ayant chacun un morion en teste, et au-dessus une plume de coq, revétuz de cottes de mailles, l'espée ceinte au costé 15 par dessus leurs habits, l'un portant une lance, l'autre une croix, l'un un espieu, l'autre une harquebuse, et l'autre une arbaleste, le tout rouillé, par humilité catholique. Les autres presque tous avoyent des piques qu'ils bransloyent souvent, par faute de meilleur passe-temps, hormis un feillant boiteux qui, armé tout à 20 crud se faisoit faire place avec une espée à deux mains, et une hache d'armes à sa ceinture, son bréviaire pendu par derrière, et le faisoit bon veoir sur un pied faisant le moulinet devant les dames.

A la queue, il y avoit trois minimes, tous d'une parure, sçavoir 25 est, ayants sur leurs habits chacun un plastron à corroyes et le derrière decouvert, la salade en teste, l'espée et pistolet à la ceinture, et chacun une harquebuse à croc sans fourchette. Derrière estoit le prier des jacobins en fort bon poinct, traînant une hallebarde gauchère, et armé à la légère en morte-paye ; je n'y veys ni 30 chartreux ni célestins, qui s'estoyent excusés sur le commerce. Mais tout cela marchoit en moult belle ordonnance, et sembloient les anciens cranequiniers de France. Ils voulurent en passant faire une salve, ou escoupèterie ; mais le légat leur deffendit, de peur qu'il ne luy mésadvint, ou à quelqu'un des siens, comme au 35 cardinal Cayetan.

Après ces beats pères marchoyent les quatre mendiants, qui avoyent multiplié en plusieurs ordres tant ecclésiastiques que séculiers ; puis les paroisses ; puis les Seize, quatre à quatre, réduits au nombre des apostres et habillés de mesme, comme on les 40 joue à la Feste-Dieu. Après eux marchoyent les prévost des marchands et eschevins, bigarrez de diverses couleurs, puis la

cour de parlement telle quelle ; les gardes italiennes, espagnoles et wallonnes de monsieur le lieutenant, puis les cent gentils-hommes de fraiz graduez par la sainte union, et après eux quelques vétérinaires de la confrérie de Saint-Éloy. Suivoient après  
 5 monsieur de Lyon tout doucement, le cardinal de Pellevé tout bassement, et après eux monsieur le légat, *vray miroir de parfaite beauté*, et devant luy marchoit le doyen de Sorbonne, avec la croix où pendoyent les bulles du pouvoir.

Item venoit madame de Nemours représentant la royne-mère ou  
 10 grand-mère du roy futur, et luy portoit la queue mademoiselle de la Rue, fille de noble et discrète personne monsieur de la Rue, ci-devant tailleur d'habits sur le pont Saint-Michel, et maintenant un des cent gentilshommes et conseillers d'Etat de l'union, et la suivoient madame la douairière de Montpensier, avec son escharpe  
 15 verte fort sale d'usage, et madame la lieutenant de l'Etat et couronne de France, suivie de mesdames de Belin et de Bussy le Clerc.

Alors s'avançoit et faisoit veoir monsieur le lieutenant et devant luy deux massiers fourrez d'hermines, et à ses flancs deux Wallons portants hoquetons noirs, tout parsemez de croix de Lorraine  
 20 rouges, ayants devant et derrière une devise en broderie, dont le corps représentoit l'histoire de Phaëton, et estoit le mot : IN MAGNIS VOLUISSE SAT EST.

Arrivez qu'ils furent tous en ceste équipage en la chapelle de Bourbon, monsieur le recteur Roze, quittant son hausse-col, son  
 25 espée et pertuisane, monta en chaire, où ayant prouvé par bons et authentiques passages, que c'estoit à ce coup que tout iroit bien, proposa un bel expédient pour mettre fin à la guerre dans six mois pour le plus tard, ratiocinant ainsi : en France, il y a dix-sept cent mille clochers, dont Paris n'est compté que pour un : qu'on  
 30 prenne de chacun clocher un homme catholique, soldoyé aux despens de la paroisse, et que les deniers soyent maniez par les docteurs en théologie, ou pour le moins graduez nommez ; nous ferons douze cent mille combattants, et cinq cent mille pionniers. Alors tous les assistants furent veux tressaillir de joie, et s'escrier :  
 35 " O coup du ciel !... "

Après que l'assemblée fust entrée bien avant dedans la grande sale, tous les députés ayants pris place, monsieur le lieutenant commença à parler en ceste façon, avec un grand silence et attention de messieurs des Estats.

## XVI.

## MARGUERITE DE VALOIS.

(1552-1615.)

**La Saint-Barthélemy.**

“Le massacre se prolongea à Paris pendant trois jours... De Paris il s'étendit aux provinces, et ce fut seulement grâce à la loyauté et à l'énergie de quelques gouverneurs qu'il n'eut pas lieu dans toutes les villes où se trouvaient des Huguenots. De Roux évalue à 30,000 le nombre des tués dans la France entière; ce chiffre est porté à 70,000 par Sully.”

LALANNE.—*Dictionnaire Historique.*

Le roy Charles, qui estoit très-prudent, et qui avoit esté toujours très-obeissant à la royne ma mère, et prince très-catholique, voyant aussi de quoy il y alloit, prist soudain resolution de se joindre à la royne sa mère, et se conformer à sa volonté et garantir sa personne des huguenots par les catholiques; non sans toutefois extrême regret de ne pouvoir sauver Teligny, La Noue et M. de La Rochefoucault. Et lors allant trouver la royne sa mère, envoya querir M. de Guise et tous les autres princes et capitaines catholiques, où fust pris resolution de faire, la nuit mesme, le massacre de la Saint-Barthelemy. Et mettant soudain la main à l'œuvre, toutes les chaisnes tendues, le tocsin sonnand, chacun courut sus en son quartier, selon l'ordre donné, tant à l'admiral qu'à tous les huguenots. M. de Guise donna au logis de l'admiral, à la chambre duquel Besme, gentilhomme allemand, estant monté, après l'avoir dagué, le jetta par les fenestres à son maistre M. de Guise. 5 10 15

Pour moy, l'on ne me disoit rien de tout cecy. Je voyois tout le monde en action; les huguenots desesperez de cette blesseure; MM. de Guise craingnans qu'on n'en voulust faire justice, se suschetans tous à l'oreille. Les huguenots me tenoient suspecte parce que j'estois catholique, et les catholiques parce que j'avois espousé le roy de Navarre, qui estoit huguenot. De sorte que personne ne m'en disoit rien, jusques au soir qu'estant au coucher de la royne 20



- ma mère, assise sur un coffre auprès de ma sœur de Lorraine, que je voyois fort triste, la royne ma mère, parlant à quelques-uns, m'apperceut et me dit que je m'en allasse coucher. Comme je lui faisois la reverence, ma sœur me prend par le bras et m'arreste
- 5 en se prenant fort à pleurer, et me dict : " Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas." Ce qui m'effraya extremement. La royne ma mère s'en aperceut, et appella ma sœur et s'en courrouça fort à elle, luy deffendant de me rien dire. Ma sœur luy dit qu'il n'y avoit point d'apparence de m'envoyer sacrifier comme cela, et que
- 10 sans doubte s'ils descouvroient quelque chose, ils se vengeroient sur moy. La royne ma mère respond que, s'il plaisoit à Dieu, je n'aurois point de mal; mais quoy que ce fust, il falloit que j'allasse, de peur de leur faire soupçonner quelque chose qui empeschast l'effect.
- 15 Je voyois bien qu'ils se contestoient, et n'entendois pas leurs paroles. Elle me commanda encore rudement que je m'en allasse coucher. Ma sœur, fondant en larmes, me dit bon soir, sans m'oser dire aultre chose; et moy je m'en vois toute transie, esperdue, sans me pouvoir imaginer ce que j'avois à craindre. Soudain que
- 20 je fus en mon cabinet, je me mets à prier Dieu qu'il luy plust me prendre en sa protection, et qu'il me gardast, sans savoir de quoy ni de qui. Sur cela le roy mon mary, qui s'estoit mis au lict, me mande que je m'en allasse coucher; ce que je feis, et trouvay son lict entourré de trente ou quarante huguenots que je ne cognois-
- 25 sois point encore, car il y avoit fort peu de jours que j'estois mariée. Toute la nuit ils ne firent que parler de l'accident qui estoit advenu à M. l'admiral, se resolvants, dès qu'il seroit jour, de demander justice au roy de M. de Guise, et que si on ne la leur faisoit, qu'ils se la feroient eux-mesmes. Moy j'avois tousjours
- 30 dans le cœur les larmes de ma sœur, et ne pouvois dormir, pour l'apprehension en quoy elle m'avoit mise, sans sçavoir de quoy. La nuit se passa de cette façon sans fermer l'œil. Au point du jour, le roy mon mary dict qu'il vouloit aller jouer à la paulme attendant que le roy Charles seroit esveillé, se resolvant soudain
- 35 de luy demander justice. Il sort de ma chambre, et tous ses gentilshommes aussi. Moy, voiant qu'il estoit jour, estimant que le danger que ma sœur m'avoit dict fust passé, vaincue du sommeil, je dis à ma nourrice qu'elle fermast la porte pour pouvoir dormir à mon aise.
- 40 Une heure après, comme j'estois plus endormie, voicy un homme frappant des pieds et des mains à la porte, criant : " Navarre ! Navarre ! " Ma nourrice, pensant que ce fust le roy mon mary,

court vistement à la porte et lui ouvre. Ce fust un gentilhomme nommé M. de Léran, qui avoit un coup d'espée dans le coude et un coup de hallebarde dans le bras, et estoit encores poursuivy de quatre archers, qui entrèrent tous après luy en ma chambre. Luy, se voulant garantir, se jetta sur mon liect. Moy, sentant cet homme qui me tenoit, je me jette à la ruelle, et luy après moy, me tenant tousjours au travers du corps. Je ne cognoissois point cet homme, et ne sçavois s'il venoit là pour m'offenser, ou si les archers en vouloient à luy ou à moy. Nous cryions tous deux et estions aussi effrayez l'un que l'autre. Enfin Dieu voulust que M. de Nançay, cappitaine des gardes, y vinst, qui, me trouvant en cet estat-là, encores qu'il y eust de la compassion, ne se peust tenir de rire ; et se courrouçant fort aux archers de cette indiscretion, il les fist sortir, et me donna la vie de ce pauvre homme qui me tenoit, lequel je feis coucher et penser en mon cabinet jusques à tant qu'il fust du tout guarý. Et changeant de chemise, parce qu'il m'avoit toute couverte de sang, M. de Nançay me conta ce qui se passoit, et m'asseura que le roy mon mary estoit dans la chambre du roy et qu'il n'auroit point de mal. Me faisant jeter un manteau de nuict sur moy, il m'emmena dans la chambre de ma sœur madame de Lorraine, où j'arrivay plus morte que vive, où entrant dans l'antichambre, de laquelle les portes estoient toutes ouvertes, un gentilhomme nommé Bourse, se sauvant des archers qui le poursuivoient, fust percé d'un coup de hallebarde à trois pas de moy. Je tombay de l'autre costé presque évanouie entre les bras de M. de Nançay, et pensois que ce coup nous eust percez tous deux. Et estant quelque peu remise, j'entray en la petite chambre où couchoit ma sœur. Comme j'estois là, M. de Miossans, premier gentilhomme du roy mon mary, et Armagnac, son premier vallet de chambre, m'y vindrent trouver pour me prier de leur sauver la vie. Je m'allay jeter à genoux devant le roy et la royne ma mère pour les leur demander ; ce qu'enfin ils m'accordèrent.

## XVII.

## JACQUES AMYOT.

(1513-1590.)

“ Nous autres ignorants étions perdus si ce livre (*Le Plutarque d' Amyot*) ne nous eut relevés du borbier ; sa merci, nous osons à cette heure et parler et écrire ; les dames en régentent les maîtres d'école ; c'est notre bréviaire.”

MONTAIGNE.—*Essais.***L'histoire est la maîtresse des princes.**

... L'histoire a sa maniere de chastier les meschans par la note d'infamie perpetuelle, dont elle marque leur memoire, qui est un grand moyen de retirer des vices ceulx qui aultrement auroient mauvaise et lasche volonté : Comme aussi est-ce un bien vif et  
 5 poignant aiguillon aux hommes de gentil cueur et de nature genereuse, pour les inciter à entreprendre toutes hautes et grandes choses, que la louange et la gloire immortelle dont elle remunere les bien faisans. Car les livres sont pleins d'exemples d'hommes de courage et d'entendement eslevé, qui pour le desir de perpetuer  
 10 la memoire de leur nom, par le seur et certain tesmoignage des histoires, ont volontairement abandonné leurs vies au service de la chose publique, dependu tous leurs biens, supporté travaux infinis et d'esprit et de corps, pour defendre les oppressez, bastir edifices publiques, establir loix et gouvernemens politiques, inven-  
 15 ter arts et sciences necessaires à l'entretènement et ornement de la vie humaine : de tous lesquelz grands benefices la grace est deue à la fidele recommandation des histoires.

Car encore que la vraye vertu ne demande aucun loyer merce-  
 naire de ses actes louables, et se contente à par soy de la conscience  
 20 d'avoir bien faict : si est ce chose utile et bonne, à mon advis, d'attirer par tous moyens les hommes à bien faire, et ne doibt on point defendre aux gens de bien d'esperer honneur, qui naturelle-  
 ment accompagne la vertu comme l'ombre le corps, de leurs vertueux faicts. Car on voit ordinairement que c'est un signe infail-  
 25 lible de lasche, basse et vile nature, que ne sentir point les estin-

celles du desir d'honneur : et que ceulx qui estiment chose impertinente, superflue ou malseante, que d'estre loué, ne font aussi rien qui merite que l'on les loue ; ains sont coustumierement personnes de cueur failly, desquelles les pensees ne s'estendent point plus avant que les vies, et dont la souvenance se perd aussi 5 quand et la veüe.

Or si le conseil des vieilles gens est grandement estimé, pource qu'ayans vescu longuement, il est force qu'ilz ayent beaucoup veu : et si ceulx qui ont longuement voyagé en païs estranges, qui se sont trouvez en beaucoup d'affaires, et ont grande experience des 10 choses de ce monde, sont reputez sages, et dignes à qui l'on mette en main les resnes des grands gouvernements : combien fait à estimer la lecture des histoires, qui en un seul jour nous peut fournir plus d'exemples que ne sçauroit faire le cours entier de la plus longue vie d'un homme ? Tellement que ceulx qui sont exer- 15 citez à la lire ainsi qu'il appartient, encore qu'ilz soient jeunes, deviennent quant à l'intelligence des affaires du monde, telz que s'ilz estoient vieux et chenus, et n'ayans jamais bougé de leurs maisons, sont aussi advertis, informez et instruits de tout ce qui est par le monde, que ceulx qui avec travaux innumerables et 20 dangers infinis ont abbregé leurs jours à courir toute la terre habitable : comme au contraire ceulz qui sont ignorans des choses faites ou advenues avant qu'ilz fussent nez, quoy qu'ilz soient suraagez, demeurent toujours enfans, et dedans le propre païs de leur naissance sont en pareille condition que les estrangers. 25

Brief il se peut veritablement dire que la lecture des histoires est une eschole de prudence, que l'homme se forme en son entendement, en considerant meurement l'estat du monde qui a esté par le passé, et observant diligemment par quelles loix, quelles mœurs et quelle discipline, les empires, royaumes et seigneuries 30 se sont jadis premierement establies, et depuis maintenues et grandies, ou au contraire changées, diminuées et perdues...

Si nous sentons un plaisir singulier à escouter ceulx qui retournent de quelque loingtain voyage, racomptans les choses qu'ilz ont veues en estranges païs, les mœurs des hommes, la nature 35 des lieux, les façons de vivre differentes des nostres : et si nous sommes quelquefois si ravis d'aise et de joye, que nous ne sentons point le cours des heures, en oyant deviser un sage, disert et eloquent vieillard, en la bouche duquel sourt un flux de langage plus doux que miel, quand il va recitant les adventures qu'il a eues en 40 ses verds et jeunes ans, les travaux qu'il a endurez, et les perilz qu'il a passez : combien plus devons nous sentir de ravissement,

d'aise et d'esbahissement de veoir en une belle, riche et veritable  
 peinture d'eloquence, les cas humains representez au vif, et les  
 variables accidens que la vieillesse du temps a produits dés et depuis  
 l'origine du monde, les establissemens des empires, ruines des  
 5 monarchies, accroissemens ou aneantissemens, des royaumes, et  
 tout ce qui oncques a esté de plus esmerveillable par l'univers?  
 Le tout représenté si vivement, qu'en le lisant nous nous sentons  
 affectionnez, comme si les choses n'avoient pas esté faictes par le  
 passé, ains se faisoient presentement... Si la lecture et cognois-  
 10 sance des histoires est agreable, utile et profitable à toute autre  
 maniere de gens, je dy qu'elle est de tout poinct necessaire aux  
 grands Princes et aux Roys, non seulement pource qu'ayans de  
 plus pesantes et plus difficiles charges, la raison voudroit aussi  
 15 requises pour bien s'en acquitter, ny aussi pource qu'estant le  
 propre subject de l'histoire traiter de toutes hautes matieres,  
 comme sont guerres, batailles, conquestes de villes et de païs,  
 traittez de paix ou d'alliance, il semble qu'elle leur soit plus parti-  
 culierement qu'à nulz autres affectées: mais pource qu'à prendre  
 20 les choses comme elles sont, estans nez et nourris tendrement en  
 delices, pour le grand soing et la crainte que l'on a de leurs per-  
 sonnes, ains qu'il appartient à leur grandeur, ilz ne travaillent pas  
 en jeunesse tant comme il est besoing à qui veut apprendre les  
 nobles langues anciennes et les disciplines laborieuses que com-  
 25 prent la philosophie: puis quand ils ont atteint l'aage d'homme,  
 leur devoir les appelle aux actions des grandes affaires, de maniere  
 qu'il ne leur reste autre exercice d'entendement plus propre que la  
 lecture des histoires en leur langue, laquelle sans peine leur peut  
 enseigner avec douceur et facilité grande tout ce que les penibles  
 30 œuvres des philosophes, touchant le gouvernement de la chose  
 publique, leur sçauroient monstrer, pour sçavoir bien regir et gou-  
 verner les peuples et païs que Dieu a soubmis à leur obeïssance.  
 Mais le pis est, qu'ilz sont tousjours, ou le plus du temps, environ-  
 nez de personnes, qui ne cherchent qu'à leur complaire par toutes  
 35 voyes, et s'en treuve bien peu qui leur osent dire franchement la  
 vérité de toutes choses: et au contraire l'histoire ne leur flatte  
 rien: ains leur met à descouvert devant les yeux les faultes et vices  
 de ceux qui en grandeur de fortune ont esté semblables à eux.

... Ainsi peut on veritablement conclure, que l'histoire est la  
 40 maistresse des Princes, de laquelle ilz peuvent apprendre sans  
 peine, en passant leur temps et avec singulier plaisir, la meilleure  
 partie de ce qui est requis à leur office.

## XVIII.

## LA NOUE.

(1531-1591.)

**Des causes de la troisième paix, la comparaison d'icelle avec les précédentes, et si elles ont été nécessaires.**

1570.

“Des négociations furent entamées à Saint-Germain-en-Laye; Philippe II essaya vainement de les traverser; il avait été trop avare de ses secours pour qu'on tint compte de ses réclamations, et qu'on se fiât aux promesses qu'il faisait pour l'avenir; la paix fut signée le 8 août 1570. Cette paix assurait au culte réformé une liberté plus étendue que celle qui lui avait jamais été accordée, et laissait aux mains des chefs Huguenots les villes de Montauban, de la Rochelle, de Cognac et de la Charité, comme places de sûreté. Les Catholiques, après leurs deux victoires de Jarnac et de Montcontour, sortaient ainsi en vaincus de la lutte.”

TROGNON.—*Histoire de France.*

... Le commencement de la négociation fut après le siège de Saint-Jean-d'Angely, où furent employez les Seigneurs de Theligny et Beauvais la Noüe, Gentilshommes ornez de plusieurs vertus, qui s'en acquitterent fidelement; et si auparavant les Catholiques eussent offert à ceux de la Religion (lorsqu'ils estoient en mauvais termes) des conditions moindres, je cuide qu'ils les eussent acceptees; mais quand ils virent qu'ils ne voulaient leur permettre nul exercice de la Religion, ains seulement une simple liberté de conscience, cela les mit au desespoir, et leur fit faire de nécessité vertu; et comme le temps apporte des mutations, celles qui survindrent se tournerent en leur faveur, si bien que leurs courages en furent relevez, et leurs esperances fortifiees. Le meilleur temps pour traiter une paix est quand on a l'avantage de la guerre; mais ordinairement cela enfle de telle sorte qu'on n'en veut point ouïr parler: si est-ce que tost ou tard le Roy fit sage-ment de l'accorder, car la continuation de la guerre luy ostoit ses plaisirs, ruinoit l'obeissance et amour qui lui estait deuë, fourra-

geoit son pays, espuisoit ses finances et consumoit ses forces.  
 “ Mais le Roy d’Espagne n’a pas fait ainsi en Flandres, dira quel-  
 cun :—Vrayement, respondra un autre, il n’y a pas beaucoup  
 gagné et paravanture qu’en fin, pour donner quelque surseance à  
 5 ces fascheuses tragedies, il suyvra le mesme conseil qu’ont pris  
 ses voisins.”

Or, comme ainsi soit que la paix ait esté nécessaire à ceux de  
 la Religion, toutes fois ce malheur est quasi tousjours advenu,  
 qu’elles n’ont pas beaucoup duré, mesme n’ont pas esté etablies  
 10 selon les conventions faites. Je parlerai de la première, bastie  
 devant Orleans, qui dura quatre ans et demy, laquelle n’estoit pas  
 si avantageuse pour eux à beaucoup près qu’estoit l’edict de Jan-  
 vier. Mais il ne s’en suit pas pourtant qu’elle ne fust acceptable  
 alors ; car leurs affaires n’estoient en tel estat qu’ils l’eussent deu  
 15 refuser, et le temps fit connoistre depuis le fruit qu’elle apporta.  
 La concorde, les bonnes mœurs et l’obeissance aux loix, avoient  
 déjà pris un si bon cours parmi l’universel de la France, qu’elle en  
 estoit toute reparee ; mais la discorde ayant jetté ses monees  
 secrettes, la troubla. Quant à la seconde, ce fut paix et non paix,  
 20 et n’en eut que le nom seulement, mais en effect ce fut une guerre  
 couverte. On la peut appeler le salaire de l’imprudence des  
 Huguenots, en ce qu’après avoir esté suffisamment advertis qu’elle  
 seroit très mauvaise, ils ne laisserent de la recevoir. La troisieme  
 fut fort desirée à cause des ruines survenues, des necessitez pre-  
 25 sentes, et que chacun estoit las de travailler et souffrir. Or comme  
 le François est impatient, il accommode les guerres à son humeur.  
 Et d’autant que les conditions estoient esgales ou plus grandes  
 que les precedentes, à mon avis elle devoit estre suportable à ceux  
 de la Religion, veu aussi qu’il n’y avoit moyen d’en avoir de meil-  
 30 leures. Et pour les deux annees qu’elle dura, peu s’en peuvent  
 plaindre, sauf quand la rupture d’icelle arriva ; car ce fut un acte  
 horrible, qui merite d’estre enseveli. Maintenant qui considerera  
 ces paix en leur droite observation, je pense qu’il jugera que ce  
 remede estoit utile et nécessaire à tous ; mais qui voudra regarder  
 35 à leurs fins, il ne se pourra garder de les nommer paix masquées.  
 Et cecy en a rendu aucuns si farouches, qu’ils croyent qu’il y a  
 tousjours du poison caché souz le beau lustre de cest or. Il s’en  
 est desjà fait en France six generales, comme il se fit aux guerres  
 civiles de la maison de Bourgogne et d’Orleans : et tant les unes  
 40 que les autres ont esté enfraintes ; mais la septiesme qui s’accorda  
 à Arras fut durable et ayda à redresser la France. On pourroit  
 par cest exemple inferer que notre septiesme devra aussi estre

bonne, combien qu'il seroit à desirer qu'on ne vinst à ces termes, parce que le souhait semble impertinent, de vouloir tomber en maladie pour jouir après d'une parfaite santé. Dieu y vueille pourvoir ainsi qu'il luy plaira ! Certes un chacun se doit mettre devant les yeux, quand il void le royaume embrasé de guerres, son ire et son courroux, et plustost à l'encontre de soy que contre ses ennemis ; car les uns disent : " Ce sont les Huguenots, qui par leurs heresies excitent ces vengeances sur eux." Les autres repliquent : " Ce sont les Catholiques, qui par leurs idolatries les attirent." Et en telz discours nul ne s'accuse. Cependant la premiere chose qu'on doit faire, c'est d'examiner et accuser en ces calamitez universelles ses propres imperfections, afin de les amender, et puis regarder la coulpe d'autrui. Et quand nous voyons une fausse et courte paix, nous devons dire que nous ne meritons pas d'en avoir une meilleure, pour ce que, comme dit le proverbe, *quand le pont est passé, on se mocque du saint*, et la plus part retournent à leurs vanitez et ingratitude accoustumees. C'est pourtant une affection louable de desirer la paix, j'entens une bonne (car les mauvaises sont de vrais coupe gorges), d'autant que par icelle il semble que la pieté et la vertu reprennent vie : comme au contraire les guerres civiles sont les boutiques de toutes meschancetez, qui font horreur aux gens de bien. Autrefois il s'en est trouvé de tous les deux partis qui ne prenoient gueres de plaisir à en ouyr parler ; car les uns disoient que c'estoit chose indigne et injuste de faire paix avec des rebelles heretiques, qui meritoient d'estre grievement punis, et persistoient en leur dire jusqu'à ce qu'on les guerist de ceste maladie en ceste sorte : si c'estoient gens d'espee, on leur enjoignoit d'aller les premiers à un assaut ou à une rencontre, pour occire ces meschans Huguenotz : de quoy ils n'avoient pas tasté une couple de fois, qu'ils ne changeassent vistement d'opinion. Quant aux autres qui estoient d'eglise, ou de robbe longue, en leur remonstrant qu'il estoit necessaire qu'ils baillassent la moitié de leurs rentes pour payer les gens de guerre, ils concludoient à la paix. Bref, quelque couverture qu'ils prissent, fust de pieté ou de justice, leurs passions étoient inhumaines. Autres aussi y a eu parmy ceux de la Religion, qui ne rejettoient pas moins la paix qu'eux, disans que ce n'estoient que trahisons. Mais quand elles eussent été très bonnes, ils en eussent dit autant, pource que la guerre estoit leur mere nourrice et leur eslevation. Un bon moyen pour les ramener à raison, estoit de proposer pour la necessité d'icelle de retrancher leurs gages, ou faire quelques emprunts sur eux : alors en desiroient ils une prompte fin. Ostez à beaucoup de gens



les profits et honneurs, alors jugeront ils des choses plus sincèrement. Et pour prendre conseil en affaires de si grand poids, ceux qui plus craignent Dieu, et qui sont plus revestus de prudence, doivent estre choisis, d'autant qu'ils preferent tousjours l'utilité  
5 publique à leurs commoditez et affections particulieres.

Je représenteray aussi une autre maniere de gens, qui indifféremment trouvoient toutes paix bonnes et toutes guerres mauvaises ; et, quand on les asseuroit de les laisser en patience manger les choux de leur jardin et serrer leurs gerbes, ils couloyent aise-  
10 ment l'un et l'autre temps, deussent ils encore aux quatre festes annuelles recevoir quelque demie douzaine de coups de baston. Ils avoient, à mon advis, empaqueté et caché leur honneur et leur conscience au fond d'un coffre. Le bon citoyen doit avoir zele aux choses publiques, et regarder plus loin qu'à vivoter en des  
15 servitudes honteuses. Pour conclusion, en ces affaires icy, la raison doit nous servir de guide, laquelle nous admoneste de ne venir jamais aux armes, si une juste cause et une grande nécessité n'y contraint ; car la guerre est un remede très violent et extraordinaire, lequel en guerissant une playe en refait d'autres : pour  
20 ceste occasion n'en doit on user qu'extraordinairement. Au contraire, doit on tousjours desirer la paix, je dy celle qui a presumption de fermeté, et qui n'est inique ; car les fausses ne meritent pas de porter ce tiltre, ains plus tost de pieges et de pippees, comme fut celle des seconds troubles. " Les autres n'ont guere mieux  
25 valu, dira quelqu'un, d'autant qu'elles ont eu peu de duree." Mon opinion n'est pas telle ; car j'estime que jusques au temps qu'on les a rompues elles ont esté très utiles : ce que l'experience a fait connoistre ; et cest argument ne vaut non plus que si on disoit : " Cestuy là a esté meschant pource qu'il n'a vescu que quinze ans."  
30 Mais je veux augmenter au contraire, et dire qu'elles ont esté bonnes d'autant qu'on ne les a souffertes avoir longue continuation ; car si elles eussent esté nuisibles à ceux de la Religion, on les eust laissé avoir leur cours. Dieu vueille en donner une si bonne en France, tant deschiree de ruines, et destituee de bonnes  
35 mœurs, qu'elle puisse se renouveler en beauté, afin qu'elle ne soit plus la fable des nations, ains un exemplaire de vertu.

## XIX.

## MICHEL DE L'HOSPITAL.

(1505-1573.)

**Discours prononcé à l'ouverture de la session des états-généraux, tenus à Orléans, le 13 décembre 1560.**

“ Convoqués par François II., ces états qui devaient se tenir d'abord à Meaux, se réunirent, malgré la mort du roi, le 13 décembre. Catherine de Médicis, et surtout les Guises, ‘comptaient,’ dit Pasquier, ‘s'en servir comme d'une planche pour exterminer avec plus d'assurance et de solennité tous les Protestants du royaume.’ Leur attente fut trompée. Les états rédigèrent des cahiers de doléances; ils présentèrent un plan de réformes complet, et refusèrent de voter les subsides avant que les états provinciaux leur eussent donné les pouvoirs nécessaires. La séance de clôture eut lieu le 30 janvier 1561, et ils furent ajournés au mois d'août.”

LALANNE.—*Dictionnaire historique.*

... Le peuple reçoit grand bien desdicts Estats; car il a cet heur d'approcher de la personne de son Roy, de luy faire ses plaintes, luy presenter ses requestes, et obtenir les remedes et provisions necessaires. Aucuns ont doubté s'il estoit utile et profitable aux Roys de tenir les Estats, disans que le Roy diminue 5 aucunement sa puissance, de prendre l'adviz et conseil de ses subjects, n'y estant obligé ne tenu. Et aussi, qu'il se rend trop familier à eulx; ce qui engendre mespris et abaisse la dignité et majesté royale. Telle opinion me semble avoir peu de raison. Premièrement, je dis qu'il n'y a acte tant digne d'ung Roy, et tant 10 propre à luy, que tenir les Estats, que donner audience generale à ses subjects, et faire justice à chascung. Les Roys ont esté eslus, premierement pour faire la guerre, et n'est acte tant royal faire la guerre que faire justice; car les tyrans et les maulvais font la guerre autant que les Roys, et bien souvent le maulvais la faict 15 mieulx que le bon. Aussi, dedans le scel de France n'est empreinte la figure du Roy armé et à cheval, comme en beaucoup d'autres

parties, mais seant en son throsne royal, rendant et faisant la justice. A ceste cause, la bonne femme qui demandoit audience au Roy Philippe, qui s'excusoit à elle disant qu'il n'avoit loisir de l'ouïr, eut grand raison de luy repliquer : " Ne soyez doncques Roy." 5 Et n'y a chose au monde qui tant fasse haïr les Roys à leur peuple que de desnier justice.

... Combien de pauvretés, d'injures, de forces, d'injustices qui se font aux peuples sont cachees aux Roys, qu'ils peuvent ouyr et entendre tenant les Estats ! Cela retire les Roys de trop charger 10 et grever leur peuple, d'imposer nouveaulx subsides, de faire grandes et extraordinaires despenses, de vendre offices à mauvais juges, de bailler eveschez et abbayes à genz indignes, et d'autres infinis mauix que souvent par erreur ilz commettent ; car la plus-part des Roys ne veoyent que par les yeulx d'aultruy, et n'oient 15 que par les oreilles d'aultruy ; et au lieu qu'ilz deussent mener les aultres, se laissent mener...

Quant à la familiarité, elle n'a jamais nuy aux Roys de France ; ains sont les plus obeys entre tous les Roys. Nos Roys voisins sont servis à genoulx et testes nues : sont-ilz mieux obeys que les 20 nostres ? Il fault baisser les yeulx devant le Grand Seigneur, comme l'on faisoit devant les Roys de Perse : en est-il plus aimé de ses subjects ? Nos Roys anciens, les derniers de la race des Pharamond, ne se laissoient voir qu'une fois l'an, comme les Assyriens ; et les uns et les aultres vindrent à mespris vers leurs subjects, et 25 en perdirent leurs royaumes. La façon de ne se laisser voyr à son peuple et ne communiquer avec luy est barbare et monstrueuse : *Nec visu facilis nec dictu affabilis ulli.*

... Les Estats qui sont assemblez en ce lieu ont été deliberez par le feu Roy à Fontainebleau, avecques son Conseil, où estoient 30 plusieurs grands Seigneurs et gens de son Conseil, pour trouver moyen d'apaiser ces seditions qui estoient en ce royaume, à cause des malcontens et de la Religion... Reste à deliberer par quelz moyens nous pourrons apaiser ces seditions, et pourvoir qu'elles cessent à l'advenir. Les bons medecins veulent avant tout co- 35 gnoistre la cause du mal et icelle oster : car c'est la vraye voye de bien et seurement guarir, et garder que le mal ne retourne ; ce qui adviendra, si l'on n'a cure seulement que d'apaiser la douleur. La semblable est des loyx, car celles seulement qui tendent à punition des crimes seroient bien pour quelque temps, mais tost 40 après, c'est à refaire, et pis que devant. Tout ainsi que voyons advenir quand on coupe ung arbre par le pied : pour ung coupé, sortent une douzaine de rejectons dans la racine qui estoit demeuree.

... Messieurs, je diray ung mot en general du contentement que chascung des Estats doit avoir chascung endroit soy. L'homme, de sa nature, n'est jamais content ; et, jusques à la fin de ses jours, desire tousjours mieulx avoir ou changer. Les Roys debvroient estre contens de leurs pays et royaume, oster l'ambition qui leur fait desirer aultres nouveaulx royaumes... L'Estat de l'Eglise recognoisse sa grande puissance qui est sur nos ames, la meilleure partie de nous, voire sur celle du Roy, les honneurs et dignitez qu'il a en ce royaume, les biens meubles et immeubles admortis par les Roys, qu'il tient à liberté des Roys, Ducs, Comtes, Barons et aultres personnes privees, qui pour ce font serment aux Roys. Se souviennent qu'ilz ne sont qu'administrateurs, et qu'ilz rendront compte ; se contentent de l'usage des dicts biens, et distribuent le reste aux povres ; ne prennent or et argent pour les Saints Sacrements, et ne vendent les choses saintes. Le Noble qui pour sa noblesse a infinis grands privileges, est exempt de toutes tailles, impositions et subsides, seul capable de tenir grands et petits fiefs, a justice sur les subjects du Roy, puissance sur leurs vie et biens, tient les premiers honneurs de ce royaume, soit en guerre, soit en paix : connestableries, mareschaulsées, grandes maistrises, bailliages, seneschaulsées et aultres, tout par le don et liberalité du seigneur ; et ne doit pour ce s'en orgueillir, car la noblesse vient de la vertu de ses parens. Et se souviene du dire de Platon, que tous les Roys et Princes sont veneus et descendeus des serfs, et tous serfs des Roys. Et d'autant qu'il a plus de force et puissance, d'autant doit estre plus humain et gratieux, user de l'espee contre l'ennemy, et à la conservation des amys et povres subjects du Roy. Le peuple se doit contenter de sa fortune qui n'est petite, s'il est laboureur de terre. Les Roys et Consuls et les plus grands personnaiges anciennement ne desdegnoient mettre la main à la charrue. La marchandise faict les grandes richesses qui font honorer et estimer les hommes, les font vivre à leur aise, leur donnent moyen de bien faire à aultres, et ne doit ledict Tierz-Estat estre marry, si les aultres sont plus honorez que luy : car, comme en ung corps y a des membres plus honnestes les uns que aultres, et les moins honnestes toutesfois plus necessaires, ainsi est des hommes, desquelz aucuns non nobles sont plus necessaires et utiles que les nobles. Aussi nulle porte d'honneur n'est close audict Tierz-Estat ; il peult venir aux premiers estats de l'Eglise et de la justice, et par faict d'armes, peult acquerir noblesse et aultres honneurs. Conclusion, si chascung estat se contente de sa fortune et biens, s'abstient du bien d'autruy et de faire injures à aultres, se

sousmet à l'obeyssance de son Prince et de ses loyx et ordonnances, nous vivrons en paix et repos.

L'on dict que la principale cause de la sedition est la Religion chose fort estrange et presque incroyable: car si sedition est mal, 5 voyre et comme dict Thucydide, qu'elle comprend en soy toutes sortes et especes de mal; comment est ce que la Religion, si elle est bonne, engendreroit le mal et l'effect contraire à sa cause? Davantaige, si sedition est guerre civile, pire que celle de dehors, comment advient il qu'elle soit causee et produicte de la Religion, 10 mesme chrestienne et evangelique, qui nous commande surtout la paix et amytié entre les hommes? *Non enim dissensionis, sed pacis auctor Deus.* Si c'est Religion chrestienne, ceulx qui la veulent planter, avec armes, espees et pistolets, font bien contre leur profession, qui est de souffrir la force, non la faire: et en ce 15 que dict Chrysostome, que sommes differens des Gentils, qui usent de force et contraincte, les Chrestiens de parolles et persuasions. Ne vault l'argument dont ils s'aydent, qu'ils prennent les armes pour la cause de Dieu, car la cause de Dieu ne veult estre defendeue avec armes: *Mitte gladium tuum in vaginam.* Nostre Religion n'a 20 prins son commencement par armes, n'est reteneue et conservee par armes.

... Si la diversité de religion separe et desjoinct les personnes qui sont liees de prochains liens et degrez, que peult elle faire entre ceulx qui ne se touchent de si prés? La division des langues 25 ne faict la separation des royaumes, mais celle de la Religion et des loyx, qui d'ung royaume en faict deux. De là sort le vieil proverbe: *Une foy, une loy, un Roy.* Et est difficile que les hommes estans en telle diversité et contrarieté d'opinions, se puissent contenir et venir aux armes; car la guerre, comme dict le poete, suyt 30 de prés et accompagne discorde et desbats:

Et scissâ gaudens vadit Discordia pallâ  
Quam cum sanguineo sequitur Bellona flagello.

A ce besoing oster la cause du mal et y donner quelque bon 35 ordre par un saint Concile, comme fut advisé dernièrement à Fontainebleau, duquel le Pape nous a donné esperance, au grand et instant purchas et requestes du feu Roy François.

Cependant, Messieurs, gardons et conservons l'obeyssance à nostre jeune Roy: ne soyons si prompts et faciles à prendre et 40 suyvre nouvelles opinions, chascung à sa mode et façon; delibérons long-temps devant, et nous instruisons: car il n'est question de peu de chose, mais du sauvement de nos ames. Aultrement,

s'il est loisible à un chascung 'prendre nouvelle religion à son plaisir, veoyez et prenez garde qu'il n'y ait autant de façons et manieres de religions qu'il n'y a de familles ou chefs d'hommes. Tu dis que ta religion est meilleure, je defends la mienne : lequel est plus raisonnable, que je suivre ton opinion, ou toy la mienne? 5  
 Ou qui en jugera, si ce n'est un saint Concile? Cependant ne remuons rien legerement, ne mettons la guerre à nostre royaume par sedition, ne brouillons et confondons toutes choses; je vous promets et assure que les Roys et les Roynes n'oublieront rien pour avancer le Concile, et où ce remede fauldroit, useront de 10  
 toutes aultres provisions dont ses predecesseurs Roys ont usé, et Messieurs les Prelats et aultres genz d'Eglise, s'il leur plaist, feront mieulz qu'ilz n'ont faict cy devant.

Considerons que la dissolution de nostre Eglise a esté cause de la naissance des heresies, et la reformation pourra estre cause de 15  
 les esteindre. Nous avons cy devant fait comme les mauvais capitaines qui vont assaillir le fort de leurs ennemys avecques toutes leurs forces, laissant depourveus et desnuez leurs logis. Il nous faut doresnavant garnir de vertus et bonnes mœurs, et puis les assaillir avec les armes de charité, prieres, persuasions, parolles 20  
 de Dieu, qui sont propres à tel combat. La bonne vie, comme dit le proverbe, persuade plus que l'oraison; le cousteau vault peu contre l'esprit, si ce n'est à perdre l'ame ensemble avec le corps... Regardez comment et avec quelles armes vos predecesseurs anciens peres ont vaincu les hereticques de leurs temps; nous devons 25  
 par tous les moyens essayer de retirer ceulx qui sont en erreur, et ne faire comme celuy qui, voyant l'homme ou beste chargee dedans le fossé, au lieu de la retirer, luy donne du pied; nous la devons ayder sans attendre qu'on nous demande secours. Qui fait autrement est sans charité: c'est plus haïr les hommes que les vices. 30  
 Prions Dieu incessamment pour eulx, et faisons tout ce que possible nous sera, tant qu'il y ait esperance de les reduyre et convertir; la douceur profictera plus que la rigueur. Ostons ces mots diaboliques, noms de parts, factions et seditions, lutheriens huguenots, papistes: ne changeons le nom de chrestiens... 35

## XX.

## MICHEL DE MONTAIGNE.

(1533–1592.)

Montaigne's motto "*que sais-je?*" gives the best possible clue to his essays,—that book called by Cardinal Du Perron, "*Le bréviaire des honnêtes gens.*" It contains the impressions of a sceptic, the opinions of a man who, amidst the appeals of conflicting creeds, has resolved to follow merely the dictates of his own reason. He is the leader, both of the doubters, and of all those who do not appeal to the conscience. The influence of Montaigne on French literature may be traced throughout the whole series of moralists who wrote during the seventeenth and eighteenth centuries. If it were only from the critiques we find in Pascal, Arnauld, and Malebranche, we might conclude at once that the popularity of the *Essais* has been all but universal. As a writer, Montaigne is unquestionably entitled to a very high rank. His style is easy, graceful, animated; it is "the language of conversation transferred to a book." His shrewd good sense, which formed the chief constituent in his character, enables him, in most cases, to judge very correctly when he has to appreciate historical events.

MASSON.—*Introduction to French literature.*

**A Monseigneur Monsieur de l'Hospital, Chancelier de France.**

Monseigneur, j'ay opinion que vous autres à qui la fortune et la raison ont mis en main le gouvernement des affaires du monde, ne cherchez rien plus curieusement que par où vous puissiez arriver à la cognoissance des hommes de vos charges : car à peine  
 5 est il nulle communauté si chestive, qui n'aye en soy des hommes assez pour fournir commodément à chacun de ses offices, pourveu que le despartement et le triage s'en peust justement faire. Et ce point là gagné, il ne resteroit rien pour arriver à la parfaite composition d'un estat. Or à mesure que cela est le plus sou-  
 10 haitable, il est aussi plus difficile, veu que ny vos yeulx ne se peuvent estendre si loing, que de trier et choisir parmy une si grande multitude et si espandue, ny ne peuvent entrer jusques au

fond des cœurs pour y veoir les intentions et la conscience, pieces principales à considerer : de maniere qu'il n'a esté nulle chose publique si bien establee, en laquelle nous ne remarquions souvent la faute de ce departement et de ce chois. Et en celles où l'ignorance et la malice, le fard, les faveurs, les brigues et la violence commandent, si quelque eslection se veoid faicte meritoirement et par ordre, nous le devons sans doute à la fortune, qui par l'inconstance de son bransle divers s'est pour ce coup rencontrée au train de la raison. Monsieur, ceste consideration m'a souvent consolé sçachant M. Estienne de la Boëtie l'un des plus propres et necessaires hommes aux premieres charges de la France, avoir tout du long de sa vie croupy, mesprisé ez cendres de son foyer domestique, au grand intérêt de nostre bien commun : car quant au sien particulier, je vous advise, Monsieur, qu'il estoit si abondamment garny des biens et des thresors qui desfient la fortune, que jamais homme n'a vescu plus satisfait ny plus content. Je sçais bien qu'il estoit eslevé aux dignitez de son quartier qu'on estime des grandes : et sçais dadvantage que jamais homme n'y apporta plus de suffisance, et que en l'aage de trente-deux ans qu'il mourut, il avoit acquis plus de vraye reputation en ce reng là que nul autre avant luy. Mais tant y a que ce n'est pas raison de laisser en l'estat de soldat un digne capitaine ny d'employer aux charges moyennes ceulx qui feroient bien encores les premieres.

A la verité, ses forces furent mal mesnagees et trop espargnees. De façon que au dela de sa charge il luy restoit beaucoup de grandes parties oysives et inutiles : desquelles la chose publique eust peu tirer du service, et luy de la gloire. Or, Monsieur, puis qu'il a esté si non-chalant, de se pousser soy-mesme en lumiere, comme de malheur la vertu et l'ambition ne logent gueres ensemble : et qu'il a esté d'un siècle si grossier ou si plein d'envie, qu'il n'y a peu nullement estre aydé par le tesmoignage d'autrui ; je souhaite merveilleusement que au moins apres luy sa memoire à qui seule meshuy je dois les offices de nostre amitié, receoive le loyer de sa valeur, et qu'elle se loge en la recommandation des personnes d'honneur et de vertu. A ceste cause m'a il prins envie de le mettre au jour, et de vous le presenter, Monsieur, par ce peu de vers latins qui nous restent de luy. Tout au rebours du masson qui met le plus beau de son bastiment vers la rue et du marchand qui faict monstre et parement du plus riche eschantillon de sa marchandise, ce qui estoit en luy le plus recommandable, le vray suc et moëlle de sa valeur l'ont suivy, et ne nous en est demeure que l'escorce et les feuilles. Qui pourroit faire voir les reglez



bransles de son ame, sa pieté, sa vertu, sa justice, la vivacité de son esprit, le poids et la santé de son jugement, la haulteur de ses conceptions si loing eslevees au-dessus du vulgaire, son sçavoir, les graces compaignes ordinaires de ses actions, la tendre amour qu'il portoit à sa miserable patrie, et sa haine capitale et jurée contre tout vice, mais principalement contre ceste vilaine traficque qui se couve sous l'honorable tiltre de justice, engendreroit certainement à toutes gents de bien une singuliere affection envers luy meslee d'un merveilleux regret de sa part. Mais, Monsieur, il s'en fault tant que je puisse cela, que du fruit mesmes de ses estudes il n'avoit encores jamais pensé d'en laisser nul tesmoignage à la posterité : et ne nous en est demeuré que ce que par maniere de passe temps il escrivoit quelquesfois. Quoy que ce soit, je vous supplie, Monsieur, le recevoir de bon visage ; et, comme nostre jugement argumente maintes fois d'une chose legiere une bien grande, et que les jeux mesmes des grands personnages rapportent aux clair-voyans quelque merque honorable du lieu d'ou ils partent, monter par ce sien ouvrage à la cognoissance de luy mesme, et en aymer et embrasser par consequent le nom et la memoire. En quoy, Monsieur, vous ne ferez que rendre la pareille à l'opinion tres resoluë qu'il avoit de vostre vertu : et si accomplirez ce qu'il a infiniment souhaité pendant sa vie. Car il n'estoit homme du monde en la cognoissance et amitié duquel il se fust plus volontiers veu logé que en la vostre. Mais si quelqu'un se scandalise de quoy si hardiment j'use des choses d'autrui, je l'advise qu'il ne fut jamais rien plus exactement dict ne escript aux escholes des philosophes du droict et des devoirs de la sainte amitié, que ce que ce personnage et moy en avons practiqué ensemble. Au reste, Monsieur, ce legier present pour mesnager d'une pierre deux coups, servira aussi, s'il vous plaist, à vous tesmoigner l'honneur et reverence que je porte à vostre suffisance, et qualitez singulieres qui sont en vous. Car quant aux estrangieres et fortuites, ce n'est pas de mon goust de les mettre en ligne de compte.

35 Monsieur, je supplie Dieu qu'il vous doint très heureuse et longue vie. De Montaigne, ce 30 avril 1570.

Vostre humble et obeïssant serviteur.

MICHEL DE MONTAIGNE.

## XXI.

## ÉTIENNE DE LA BOÉTIE.

(1530-1563.)

The friend of Montaigne, *Etienne de la Boétie*, was no doubt too much prejudiced by his admiration for the old republics of Rome and Athens; but if we find in his "*Contr'un ou de la servitude volontaire*," a great many of those paradoxes and utopian schemes which young men so frequently indulge in, if we can blame him for claiming an impossible amount of liberty in his hatred of the tyranny which prevailed at the court of Henri II., it cannot be denied that his pamphlet is full of elevating thoughts strongly and eloquently expressed.

MASSON.—*Introduction to French literature.*

**De la servitude volontaire.**

C'est chose estrange, d'oüyr parler de la vaillance, que la liberté met dans le cœur de ceux qui la deffendent. Mais ce qui se fait en tous pays, par tous les hommes, tous les jours, qu'un homme seul mastine cent mille, et les prive de leur liberté, qui le croiroit, s'il ne faisoit que l'oüyr dire, et non le voir! Ce sont les peuples mesmes, qui se laissent, ou plustost se font gourmander, puisqu'en cessant de servir ils en seroient quitte. C'est le peuple qui s'asservit, qui se coupe la gorge: qui ayant le chois d'estre sujet, ou d'estre libre, quitte sa franchise, et prend le joug: qui consent à son mal, ou plustost le pourchasse. S'il luy coustoit quelque chose de recouvrer sa liberté, je ne l'en presserois point, combien que ce soit ce que l'homme doit avoir plus cher que de se remettre en droit naturel et, par manière de dire, de beste revenir homme. Mais encore je ne desire pas en luy si grande hardiesse. Je luy permets qu'il aime mieux une je ne sçay quelle seureté de vivre à son aise. Quoi? si pour avoir la liberté, il ne faut que la desirer: s'il n'est besoin que d'un simple vouloir, se trouvera-t-il nation au monde, qui l'estime trop chere, la pouvant gagner d'un seul souhait? et qui pleigne sa volonté à recouvrer le bien, lequel on devrait racheter au prix de son sang? et lequel perdu, tous les gens d'honneur doyvent estimer la vie desplaisante et la mort salutaire?

Pauvres gens et miserables, peuples insensez, nations opiniastres en vostre mal, et aveugles en vostre bien, vous laissez emporter devant vous le plus beau et le plus clair de vostre revenu, piller vos champs, voller vos maisons, et les despouiller des meubles anciens et paternels ! Vous vivez de sorte, que vous pouvez dire que rien n'est à vous. Et sembleroit que meshuy ce vous seroit grand heur de tenir à ferme vos biens, vos familles et vos vies ; et tout ce degast, ce malheur, ceste ruine vous vient, non pas des ennemis, mais certes ouy bien de l'ennemy, et de celuy que vous faites si grand qu'il est, pour lequel vous allez si courageusement à la guerre, pour la grandeur duquel vous ne refusez point de presenter à la mort vos personnes. Celuy qui vous maistrise tant, n'a que deux yeulx, n'a que deux mains, n'a qu'un corps, et n'a autre chose que ce qu'a le moindre homme du grand nombre infiny de nos villes : sinon qu'il y a plus que vous tous, c'est l'avantage que vous luy faites pour vous destruire. D'où a-t'il prins tant d'yeulx, dont il vous espie, si vous ne les luy baillez ? Comment a-t'il tant de mains pour vous frapper, s'il ne les prend de vous ? Les pieds dont il foule vos Citez, d'où les a-t'il, s'il ne sont des vostres ? Comment a-t'il aucun pouvoir sur vous, que par vous mesmes ? Comment vous oseroit-il courir sus, s'il n'avoit intelligence avec vous ? Que vous pourroit-il faire, si vous n'estiez recelleurs du larron qui vous pille, complices du meurtrier qui vous tue, et traistres de vous-mesmes ? Vous semez vos fruicts, afin qu'il en face le degast : vous meublez et remplissez vos maisons, pour fournir à ses voleries ! Vous nourrissez vos enfans, afin qu'il les meine, pour le mieux qu'il leur face, en ses guerres, qu'il les meine à la boucherie, qu'il les face les ministres de ses convoitises, les executeurs de ses vengeance. Vous rompez à la peine vos personnes, afin qu'il se puisse mignarder en ses délices, et se veautrer dans les sales et vilains plaisirs. Vous vous affoiblissez, afin de le faire plus fort et roide, à vous tenir plus courte la bride. Et de tant d'indignitez, que les bestes mesmes, ou ne sentiroyent point, ou n'endureroient point, vous pouvez vous en delivrer, si vous essayez, non pas de vous en delivrer, mais seulement de le vouloir faire. Soyez résolu de ne servir plus, et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiez, ny le bransliez : mais seulement ne le soutenez plus ; et vous le verrez, comme un grand colosse, à qui on a desrobé la base, de son poids mesme fondre en bas, et se rompre.

. . . . .

Ce ne sont pas les bandes des gens à cheval, ce ne sont pas les

compagnies des gens de pied, ce ne sont pas les armes qui defendent le Tyran. Mais on ne le croira pas du premier coup : toutesfois il est vray. Ce sont tousjours quatre ou cinq qui maintiennent le Tyran, quatre ou cinq qui luy tiennent le pays tout en servage. Tousjours il a esté que cinq ou six ont eu l'oreille du Tyran, et s'y sont approchés d'eux-mesmes, ou bien ont été appellés par luy pour estre les complices de ses cruautés, les compagnons de ses plaisirs et communs aus biens de ses pilleries. Ces six adressent si bien leur chef, qu'il faut pour la société, qu'il soit meschant, non pas seulement de ses meschancetés, mais encore des leurs. Ces six ont six cents, qui proufitent sous eux, et font de leurs six cent ce que les six font au tyran. Cessix cents en tiennent sous eus six mille, qu'ils ont eslevés en estat, ausquels ils ont fait donner, ou le gouvernement des Provinces, ou le maniemment des deniers, afin qu'ils tiennent la main à leur avarice et cruauté, et qu'ils l'executent quand il sera temps, et facent tant de mal d'ailleurs, que ils ne puissent durer que soubs leur ombre, ny s'exempter que par leur moyen des loix et de la peine. Grande est la suyte qui vient apres cela. Et qui voudra s'amuser à devuyder ce filet, il verra, que non pas les six mille, mais les cent mille, les millions, par ceste corde, se tiennent au Tyran, s'aydant d'icelle comme en Homere Jupiter qui se vante, s'il tire la chaisne, d'amenner vers soy tous les dieux. De là venoit la creuë du Senat sous Jule, l'establissement de nouveaux estats, erection d'offices, non pas certes, à le bien prendre, reformation de la justice, mais nouveaux soutiens de la tyrannie. En somme l'on en vient là par les faveurs ou soufaveurs, par les guains ou reguains que l'on a avec les Tyrans, qu'il se trouve quasi autant de gens, ausquels la tyrannie semble estre profitable, comme de ceux à qui la liberté seroit agreable. Tout ainsi que les medecins disent, qu'à nostre corps s'il y a quelque chose de gasté, deslors qu'en autre endroit il s'y bouge rien, il se vient aussi tost rendre vers ceste partie verreuse : pareillement deslors qu'un Roy s'est déclaré tyran, tout le mauvais, toute la lie du royaume, je ne dy pas un tas de larroneaux, et d'essorillez, qui ne peuvent gueres faire mal ny bien en une republique ; mais ceux qui sont taxez d'une ardente ambition, et d'une notable avarice, s'amassent autour de luy, et le soustiennent, pour avoir part au butin, et estre sous le grand Tyran, tyranneaux eux-mêmes. Ainsi sont les grands voleurs et les fameux coursaires. Les uns descouvrent le pays, les autres chevalent les voyageurs ; les uns sont en embusche, les autres au guet ; les uns massacrent, les autres despouillent : et encore qu'il y ait entre eux des preemi-

nences, et que les uns ne soient que valets, et les autres les chefs de l'assemblée, si n'en y a-t'il à la fin pas un, qui ne se sente sinon du principal butin, au moins de la recherche. On dit bien que les pirates Ciliciens ne s'assemblerent pas seulement en si grand  
 5 nombre, qu'il fallust envoyer contre eux Pompée le grand; mais encore tirèrent à leur alliance plusieurs belles villes de grandes citez, aux havres desquelles ils se mettoyent en grande seureté, revenant des courses, et pour recompense, leur bailloyent quelque proufit du recellement de leurs pilleries.

10 Ainsi le Tyran asservit les sujets les uns par le moyen des autres; et est gardé par ceux desquels, s'ils valoyent rien, il se devoit garder: mais, comme on dit, pour fendre le bois, il se fait des coings du bois mesme. Voilà ses archers, voilà ses gardes, voilà ses hallegardiers.

15 Quelle peine, quel martyre est-ce, vray Dieu! Estre nuict et jour après pour songer pour plaire à un, et neantmoins se craindre de luy plus que d'homme du monde: avoir tousjours l'œil au guet, l'oreille aux escoutes, pour espier d'où viendra le coup, pour découvrir les embusches, pour sentir la mine de ses compaignons,  
 20 pour adviser qui le trahit, rire à chascun, se craindre de tous, n'avoir aucun ny ennemy ouvert, ni amy asseuré: ayant tousjours le visage riant et le cœur transy: ne pouvoir estre joyeux et n'oser estre triste.

Mais c'est plaisir de considerer qu'est-ce qui leur revient de ce  
 25 grant tourment, et le bien qu'ils peuvent attendre de leur peine et de cette miserable vie. Volontiers le peuple du mal qu'il souffre n'en accuse pas le Tyran, mais ceux qui le gouvernement. Ceux-là, les peuples, les nations, tout le monde à l'envy, jusques aux paysans, jusques aux laboureurs, ils savent leurs noms, ils des-  
 30 chiffrent leurs vices: ils amassent sur eux mille outrages, mille vilenies, mille maudissons. Toutes leurs oraisons, tous leurs vœux sont contre ceux-là. Tous les malheurs, toutes les pestes, toutes les famines, il les leur reprochent: et si quelquefois ils leur font par apparence quelque honneur, lors mesmes ils les maugreent  
 35 en leur cœur, et les ont en horreur plus estrange que les bestes sauvages. Voilà la gloire, voilà l'honneur qu'ils reçoivent de leur service envers les gens, desquels quand chascun auroit une piece de leur corps, ils ne seroyent pas encores (ce semble) satisfaits, ny à demy saoulez de leur peine. Mais certes encore après qu'ils sont morts, ceux qui viennent après ne sont jamais si paresseux, que le nom de ces *Mange-peuples* ne soit noircy de l'encre de mille plumes, et leur reputation deschirée dans mille livres, et les os

mesmes, par manière de dire, traisnez par la posterité, les punissant encores après la mort de leur meschante vie. Apprenons doncques quelquefois, apprenons à bien faire. Levons les yeux vers le ciel; ou bien pour nostre honneur, ou pour l'amour de la mesme vertu, à Dieu tout-puissant, assurez tesmoing de nos faits, et juste Juge de nos fautes. De ma part, je pense bien, et ne suis pas trompé, puisqu'il n'est rien si contraire à Dieu tout liberal et desbonnaire que la tyrannie: qu'il réserve bien là-bas à part, pour les Tyrans et leurs complices, quelque peine particuliere.

10

## XXII:

## AMBROISE PARÉ.

(1516 ? 1517 ?-1590.)

**Voyage de Metz—1552.**

“ Le siège de Metz, entrepris par le duc d'Albe le 19 octobre 1552, fut levé le 15 janvier de l'année suivante. Toute la puissance de Charles-Quint échoua devant le courage des assiégés et l'habileté de leurs chefs.”

L'empereur ayant assiégé Metz avec plus de six vingts mille hommes, et au plus fort de l'hyver, comme chacun sçait de récente mémoire, et y avoit en la ville de cinq à six mille hommes, et entre autres sept princes, à sçavoir monsieur le duc de Guise, lieutenant du Roy, messieurs d'Anguien, de Condé, de Montpensier, de la Roche-sur-Yon, monsieur de Nemours, et plusieurs autres gentilshommes, avec un nombre de vieux capitaines et gens de guerre, les quels faisoient souvent des saillies sur les ennemis...où n'estoit sans qu'il en demeurast beaucoup tant d'une part que d'autre. Nos gens blessés mouroient quasi tous, et pensoit-on que les drogues dont ils estoient pensés fussent empoisonnées. Qui fut cause que Monsieur de Guise et Messieurs les Princes firent tant qu'ils demandèrent au Roy que, s'il estoit possible, on m'envoyast vers eux avec des drogues, et qu'ils croyoient que les leurs fussent empoisonnées, veu que de leurs blessés peu reschappoient.

Je croy qu'il n'y avoit aucune poison : mais les grands coups de coutelas et d'harquebuses, et l'extreme froid en estoient cause. Le Roy fit escrire à Monsieur le Mareschal de Saint-André, qui estoit son lieutenant à Verdun, qu'il trovast moyen de me faire  
5 entrer à Mets, par quelque façon que ce fust. Le seigneur Mareschal de Saint-André, et Monsieur le Mareschal de Vieille-Ville, gagnèrent un capitaine Italien, lequel leur promit m'y faire entrer, ce qu'il fit : et pour ce, eut quinze cens escus. Le Roy ayant entendu la promesse qu'avoit fait le capitaine Italien, m'envoya  
10 quérir, et me commanda de prendre de son apothicaire, nommé Daigne, tant et telles drogues que je verrois estre nécessaires pour les blessés assiégés : ce que je fis, tant qu'un cheval de poste en pouvoit porter. Le Roy me donna charge de parler à Monsieur de Guise, et aux Princes et Capitaines qui estoient à Mets...

15 Monsieur le Prince de la Roche-sur-Yon fut le premier qui me festoya, et s'enquist de moy ce qu'on disoit à la cour de la ville de Mets. Je luy dis tout ce que je voulus... Le dit Seigneur m'envoya un tonneau de vin, plus gros qu'une pipe d'Anjou, en mon logis, et me fist dire que lorsqu'il seroit beu, il en envoyeroit  
20 d'autre. C'estoit à qui me traiteroit, me faisans tous bonne chère.

Cela fait, Monsieur de Guise me bailla une liste de certains Capitaines et Seigneurs, et me commanda de leur dire ce que le Roy m'avoit donné en charge : ce que je fis : qui estoit faire ses recommandations, et un remerciement du devoir qu'ils avoient  
25 fait, et faisoient à la garde de sa ville de Mets, et qu'il le reconnoistroit. Je fus plus de huit jours pour acquitter ma charge, parcequ'ils estoient plusieurs...

...L'Empereur faisoit faire la batterie de quarante doubles canons, où la poudre n'estoit espargnée jour ny nuit. Subit que Monsieur  
30 de Guise vit l'artillerie assise et braquée pour faire brèche, fit abbattre les maisons les plus proches pour remparer, et les poutres et solives estoient arrennées bout à bout, et entre deux des fascines, de la terre, des liets et balles de laine : puis on remettoit encore par-dessus autres poutres et solives, comme dessus. Or beaucoup  
35 de bois des maisons des faulx-bourgs qui avoient esté mises par terre (de peur que l'ennemy ne s'y logeast au couvert, et qu'ils ne s'aisdassent du bois), servit bien à remparer la brèche. Tout le monde estoit empesché à porter la terre pour la remparer jour et nuict. Messieurs les Princes, Seigneurs et Capitaines, Lieutenans,  
40 enseignes, portoient tous la hotte, pour donner exemple aux soldats et citoyens à faire le semblable : ce qu'ils faisoient, voire jusques aux dames et damoiselles, et ceux qui n'avoient des hottes s'aidoient

de chauderons, panniens, sacs, linceuls, et tout ce qu'ils pouvoient pour porter la terre : en sorte que l'ennemy n'avoit point si tost abbattu la muraille, qu'il ne trouvast derrière un rempart plus fort. La muraille estant tombée, nos soldats crioient à ceux de dehors : *au regnard, au regnard, au regnard* : et se disoient mille injures 5 les uns aux autres. Monsieur de Guise fit defense sous peine de la vie, que nul n'eust à parler à ceux de dehors, de peur qu'il n'y eust quelque traistre qui leur donnast advis de ce qu'on faisoit dedans la ville. La defense faite, attacherent des chats vivans au bout de leurs piques, et les mettoient sur la muraille, et 10 crioient avec les chats, *miaut, miaut, miaut*. Véritablement les Impériaux avoient grand despit d'avoir esté si long temps à faire brèche avec grande despense, qui estoit large de quatre-vingt pas, pour entrer cinquante hommes de front, où trouvèrent un rempart plus fort que la muraille. Ils se jettoient sur les pauvres chats, et 15 les tiroient à coups de harquebuse comme l'on fait au papegault.

Nos gens faisoient souvent des sorties, par le commandement de Monsieur de Guise. Un jour devant il y avoit presse à se faire enroller de ceux qui devoient sortir, et principalement la jeune noblesse, menés par capitaines expérimentés, de maniere que 20 c'estoit leur faire une grande faveur de permettre de sortir et courir sus l'ennemy ; et sortoient toujours en nombre de cent ou de six vingts, bien armés, avec rondaches, coutelas, harquebuses et pistoles, piques, pertuisanes et halebardes ; lesquels alloient jusques aux tranchées les resveiller en sursaut. Là où l'alarme se 25 donnoit en tout leur camp, et leurs tabourins sonnoient *plan, plan, ta, ti, ta, ta, ta, ti, ta, tou, touf, touf*. Pareillement leurs trompettes et clairons ronfloient et sonnoient *boutte selle, boutte selle, boutte selle, monte à cheval, monte à cheval, monte à cheval, boutte selle, monte à caval, à caval*. Et tous leurs soldats crioient *à l'arme, à 30 l'arme, à l'arme, aux armes, aux armes, aux armes, à l'arme, aux armes, à l'arme, aux armes, à l'arme, comme l'on fait la huée après les loups, et tous divers langages, selon les nations* : et les voyoit-on sortir de leurs tentes et petites cages, drus comme fourmillons lors qu'on descouvre leurs fourmillieres, pour secourir leurs com- 35 pagnons qu'on degosilloit comme moutons. La cavallerie pareillement venoit de toutes parts au grand gallop, *patati, patata, patati, patata, pa, ta, ta, patata, pata, ta*, et leur tardeoit bien qu'ils ne fussent à la meslée, où les coups se départoient, pour en donner et et en recevoir. Et quand les nostres se voyoient forcés, revenoient 40 en la ville toujours en combattant, et ceux qui couroient après estoient repoussés à coups d'artillerie, qu'on avoit chargée de



cailloux et gros carreaux de fer de figures quarrée et triangle. Et nos soldats qui estoient sur ladicte muraille, faisoient une escopeterie et pleuvoir leurs balles sur eux dru comme gresle, pour les renvoyer coucher, où plusieurs demeuroient en la place du combat :  
5 et nos gens aussi ne s'en revenoient tous leur peau entière, et en demeuroient tousjours quelques uns pour la disme, lesquels estoient joyeux de mourir au lit d'honneur. Et là où il y avoit un cheval blessé, il estoit escorché et mangé par les soldats : c'estoit en lieu de beuf et de lard. Et pour penser nos blessés,  
10 c'estoit à moy à courir. Quelques jours après, on faisoit aultres sorties, qui faschoient fort les ennemis, pource qu'on les laissoit peu dormir à seureté.

Monsieur de Guise fit un stratagème ou ruse de guerre : c'est qu'il envoya un paysan, qui n'estoit pas trop habile homme, avec  
15 deux paires de lettres vers le Roy, auquel il donna dix escus, et promesse que le Roy lui en donneroit cent, pourveu qu'il luy baillast ces lettres. En l'une il luy mandoit que l'ennemy ne faisoit nul semblant de se retirer, et à toutes forces faisoit une grande brèche : qu'il espéroit la bien garder, jusques à y employer  
20 sa vie, et celle de tous ceux qui estoient dedans : et que si l'ennemy eust aussi bien assise son artillerie en un certain lieu, qu'il nommoit, à grande difficulté l'eust on pu garder qu'il n'eust entré dedans, attendu que c'estoit le lieu le plus faible de toute la ville, mais bientost il espéroit de le bien remparer, en sorte qu'on n'y  
25 pourroit entrer. L'une de ces lettres luy fut cousue en la doublure de son pourpoint, et luy fut dit qu'il se donnast bien garde de le dire à personne : et lui en fut donné une autre, là où mondit Seigneur de Guise mandoit au Roy, que luy et tous ses assiégés espéroient de bien garder la ville, et autre chose que je laisse ici  
30 à dire. Il fit sortir ce paysan la nuit, où il fut pris par un corps de garde, et mené au Duc d'Albe, pour prendre langue de ce qu'on faisoit dans la ville : et luy fut demandé s'il avoit des lettres : dist que ouy, et leur en bailla une : et l'ayant veue, luy fut demandé par serment s'il n'en avoit point d'autre, dist que non ; lors fut  
35 fouillé, et fut trouvée celle qu'il avoit cousue à son pourpoint et le pauvre messenger fut pendu et estranglé.

Les dites lettres furent communiquées à l'Empereur, lequel fit appeler son conseil, là où il fut résolu, puisque on n'avoit peu rien faire à la première breche, que promptement l'artillerie seroit menée  
40 à l'endroit que on estimoit le plus faible : là où ils firent grands efforts à refaire une autre breche, et sappèrent et minèrent la muraille, et taschoient à surprendre la tour d'Enfer, néantmoins

n'osèrent venir à l'assaut. Le Duc d'Albe remonstra à l'Empereur, que tous les jours les soldats mouraient, voire au nombre de plus de deux cents, et qu'il y avoit aussi peu d'espérance d'entrer dans la ville, veu le temps, et le grand nombre de gens de guerre qui y estoient. L'Empereur demanda quelles gens c'estoient qui se mouraient, et si c'estoient gentilshommes et hommes de remarque : luy fut fait response que c'estoient tous pauvres soldats. Alors dist qu'il n'y avoit point de danger qu'ils mourussent, les comparant aux chenilles, sauterelles et hannetons qui mangent les bourgeois et autres biens de la terre, et que s'ils estoient gens de bien, ils ne seroient à son camp pour six livres par mois, et partant qu'il n'y avoit nul danger qu'ils mourussent. D'avantage, disoit qu'il ne partiroit jamais de devant la ville qu'il ne la prist, par force ou par famine, quand il devoit perdre toute son armée : à cause du grand nombre de Princes qui y estoient enfermés, avec la plus grande part de la noblesse de France, desquels il espéroit qu'ils payeroient au quadruple sa despense, et iroit encore une fois à Paris pour visiter les Parisiens, et se faire Roy de tout le royaume de France.

Monsieur de Guise, avec les Princes, capitaines et soldats, et généralement tous les citoyens de la ville, ayant entendu l'intention de l'Empereur qui estoit de nous tous exterminer : alors il ne fut permis aux soldats et citoyens, et mesme aux Princes et Seigneurs, de manger marée fraîche ny venaison : pareillement aucunes perdrix, becaces, allouettes, francolins, pluviers et autres gibiers, de peur qu'ils eussent acquis quelque air pestilent, qui nous eust peu donner une contagion : mais auroient à se contenter de l'amonition, à sçavoir du biscuit, bœuf, vaches salées, lards, cervelas, jambons de Maience : semblablement poissons, comme molues, merlans, saulmons, alouses, tonnine, balaine, anchois, sardines, harencs : aussi poix, fèves, ris, ails, oignons, pruneaux, fromages, beurre, huile et sel : poyvre, gingembre, maniguet et autres espiceries pour mettre en nos paticeries : principalement des chevaux qui sans cela auroient un très mauvais goût. Plusieurs citoyens, ayant des jardins en la ville, y avoient enterré grosses raves, navets, carottes, et porreaux, qu'ils gardoient bien et deument, pour l'extrême nécessité de la faim. Or toutes ces munitions estoient distribuées par poids, mesure et justice, selon la qualité des personnes, parceque nous ne sçavions pas combien de temps le siège dureroit. Car ayant entendu de la bouche de l'Empereur qu'il ne partiroit jamais de devant Mets qu'il ne l'eust prise par force ou par famine : alors les vivres furent retranchés,

en sorte que ce qu'on distribuait à trois soldats estoit baillé pour quatre : et défense à eux de vendre le reste qui pouvoit demeurer de leur repas, mais permis de le donner à leurs goujats... Et auparavant nous rendre à la mercy des ennemis, avions délibéré de  
5 manger plustost les asnes, mulets et chevaux, chiens, chats et rats, voire nos bottes et collets, et aultres cuirs, qu'on eust peu amollir et fricasser. Généralement tous les assiégés délibèrent de valeureusement se défendre avec toutes machines de guerre : à sçavoir de braquer et charger l'artillerie de boulets, cailloux, clous  
10 de charrette, carreaux, et chaisnes de fer : aussi toutes espèces et différences d'artifices de feu, comme boites, bariquades, grenades, pots, lances, torches et fusées, cercles entourés de chausse-trappes, fagots bruslans : d'abondant eau bouillante et plomb fondu, et poudre de chaux vive pour leur crever les yeux. Aussi  
15 eust-on percé les maisons de costé et d'autre, pour y loger des harquebusiers, pour les battre en flanc, et les haster d'aller, ou les faire du tout demeurer. Pareillement on eust donné commission aux femmes de dépaver les rues, et leur jeter par les fenestres des miches de Saint-Estienne, busches, tables, tréteaux, bancs et esca-  
20 belles, qui leur eussent effondré la cervelle. D'avantage, il y avoit un peu plus avant un gros corps de garde, remparé de charrettes et palissades, tonnes et tonneaux, et bariquades remplis de terre pour servir de gabions, entrelardés de fauconneaux et faucons, pièces de campagne, harquebuses à croq, et harquebuses et pisto-  
25 toles, et artifices de feu, qui leur eussent rompu jambes et cuisses, de façon qu'ils eussent esté battus en teste, en flanc et en queue : et où ils eussent forcé ce corps de garde, il y en eust eu d'autres aux carrois des rues, de cent pas en cent pas, qui eussent esté autant mauvais garçons ou plus que les premiers, et n'eust esté  
30 sans faire beaucoup de femmes vefves et orfelins. Et si la fortune eust tant voulu contre nous, qu'ils eussent fendu et rompu nos corps de garde, il y eust eu encore sept gros bastillons ordonnés en quarré et en triangle, pour combattre tous ensemble, accompagnés chascun d'un Prince, pour leur donner hardiesse de  
35 mieulx combattre et mourir tous ensemble, jusques au dernier soupir de leur ame. D'avantage, ils estoient tous résolus que chascun porteroit leurs trésors, bagues et joyaux, et leurs meubles meilleurs, et plus riches et plus beaux, pour les brusler en la grande place et les mettre en cendres, de peur que les ennemis ne  
40 s'en prévalussent, et en fissent trophée. Pareillement, il y avoit des gens qui eussent eu charge de mettre le feu et brusler toutes les munitions, ensemble d'effondrer aux caves tous les vaisseaux à

vin, aultres de mettre le feu en chascune maison, pour brusler nos ennemis et nous ensemble...

Or nous avions certains prisonniers que Monsieur de Guise renvoya sur leur foy, auxquels taciturnement on auroit voulu qu'ils conceussent nostre dernière volonté et désespoir, lesquels estant 5 arrivés en leur camp, ne differerent de la publier, qui fut cause de refroidir la grande impétuosité et volonté des soldats de non plus vouloir entrer dans la ville pour nous couper la gorge et s'enrichir de nostre pillage. L'Empereur ayant entendu ceste délibération de ce grand guerrier, Monsieur de Guise, mit de l'eau en 10 son vin et refrena sa grande cholere, disant qu'il ne pourroit entrer en la ville sans faire une bien grande boucherie et carnage, et esprendre beaucoup de sang, tant des defendans que des assailants, et feussent tous morts ensemble, et à la fin il n'eust sceu avoir autre chose que des cendres : et qu'après on eust peu dire 15 que c'eust esté une pareille destruction que celle de la ville de Jerusalem, faite jadis par Titus et Vespasian. L'empereur donc, ayant entendu nostre dernière résolution, et voyant le peu qu'il avoit avancé par sa batterie, sappes et mines, et la grand' peste qui estoit en tout son camp, et l'indisposition du temps, et la 20 nécessité de vivres et d'argent, et que ses soldats se débandoient et par grandes troupes s'en alloient : conclut enfin se retirer, accompagné de la cavalerie de son avant-garde, avec la plus grande part de son artillerie et de la bataille. Le Marquis de Brandebourg fut le dernier qui deslogea, soustenu de quelques bandes 25 d'Espagnols, de Boemiens, et ses compagnies d'Allemans, et y demeura après une journée et demie, au grand regret de Monsieur de Guise, lequel fist sortir de la ville quatre pièces d'artillerie qu'il fit tirer sur luy à tort et à travers, pour le haster d'aller, ce qu'il fist bientost avec toutes ses troupes... 30

Voilà comme nos chers et bien-aimés Impériaux s'en allèrent de devant Mets, qui fust le lendemain de Noël, au grand contentement des assiégés, et louanges des Princes, seigneurs, capitaines et soldats qui avoient enduré les travaux de ce siège l'espace de trois 35 mois.

## XXIII.

## FRANÇOIS DE SCEPEAUX, SIEUR DE VIEILLEVILLE.

(1510-1571.)

**La Bataille de Dreux—1562.**

“Une bataille était inévitable. Les deux armées restèrent quelque temps face à face. ‘Chacun,’ dit La Noue, ‘repensoit en soi-même que les hommes qu’il voyoit venir vers soi n’étoient Espagnols ni Italiens, mais François, voire des plus braves, entre lesquels il y en avoit qui étoient ses propres compagnons, parents et amis, et que, dans une heure, il faudroit se tuer les uns les autres ; ce qui donnoit quelque horreur du fait, néanmoins sans diminuer le courage.’ Condé enfonça le centre des catholiques, blessa et prit le connétable ; mais les Suisses rétablirent le combat, et le duc de Guise acheva la victoire par un mouvement de flanc : le prince de Condé fut pris.”

DURUY.—*Histoire de France.*

Le lendemain, le siège levé, et le prince retiré, qui marchoit doublant le pas devers Orléans, leurs Majestés estant bien informées comme toutes choses avoient passé, et considérans que par ceste saillie et entreprise nocturne de M. de Vieilleville, et que par ses  
5 deux heureuses et industrieuses négociations d’Allemagne et d’Angleterre, les ennemys de la couronne de France n’avoient sceu tirer hommes ni argent de telles deux régions pour les soutenir, leurs Majestés, dis-je, en pleine assemblée de conseil, luy attribuèrent toute la gloire et l’honneur de la délivrance de ce siège ;  
10 et en receust universellement de grandes louanges. A quoy les plus grands, saichants la vérité estre telle, ne peurent contredire ; mais d’y porter envie, je n’en dis rien. Tous les grands au reste de l’armée royale furent d’avis de suivre le prince de Condé, et de dresser un gros d’armée pour avoir revanche de ceste bravade :  
15 et estant ainsi résolu, on donne l’avant-garde à M. le Mareschal de Saint-André, la bataille à M. le Connestable, et à M. d’Aumale l’arrière-garde. M. de Guyse n’y voulut aulcune charge, et se contenta d’avoir cinq cents bons chevaux d’eslite, pour se tenir

allerte, et secourir à propos ceulx qu'il verroit en avoir plus grand besoing, faire la guerre à l'œil, et n'estre commandé de personne. Le mareschal de Saint-André vouloit que M. de Vieilleville fust son lieutenant en ceste avant-garde ; mais le Roy le luy deffendist, et commanda de ne l'abandonner, mais de venir avecques luy au 5 bois de Vincennes, où il falloit raffraischir et se tirer du rompement de teste qu'il avoit eu dedans Paris durant le siège. Toutes choses ainsi arrestées par meure délibération du conseil, l'armée fust incontinent myse sus avec tout ce qui estoit nécessaire, comme d'artillerie, pouldres, boulets, pionniers, et grande quantité de 10 vivres ; et marche-t-on à bonnes journées de camp avec tout cest attirail.

Enfin les deux armées en peu de jours s'approchèrent, temporisants pour chercher quelque advantaige l'une sur l'autre. Mais voyant le prince de Condé que s'il attendoit que l'ennemy chargeast le premier, un grand nombre de marchants qui estoient en son armée pourroient prendre l'espavante et s'enfuyr, il se résolut, avec ses reithres, d'enfoncer la bataille que menoit le connestable, en laquelle estoyent les Suysses ; et la charge si furieusement sur les neuf heures du matin, qu'il la mist à vau-de-route, 20 et le connestable prisonnier. Mais pour ce que les Suysses se rallièrent incontinent, les reithres leur firent une seconde charge, où il fust fort vaillamment combattu d'une part et d'autre ; mais les Suysses, rompus pour la seconde fois, se vindrent saulver devers l'arrière-garde que menoit le Duc d'Aumale, qui desja 25 bransloit. Le Duc de Guyse, qui estoit caché avec sa troupe sous la faveur d'ung grand bois, à quelque distance de l'armée, et bien adverty que les reithres, par ces deux furieuses charges, avoient fort harassé et quasi recru leurs chevaux, sans les morts et les blessez, et que la pluspart des gens du prince s'amusoient 30 au pillage, criants *Victoire !* pensant avoir tout deffaist, vient au grand galop sur les quatre heures après midy, avec sa brave cavalerie, toute de noblesse, et charge à toute bride et de telle furie le prince qui estoit fort affoibli, tant du combat que de plus de huit cents chevaux qui menoient le connestable prisonnier à Orléans, 35 qu'il en eust bientost sa raison et le prend prisonnier. Puis vint charger ses gens de pied, dont estoit colonel Frontenay-Rohan, qui ne firent pas grande résistance voyants leurs reithres, toute l'espérance de leur armée, deffaicts, et le prince prisonnier : et encore qu'ils criassent *Miséricorde !* si furent-ils tous taillés en 40 pièces ; j'entends de ceulx qui voulurent soustenir le combat, car la pluspart print la fuyte, et leur colonel le premier. Telle fust

la fin de ceste bataille, qui se donna un samedi 19 de décembre 1562, devant la ville de Dreux, dont l'issue est admirable : car le prince fust quasi tout le jour maistre du champ de bataille ; mais, par faulte de bien ordonner ses forces et de bien faire reconnoistre  
 5 celles de son ennemy, il la perdit, et sa personne quant et quant : car s'il se fust, en provide et advisé capitaine, enquis où pouvoit estre le duc de Guyse son capital et mortel ennemy, et considéré qu'en l'armée royale il n'avoit aucun commandement, encore qu'il fust le suprême de tous, tant en grandeur d'illustre maison que de  
 10 reputation de très vaillant et rusé capitaine, il eust bien jugé qu'il luy en gardoit une, et qu'il devoit estre en quelque embuscade pour l'attraper au passage. Mais il s'enyvra de telle sorte de ce cry de victoire sur la deffense des Suysses, qu'il s'oublia de toutes les reigles et commandements que doit observer un chef d'armée  
 15 composée d'estrangiers et d'un nombre infini de gens ramassés qui faisoient leur apprentissage d'armes en ceste bataille, et principalement qu'il n'avoit mis sur le chemin de Dreux à Orléans des mareschaulx de camp et nombre de sergents pour empescher les soldats de son armée de s'y retirer à la foule, avec prisonniers et  
 20 bagaiges du butin qu'ils avoient fait sur les Suysses, et d'autres troupes qui avoient pris la fuite.

## XXIV.

## CLAUDE HATON.

(1534-1605.)

“ En dépit de ses fonctions de prêtre, Haton a l'humeur belliqueuse, il parle de son habileté à manier les armes, examine en connaisseur l'épée du bourreau, décrit, non sans plaisir, les mêlées et les bons coups et, comme tant d'ecclésiastiques autorisés dès 1567 par mandement du roi ou bref du pape, manie lui-même l'arquebuse. ‘ Chapelain de Notre-Dame du Val ’ ou ‘ cleric de Saint Ayoul, ’ il est bien moins fier de ces titres que de commander dans la milice bourgeoise de Provins une compagnie de cinquante hommes d'armes.

L'opinion de Haton sur le protestantisme est celle d'un ardent catholique du xvi<sup>e</sup> siècle ; cette étrange partialité nuit singulièrement à l'impression du livre. Sauf cette restriction, nous nous associons à l'opinion de l'éditeur : ‘ Bien qu'écrits en partie au point de vue local, les récits de ces mémoires donnent une idée

exacte de l'état de la France dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle; le style de Cl. Haton, sa manière de présenter les faits, ses observations et ses opinions personnelles lui méritent une place honorable parmi nos anciens historiens.' ”

RÉAUME.—*Notice.*

### **Emeutes des escolliers de l'Université de Paris**

Les clercs et escolliers dudit Paris, tant de l'Université que de la cité, se voyant empeschez et privez de la jouissance du Pré aux Clercz par la voye ordinaire du droict, et deboutez de leur requeste qu'ils avoient presentee au Roy, pour les maintenir en leur jouissance, eurent recours aux armes pour la deffendre, lorsqu'on pensoit qu'ilz se deussent deporter, pour ce que la moytié des bastimens estoient jà dressez, couvers et maçonnez, et que les ouvriers poursuivoient la façon du reste sans aucune garde. A certain jour de l'ung des moys de julliet ou aoust de cette presente année (1557), ilz escolliers, à l'heure assignee, se transporterent sur ledit lieu, le plus secrettement qu'ilz purent, avec port d'armes pour se deffendre contre qui ce fust qui les eust voulu empescher, où là amassez en nombre suffisant, en attendant leurs compagnons, commencerent à rompre et ruyner lesdits bastimens pour les abatre rez pied rez terre, et entierement les demollir. Contre lesquels se meirent en deffenses ceux qui faisoient faire iceux bastimens, mais ne furent les plus fortz. Au cry desquelz furent esmeuz le Roy et les Princes qui estoient logez au Louvre de Paris, tout vis-à-vis dudit Pré, seullement la riviere de Seine entre deux. Le Roy en diligence y envoya le Prevost de son hostel, avec grand nombre des archers de sa garde, pour faire cesser lesdits escolliers et pour les prendre prisonniers; lesquelz Prevost de l'hostel et archers ne furent sitost prestz et passez laditte riviere, que le feu fut mis par aucuns desdits escolliers dedans plusieurs desdittes maisons neufves et aultres, qui y estoient restees debout depuis un premier combat dudit an 1548. Iceux escolliers, voyant les archers du Roy aller contre eux, se meirent en deffense sur le bort de la riviere, où y eut plusieurs coups donnez, et y en eut une douzaine pour le moings de tuez de part et d'aultre sur le champ, et y en eust eu davantage, si lesdits escolliers n'eussent prins la fuitte, pour le renfort d'archers et aultres gens que le Roy y envoya. Par le moyen duquel renfort, plusieurs desdits escolliers furent prins prisonniers et menez és prison du grand et petit Chastelet, et entre les aultres, y fut prins et emprisonné celuy qui avoit allumé le feu



esdits logis, contre lequel fut par le commandement du Roy poursuivy jusque à sentence de mort, qui fut d'estre pendu et estranglé à une potence dedans la ville dudit Paris, ce qu'il fut trois jours après ladicte emeute.

5 Le pauvre escollier fut fort plainct d'un chascun ; il fut dict qu'il estoit enfant unique d'une riche maison du pays d'Auvergne ou Lymoisin, pour lequel conduire au gibet fallut que le Roy commandast au lieutenans criminel, civil, Prevost des Mareschaux de Paris, d'y assister avec leurs archers et sergens du Chastelet et  
10 aultres sergens royaux de la ditte ville, avec lesquelz envoya le grand Prevost de son hostel, ses archers et aultres de sa garde, pour empescher la sedition qu'ilz escolliers avoient volonté de faire pour tascher à saulver le pauvre compagnon. Ce qu'ilz ne purent faire, pour la grande force des dessus nommez envoyez par le Roy,  
15 plusieurs desquelz furent fort maltraitez avec leurs chevaux par lesdits escolliers, qui leur donnerent maints coups de baston sur les espaulles et aux jambes, estans tous meslez en la foulle les ungs parmi les aultres. Plusieurs chevaux y laisserent leur queue, ayans les jarretz coupeez, aultres leur corps, sans qu'on peust  
20 sçavoir qui ç'avoit esté. Incontinent que l'exécution fut faicte et que chascun se fut retiré, ilz escolliers despendirent leur compagnon et l'emporterent avant eux, pour l'ensevelir et le mettre en terre sainte, et de ce faire ne furent empeschez de personne.

Par la mort dudict escollier ne fut la cause gangnee ; car dès le  
25 jour qu'il fut mort et enterré, les aultres clerks et escolliers retournerent achever de ruyner et gaster ce qui estoit de reste, en plus grand nombre que paravant, ayant tous deliberé de mourir plus-tost que de souffrir perdre leur liberté et heritage, et feirent tel devoir qu'il n'y demeura bois entier ni pierre sur pierre, tant des  
30 nouveaux que anciens logis ; et furent fort mal traitez par lesdits escolliers ceux qui à ceste seconde fois leur voulurent resister ; et croy que si le Roy s'y feust trouvé en personne, qu'ils ne luy eussent pardonné. Envers la Majesté duquel furent les Recteurs et Bedeaux de l'Université avec quelques Docteurs pour pacifier sa  
35 collere contre lesdits escolliers, et pour leur faire demeurer la jouissance dudit heritage ; ce que finalement leur accorda le Roy, et oncques depuis n'y a on fait aultre chose, et est ledit heritage demeuré paisible pour l'esbatement desdits clerks et escolliers et aultres personnes dudit Paris. Qui a recompensé les bastisseurs,  
40 je n'en ai rien sceu. La vie de l'escollier qui fut pendu, et ceux qui furent tuez sur le champ, a payé pour tout.

## XXV.

## JEAN BODIN.

(1530-1596.)

“Bodin a la haine de la tyrannie, mais, pas plus que Montaigne, n’excuse la révolte et ne reconnaît le droit des peuples à secouer un joug devenu insupportable. Il estime ‘une licencieuse anarchie pire que la plus forte tyrannie.’ L’éloquence tribunitienne, même d’un La Boétie, n’était pas alors un appel à la révolution. ‘Nul, dit Montaigne, ne fut plus ennemi des remuemens et nouvelletés de son temps.’ Ces magistrats, ces philosophes sont aussi hardis et séditieux en théorie que circonspects et mesurés dans la pratique ; la révolte ne dépasse jamais chez eux la plume et l’écritoire. Le but de Bodin est avant tout de venir en aide au principe d’autorité méconnu.”

RÉAUME.—*Notice.***Naturel du Français, de l’Espagnol et de l’Italien.**

Les Anglais se plaignoient à Philippe de Comines, et s’esmerveilloient que les François perdoient le plus souvent les batailles contr’eux, et qu’ils gaignoient tousjours aux traittez qu’ils faisoient : nous pouvons dire le semblable des Espagnols, qui n’ont fait traité depuis cent avec les François, où ils n’ayent eu l’avantage, ce qui seroit long à discourir par le menu : mais je prendray seulement le traité de Cambresis, fait l’an mil cinq cens cinquante neuf... ce qui fut manié si dextrement par l’Espagnol, qu’il emporta toute la grace du bienfait, et le fruit principal d’iceluy, ayant autant diminué l’estat de France, qui s’estendoit jusqu’aux portes de Milan, et mis le Duc de Savoye comme une barriere entre l’Italie et la France, pour clorre le passage aux François de plus aspirer, ny rien quereller en Italie. On ne peut nier que ceux qui avoient charge de capituler du costé des François n’ayent employé toute la discretion, foy et loyauté que ils povoient : mais je tiens de bon lieu qu’il fut resolu au conseil d’Espagne qu’on devoit tirer les affaires en longueur, et que le naturel du François estoit si soudain et actif, qu’il quitteroit ce qu’on luy demanderoit, ennuyé des allees et venuës et des longueurs propres à l’Espagne, et qui

ne furent pas oubliees en ce traitté là. Encores fut il bien remarqué, qu'en toutes les seances et assemblees faites par les deputez, tousjours les François furent les premiers au conseil, et quoy qu'ils employassent toutes leurs gens pour espier, afin d'entrer aussi  
 5 quelquesfois les derniers, si est ce qu'ils furent tousjours trompez par la ruse des Espagnols et impatience des François qui sembloient par ce moyen demander la paix. Et n'est pas faite qu'on doive imputer à ceux qui avoient charge de traiter la paix, ains à la nature qui est difficile à craindre : car nous lisons le semblable  
 10 des Ambassadeurs François conferans avec les Ambassadeurs de l'Empereur, de Venise, d'Espagne, de Ferrare, devant le Duc de Milan : " Nostre façon, dit Philippe de Comynes, n'est point de parler posement, comme ils font, car nous parlions quelquesfois deux ou trois ensemble, et le Duc disoit, *ho*, un à un. A quoy on  
 15 peut juger, comme en beaucoup d'autres marques, le naturel de l'Espagnol, qui, pour estre beaucoup plus meridional, est plus froid, plus melancholic, plus arrêté, plus contemplatif, et par conséquent plus ingenieux que le François qui est bilieux et cholere, ce qui le rend plus actif, prompt et diligent, voire si soudain qu'il  
 20 semble à l'Espagnol courir quand il va son pas : qui fait que l'Espagnol et l'Italien ayment le serviteur François pour sa diligence et allegresse en toutes actions : aussi tous les ans il en passe un nombre infiny en Espagne, comme j'ay veu estant à Narbonne, mesmement du païs d'Auvergne et du Lymosin, pour y bastir,  
 25 planter, defricher les terres et faire tous ouvrages de main que l'Espagnol ne sçauroit faire, et plustost mourir de faim, tant il est paresseux et pesant aux actions...

Il est besoin d'oster un erreur auquel plusieurs sont tombez, ayans taxé les François de legereté, suyvant en cela Cæsar, Tacite,  
 30 Trebellius Polion. S'ils appellent legereté une certaine alaigresse et promptitude en toutes choses, l'injure me plaist, et nous est commune avec tous les peuples des regions moyennes... Mesme Cæsar interprete ce qu'il vouloit dire, recognoissant que les Gaulois ont l'esprit fort gentil, prompt et docile, et Scaliger Veronois escrit  
 35 qu'il n'y a point de nation qui ait l'esprit plus vif à faire tout ce qu'on voudra que le François, soit à bien dire : " mais sur tout ils ont, dit il, le cueur genereux et candide, et gardent la foy plus constamment que peuple qui soit."

## XXVI.

## PIERRE DE BOURDEILLE, SIEUR DE BRANTÔME.

(1540-1614.)

A.

**Sur le Chancelier de l'Hospital.**

“ Tandis que la postérité a confirmé la respectueuse admiration de ses contemporains, quelques-uns ont nié l'absolu désintéressement de l'Hospital. Déjà Bayle l'accuse, tout en le louant, de nager entre deux eaux, comme si dans ce naufrage immense ce n'était pas le seul moyen de sauver quelques épaves : ‘ Patience, patience, tout ira bien, ’ répétait souvent le chancelier, comprenant que la patience était seule capable de conjurer, de retarder une partie des maux de sa patrie.”

RÉAUME.—*Notice.*

C'estoit un autre censeur Caton celui là, et qui sçavoit très bien censurer et corriger le monde corrompu. Il en avoit du tout l'apparence avec sa grand barbe blanche, son visage pasle, sa façon grave, qu'on eust dict à le voir que c'estoit un vray portraict de saint Hierosme : aussi plusieurs le disoient à la court. Tous les Estats le craignoient, mais sur tous Messieurs de la justice, desquels il estoit le chef : et mesmes quand il les examinait sur leurs vies, sur leurs charges, sur leurs capacités, sur leur sçavoir, que tous le redoutoient comme font des escolliers le Principal de leur college, et principalement ceux qui vouloient estre pourvus d'estat ; assurez vous qu'ils les remuoit bien, s'ils n'estoient point capables.

Il me souvient qu'une fois à Moulins j'avois prié M. d'Estrozze (car il l'aymoit fort) de luy parler de quelques affaires que j'avois, qu'il me despescha aussi tost, et nous fist disner très bien, du bouilly seulement (car c'estoit son ordinaire pour les disners), avecques luy en sa chambre, et n'estions pas quatre à table, où durant le disner ce n'estoit que beaux discours, beaux mots et belles sentences, qui sortoient de la bouche de ce grand personnage, et quelquesfois aussi de gentilz mots pour rire. Après disner, on

luy dict qu'il y avoit là un President et un Conseiller nouveaux  
 qui vouloient estre receuz de luy en leurs nouveaux estats qu'ils  
 avoient obtenus. Soudain il les fit venir devant luy qui ne bougea  
 ferme de sa chaire. Les autres trembloient comme la feuille au  
 5 vent. Il fit apporter un livre du Code sur la table, et l'ouvre luy  
 mesme, et leur monstre à l'un après l'autre une loy à expliquer,  
 leur en faisant sur elle des demandes, interrogations et questions.  
 Ils luy respondirent si impertinement et avec un si grand es-  
 tonnement, qu'ils ne faisoient que vaxiller et ne sçavoient que  
 10 dire: si bien qu'il fut contrainct leur en faire une leçon, et puis  
 leur dire que ce n'estoient que des asnes, et qu'encor qu'ils eussent  
 prés de cinquante ans, qu'ils s'en allasent encor aux escolles  
 estudier. M. d'Estrozze et moy estoins prés du feu qui voyons  
 toutes leurs mines, plus esbahis qu'un pauvre homme qu'on mene  
 15 pendre: nous en ryons sous la cheminée nostre saoul. Ainsy  
 M. le Chancelier les renvoya sans recevoir leur serment, et qu'il  
 remonstreroit au Roy leur ignorance, et qu'il en mist d'autres en  
 leurs places. Après qu'ils eurent passé la porte, M. le Chancelier  
 se tourna vers nous, et nous dict: "Voilà de grands asnes; c'est  
 20 grand charge de conscience au Roy de constituer ce gens là en sa  
 justice." M. d'Estrozze et moy luy dismes: "Monsieur, possible  
 leur avez vous donné le gibier trop gros et plus qu'il n'estoit de  
 leur portee." Lors il se mist à rire et dire: "Sauf vostre grace,  
 ce ne sont que des choses triviales qu'ils doivent sçavoir."  
 25 Voilà comment les ignorans estoient à l'endroit de ce grand  
 Chancelier comme estoient les malfaiteurs; dont il me souvient  
 qu'à ce mesme voyage de Bayonne, et en ceste mesme ville de  
 Bordeaux, le marquis de Trans, eut là un ajournement personnel  
 au conseil privé, où il comparut sur l'assurance de M. de Fyzes,  
 30 depuis Secretaire des commandemens, et dict M. de Sauve qu'il  
 avoit tiré parole de la Reyne mere qu'il n'auroit point de mal,  
 sinon que la peur, et aussi qu'il eust couru grand fortune s'il fut  
 esté contumax. Estant devant M. le Chancelier, ainsi qu'il luy  
 vouloit remonstrer ses jeunesses, ses follies et ses passe temps et  
 35 jeux cuysans, desquelz il estoit costumier d'user, et en luy des-  
 duisant particulièrement aucuns, il se mit à rire. "Comment!  
 vous riez, dict il, au lieu de vous attrister et monstre un visage  
 repentant de vos follies! Vous vous pourriez bien donner garde  
 qu'avec vos risees et vos bouffonneries je vous ferois trencher la  
 40 teste aussi tost que je vous en aurois donné la sentence. Et  
 remerciez hardiment la Reyne et M. de Fizes, car vous l'aurez  
 tout à ceste heure, encor ne sçay je à quoy m'en tenir." Qui fust

estonné ? Ce fust ledict M. le Marquis. Asseurez vous que le rire lui passa bien, à ce que nous sceumes après : et croy que son cas alloit très mal, sans M. de Fizes qui employa la Reyne pour ledict Marquis.

Il ne falloit pas se jouër avec ce grand juge et rude magistrat. 5 Si estoit il pourtant doux quelquefois, et là où il voyoit de la raison... Aussi estoit il si parfait en lettres humaines qu'il sçavoit bien user d'humanité envers ceux qu'il falloit et cognoissoit en estre dignes ; et ainsy ces belles lettres humaines luy rabattoient beaucoup de sa rigueur de justice. Il estoit grand orateur et fort 10 disert, grand historien, et sur tout très divin poete latin, comme plusieurs de ses œuvres l'ont manifesté tel.

Pleust il à Dieu nous fut il encore en vie, pour nous servir de tel censeur comme nous en avons bien besoing, qui a esté autre certes qu'un Caton, le censeur romain, qui trouvoit à redire par 15 tout, qui censuroit et vouloit reformer tout, se fondant plus en une certaine opiniastreté et une morgue austere et dure reprehension, qu'en une modeste et gentille reformation et censure, de laquelle s'est aidé M. le Chancelier en son temps, qui estoit si sage et de nature et de pratiques, point severe, si non que bien à propos, 20 equitable quand il le falloit, non point chagrineux et ruberberatif, ni separé des douces conversations, entendant les raisons, ni bizarre ni fantastique comme estoit ce Caton qui, par ses meurs ainsy farouches et paroles barbares, ne fust été bon pour nous autres François, ainsy qu'a esté ce grand personnage que plusieurs 25 anneés et longues experiences avoient façonné, et non comme aucuns d'aujourd'huy qui le veulent imiter, qui ne sont esté faicts que du midi jusques au soir. Ce M. le Chancelier fut pourtant hay de plusieurs, et tout pour estre politicq et temperé plus que passionné. 30

...Lors on luy osta les sceaux, lesquels il quitta fort librement, disant aussi bien qu'il n'estoit plus propre pour les affaires du monde qu'il voyoit trop corrompues ; et fort content se retira en sa maison près d'Estampes, s'estant peu enrichy en son estat, qu'il avoit exercé près de douze ou treize ans, sans jamais avoir 35 usé de tyrannie ni pilleries, comme d'autres ont fait d'autrefois. Il estoit chez luy lors que le massacre de Paris fut fait ; quand il l'entendit, "voilà un très mauvais conseil, dict il ; je ne sçay qui l'a donné, mais j'ay belle peur que la France en patisse." Et ainsy que ses amis luy dirent qu'il se gardast. "Rien, rien, dict il, ce 40 sera ce qu'il plaira à Dieu, quand mon heure sera venue." Le lendemain on luy vint dire qu'on voyoit force chevaux sur le

chemin, qui tiroient droict vers luy, et s'il ne vouloit pas qu'on leur tirast et qu'on leur fermast la porte. " Non, non, dict il; mais si la petite n'est bastante pour les faire entrer, ouvrez la grande."

5 Il ne faut point douter que c'estoient gens appostez pour luy faire mauvais tour. Mais ses serviteurs, contre son dire, tindrent très bien les portes fermées; et quelques heures après, vinrent encor quelques chevaux, dont on advertit M. le Chancelier, qui ne changeant ny de visage ny de propos à ces premiers, mais mons-  
10 trant tousjours une grand constance à recevoir la mort, on trouva qu'on luy donnoit advis que sa mort estoit conjuree, mais pardonnee. Il respondit qu'il ne pensoit jamais avoir merité ny pardon ny mort advancee.

J'ay ouy de ce temps faire comparaison de luy et de Thomas  
15 Morus, chancelier d'Angleterre, le plus grand aussi qui fut jamais en ce pays, fors que l'un estoit fort catholique, et l'autre le tenoit on huguenot, encor qu'il allast à la messe; mais on disoit à la court: " Dieu nous gard de la messe de M. de l'Hospital!" Enfin, qu'il creust, c'estoit un très grand personnage en tout, et un très  
20 homme de bien et d'honneur.

## B.

### Mort du Connétable de Bourbon.

" Au printemps de l'année 1527, une armée de brigands sans foi ni loi, disciplinée sur le champ de bataille, et partout ailleurs livrée sans contrainte au déchaînement de toutes ses fureurs, s'ébranla vers la Toscane, et de là vers Rome, but montré du doigt par leur chef à ces dignes successeurs des Goths et des Vandales. Arrivés sous les murs de la capitale du monde chrétien (5 mai 1527), Bourbon leur donna le signal de l'assaut en y plantant la première échelle. Un coup d'arquebuse le renversa aussitôt mort dans le fossé: triste et honteuse fin d'une destinée qui eût pu être si grande!"

TROGNON.—*Histoire de France.*

" Mes capitaines, qui tous estes de grand valeur et courage, et vous mes soldats très bien ayez de moy, puis que la grand  
25 aventure de nostre sort nous a menez et conduictz icy, au point et au lieu que nous avons désiré, amprès avoir passez tant de meschans chemins, avec neiges et froidz si grandz, au beau mitan de l'hyver, avec pluyes et boues, et rencontres d'ennemis, avec

faim et soif, sans aucun sol, bref, avec toutes les nécessitez du monde, ast'heure il est temps de monstrier en ceste noble et riche entreprise le courage, la vertu et les forces de vos corps. Ou vous avez ast'heure d'estre perdus pour jamais si vous estes vaincus ; ou ennoblis, honnrez et riches pour jamais aussi, si vous sortez 5 de ce combat les vainqueurs : toute l'espérance de nostre bien, honneur et gloire, consiste en ceste victoire : car il n'y a pas un de nos ennemis (encores les nations estrangères), qui ne tremblent à ouyr vos noms, et qui ne demeure estonné de peur, et ne s'espouvante du nom de nostre camp victorieux. Nous autres en 10 attaquant les murs de Rome, l'ennemy tournera les espales de peur ; et n'y aura capitaine, tant brave soit-il, qui les ose tourner pour se deffendre. Si vous avez jamais désiré de saccager une ville pour richesses et thrésors, ceste-cy en est une, et la plus riche, voire la dame de tout le monde. Si ceste fois vous obtenez 15 la victoire, vous demeurerez riches seigneurs, et très heureux : sinon vous serez tout le contraire. Mes frères, je trouve certainement que là est ceste ville qu'au temps passé pronostiqua un sage astrologue de moy, me disant qu'inafailliblement à la prise d'une ville mon fier ascendant me menaçoit que j'y devois mourir : mais 20 je vous jure que c'en est le moindre de mes soucys ; et m'en soucyé peu d'y mourir, si, en mourant, mon corps demeure avec une perpétuelle gloire et renommée par tout le monde ! ” Belles parolles certes, et prononcées d'un grand courage, et mesmes la fin et la résolution de celui qui les prononçoit : aussi advint-il 25 ainsi comm'il les dist et le voulut. Après, il commanda qu'on se retirast, qui au repos, qui à la garde, et qu'un chascun fust prest à l'assaut de bon matin.

“ Après que les estoilles se furent obscurcées pour plus grand resplendeur du soleil et aussi des armes reluisantes des soldatz 30 qui s'apprestoient pour aller à l'assaut ” (gentilz motz que voylà), luy, après avoir ordonné de son assaut, estant vestu tout de blanc pour se faire mieux cognoistre et apparoistre (ce qui n'estoit pas signe d'un couard), les armes en la main, marche le premier, et proche de la muraille, ayant monté deux eschellons de son eschelle, 35 ainsi qu'il l'avoit dict le soir, ainsi luy advint-il que l'envieuse fortune, ou, pour mieux dire, traistresse, fist qu'une harquebuzade luy donnast droict au costé gauche, et le blessa mortellement ; et encor qu'elle luy ostast l'estre et la vie, toutesfois d'un seul point elle ne luy peut oster sa magnanimité et vigueur, tant que son 40 corps eut de sentiment ; ainsi qu'il le monstra bien par sa propre bouche : qu'estant tumbé du coup, il dist à aucuns de ses plus



fidelles amis qui estoient tout après de luy, et sur tout au capitaine Jonas, qu'ilz le couvrissent d'un manteau et l'ostassent de là, afin que sa mort ne fust occasion, aux autres de laisser l'entreprise si bien encommencée. Et ainsi qu'il tenoit ces parolles avecqu'un  
5 brave cœur, comme s'il n'eust eu aucun mal, il donna fin, comme mortel, à ses derniers jours.

Or, tout ainsi que M. de Bourbon avoit recommandé couvrir et cacher son corps, ses gens le firent; si bien que l'escallade et l'assaut se poursuivit si furieusement que la ville, après avoir un  
10 peu résisté, fut emportée: et les soldatz, ayant desjà ouy le vent de sa mort, en combattirent plus endiablement pour venger sa mort, laquelle certes le fut très bien, car on se mit à crier: *Carne, carne! sangre! sangre! Sierra, Sierra! Bourbon, Bourbon!*

## XXVII.

## LE PRÉSIDENT JEANNIN.

(1540-1622.)

The following extract is taken from the preface written by Jeannin for a history of Henry IV, which he had contemplated but which was never finished. "Préface pleine de sens," says M. Vapereau in his *Dictionnaire des littératures*.

**Difficulté pour les gens de bien de prendre parti au milieu des guerres civiles.**

... J'ay entrepris de mettre par escrit les faits et actes plus  
15 memorables d'Henry IV, Roy de France et de Navarre, qui a merité le nom de Grand après sa mort..... Et pour trouver la matiere de cet ouvrage, je ne prendray rien que chez luy, sans inventer de moy mesme avec art et industrie, ou emprunter d'autrui quelques nouveaux trophées et ornements pour les adjouster  
20 à ses vrayes louanges, delaisant cette façon d'escrire à ceux qui cherchent plutost à complaire et tirer louange de leur plume, qu'à trouver la verité qui perd son nom et son lustre, quand, pour lui donner plus d'eclat, on la veut revestir et enfler de telles vanitez; car tels escrits remplis de flaterie meurent presqu'au mesme temps

qu'ils naissent, ou demeurent ensevelis dans les tombeaux des hommes mesmes qu'ils ont voulu consacrer à l'éternité. Ce n'est non plus mon intention de blâmer avec malignité ceux dont les loix et les victoires ont condamné la cause et les armes, lesquels je seray contraint faire souvent mention au discours de cette Vie. 5 Il me suffira d'escrire au vray, et sans aucun deguisement, le bien et le mal, appliquant l'un et l'autre où il doit estre mis, en sorte toutefois que chacun soit plutost convié de bien faire à l'advenir, qu'offencé ou injurié par le recit des choses passees. Car je sçay que le but de celuy qui veut servir au public par ses escrits, doit 10 estre de rendre les hommes plus sages et meilleurs, et que la medisance, au lieu de leur mettre ce desir en l'ame, les fait souvent repentir de n'avoir fait pis. Ce n'est plus aussi le temps d'aiguiser son style pour aigrir et ulcerer les esprits, puisqu'estans tous reunis sous l'obeissance d'un mesme Roy, nous ne de- 15 vons plus reconnoistre ny avoir autres ennemis que les siens et ceux de nostre patrie; et considerer tousjours, qu'en passant trop rudement pardessus les playes que la calamité publique a fait, les haines qui nous ont fait succer le sang et la vie des uns des autres se renouvellent, les divisions rentrent parmy nous, et 20 nous excitent à desirer de nouveaux mouvemens, dont les derniers sont toujours pires que les premiers, d'autant que la malice qui s'affine et devient plus grande par l'accoutumance à mal faire, fait enfin tenir pour licite la rebellion mesme qui contient neantmoins en soy tous les autres crimes. Tel estoit aussi, du passé, parmy 25 les factions et mouvemens que chacun condamne aujourd'huy, qui faisoit bien, et servoit plus chez les ennemis, accommodant ses vœux, conseils et actions au bien general, éloigné de tout autre mauvais dessein, que s'il eut esté prés de son Roy. Et c'est ainsi que Dieu travaille, quand il nous veut chastier sans nous perdre, 30 quand il ne veut pas que la guerre finisse par le feu, le sang, la desolation generale, la ruine entiere et changement d'un Estat. Il separe les gens de bien, fait que les uns se mettent avec choix au party qu'ils estiment le plus juste, et que les autres se rencontrent ou se trouvent comme ravis et emportez par certains 35 respects et mouvemens secrets qui sont audessus d'eux, dans le party qu'ils approuvent quelquefois le moins, afin que ceux-cy essayent de temperer, de tourner ou rompre du tout les mauvais et dangereux desseins des autres qui attisent tousjours le feu avec l'espee, et jettent plus volontiers du vinaigre que de l'huile dans 40 les playes. Tel s'est encore trouvé parmi les partis, qui en faisant mal pensoit bien faire, n'y ayant rien en quoy les hommes soient

si facilement trompez qu'en la crainte de faillir és choses qui touchent à leur salut. De la faute et cheute desquels, quand elle avient ainsi, ou doit plutost avoir pitié que leur en faire reproche : et tel avoit dans l'ardeur de ces furieux mouvemens l'intention et  
 5 les effets mauvais, qui depuis s'est rendu si utile et recommandable par plusieurs bons services, que c'est acte de vraye prudence de louer plutost en luy la vertu et le bien faire des dernieres actions, que reprocher le blasme des premieres ; crainte mesme qu'en ce reproche les victorieux et les vaincus qui en divers temps ont fait,  
 10 dit, loué et blasmé une mesme chose, ne s'y trouvent envelopez. Il ne se faut doncques plus souvenir que la Religion a remué tant de fois cet Estat, sous diverses causes et pretextes, si nous desirons autant la paix parmy nous qu'elle est necessaire pour le salut d'un chacun ; ou bien s'en souvenir, pour aprendre et reconnoistre  
 15 en ce tableau plein de miseres, que la force et la violence n'enseignent jamais le chemin de la pieté, et du vray culte et adoration de Dieu, pour nous garder d'y retourner, et avoir en horreur cet escueil contre lequel nous avons si souvent fait naufrage.

## XXVIII.

## HURAUULT DE CHEVERNY.

(1528-1599.)

**Assassinat de Henri III.**

1589.

“ Henri III établit ses quartiers dans le village de St-Cloud ; le Béarnais alla prendre le sien à Meudon. L'assaut fut convenu entr'eux pour le surlendemain 2 août. Tous deux se tenaient assurés de plusieurs des portes qui leur devaient être livrées, et déjà Henri III, des hauteurs où il campait, contemplant la ville rebelle, lui annonçait la vengeance. Vaine menace ! Le crime qu'il avait ordonné à Blois allait servir d'exemple à un autre crime.”

TROGNON.—*Histoire de France.*

Le Roy estant logé audit Saint-Cloud, au logis du sieur de  
 20 Gondy, un malheureux petit Jacobin, nommé Jacques Clément, agé de vingt-deux ans, natif d'un petit village près de Sens, et

profez des Jacobins dudit Sens, lors venu au collège desdits Jacobins de Paris pour estudier, possédé, comme il est à croire, de l'ennemy de nostre commun salut, et gagné par des traîtres et abominables François, ayant pris un passeport de M. de ....., prisonnier de guerre dans Paris, et une lettre du premier président 5 de Paris, prisonnier en la Bastille, trouva moyen de se faire introduire par le procureur-général audict Parlement, nommé de la Guesle, comme ayant quelque important secret à dire au Roy ; lequel l'amena le matin du premier jour d'août de l'an 1589, sur les huit heures en la chambre du Roy, en laquelle il n'y avoit 10 personne que le Sieur de Bellegarde, premier gentilhomme de la Chambre, et ledit procureur-général conduisant ce détestable Jacobin qui, faisant contenance, baillant la lettre au Roy, de luy vouloit encore dire quelque chose en secret, et s'approchant de luy, tira dextrement un petit couteau qu'il avoit caché dans sa 15 manche par-dessus son scapulaire, et donna un coup au Roy dedans le petit ventre, laissant ledict couteau dans le ventre de Sa Majesté, laquelle s'écriant : " Ha traistre ! que fais-tu ? " et retirant elle-mesme le cousteau, en donna courageusement un coup au front de ce monstre infernal vestu en Jacobin ; et ce coup fut 20 bientôt suivy de plusieurs autres d'espée, que ceux qui estoient et accouroient à ladite chambre luy donnèrent en l'ardeur de la colère, dont il mourut sur le lieu ; qui fut une très grande faute, car il valoit mieux le conserver vif jusques à ce que l'on eust tiré par sa bouche la vérité de ce malheureux dessein, que se rassasier 25 de son sang brusquement, laissant un tel parricide et meschanceté inconnue et impunie, comme elle l'a trop esté du depuis, le corps de ce meschant n'ayant esté que pendu. Au commencement de cette malheureuse blessure du Roy, les chirurgiens et médecins estimèrent que ce coup n'estoit pas mortel ; mais sur le soir ils 30 reconnurent apertement le contraire ; et n'y pouvans apporter de remède, Sa Majesté le jugeant se résolut à la mort, avant laquelle il envoya quérir le Roy de Navarre, le déclara son vray et legitime successeur à ceste couronne, commandant à tous les princes, principaux officiers et autres de son armée et de sa maison, de le 35 recognoistre et servir comme leur Roy après luy, et luy rendre l'obéissance et fidèle service qu'ils luy devoient, et surtout de ne point l'abandonner qu'il n'eust remis et restably le royaume en paix, et chastié ceux qui l'avaient mis en si grand trouble ; auxquels, quant à luy, il pardonnoit volontiers et le mal et la mort 40 qu'ils luy avoient apportée ; faisant promettre aussi audict Roy de Navarre avant toutes choses de se faire instruire à estre catholique

le plustost qu'il pourroit ; et ainsi, après infinis graves et beaux discours à tout le monde, dignes de son jugement, de sa piété ordinaire, et de son éloquence accoustumée, et qu'il eut receu tous les sacrements de l'Eglise, il fit une fin, plustost de vray et par-  
 5 fait religieux, que de roy justement offensé, comme il le pouvoit estre sans la grâce de Dieu ; et ainsi mourut ce grand prince sur les deux à trois heures après minuict, du 2 dudict mois d'août audict an 1589.

## XXIX.

## AGRIPPA D'AUBIGNÉ.

(1550-1630.)

“D'Aubigné composa ses mémoires vers 1628, dans une vieillesse avancée et chagrine. On ne doit les lire qu'avec une certaine méfiance.”

## A.

**Mémoires d'Agrippa d'Aubigné.**

Theodore Agrippa d'Aubigné, fils de Jean d'Aubigné, seigneur  
 10 de Brie en Saintonge, et de damoiselle Catherine de Lestant, nasquit en l'hostel Saint Maury près de Pons, l'an 1551 le 8<sup>e</sup> de febvrier. Sa mère morte en accouchant, et avec telle extremité, que les medecins proposèrent le chois de mort ou pour la mère ou pour l'enfant ; et fut nommé Agrippa, comme *ægre partus*, et puis  
 15 nourry en enfance hors de la maison du pere, par ce que Anne de Limur, sa belle-mère, portoit impatiemment et la despence et la trop exquise nourriture qu'on y employoit.

(1556) Dès quatre ans accomplis, le père luy amena de Paris un precepteur, Jean Costin, homme astorge et impiteux qui lui en-  
 20 seigna les lettres latines, grecques et hebraïques à la fois. Cette methode fut suivie par père Gim, son second precepteur, si bien qu'il lisoit aux quatre langues à six ans ; apres on luy amena Jean Morel, Parisien, assez renommé, qui le traicta plus doucement. En cet aage, d'Aubigné veillant dedans son lict pour at-  
 25 tendre son precepteur, ouït entrer dans sa chambre et puis en la ruelle de son lict, quelque personne de qui les vestements frot-

toient contre les rideaux, lesquels il vit tirer aussitost par une femme fort blanche, qui, lui ayant donné un baiser froid comme glace, disparut, Morel arrive et le trouva ayant perdu la parole. Ce qui fict depuis croire le rapport de telle vision, fut une fièvre continue qui lui dura quatorze jours. 5

(1559) A sept ans et demi il traduisit, avec quelque aide de ses leçons, le Crito de Platon, sur la promesse du père qu'il la fairoit imprimer avec l'effigie infantine au devant du livre.

(1560) A huit ans et demi, le père mena son fils à Paris en passant par Amboise, un jour de foire ; il vit les testes de ses compaignons d'Amboise, encore reconnoissables sur un bout de potence, et en fut tellement esmeu, qu'entre sept ou huit mille personnes, il s'escria : " Ils ont descapité la France, les bourreaux ! " Puis le fils ayant piqué près du père pour avoir veu à son visage une esmotion non accoustumée, il lui mit la main sur la teste, en 15 disant : " Mon enfant, il ne faut point que ta teste soit espargnée, après la mienne, pour vanger ces chefs pleins d'honneur ; si tu t'y espargnes, tu auras ma malediction." Encore que cette troupe fust de vingt chevaux, elle eut peine à se desmesler du peuple qui s'esmeut à tel propos. 20

(1562) Cest escolier fut mis à Paris entre les mains de Mathieu Beroalde (M. Brouart), nepveu de Vatable, très grand personnage. Au mesme temps, ou bientost après, le prince de Condé ayant saisi Orleans (15 avril 1562), les persecutions redoublées, les massacres et bruslemens qui se faisoient à Paris ayant contraint, apres de 25 grands dangers, Beroalde de s'enfuir avec sa famille, il fascha bien à ce petit garçon de quitter un cabinet de livres couverts somptueusement et autres meubles, par la beauté desquels on lui avoit osté le regret du pays, si bien qu'estant auprès de Villeneuve Saint George, ses pensées tirèrent des larmes de ses yeux ; et 30 Beroalde, le prenant par la main, luy dit : " Mon amy, ne sentez vous point l'heur de ce que vous est de pouvoir, dès l'aage où vous estes, perdre quelque chose pour celuy qui vous a tout donné ? "

De là cette troupe de quatre hommes, trois femmes et deux enfants, ayant recouvert un coche au Coudret, maison du président 35 l'Estoille, ils prirent leur chemin au travers du bourg de Courances, où le chevalier d'Achon, qui avoit là cent chevaux légers, les arresta prisonniers, et les mit entre les mains d'un inquisiteur, nommé Democharès. Aubigné ne pleura point pour la prison, mais oui bien quand on lui osta une petiste espée argentée et une 40 ceinture à fers d'argent. L'inquisiteur l'interrogea à part, non sans colère de ses responces ; les capitaines qui lui voioient un

habillement de satin blanc bandé de broderies d'argent, et quelque façon qui leur plaisoit, l'amenerent en la chambre d'Achon, où ils luy firent entendre que toute sa bande estoit condamnée au feu, et qu'il ne seroit pas temps de se dédire estant au supplice. Il  
 5 répondit que l'horreur de la messe lui ostoit celle du feu; or y avoit il là des violons, et comme ils dansoient, Achon demanda une gaillarde à son prisonnier, ce que n'ayant point refusé, il se faisoit aymer et admirer de la compagnie, quand l'inquisiteur, avec injures à tous, le fit ramener en prison. Par luy, Beroalde adverti  
 10 que leur procez estoit faict, se mist à taster le poux à toute la compagnie et les fit résoudre à la mort très facilement. Sur le soir, en portant à manger aux prisonniers, on leur monstra le bourreau de Milly, qui se preparoit pour le lendemain.

La porte estant fermée, la compagnie se mit en prières; et,  
 15 deux heures après, vint un gentilhomme de la troupe d'Achon, qui avoit esté moyne et qui avoit alors en garde les prisonniers; celui-ci vint baiser à la jouë d'Aubigné, puis se tournant vers Beroalde, disant: " Il faut que je vous sauve tous pour l'amour de cet enfant; tenez vous prest pour sortir quand je vous le diray;  
 20 cependant donnez moi cinquante ou soixante escus, pour corrompre deux hommes sans lesquels je ne puis rien faire." On ne marchandâ point à trouver soixante escus cachez dans les souliers. A minuit, ce gentilhomme revint accompagné de deux autres, et ayant dit à Beroalde: " Vous m'avez dict que le père de ce petit  
 25 enfant avoit commandement à Orléans, promettez moy de me bien faire recevoir dans sa compagnie." Cela luy estant assuré avec une honorable recompense, il fit que toute la bande se prit par la main, et luy, ayant pris celle du plus jeune, mena tout passer secrettement auprès d'un corps de garde, de là dans une grange  
 30 par dessous leur coche, et puis dans les bleds jusques au grand chemin de Montargy, où tout arriva avec grands labeurs et grands dangers.

## B.

### Avènement de Henri IV (1589).

Henri IV se trouve roi plustost qu'il n'eust pensé et désiré, et demi assis sur un trosne tremblant. Au lieu des acclamations et  
 35 du Vive le roi accoustumé en tels accidents, vid en mesme chambre le corps mort de son predecesseurs, deux minimes aux pieds avec des cierges, faisans leur liturgies, Clermont d'Antragues tenant le menton; mais tout le reste parmi les hurlemens, enfonsans leurs

chapeaux ou les jettans par terre, fermans le poing, complottans, se touchans à la main, faisans des vœux et promesses, desquelles on oioit pour conclusion, plutost mourir de mille morts. Dans cet estourdissement encores, il y en eut qui demanderent pardon à genoux des choses commises auprès du roi, à quoi un duc res- 5 pondit: "Taisez-vous, vous parlez comme femmes." Les compagnons du bourlet esclatent leurs lamentations; mais d'O, Manon, son frère, Antragues, Chasteau-Vieux, murmurent, et à dix pas du roi il leur eschape de se rendre plustost à toutes sortes d'ennemis que de souffrir un roi huguenot; ils joignent à leur propos quelques 10 autres, entre ceux-là Dampierre, premier mareschal de camp, qui fit ouïr tout haut ce que les autres serroient entre les dents, tout cela se ralie au duc de Longueville, qu'ils éleurent pour porter parole de leur volonte.

Le mareschal de Biron prit plaisir au murmure de ceux-là, non 15 pour les suivre, mais pour faire valoir sa besongne à la necessité; il se présenta sans se faire de feste. Le roi tout troublé de ces choses, s'estant retiré en une garderobe, prit d'une main la Force et de l'autre un des gentilhommes des siens (Aubigné). La Force s'estant excusé, l'autre commandé de dire son avis sur la présente 20 perplexité parla ainsi:

"Sire, vous avez plus besoin de conseil que de consolation; ce que vous ferez dans une heure donnera bon ou mauvais bransle à tout le reste de vostre vie, et vous fera roi ou rien; vous estes circui de gens qui grondent et qui craignent, et couvrent leurs craintes 25 de prétextes généraux; si vous vous soumettez à la peur des vostres, qui est ce qui vous pourra craindre, et qui ne craindrez vous point? Si vous pensez vaincre par bassesse ceux qui murmurent par cette maladie, de qui ne serez vous point tyrannisé? Je les viens d'ouïr, ils menacent que si vous ne changez de religion 30 ils changeront de parti, en feront un à part pour venger la mort du roi; comment auseront-ils cela sans vous, puisqu'ils ne l'ausent avec vous? Gardez-vous bien de juger ces gens-là sectateurs de la royauté pour appui du royaume, ils n'en sont ni fauteurs ni auteurs; s'ils en sont marques, c'est comme les cicatrices mar- 35 quent un corps. Quand vostre conscience ne vous dicteroit point la response qu'il leur faut, respectez les pensees des testes qui ont gardé la vostre jusques ici; appuiez vous apres Dieu sur ces epaules fermes et non sur ces roseaux tremblans à tous vents, gardez cette partie saine à vous, et dedans le reste perdez ce qui ne se peut 40 conserver, et trieز aujourd'hui les catholiques moins attachez au pape qu'à leur roi, car les autres feront plus de mal proches qu'es-



loignez. A l'heure que je parle à vous, le mareschal de Biron et avec lui les chefs des meilleures troupes, ne pensent point à vous quitter. Les offenses de Blois sont sur leurs testes, ils ont besoin de vous, cherissent de mesmes cet occasion pour vous obliger et  
 5 gagner la grâce de vostre establissement ; serénez vostre visage, usez de l'esprit et du courage que Dieu vous a donné ; voici une occasion digne de vous ; mettez la main à la besongne, et cependant que les grondeurs et leurs confesseurs mesureront la crainte de vostre religion à celle qu'ils ont des liguez, commencez par le  
 10 mareschal de Biron : faites lui sentir le besoin que vous avez de lui jusques aux bords de la lascheté et non plus avant ; demandez lui pour premiere preuve de son vouloir et credit, qu'il aille prendre le serment des Suisses, qu'il les fasse mettre en bataille pour crier Vive le Roi Henri IV : depechez Givry vers la noblesse de l'isle de  
 15 France et Brie qui est en l'armée, Humiere vers les Picards : decouplez ainsi à propos ceux que vous connoissez mieux que nous ; et sur les premiers rapports qu'on vous fera des bonnes volontez, demandez lors le mesme office à ceux de qui vous tenez l'esprit douteux. Quant au duc d'Espéron, que je tiens le plus considerable  
 20 de vostre armée, il est trop judicieux pour manquer à son devoir, aussi peu à son intérêt, tenez le par la main, il consent en ne disant point ; sa présence autorise vos affaires pour une paix, qu'il espereroit en vain des ennemis ; il ne rompra pas celle qui est toute faite avec nous. N'ignorez pas que vous êtes le plus fort  
 25 ici : voilà plus de deux cents gentilhommes de vostre cornette dans ce jardin, tous glorieux d'estre au roi. Si vostre douceur accoustumée et bien seante à la dignité roiale, et les affaires présents n'y contredisoient, d'un clin d'oeuil vous feriez sauter par les fenestres tous ceux qui ne vous regardent point comme leur roi."
   
 30 Le roi aprouva la pluspart de cet avis.

## C.

**Les Tragiques.**

La France pendant les guerres de religion.—Les rois anciens et nouveaux.—Catherine de Médicis, Charles IX et Henri III.

Icy je veux sortir du general discours  
 De mon tableau public : je flechirai le cours  
 De mon fil entrepris, vaincu de la memoire  
 Qui effraye mes sens d'une tragicque histoire :  
 35 Car mes yeux sont tesmoins du subject de mes vers.

Voicy le Reistre noir foudroyer au travers  
 Les mesures de France, et comme une tempeste  
 Emportant ce qu'il peut, embrazer tout le reste.  
 Cet amas affamé nous fit à Montmoreau  
 Voir la nouvelle horreur d'un spectacle nouveau : 5  
 Nous vinsmes sur leurs pas une troupe lassee  
 Que la terre portoit, de noz pas harassee.  
 Là de mille maisons on ne trouva que feux,  
 Que charongnes, que morts, ou visages affreux.  
 La faim va devant moi, force que je la suive. 10  
 J'oy d'un gosier mourant une voix demi vive,  
 Le cry me sert de guide et faict voir à l'instant  
 D'un homme demi mort le chef se debattant,  
 Qui sur le seuil d'un huis dissipoit sa cervelle.  
 Ce demi vif la mort à son secours appelle 15  
 De sa mourante voix, cet esprit demi mort  
 Disoit en son patois (langue de Perigort):  
 " Si vous estes François, François je vous adjure,  
 Donnez secours de mort, c'est l'aide la plus seure  
 Que j'espere de vous, le moien de guerir ; 20  
 Faites-moi d'un bon coup et promptement mourir.  
 Les Reistres m'ont tué par faute de viande :  
 Ne pouvant ni fournir ne sçavoir leur demande,  
 D'un coup de coutelas l'un d'eux m'a emporté  
 Ce bras que vous voyez prés du lict à costé ; 25  
 J'ay au travers du corps deux balles de pistolle."  
 Il suivit en coupant d'un grand vent sa parole :  
 " C'est peu de cas encore et de pitié de nous,  
 Ma femme en quelque lieu, grosse, est morte de coups.  
 Il y a quatre jours qu'aiants esté en fuitte, 30  
 Chassez à la minuict, sans qu'il nous fust licite  
 De sauver noz enfans liez en leurs berceaux,  
 Leurs cris nous appelloient, et entre ces bourreaux,  
 Pensans les secourir, nous perdismes la vie.  
 Helas ! si vous avez encore quelque envie 35  
 De voir plus de malheur, vous verrez là dedans  
 Le massacre piteux de noz petits enfans."  
 J'entre, et n'en trouve qu'un, qui lié dans sa couche  
 Avoit les yeux flestris, qui de sa pasle bouche  
 Poussoit et retiroit cet esprit languissant, 40  
 Qui à regret son corps par sa faim delaissant,  
 Avoit laissé sa voix bramant après sa vie.

Voicy après entrer l'horrible anathomie  
 De la mere assechee : elle avoit de dehors,  
 Sur ses reins dissipez traisné, roulé son corps,  
 Jambes et bras rompus, un' amour maternelle  
 5 L'esmouvant pour autrui beaucoup plus que pour elle ;  
 A tant ell' approcha sa teste du berceau,  
 La releva dessus : il ne sortoit plus d'eau  
 De ses yeux consumez ; de ses playes mortelles  
 Le sang mouilloit l'enfant ; point de laict aux mamelles,  
 10 Mais des peaux sans humeur ; ce corps seché, retraits,  
 De la France qui meurt fut un autre pourtraict.  
 Elle cherchoit des yeux deux de ses filz encore :  
 Noz fronts l'espouvantoient ; enfin la mort devore  
 En mesme temps ces trois. J'eu peur que ces esprits  
 15 Protestassent mourans contre nous de leurs cris :  
 Mes cheveux estonnez herissent en ma teste ;  
 J'appelle Dieu pour juge, et tout haut je deteste  
 Les violeurs de paix, les perfides parfaicts  
 Qui d'une salle cause amenant tels effects.  
 20 Là je vis estonnez les cœurs impitoyables.  
 Je vis tomber l'effroy dessus les effroyables.  
 Quel œil sec eut peu voir les membres mi mangez  
 De ceux qui par la faim estoient morts enragez !

25 Jadis noz Rois anciens, vrais Peres & vrais Rois,  
 Nourrissons de la France, en faisant quelquefois  
 Le tour de leur pais en diverses contrees,  
 Faisoient par les citez de superbes entrees.  
 Chacun s'esjouissoit, on sçavoit bien pourquoy,  
 30 Les enfans de quatre ans crioient : *Vive le Roy !*  
 Les villes emploioient mille & mille artifices  
 Pour faire comme font les meilleures nourrices,  
 De qui le sein fecond se prodigue à l'ouvrir,  
 Veut monstrier qu'il en a pour perdre & pour nourrir.  
 35 Il semble que le pis, quand il est esmeu, voie :  
 Il se jette en la main dont ces meres de joie  
 Font rejaillir aux yeux de leurs mignons enfans  
 Du laict qui leur regorge, à leurs Roys triomphans,  
 Triomphans par la paix ; ces villes nourricieres  
 40 Prodigoient leur substance, & en toutes manieres  
 Monstroient au Ciel serain leurs thresors enfermez,  
 Et leur laict & leur joie à leurs Roys bien-aimez.

Noz Tyrans aujourd'huy entrent d'une autre sorte,  
 La ville qui les voit a visage de morte :  
 Quand son Prince la foule, il la void de tels yeux  
 Que Neron voyoit Romm' en l'esclat de ses feux.  
 Quand le Tyran s'esgaie en la ville qu'il entre, 5  
 La ville est un corps mort, il passe sur le ventre,  
 Et ce n'est plus du laict qu'elle prodigue en l'air,  
 C'est du sang.

Encor la tyrannie est un peu supportable, 10  
 Qu'un lustre de vertu faict paroistre agreable.  
 Bien heureux les Romains qui avoient les Cæsars  
 Pour Tyrans amateurs des armes & des arts :  
 Mais mal heureux celuy qui vit esclave infam.  
 Souds une femme hommace & souds un homme femme. 15  
 Une mere douteuse après avoir esté  
 Procureuse à ses filz, en a l'un arresté  
 Sauvage dans les bois, & pour belle conquete,  
 Le faisoit triompher du sang de quelque beste ;  
 Elle en fit un Esau, de qui les ris, les yeux 20  
 Sentoyent bien un Tyran, un chartier furieux.  
 Pour se faire cruel, sa jeunesse esgaree  
 N'avoit rien que le sang, & prenoit sa curee  
 A tüer sans pitié les cerfs qui gemissoient,  
 A transpercer les daims et les fans qui naissoient,  
 Si qu'aux plus advisez cette sauvage vie 25  
 A faict prévoir de luy massacre & tyrannie.

L'autre fut mieux instruit à juger des atours  
 Des filles de sa Cour, & plus propre aux amours ;  
 Avoir raz le menton, garder la face pasle,  
 Le geste effeminé, l'œil d'un Sardanapale : 30  
 Si bien qu'un jour des Rois ce douteux animal,  
 Sans cervelle, sans front, parut tel en son bal :  
 De cordons emperlez sa chevelure pleine,  
 Sous un bonnet sans bord, faict à l'Italienne, 35  
 Faisoit deux arcs voutez ; son menton pinceté,  
 Son visage de blanc & de rouge empasté,  
 Son chef tout empoudré, nous monstrerent ridee,  
 En la place d'un Roy, une fille fardee.  
 Pensez quel beau spectacle, & comm' il fit bon voir 40  
 Ce Prince avec un busc, un corps de satin noir  
 Coupé à l'Espagnolle, où des dechiquetures

Sortoient des passements & des blanches tireures,  
 Et affinque l'habit s'entresuivist de rang,  
 Il monroit des manchons gauffrez de satin blanc,  
 D'autres manches encor qui s'estendoient fenduës,  
 5 Et puis jusques aux pieds, d'autres manches perduës.  
 Ainsy bien emmanché, il porta tout ce jour  
 Cet habit monstrueux, pareil à son amour :  
 Si qu'au premier abord, chacun estoit en peine  
 S'il voioit un Roy femme ou bien un homme Royne.

## XXX.

## DU PLESSIS-MORNAY.

(1548-1623.)

“Qu'on parcoure tant qu'on voudra l'histoire ancienne et moderne, je ne sais s'il se trouve un gentilhomme comparable à celui-ci. Egalemeut versé dans les sciences et dans les affaires du monde, il défend la religion, il discute les questions les plus épineuses de la théologie, il maintient les églises réformées par sa prudence, il négocie les affaires les plus difficiles, il donne de bons conseils aux ministres d'état, aux princes, et aux rois mêmes qui l'écoutent avec plaisir.”

LEVASSOR.—*Histoire de Louis XIII.*

## A.

**Lettre de M. Du Plessis au Roi.**

1593.

SIRE,

10 Puisqu'il plaist à vostre Majesté s'en informer, vos très humbles  
 sujets de la Religion reformee dient : Qu'aians cest honneur de  
 se voir pour Roi celui qu'ils avoient eu l'honneur d'avoir pour pro-  
 tecteur, et en autorité d'interiner leurs requestes celui qui auroit  
 eu le zele au milieu de tant de dangers de les presenter, ils pen-  
 15 soient se pouvoir justement promettre qu'il auroit soin de les  
 tirer de pene, sans qu'ils s'en remuassent beaucoup, et pourtant  
 s'estoient resolués à toute patience, pour donner loisir à vos  
 affaires. Au contraire auroient à se plaindre qu'au bout de

quatre années, V. M. ne leur auroit seulement osté la corde du col, tant s'en faut qu'elle ait rien fait pour leur établissement, demeurans en la plus part de vos Parlemens les tyranniques edits de la Ligue faits pour vostre ruine, et pour la leur, en pleine vigueur et rigueur; nonobstant que V. M. ait deu estre assés 5 emeuë à se souvenir d'eux par la continuation de leurs services, dont ils ne remportent aujourd'hui, sinon pour l'avenir une très juste crainte, pour le passé une trop juste douleur.

Dient toutes fois qu'ils ne demandoient pas par leurs requestes que la loi de l'Estat fust changée à leur profit, ou de quelque 10 Prince estranger, comme ceux de la Ligue; aussi peu, que leur Prince naturel changeast sa religion à leur appetit, comme les catholiques Romains qui suivent V. M.; et moins encor que l'Estat fust dechiré en pieces, pour contenter l'ambition de peu de gens, aux despens du publiq, et vostres, comme il s'agit au- 15 jourd'hui; ains seulement de pouvoir posséder leurs consciences en paix, et leurs vies en seureté, chacun selon la condition et qualité en laquelle sous vostre autorité Dieu l'avoit fait naistre; ce qui est un droit commun à tous, et non un privilege; resolu toujours d'obeir à leur Prince, tel qu'il plaist à Dieu leur donner, 20 sans exception de sa religion, et de deffendre au peril de leurs vies, sous ses commandemens, les sacrees loix de son Estat.

Et se plaignent neantmoins que ces si justes requestes à eux accordees par tant d'edits des Rois predecesseurs, et par vous demandees et defendues avec tant de zele et de vertu, n'ont peu 25 estre escoutees sous vostre regne, sous lequel ils auroient deu mieux esperer, et sous lequel certes aussi, sans l'affection qu'ils avoient à vostre grandeur, et sans le fondement qu'ils faisoient de vostre bonne volonté envers eux, ils eussent peu justement et utilement pratiquer les voies qu'ils avoient esté contraints de tenir 30 sous les Rois predecesseurs. Mais que n'eussent ils attendu et esperé de celui que Dieu avoit, par la protection de son Eglise, amené à la succession de ce Roiaume? Et que pouvoient moins obtenir que liberté et vie, ceux qui espandoient leur sang si librement pour vous? 35

Maintenant au bout de leur longue patience, ils voient pour tout que sans leur pouvoir aider en sorte quelconque, V. M. a changé de religion en un instant. Le vulgaire dit là dessus (car il ne voit pas plus avant), si c'est de franche volonté, qu'attendons nous de plus de son affection? ou, si c'est par contrainte, attendons en 40 encor moins; ou, n'attendons que du mal, puisque nostre mal est en puissance. Certes, Sire, les plus avisés estiment qu'il est

impossible que V. M. oublie les graces qu'elle a receu de Dieu, qui l'a tiré par voies si extraordinaires du fonds des montagnes, pour l'amener par les armes propres de ses ennemis à cest Estat, et aussi peu les services qu'elle a tiré de ceux de la Religion en ses adversités extremes, veu que les deservices ordinaires de leurs ennemis les lui ramentoient assés; croient au contraire, que si, une fois le jour, vous vous souvenés de vous mesmes, il est malaisé que toute l'année vous ne vous resouveniés, et de vostre conscience envers Dieu, et de vostre ancienne affection envers vos serviteurs. Mais tout de mesmes ils discourrent, Sire: Si au milieu de ses prosperités il nous a mesconnus, si lorsque Dieu l'avoit autorisé de si belles victoires, il n'a tenu conte de nous remettre au moins en liberté, que fera il maintenant, ou que ne fera il après ce changement? Où trouvera-il assés de resolution, en tant de contradictions, pour nous bien faire? Et qui nous peut garantir, que qui a eu trop de pouvoir pour esbranler sa conscience, n'en retienne encor assez pour contraindre sa volonté, pour abuser de sa puissance. . . . .

Aux soupçons s'adjoustant des effets, indices des mauvais des-seins de ceux qui vous possèdent, et precurseurs de plus à l'advenir: Le Presche desja exilé de vostre Court, afin de bannir en consequence ceux de la Religion de vostre Maison (car qui y voudra ni pourra vivre ou vous y servir sans servir Dieu?); exilé mesmes de vos armées, afin de les reculer de vostre service, et consequemment des charges et honneurs; car quel homme de bien y pourra subsister, en danger tous les jours d'estre blessé, d'estre tué, sans espoir de consolation, sans assurance seulement de sepulture? Qu'on minute d'exclurre tous ceux de la Religion des principales charges de l'Estat, de la Justice, des Finances, de la Police: dont, selon leur modestie et patience, ils prennent à tesmoin vostre Majesté qu'ils ne l'ont gueres importunee; mais vous supplient aussi de juger s'il est raisonnable qu'ils facent ce tort à leurs enfans de les en rendre privés par leur stupidité, pour estre ci après tenus en ce Roiaume au rang des Juifs ou des Cabots, au lieu du degré honorable que les merites de leurs devanciers leur auraient laissé, que les services mesmes faits à Vostre Majesté leur devoient avoir acquis. Et combien, dient-ils là dessus, nous estoit il plus tolerable de vivre sous la Trefve du feu Roi, ennemi toutesfois de nostre profession, qui par icelle nous consentoit l'exercice de nostre Religion en son armée et en sa Court; consentoit le Ministere entretenu de ses deniers; nous bailloit des villes pour retraitte en chaque Seneschaulcee ou Bailliage; nous rendoit dedans le bout de l'an en leur entier les precedents Edits?

A tout cela vos bons serviteurs ne sçavent que répondre. Autrefois ils respondoient qu'on attendist le temps, et le temps s'est perdu ; les affaires sont pourris en meurissant ; cependant ne peuvent vous celer que les esprits sont agités, passent de l'espoir du bien à l'attente du mal, de la longue et inutile patience 5 en la recherche du mal. Et vous, Sire, nous le sçavons bien, n'en estes sans alarme, vous ne prendrés plaisir de voir un Protecteur ; vous seriés jaloux s'ils s'adessoient ailleurs qu'à vous.

Sire, voulés vous bien leur oster l'envie d'un Protecteur ? Ostés en la nécessité ; soiés le donc vous mesmes ; continués dessus 10 eux ce premier soin, cette premiere affection ; prevenés leurs supplications par un plein mouvement, leurs justes demandes par un volontaire octroi des choses necessaires. Quand ils connoistront que vous aurés soin d'eux, ils n'en auront plus d'eux mesmes. Mais pardonnés à qui vous dira qu'ils doutent tous si 15 vous en avez assés de vous. Vous sçavés ce qui leur nuit, ce qui leur duit. Les requestes que vous presentiés pour eux aux Rois predecesseurs pour leur liberté, leur seureté, leur dignité, rapportés les vous à vous mesmes. Elles n'ont certes depuis ce temps rien rabatu de leur droiture ; elles l'ont comblee depuis de 20 bons services et doivent avoir gagné en vostre autorité, qui pouvés et rapporter et appointer leurs justes plaintes, en estre, sans autres Deputés, et avec plus de gré, le juge, si vous voulés, et l'advocat, l'impetrant et l'octroiant ensemble.

## B.

## De l'État de la France.

Ne nous flattons point en la condition de nostre France ; nous 25 peult estre, qui nous corrompons en elle et avec elle, n'en pouvons pas bien apercevoir la diminution telle qu'elle est. Que si nous avions dormi vingt cinq ans d'ung somme, à nostre reveil, nous penserions avoir esté portés en quelque isle barbare ; en nostre réveil nous ne nous cognoistrions plus, ni elle, ni nous-mesmes ; 30 les mœurs deplorees et proches de gangrene, les lois non moins venales que les offices, les consciences plus que les benéfices ; les richesses, qui jadis estoient un embonpoint de tout le corps, reduictes à petit nombre et par mauvais moyens : tumeurs proprement contre nature et vrayes pestes du corps ; les forces, indices de 35 foiblesse ; les régimens de nos pères plus forts il y a trente ans que nos armées, leurs compagnies que nos régiments ; les chefs plus



présomptueux sortant de page, que leurs pères, après trois batailles ; plus, au reste, de respect ni aulx labeurs, ni aulx mérites, ni aulx ans ; plus aulx degrés, soit d'honneur, soit de nature ; plus de révérence au nom de Dieu, d'amour à son prince, de devoir à sa patrie. Ce sont maladies en nostre estat prou recogneues ; mais où est celui qui s'en soucie ? Tant s'en fault qu'à bon escient on y mette la main ! Ains chascung se plaist en son particulier à discourir que l'Estat est malade, qu'il s'en va par terre ; qu'il faut adviser à ses affaires ; chascung, dis-je, la main en son sein, regarde le naufrage, quitte la manœuvre, advise, pour s'y jeter à part, un coffre ou une table, et de la nous nous rendons en fantaisie nos gouvernements héréditaires, qui d'un chasteau, et qui d'une ville, et qui d'une province. Les petits dissipateurs se rangent sous les grands, et les grands, pour parvenir à leurs desseings, se liguent sous un chef. Misérable Estat et misérable roy, que ses propres, ou citoyens, ou subjects, au lieu de mourir pour lui, veuillent survivre ! Misérables et citoyens, et subjects, qui fondés vostre grandeur sur leur ruyne, ruyne sans doute (et qui vous pourroit cautionner contre cela ?) qui vous accablent tous sous elle-mesme.

Ne pensés, vous qui la souhaités (par fureur certes plus que par discours), que jamais vous en puissiés voir quelque joie ; les vapeurs de vostre ambition vous engendrent ces songes ; les royaumes et Estats puissans, selon la proportion de leur grandeur, ont aussi leurs périodes longues ; l'age des humains n'y monte rien ; les crises ne se font pas par jours impairs, comme les nostres ; leurs maladies, plus aigües, durent plus que nos aages. Depuis qu'ils sont condamnés des médecins, ils les enterrent ; ils enterrent, premier que mourir, ceulx qui sont cause de leur mort : leur ambition, leur vanité, leur gloire. Marius et Cæsar sont à bas, que longtemps après le sénat se débat ; que la république qu'ils avoient blessée à mort, palpite encore. Ces mutations, ce sont siècles entiers ; les pères y meurent en chemin, les enfants, après maulx infinis, demeurent sur le bord ; mesmes les arrière-fils, quand ils pensent avoir tout gagné, sont plus près d'en estre dechassés que d'en estre paisibles. Vous penseriés peult être qu'une race entièrement esteinte vous meist en repos. Et ne voyez vous pas que les plus vieulx d'entre ceux-là sont plus jeunes que vous, et que, quand vous serez suraagés, les aultres seront jeunes ? Ains pensés vous estre, je vous pryé, seuls ambitieux en ce royaume ? et y a il gentilhomme en France, quand vous aurez mis la couronne au pillage, qui ne pense avoir autant de droict que

vous<sup>P</sup> et quant vous aurés rompeu les lois, appellerés vous pas tous les peuples voisins à déchirer la France, qui seront plus frais, plus puissans et plus riches que vous, pour soubstenir leurs tiltres ; desquels, après avoir et bien fait et bien souffert du mal, vous serés, vous et les vostres, les esclaves ; vous serés (et sans 5 qu'on vous en plaigne) la risée, la proye et le pillage. Et combien de maux souffrira cest Estat pendant ces changements ? combien de bonnes familles ruinées, combien de bonnes villes désertes, combien de veuves et d'orphelins, combien de terres en friche, combien de povres mesnages à la faim ? La France redeviendra 10 forest par ce long brigandage, les Gots mangeront le résideu des Huns, et des Gots les Vandales. Sur ceste charogne misérable se paistront toutes les bestes de la terre ; mille vers et mille serpentaux en sortiront et s'en engendreront pour la ronger ; petits tyranneaux en un pays, en un chasteau, en une ville ; pour un 15 scorpion en somme, un basilic ; pour une couleuvre, une vipère. Mais je crains que je ne presche aux sourds leurs malédictions. La femme de qui estoit l'enfant, quand Salomon commanda qu'il feust parti en deux, aima mieulx ne l'avoir poinct, mesme qu'une autre l'eust, que le voir départi ; son sang feut 20 troublé, et aussi étoit-ce ses entrailles. A l'autre c'estoit tout un de le voir mettre en pièces ; elle pense avoir beaucoup gagné d'en retenir sa part, sa part toutesfois sanglante et inutile ; tant sont les naturelles affections, vives, sensibles et remarquables, et les étrangères, au contraire, mortes, insensibles et obscures. Tant 25 est difficile aussi ou au sang françois de cacher l'affection que nature lui donne envers la France, ou à l'estrange de l'emprunter, feindre et falsifier.

Or, sont ce les maux tous évidents que la suite de ces guerres nous amène, et jamais ne s'en est veu une aultre fin ; maux, s'il 30 n'y est promptement pourveu, qui s'en vont mortels et incurables ; maux aulsquels n'y a remède aulcung que par la paix, mais paix sincère et de bonne foi, qui ne cache pas une aultre guerre dans le sein ; paix longue, durable et sans arrière-pensée : qui donne loisir aux animosités de s'amortir et au devoir et à l'amitié de se 35 reprendre ; qui oste aussi et l'espoir et l'appétit à nos perturbateurs de remuer, ne la pouvant rompre sans se perdre. Telle sera elle quand les bons François se rallieront, s'entreporteront les ungs les aultres, s'entredonneront ou souffriront ce qui sera requis au mutuel repos. Et pourquoi desnieroyent-ils cela les ungs aux 40 aultres, qui tous ont un but commun de leur salut pour la vie à venir ; tous pour celle-ci, ungs interest commun de vivre ou de

périr ensemble ? Telle sera elle quand chascung sera tenu pour ce qu'il est en ce royaume ; le roi obéi, les princes chéris et honorés, les domestiques aimés, les estrangers\*en leur lieu gratifiés, chascung et rendant et recevant et ce qu'il doibt et ce qui lui  
5 est deu.

## XXXI.

## MADAME DU PLESSIS-MORNAY.

(1548-1606.)

“ Pas la moindre teinte romanesque dans ses sentiments et dans ses désirs ; pas la moindre complaisance vaniteuse, quand elle parle soit d'elle-même, soit de ce qui la touche ; loin de rien amplifier, de rien étaler, elle montre toujours moins qu'elle ne sent..... C'est la vérité pure, réduite à son expression la plus simple, et racontée, en passant dans la mesure de la stricte nécessité, pour l'édification du fils à qui elle adresse son récit.”

GUIZOT.

**Mort de Philippe du Plessis-Mornay à l'attaque de  
Gueldre.**

1605.

Le 22 Octobre, on vint dire à nostre filz à Wezel, où il estoit encore detenu au lit de sa blessure, que M. le Prince Maurice devoit, la nuict en suivant, executer une entreprise sur la ville de Gheldres. Luy joyeux de penser avoir ratteinct sy tost une occasion  
10 meilleure que celle qui lui estoit eschappée, se resolt, nonobstant son incommodité, de s'y porter..... Là, nostre filz qui estoit sur le bord du fossé, s'escriant l'espee à la main pour rallier (des soldats) auprès de luy, est frappé à la poitrine et au cœur d'un coup de piece, qui tombe sans jetter un seul souspir ; et du mesme  
15 coup, La Grise, l'un de ceux qui l'appuyoient, blessé à mort, et à l'instant retiré et porté au gros qui aussy tost fit sa retraicte. Heureuse fin à luy né en l'Eglise de Dieu, eslevé en sa crainte, remarqué en cest aage de tant de vertu, en une juste querelle, en une action honorable ; mais à nous, commencement d'une douleur  
20 qui ne prend fin que par la mort, ne trouve consolation qu'en celle que Dieu nous donnera par sa grace en sa crainte, et à remascher en attendant ceste amertume.

Monsieur le Prince Maurice eut soin de faire enterrer les entrailles en la ville de Weser, portées par les colonels des gens de  
25 guerre de toutes les nations, l'armée en bataille devant la ville,

parce que la neutralité ne lui permettoit d'y entrer, avec les solennitez accoutumees aux exeques d'un notable chef, encore qu'il n'estoit que particulier en l'armee; et de mesmes fut conduit son corps jusques au bateau qui le menoit à Rotterdam, nommeement par ledit Seigneur Prince et tous les comtes de la maison de Nassau; chose non paravant veüe à l'endroit d'aucun autre de sa qualité; et fut escrit de plusieurs gentilzhommes de l'armee mesme, de religion contraire, que le deuil en estoit aussy grand parmy tous, que s'ilz eussent perdu une bonne partie de l'armee. En nostre court, ceste perte fut receuë d'un chacun avec tristesse, du roy sur tous, tant la vertu a de force, qui prononcea, en lisant ceste nouvelle à luy escrite avec honneur par M. le Prince Maurice: "J'ay perdu la plus belle esperance de gentilhomme de mon royaume, j'en plains le pere; il faut que je l'envoye consoler; autre pere que luy ne pouvoit faire une telle perte." . . . . 15

Nos amys, qui eussent voulu nous celer la nouvelle, se resolurent plus tost à la nous dire, craignans que d'ailleurs elle nous fust presentee plus durement; et un jeudi 24 novembre, sur le soir, M. du Plessis sortant d'avec moy, plein de ceste apprehension pour quelques bruietz venuz à la traverse, luy trancherent ce dur mot, lequel l'ayant profondement navré, et sçachant bien qu'il ne me pouvoit desguiser son visage, se resolut qu'il falloit mesler noz douleurs ensemble, et d'entree; "Ma mye," me dit-il, "c'est aujourd'huy que Dieu nous appelle à l'espreuve de sa foy et de son obeissance; puisqu'il l'a faict, c'est à nous à nous taire." 25

Auquel propos, douteuse jà que j'estois et allangourie de longue maladie, j'entray en pasmoison et convulsions, je perdis longtemps la parole, non sans apparence d'y succomber, et la premiere qui me revint fut: "La volonté de Dieu soit faicte! Nous l'eussions peu perdre en un duel, et lors, quelle consolation en eussions nous peu prendre?" Le surplus se peut mieux exprimer à toute personne qui a sentiment par un silence. Nous sentismes arracher noz entrailles, retrancher noz esperances, tarir noz desseins et noz desirs. Nous ne trouvions un long temps que dire l'un à l'autre, que penser en nous mesmes, parce qu'il estoit seul, après Dieu, 35

notre discours, nostre pensee; nos filles, nonobstant la desfaveur de la court, heureusement mariees et mises avec beaucoup de pene hors de la maison pour la luy laisser nette, desormais toutes nos lignes partoient de ce centre et s'y rencontroient. Et nous voyions qu'en luy Dieu nous arrachoit tout, sans doute pour nous arracher 40 ensemble du monde, pour ne tenir plus à rien, à quelque heure qu'il nous appelle, et entre cy et là, estimer son Eglize nostre

maison, nostre famille propre, convertir tout nostre soin vers elle . . . . Et icy est il raisonnable que ce mien livre finisse par luy, qui ne fut entrepris que pour luy descrire nostre peregri-  
 5 et plus doucement finy la sienne. Aussy bien, sy je ne craignois l'affliction de Monsieur du Plessis, qui à mesure que la mienne croist, me fait sentir son affection, il m'ennuyeroit extremement à le survivre.

## XXXII.

## PALMA CAYET.

(1525-1610.)

**La journée des Barricades.**

MAY 1588.

“ Frapper le duc de Guise au milieu de Paris n'était pas chose facile. La ville entière était dévouée à la Ligue qui y avait constitué une forte organisation populaire. Chacun des seize quartiers avait son chef, faisant partie du conseil général, connu dans l'histoire sous le nom de *Comité des Seize*. Henri III se décida à faire venir le 12 mai au matin, sans tambours ni trompettes, un régiment de gardes françaises et quatre mille Suisses. Arrivées au cimetière des Innocents, ces troupes se mirent en mouvement pour se porter sur divers points, en faisant grand bruit de leurs fifres et de leurs tambours, au grand étonnement des habitants.

“ Mais ils revinrent bientôt de leur surprise... on fait des barricades au coin des rues..... Partout les troupes royales sont entourées et désarmées.”

DEMOLINS—*Histoire de France.*

Bientôt le roy fut adverty que le duc de Guyse n'estoit venu  
 10 qu'avec huit gentils-hommes, mais que l'archevesque de Lyon, son confident, et tous les principaux capitaines de la Ligue estoient venus sous ombre d'avoir quelques affaires à Paris, et s'estoient logez par tous les quartiers de la ville. La hardiesse du duc de  
 15 Guyse, qui y estoit aussi venu contre son commandement, et luy avoit esté descouverte, le rend soupçonneux; il se résout donc de faire sortir tous les gentils-hommes de la Ligue qui estoient venus

de nouveau à Paris, et de se rendre le plus fort pour chastier quelques factieux des Seize : mais voicy ce qu'il advint.

Le 12 may, à la pointe du jour, le roy fait entrer par la porte Saint-Honoré le régiment de ses gardes françoises et celui des Suisses. Les Suisses furent placés au cimetièrre Saint-Innocent, 5 à la place de Grève et au marché Neuf ; les gardes françoises se rangèrent sur le petit pont, sur le pont Saint-Michel et sur le pont Nostre-Dame.

Le prevost des marchands et les eschevins de la ville estoient advertis de l'intention du roy ; il avoit envoyé mesme à M. de 10 Guyse luy dire qu'il luy envoyast le nombre de ses gens : mais les Seize qui estoient en perpétuelle deffiance, se doutèrent bien que l'on en vouloit à eux.

Les gens de guerre du roy ne commençoient que d'entrer dans la ruë Saint-Honoré, que Crucé, procureur du Chastelet, l'un des 15 Seize et l'auteur de leur première esmeute, appelée du depuis l'esmeute de Crucé, en receut l'avis ; et sur les quatre heures et demie du matin, il fait sortir trois garçons de sa maison, sans manteaux, lesquels allèrent par toute l'Université criant : Alarme ! 20 alarme ! Les bourgeois qui n'estoient de la faction des Seize leur demandoient que c'estoit : " C'est Chatillon, respondoient-ils, avec ses huguenots, qui est dans le faux-bourg Saint-Germain : " et sans s'arrester continuoient leur cry *alarme ! alarme !* Tous ceux de ceste faction sortirent incontinent avec leurs armes ; chacun se rend au corps de garde de son quartier, et (comme rapporte le 25 livre du Maraut et du Malheustre) suyvant la résolution qu'ils avoient prise entr'eux plus d'un an devant, ils se barricadèrent par toute l'Université et jusques contre le petit Chastelet ; et comme les sentinelles du costé de la ruë se posoient par les gardes du roy, Crusé mit des mousquetaires de l'autre. Aussitost que quelques. 30 uns des Seize qui demeuroient en la ruë Neufve veirent que les Suisses se mettoient dans le marché Neuf, ils firent tendre la chesne de la ruë neufve Nostre-Dame, la font border de muids, et tous ceux de leur faction, dont il y en avoit nombre en ces quartiers-là, bordèrent incontinent ceste barricade de mousquets, et 35 montrèrent avec leur contenance aux Suisses qu'ils les feroient bien-tost retirer de devant eux.

Les mareschaux de Biron et d'Aumont, et plusieurs chevaliers des ordres du roy arrivèrent lors, qui, voyant que le peuple fermoit ses boutiques et couroit aux armes, leur commandoient de ne le 40 pas faire, monstroient leur ordres au peuple, disoient leurs qualités, leur asseuroient sur leur vies qu'aucun tort ne leur seroit fait,

qu'ils avoient charge du roy de les en assurer ; mais les gentils-hommes et capitaines du party du duc de Guyse, qui se trouvèrent incontinent départis et qui estoient logez par toutes les dizaines avec les plus remuans des Seize, disoient au peuple : " Ne croyez  
 5 pas ces politiques, ils vous pipent ; ces gens-d'armes et ces Suisses ne sont entrez pour autre effect que pour les mettre en garnison en vos maisons, pour vous rendre misérables, piller vos biens, et en contenter les mignons." La Cité et toute l'Université fut toute barricadée sur les neuf heures, la ville ne le fut que sur le  
 10 midy, et furent continuées les barricades si vivement, que les sentinelles furent mises à trente pas du Louvre.

Crucé, qui conduisoit ceux de l'Université, estoit des plus ardents ; des paroles il vint aux effects ; les siens font retirer les gardes du roy, et se saisissent du petit Chastelet. En mesme  
 15 temps que le roy est adverty de ce tumulte, il commande que l'on face donc retirer ses gardes ; il n'estoit plus temps de le dire, car, sur l'occasion d'un coup qui fut tiré, ceux qui estoient dans la rue Neufve et du petit Chastelet sortent, tirent sur les Suisses qui estoient au marché Neuf, qui ne se deffendirent point ; il en fut  
 20 tué quelque vingtaine, et vingt-cinq ou trente de blessez.

M. de Brissac, qui avoit charge du duc de Guyse de commander au quartier de l'Université, voyant qu'ils crioient : *Bonne France ! bon catholique !* aucuns d'eux monstrans leur chapelets, fit cesser la tuerie, et les fit tous retirer dans la boucherie du marché Neuf.  
 25 En mesme temps les gardes du roy qui estoient sur les ponts furent chargez et renversez, aucuns désarmez, et contraints de s'enfermer dans quelques maisons, mais sur le commsndement de M. de Guyse le sieur de Brissac fit sortir et conduire les Suisses du marché Neuf où ils estoient enfermez, jusques au Louvre ; le capitaine Saint-  
 30 Paul, qui commandoit au quartier de la Cité, fit en mesme temps retirer les gardes du roy, les armes bas et le bonnet au poing. Les Suisses qui estoient aux autres places firent de mesme. Cependant les Seize se saisissent de l'hostel de ville, de la porte Saint-Antoine et de toutes les places publiques de la ville, bref ils ont tous les  
 35 mains à la besongne. Le lendemain on conseille au roy de faire retirer tous les gens de guerre qu'il avoit, et que le peuple s'apaiserait ; il les faict sortir.

Mais nonobstant cela il est adverty que les Seize ne se contentent, qu'ils veulent passer plus outre, qu'ils ne veulent demeurer en  
 40 si beau chemin, que tout s'arme de nouveau, qu'ils veulent avoir le Louvre et sa personne, que l'on assembloit mesme dans le cloistre Saint-Séverin les jeunes escoliers, prestres et moynes, qui avoient

tous les bords de leurs chapeaux retroussés, et sur le troussis chacun une croix blanche, armez d'espée et de poignard, et que l'on descendoit mesme quantité de faisceaux de picques d'un logis au carrefour Saint-Séverin, lesquelles on leur devoit bailler pour venir droict au Louvre. 5

Messieurs du conseil remonstrèrent lors au roy quelques exemples de la furie des peuples, lesquelles il vaut mieux esviter qu'attendre ; le conseillent de se retirer de Paris, et fondèrent leur jugement sur quatre advis qui arrivèrent coup sur coup d'une résolution prise à l'hostel de Guyse de se saisir et du roy et du 10 Louvre.

La royne mère conteste contre eux, leur dit : " Hier, je ne congus point aux paroles de M. de Guyse qu'il eust d'autre envie que de se ranger à la raison ; j'y retourneray présentement le veoir, et m'asseure que je lui feray appaiser ce trouble. " Elle 15 se trompa, car estant retournée vers luy, l'ayant prié d'appaiser ceste es motion, et qu'il pouvoit s'asseurer sur sa foy de venir trouver le roy, duquel elle luy feroit avoir tout le contentement qu'il en pouvoit espérer, il luy respondit fort froidement qu'il n'estoit point cause de l'esmotion du peuple, qu'il ne l'avoit assisté 20 que pour la nécessité où il s'estoit trouvé, et que ses amys ne le conseilleroient pour le présent d'aller au Louvre, foible et en pourpoint, à la mercy de ses ennemis. La royne mère cognut lors que les advis que le roy avoit receus approchoient de la vérité. M. Pinart, secrétaire d'Estat, estoit avec elle ; elle le fit tout 25 soudain retourner en diligence vers Sa Majesté, pour l'avertir qu'elle avoit reconnu qu'il y avoit quelque dessein extraordinaire contre luy.

## XXXIII

## FRANÇOIS MIRON.

(XVI. Century.)

**Assassinat du duc de Guise.**

DECEMBER 23, 1588.

" Le Roi osa : ' Il y a longtemps,' disait-il, ' que je suis sous la tutelle de Messieurs de Guise ; je suis résolu d'en tirer raison.



Qui a compagnon a maître.' Il était décidé, s'il ne trouvait personne pour frapper le duc, à faire le coup lui-même. Le jour fut fixé au 23 décembre.'

DURUY.—*Histoire de France.*

Lors tous les quarante cinq gentilshommes ensemble promirent à Henri III de faire mourir le Duc de Guise ; et l'un d'entre eux, nommé Sariae, frappant sa main contre la poitrine du Roy, dit en son langage Gascon : "*Cap de Diou, Sire, iou lou bous rendis mort.*"  
 5 Là dessus Sa Majesté ayant commandé de cesser les offres de leur service et les révérences, de peur d'éveiller la Reine sa mère : "Voyons," dit-il, "qui de vous a des poignards." Il s'en trouva huit, dont celui de Sariae étoit d'Ecosse. Ceux-cy sont ordonnés pour demeurer en la chambre, et le tuer. Le sieur de Loignac s'y  
 10 arrêta avec son épée ; il en met douze de leurs compagnons dans le vieil cabinet qui a vue sur la cour. Ceux-ci devoient aussi être de la partie, pour le tuer à coups d'épée comme il viendroit à hausser la portière de velours pour y entrer. C'est en ce cabinet où le Roy le vouloit mander de venir parler à lui. Il met les autres à  
 15 la montée par où l'on descend de ce cabinet à la gallerie des cerfs ; commande au sieur de Nambu, hussier de la chambre, de ne laisser sortir ni entrer personne, qui que ce fût, que lui-même ne l'eût commandé.

Cet ordre ainsi donné, rentre en son cabinet qui a vue sur les  
 20 jardins, et envoie M. le Maréchal d'Aumont au conseil pour le faire venir, et s'assurer du cardinal de Guise et de l'archevêque de Lyon, après le coup de la mort du duc. Cependant le Roy, après avoir ainsi parachevé l'ordre qu'il vouloit être suivi pour cette exécution, vivoit en grande inquiétude pour les incertitudes qui se  
 25 rencontrent bien souvent aux grands desseins. En attendant que les deux frères fussent arrivés au conseil, il alloit, il venoit, il ne pouvoit durer en place, contre son naturel. Parfois il se présentoit à la porte de son cabinet, et exhortoit les ordinaires demeurés en la chambre, à se bien donner garde de se laisser endommager par le  
 30 Duc de Guise. "Il est grand et puissant ; j'en serois marry," disoit-il. On lui vient dire que le Cardinal étoit au Conseil. Mais l'absence du duc le travailloit surtout.

Il étoit près de huit heures quand le duc de Guise fut éveillé par ses valets de chambre, lui disant que le Roy étoit prêt à  
 35 partir. Il se lève soudain, et s'habille d'un habit de satin gris, part pour aller au conseil, trouve au pied de l'escalier le sieur de Larchant qui lui présente la requête pour le paiement de ses compagnons, le supplie de le favoriser. Le duc lui en promet du con-

tentement. Il entre en la chambre du conseil, et le sieur de Larchant, selon le commandement du Roy, envoie le sieur de Roucroy son lieutenant, et le sieur de Montclar, exempt des gardes, à la montée du vieux cabinet, avec vingt de ses compagnons ; et peu après que le duc de Guise fut assis : “ J’ai froid,” dit-il, “ le 5 cœur me fait mal ; que l’on fasse du feu.” Et s’adressant au sieur de Morfontaine, trésorier de l’épargne : “ M. de Morfontaine, je vous prie de dire à M. de Saint Prix, premier valet de chambre du Roy, que je le prie de me donner des raisins de Damas, ou de la conserve de roges.” Et ne s’en étant pas trouvé, il lui apporta à 10 la place des prunes de Brignolles, qu’il donna au duc.

La-dessus Sa Majesté ayant sçu que le duc de Guise étoit au conseil, commanda à M. de Revol, secrétaire d’état : “ Revol, allez dire à M. de Guise qu’il vienne parler à moi en mon vieux cabinet.” Le sieur de Nambu lui en ayant refusé le passage, il 15 revient au cabinet avec un visage effrayé (c’étoit un grand personnage, mais timide). “ Mon Dieu,” dit le Roy, “ Revol, qu’avez-vous ? Qu’y a-t-il ? Que vous êtes pâle ! vous me gâterez tout ! Frottez vos joues, frottez vos joues, Revol.”—“ Il n’y a point de mal, Sire,” dit-il, “ c’est que M. de Nambu ne m’a pas voulu 20 ouvrir, que Votre Majesté ne luy commande.” Le Roy le fait de la porte de son cabinet, et de le laisser rentrer, et M. de Guise aussi. Le sieur de Marillac, maître des requêtes, rapportoit une affaire des gabelles quand le sieur de Revol entra, qui trouva le duc de Guise mangeant des prunes de Brignolles ; et lui ayant 25 dit : “ Monsieur, le Roy vous demande ; il est en son vieux cabinet ;” se retire, et rentre comme un éclair, et va trouver le Roy.

Le duc de Guise met de ces prunes dans son drageoir, jette le demeurant sur le tapis. “ Messieurs,” dit-il, “ qui en veut ?” se 30 lève, trousse son manteau, et met ses gants et son drageoir sur la main du même côté. “ Adieu,” dit-il, “ messieurs.” Il heurte. Le sieur de Nambu, ayant ouvert la porte, sort, tire, et ferme la porte après soi. Le duc entre, salue ceux qui étoient en la chambre, qui se lèvent, le saluent en même temps, et le suivent comme par 35 respect. Mais ainsi qu’il est à deux pas près de la porte du vieux cabinet, prend sa barbe avec la main droite, et tourne le corps et la face à demi pour regarder ceux qui le suivoient, fut tout soudain saisi au bras par le sieur de Montsery l’aîné, qui étoit près de la cheminée, sur l’opinion qu’il eut que le duc voulut reculer pour se 40 mettre en défense ; et tout d’un temps es par lui-même frappé d’un coup de poignard dans le sein, disant : “ Ha ! traître, tu en

mourrat.“ Et en même temps, le sieur des Effranats se jette à ses jambes, et le sieur de Saint-Malines lui porte par le derrière un grand coup de poignard près de la gorge dans la poitrine, et le sieur de Loignac un coup d'épée dans les reins. Le duc criant à tous ces coups : “ Hé, mes amis ! Hé, mes amis ! ” Et lorsqu'il se sentit frappé d'un poignard sur le croupion par le sieur Sariae, il s'écria fort haut : “ Miséricorde ! ” Et bien qu'il eut son épée engagée de son manteau, et les jambes saisies, il ne laissa pourtant pas (tant il étoit puissant!) de les entraîner d'un bout de la chambre à l'autre, jusques aux pieds du lit du Roy où il tomba.

Les dernières paroles furent entendues par son frère le cardinal, n'y ayant qu'une muraille de cloison entre deux. “ Ha, ” dit-il, “ on tue mon frère ! ” Et se voulant lever, est arrêté par M. le Maréchal d'Aumont qui, mettant la main sur son épée : “ Ne bougez ! ” dit-il, “ Mort-D..., monsieur, le Roy a affaire de vous. ” D'autre part aussi, l'archevêque de Lyon, fut effrayé, joignant les mains : “ Nos vies, ” dit-il, “ sont entre les mains de Dieu et du Roy. ” Après que le Roy eut sçu que c'en étoit fait, va à la porte du cabinet, hausse la portière, et l'ayant vu étendu sur la place, rentre dedans, et commande au sieur de Beaulieu, l'un de ses secrétaires d'état, de visiter ce qu'il auroit sur lui. Il trouve autour du bras une petite clef attachée à un chaînon d'or, et dedans la pochette des chausses il s'y trouver une petite bourse où il y avoit douze écus d'or, et un billet de papier où il y avoit écrit de la main du duc ces mots : “ Pour entretenir la guerre en France, il faut sept cent mille livres tous les mois. ” Un cœur de diamant fut pris, ce dit-on, en son doigt par le sieur d'Entrangués. Cependant que le sieur de Beaulieu faisoit cette recherche, et apercevant en ce corps quelque petit mouvement, il lui dit : “ Monsieur, cependant qu'il vous reste quelque peu de vie, demandez pardon à Dieu et au Roy. ” Alors, sans pouvoir parler, jetant un grand et profond soupir, comme d'une voix enrôcé, il rendit l'âme, fut couvert d'un manteau gris, et audessus mix une croix de paille. Il demeura bien deux heures durant en cette façon, puis fut livré entre les mains du sieur de Richelieu, grand prévot de France, lequel par le commandement du Roy fit brûler le corps par son exécuteur, en cette première salle qui est en bas à la main droite entrant dans le château, et à la fin jeter les cendres en la rivière.

## XXXIV.

## ARNAULD D'OSSAT.

(1537-1604.)

“ Ses dépêches, adressées à Villeroy, sont renommées ; c'est un ouvrage classique pour les diplomates.”

BOUILLET.—*Dictionnaire d'histoire et de géographie.*

**Le Roi doit secourir le Pape contre les Princes d'Italie.**

La lettre d'où est tiré l'extrait suivant, datée du 20 décembre 1597, est destinée à prouver l'utilité d'une politique qui acheverait de détacher Clément VIII du parti Espagnol, et dissiperait les ombrages créés au Vatican par suite des garanties que l'Edit de Nantes accordait aux Huguenots.

.....Quant à l'inclination des Princes d'Italie en general, V. M. sçait la jalousie qui a accoustumé de regner parmy les Princes. A grand peine s'en trouve-t-il un à qui plaise l'accroissement de son voisin, si ce n'est que ce qui accroist à l'un tourne à la diminution d'un autre plus grand, duquel on soit encores plus jaloux. Ceste jalousie et envie possède principalement les Princes d'Italie, et surtout la plus part ne voudroient point que le Pape s'agrandit plus au temporel, et disent qu'il est Souverain au spirituel par toute la Chrestienté, et que par le moyen de la puissance spirituelle et des censures ecclesiastiques, avec son estole seulement, sans autres armes temporelles, il a rangé d'autres fois de très grands Princes, Roys et Empereurs plus puissans que ne sont tous les Princes d'Italie à present ensemble : et craignent que, si à la souveraine puissance spirituelle, qu'ils disent estre déjà formidable, s'adjoint une insigne puissance temporelle, comme il se pourra faire avec le temps par le moyen de tant de reversions de fiefs que la Saint-Siege peut esperer, ils ne puissent plus resister au Pape quand il se voudra prendre à eux ; confessent neantmoins que la plus part des Papes sont bons et sains ; mais adjoustent qu'il s'en trouve quelques fois qui ont de l'homme : et, à ce propos, rememorent les guerres particulieres que quelques Papes ont eues autres fois avec divers Princes et Republicques d'Italie ; disent de plus qu'il ne manquera jamais occasion ny matiere de differens entre les Papes et les Princes d'Italie, quand ce ne seroit que pour la

juridiction ecclésiastique, à raison de laquelle le pape se plaint ordinairement de tous, et aujourd'huy principalement des Espagnols au Duché de Milan, et encores plus aux Royaumes de Naples et de Sicile.....

5 Je viens au point touchant l'utilité que V. M. peut tirer de ceste guerre. Premièrement, il semble que ladite guerre, sans y main  
mettre, tournera aucunement au soulagement de vos affaires et  
de vostre Royaume, pour ce que le Roy d'Espagne, qui est mer-  
veilleusement jaloux de ses Estats d'Italie, n'en pourra plus tirer  
10 d'hommes pour les envoyer aux Pays-Bas contre V. M. et la  
France, ny en Espagne, pour se deffendre de ceux qui l'y assaillent,  
et faudra encores qu'il se mette en nouvelle despence pour lever  
gens et les tenir armez en sesdits Estats d'Italie, pour la deffence  
d'iceux et en tout evenement, comme il s'y en leve déjà. Aussi  
15 pourra le grand Duc par ceste guerre estre plus retenu en ses  
entreprises du chasteau d'If et de l'isle de Pomegues, et le Duc de  
Savoye aura encores ceste affaire de plus ; comme tous les Princes  
d'Italie en ceste occasion ont besoin de faire quelques preparatifs  
et despences, pour pourvoir à ce qu'il pourroit advenir : outre qu'il  
20 ne se peut faire une guerre en Italie qu'elle ne serve tousjours de  
quelque diversion et decharge à celle de France. Que s'il advient  
que V. M. soit requise de secourir le Saint-Siege, elle aura encores  
moyen de decharger son Royaume de plusieurs gens qui poisent à  
la France, n'y pouvans demeurer en repos, ny y laisser les autres,  
25 et sans vous denier de vos meilleurs et plus fidelles serviteurs, ny  
vous priver des moyens de faire par delà quelque bonne entreprise,  
tirer la guerre loing en un pays où, pour ceste heure, V. M. n'a  
que perdre et y peut gagner selon que les occasions s'en presen-  
tent et selon les ouvertures que le temps et le succez des choses  
30 pourra faire. Aussi l'obligation que V. M. acquerra sur le Saint-  
Siege pour un bienfait si signalé ne luy peut tourner qu'à grand  
profit : car, outre que par ce moyen on ne vous imputera point  
certaines choses, qui de leur nature sont très desplaisantes à ceste  
Cour, et qu'on croira la vérité, que c'est la necessité du temps qui  
35 les extorque contre vostre gré ; ce secours donné si à propos, et  
par Vostre Majesté seule, donnera encores au Pape et à tout le  
Collége des Cardinaux un grand desir de s'en revancher et de faire  
tout ce qui pourra tourner au bien et exaltation de V. M. outre  
que ce sera un grand moyen de tirer des graces de S. S. et de  
40 rehausser à Rome les fleurs de lys, et y remettre sus le party de  
France, non seulement pour le reste de vostre vie, mais aussi pour  
vos successeurs.

## XXXV.

## MAXIMILIEN DE BÉTHUNE, DUC DE SULLY.

(1560—1641.)

**Plaisante rencontre de Sully et de Bois-rosé à Rouen.**

La ville de Rouën estant ainsi reduite en l'obeysance du Roy par vostre moyen, et toute la Normandie renduë paisible, vous partistes de Rouën et vinstes coucher à Louviers où le soir vous eustes une plaisante rencontre estant à l'hostellerie, de laquelle vous avez bien ry plusieurs fois depuis, et qui arriva sur une telle occasion, qui fut que le sieur de Bois-rosé, ayant entendu que Rouën, le Havre et les autres villes de la Ligue, en toute la Normandie, s'estoient declarées pour le service du Roy, et descouvert, par le moyen de quelques amis qu'il avoit encor pres M. l'admiral de Villars, que par le traité d'icelle, vous luy aviez accordé que le fort de Fescamp luy seroit remis entre les mains, ne pouvant supporter qu'une place qu'il s'estoit acquise avec tant d'industrie, de travail et de peril, et dans laquelle le Roy luy avoit tousjours asseuré de le vouloir maintenir, luy fut ainsi ravie sans aucune recompense, dont il peust faire asseuré estat, il se resolut de s'en aller à la Cour pour en faire ses plaintes, supplier le Roy de ne permettre point qu'un tel outrage luy fut fait, apres avoir rendu un tant signalé service à Sa Majesté et y employé tous ses amis entre lesquels le sieur du Rolet estant des premiers, et de ceux qui estoient les moins contens de M. de Villars, et qu'il se fust rendu serviteur du Roy ; il s'en vinst passer à Louviers, pour le prier d'en escrire au Roy en sa faveur et aux amis qu'il avoit en Cour ; et arrivant assez tard, il s'en vinst pour loger en l'hostellerie, où vous estiez arrivé deux heures auparavant ; mais on luy dit qu'il y avoit un grand train logé d'un seigneur qui s'en alloit à la Cour, lequel estoit fort en faveur pres du Roy, sans que l'on luy dit, ny qu'il s'enquist de vostre nom, et croyant que vous fussiez encor à Rouën, il monta en vostre chambre, ne vous cognoissant point de veuë, et s'imaginant que ce fust quelqu'autre, il vous vinst faire la reverence, et vous dit : " Monsieur, encor que je ne sois pas peut-estre cogneu de vous, j'ay neantmoins pris la hardiesse, sçachant que vous estes bon serviteur du Roy, que vous avez du credit aupres

de luy, et que vous favorisez ceux qui l'ont bien servy, de vous prier de vouloir m'estre aydant en une affaire la plus juste qui fut jamais, que l'on me veut faire perdre indignement." A quoy vous, sans le cognoistre ny luy demander mesme son nom, vous luy  
5 dites : " Monsieur, j'ay toujours aymé et maintenu les gens de bien, et partant je vous promets, vostre affaire estant telle que vous le dites, que j'employeray pour vous si peu de credit que je puis avoir aupres du Roy." A quoy il vous respondit : " Monsieur, les principalles de mes plaintes sont contre un seigneur  
10 qu'on nomme M. de Rosny, qu'au diable soit-il donné, tant il me fait de mal sans l'avoir en rien offensé, auquel le Roy, ayant donné pouvoir de traiter pour la reduction en son obeyssance, de toutes les villes qui sont de la Ligue en Normandie, sous ombre qu'il est des anciens amis de M. de Villars, il semble qu'il n'aye  
15 songé qu'à le contenter au prejudice de qui que ce puisse estre, sans se soucier de plusieurs bons serviteurs du Roy, au nombre desquels je suis, et m'appelle Bois-rosé, gouverneur de Fescamp, voire n'a point craint de s'adresser à Messieurs de Montpensier et de Biron, tant il abuse de son pouvoir et de la faveur qu'il croit  
20 avoir aupres de son maistre ; mais, parbieu, il en pourroit tant faire, mettant tant de gens au desespoir, qu'il se repentiroit, et quelqu'un aussi estourdy qu'il scauroit estre luy en jöüeroit d'une, si l'on ne craignoit d'offencer le Roy." A quoy, en riant vous luy respondistes : " Monsieur, je n'estime pas que ce M. de Rosny,  
25 dont vous parlez, ait rien fait que par le commandement de son maistre, car il a toujours affectionné les bons François, et ne doute point mesme que le Roy, à sa sollicitation, n'ayt pensé à vous donner si bonne recompense que vous aurez sujet de contentement ; car vous jugez bien qu'il n'eust pas esté raisonnable de manquer  
30 à conclurre un traité de si grande importance que celui qu'a manié M. de Rosny, pour l'interest de quelques particuliers ; aussi ay-je appris qu'il a voulu commencer par luy-mesme, et donner exemple aux autres en quittant l'abbaye de Saint Taurin d'Evreux que le feu Roy luy avoit donnée, et m'asseure qu'il ne vous aura  
35 point porté de prejudice sans penser à vous en recompenser ; de quoy je vous oseray quasi respondre, dautant que je le cognois, voire est tellement de mes amis, que je luy feray faire en vostre faveur tout ce qui sera raisonnable ; et lors que nous serons à la Cour, venez m'en parler, et je vous feray paroistre que je suis  
40 vostre amy et que je prise vostre courage." Surquoy, apres quelques remercimens, il se retira fort content de vous, sans sçavoir que vous estiez ; mais, estant descendu en bas et ayant demandé

vostre nom à un de vos pages, afin de s'adresser à vous en ses affaires, il prist une telle allarme, croyant que vous vous seriez offensé des propos qu'il avoit tenus, et des menaces dont il avoit usé en vostre endroit, qu'il remonta soudain à cheval, s'en alla 5  
loger à une autre hostellerie, et partit, dès la pointe du jour, pour aller en Cour faire luy mesme ses plaintes au Roy, sçachant bien que c'estoit un prince qui escoutoit familièrement les doleances d'un chacun et sans les renvoyer à ses ministres, en comprenoit les causes et y faisoit pourvoir. Vous partistes aussi le mesme 10  
jour et vous en allastes coucher à Mante, où estoit encor Madame vostre femme, laquelle vous menastes à Paris où, si-tost que vous fustes arrivée, vous allastes trouver le Roy, luy contastes tout ce qui s'estoit passé en la declaration de messieurs de Villars, chevalier d'Oyse, Medavit, La Londe, Haqueville, Rouën, le Havre et autres personnes de qualité et villes en Normandie sans en 15  
oublier quasi une seule particularité; car il les voulut toutes sçavoir, dont il y eut bien à rire lors que vous luy contastes ce qui s'estoit passé entre vous et le sieur de Bois-rosé; surquoy Sa Majesté vous dit qu'il luy estoit venu faire de grandes plaintes de vous, et le prier de le vouloir pourvoir sans le renvoyer à vous, 20  
dautant qu'il sçavoit bien que vous estiez son ennemy à cause de quelques propos qu'il vous avoit tenus sans vous cognoistre; et partant qu'il vous prioit de l'envoyer querir, l'asseurer que vous l'aymiez comme vous faisiez tous les braves courages qui en avoient rendu de si signalées preuves que luy, et que vous auriez 25  
un soin particulier de ses affaires et de sa personne ce que vous executastes dès le lendemain et de si bonne façon, que vous luy promistes et assureastes deux mil escus de recompense plus qu'il ne s'estoit attendu, d'avoir une pension de douze cens livres, une place de capitaine appointé, voire le retinastes depuis à vostre 30  
suite, et luy donnastes vostres lieutenance en l'artillerie au département de Normandie, lors que vous fustes grand maistre.



## XXXVI.

## HENRI IV.

(1553-1610.)

**Lettres.**

“ Montaigne, presque un compatriote, en parlant du style qu'il préfère, a merveilleusement défini celui de Henri IV : ‘ C'est un parler simple et net, tel sur le papier qu'à la bouche, un parler succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné comme véhément et brusque, non pedantesque, mais soldatesque.’ ”

RÉAUME.—*Notice.*

## A.

**Description de Marans—A Madame la Comtesse de Gramont.**

.....J'arrivis arsoir de Maran. Ha ! que je vous y souhaitay ! C'est le lieu le plus selon vostre humeur que j'aye jamais veu. Pour ce seul respect, suis-je après à l'eschanger. C'est une isle renfermee de marais boscageux, où, de cent en cent pas, il y a des  
 5 canaulx pour aller chercher le bois par bateau. L'eau claire, peu courante ; les canaulx de toutes largeurs ; les bateaux de toutes grandeurs. Parmi ces deserts, mille jardins où l'on ne va que par bateau. L'isle a deux lieuës de tour, ainsin environnee : passe une riviere par le pied du chasteau, au milieu du bourg qui est aussi  
 10 logeable que Pau. Peu de maison qui n'entre de sa porte dans son petit bateau. Ceste riviere s'estend en deux bras, qui portent, non seulement grands bateaux, mais les navires de cinquante tonneaux y viennent. Il n'y a que deux lieuës jusques à la mer. Certes, c'est un canal, non une riviere. Contremont vont les grands  
 15 bateaux jusques à Niort, où il y a douze lieuës ; infinis moulins et mestairies insulees ; tant de sortes d'oiseaux qui chantent ; de toute sorte de ceulx de mer : je vous en envoye des plumes. De poisson, c'est une monstruosité que la quantité, la grandeur et le prix ; une grande carpe trois sols, et cinq un brochet. C'est un

lieu de grand traffic, et tout par bateaux. La terre très pleine de bleds et très beaux. L'on y peut estre plaisamment en paix, et seurement en guerre. L'on s'y peut resjouir avec ce que l'on aime, et plaindre une absente. Ha ! qu'il y faict bon chanter !

(xvii<sup>e</sup> juin 1586.)

B.

**A Madame la comtesse de Gramont.**

.....Je vous escriis de Blois, où il y a cinq mois que l'on me 5  
condamnoit heretique et indigne de succeder à la couronne, et j'en  
suis asteure le principal pilier. Voyés les œuvres de Dieu, avers  
ceulx qui se sont tousjours fiés en lui ! Car y avoit il rien qui eust  
tant apparence de force qu'un arrest des Estats ? Cependant j'en  
appelois devant Celuy qui peut tout, qui a reveu le procès, a cassé 10  
les arrests des hommes, m'a remis en mon droict, et crois que ce  
sera aux despens de mes ennemys. Ceux qui se fient en Dieu et  
le servent ne sont jamais confus. Je me porte très bien, Dieu  
mercy ; vous jurant avec verité, que je n'aime ni honore rien au  
monde comme vous, et vous garderay fidelité jusque au tombeau. 15  
Je m'en voy à Boisjency, où je crois que vous oirés bientost parler  
de moy. Je fais estat de faire venir ma sœur bien tost. Resolvés  
vous de venir avec elle. Le Roy m'a parlé de la Dame d'Auvergne ;  
je crois que je luy feray faire un mauvais sault.

(Ce xviii<sup>e</sup> mai 1589.)

C.

**A Madame de la Roche-Guyon.**

.....Je vous escriis ce mot le jour de la veille d'une bataille. 20  
L'yssue en est en la main de Dieu, qui en a desjà ordonné ce qui  
en doibt advenir, et ce qu'il congnoist estre expedient pour sa gloire  
et pour le salut de mon peuple. Si je la perds, vous ne me verrés  
jamais, car je ne suis pas homme qui fuye ou qui reculle. Bien  
vous puis-je asseurer que, si j'y meurs, ma penultiesme pensee sera 25  
à vous, et ma derniere sera à Dieu, auquel je vous recommande, et  
moy aussy.

(Ce dernier aoust 1590.)

## D.

**A M. de Grillon.**

.....Brave Gryllon, pendés vous de n'avoyr pas esté ycy pres de moy lundy dernier à la plus belle occasyon qui se soyt jamais veue et qui peut-estre ce verra james. Croyés que je vous y ay byen desyré. Le Cardinal nous vynt voyr fort furyeusament, mes  
 5 yl san est retourné fort honteusement. J'espere Jeudy prochayn estre dans Amyens, où je ne cejourneré gueres, pour aller entreprendre quelque chose, car j'ay mayntenant une des belles armées que l'on sçauroyt ymaginer. Il n'y manque ryen que le brave Gryllon quy cera tousyours le byen venu et veu de moy. A Dieu,  
 10 ce xx<sup>me</sup> cetambre, au camp devant Amyens (1597).

HENRY.

## E.

**A la Reine.**

..... M'amyé, j'attendois d'heure à heure vostre lettre ; je l'ay baisee en la lisant. Je vous responds en mer, où j'ay voulu courre une bordee par le doux temps. Vive Dieu ! vous ne m'auriés rien sceu mander qui me fust plus agreable que la nouvelle du  
 15 plaisir de lectures qui vous a prins. Plutarque me sourit tousjours d'une fresche nouveauté ; l'aimer c'est m'aimer, car il a esté l'instituteur de mon bas aage. Ma bonne mere, à qui je doibs tout et qui avoit une affection si grande de veiller à mes bons deportemens, et ne vouloir pas, ce disoit-elle, voir en son fils un  
 20 illustre ignorant, me mit ce livre entre les mains, encore que je ne fusse à peine plus un enfant de mamelle. Il m'a esté comme ma conscience, et m'a dicté à l'oreille beaucoup de bonnes honestetez et maximes excellentes pour ma conduite et pour le gouvernement des affaires.

Ce III<sup>e</sup> septembre (1601) à Calais.

## F.

**Aux Notables de Rouen.**

(1596.)

Si je voulois acquérir le tiltre d'orateur, j'aurois appris quelque belle et longue harangue, et vous la prononcerois avec assez de gravité. Mais, messieurs, mon désir me pousse à deux plus glorieux tiltres, qui sont de m'appeler libérateur et restaurateur de cet Estat. Pour à quoy parvenir je vous ay assemblés. Vous sçavez à vos dépens, comme moy aux miens, que, lorsque Dieu m'a appelé à ceste couronne, j'ay trouvé la France non-seulement quasi ruynée, mais presque toute perdue pour les François. Par la grâce divine, par les prières et les bons conseils de mes serviteurs qui ne font profession des armes, par l'espée de ma brave et généreuse noblesse (de laquelle je ne distingue point les princes, pour estre notre plus beau tiltre : foy de gentilhomme !), par mes peines et labeurs, je l'ay sauvée de la perte ; sauvons-la à ceste heure de la ruyne. Participez, mes chers subjects, à ceste seconde gloire avec moy, comme vous avez faict à la première. Je ne vous ay point appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver leurs volontés. Je vous ay assemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suyvre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains, envye qui ne prend guères aux roys, aux barbes grises et aux victorieux. Mais la violente amour que je porte à mes subjects, et l'extrême envye que j'ay d'ajouter ces deux beaux tiltres à celuy de roy, me font trouver tout aysé et honorable. Mon chancelier vous fera entendre plus amplement ma volonté.

## G.

**Bataille de Fontaine-Française (1595).****Au Connétable de Montmorency.**

“ Je fus averti que le Connétable de Castille, accompagné du Duc de Mayenne passoit la rivière de Saône avec son armée pour venir secourir le château de cette ville. Je montai à cheval le jour d'après, suivi de mon cousin le Maréchal de Biron et de sept

à huit cents chevaux pour aller sur les lieux reconnoître son dessein. Dont il est advenu que voulant prendre un même logis sans avoir avis certain l'un de autre, nous nous sommes rencontrés plus tost que nous n'espérions, et de si près que mon dict

5 cousin le maréchal, qui menoit la première troupe, a été contraint de charger ceux qui c'estoient avancés, et moi de le soutenir. Mais notre désavantage a esté que toutes nos troupes n'étoient pas encore arrivés et jointes à moy, car je n'avois que deux à trois cents chevaux, au lieu que les ennemis avoient tout

10 leur cavalerie ensemble, qui en faisoit plus de mille à douze cents dressés par escadrons et en ordre de combattre. Toutefois mon dict cousin ne les marchanda point, et voyant qu'ils le renversoient, pour être la partie trop mal faite, j'en voulus être et m'en mêlai si avant et si heureusement, grâces à Dieu, avec ce qui me

15 suivoit, que nous les avons mis en route. Mais je vous assure que ce n'a pas été de la première charge, car nous en avons fait plusieurs; et si j'eusse eu avec moi le reste de mes forces, j'eusse sans doute défait toute leur cavalerie, et peut-être leurs gens de pied qui étoient en bataille derrière les autres, ayant à leur tête

20 ledict Connétable de Castille. Mais nos forces étoient si inégales que je ne pus faire autre chose que de faire fuir ceux qui ne vouloient combattre, après avoir taillé en pièces les autres, comme nous avons fait; où je puis vous dire, mon cousin, que mondict cousin le Maréchal de Biron et moi avons bien mené les mains.

25 Il y a été blessé à la tête d'un coup de coutelas, à la seconde charge, car luy et moy n'avions rien que nos cuirasses, pour n'avoir eu le loisir de nous armer davantage, tant nous fûmes surpris et pressés. Toutefois mon dict cousin ne laissa pas, après sa blessure, de retourner à la charge encore par deux ou

30 trois fois, comme je fis de mon côté. Enfin, nous avons si bien fait que le champ et leurs morts nous sont demeurés au nombre de cent ou six-vingts, et autant de prisonniers de toute qualité. Dont ledict Connétable de Castille a pris tel effroi qu'il a aussitôt repassé la Saone; et m'a-t-on rapporté que ce n'étoit pas sans

35 reprocher au Duc de Mayenne qu'il l'avoit abusé parcequ'il ne lui avoit dit ma venue en ce pays."

#### A sa sœur Catherine.

"Ma chère sœur, tant plus je vais en avant, tant plus j'admire la grâce que Dieu me fit au combat de lundi dernier où je pensois n'avoir défait que douze cens chevaux; mais il en faut compter

deux mille. Le Connétable de Castille y étoit en personne, avec le Duc de Mayonne, qui m'y virent et m'y connurent fort bien. Ils m'ont envoyé demander tout plein de leurs capitaines Italiens et Espagnols, lesquels n'étoient point prisonniers. Il faut qu'ils soient des morts qu'on a enterrés, car je demandai le lendemain qu'ils le fussent. Beaucoup de nos jeunes gentilhommes, me voyant partout avec eux, ont fait fier dans cette rencontre, et y ont montré beaucoup de courage ; entre lesquels j'ay rencontré Gramont, Termes, Boissy, La Curé et le Marquis de Mirebeau, qui fortuitement s'y trouvèrent sans autres armes que leur hausse-col et gaillardets, et firent merveille. Il y en eut d'autres qui ne firent pas si bien, et beaucoup qui firent très mal. Ceux qui ne s'y sont pas trouvés y doivent avoir du regret, car j'ai eu affaire de tous mes bons amis, et je vous ai vue bien près d'être mon héritière." 5 10 15

## XXXVII.

## FRANÇOIS DE MALHERBE.

(1555—1628.)

**Assassinat de Henri IV.**

1610.

A Paris, le mercredi 19 de mai.

Jedi au soir, au retour du couronnement de la reine, un nommé La Brosse, qui a été médecin de M. de Soissons, dit à M. de Vendôme, qu'il avertit le roi que le lendemain il courroit une grande fortune : que s'il en échappoit, il iroit encore jusqu'à vingt-cinq ans. Cet avis fut donné au roi par M. de Vendôme ; 20 mais il n'en fit que rire, et pensa qu'il en seroit comme d'une infinité d'autres qu'il avoit reçus sur ce même sujet. Sa réponse fut : " C'est un fou, et vous en êtes un autre." Le lendemain au matin, soit que le roi pensât à cet avis, ou autrement, il pria Dieu extraordinairement, et même se fit apporter ses heures dans le lit ; 25 de là il s'en alla au Tuileries selon sa coutume, et ouït messe aux Feuillants. Après dîné, il fut quelque temps au cabinet de la reine, où il fit et dit mille bouffonneries avec Mme. de Guise et Mme. de la Châtre. Mme. de Guise sortit pour s'en aller solliciter

un procès, et lui un peu après pour s'en aller à l'Arsenal. Il délibéra longtemps s'il sortiroit, et plusieurs fois dit à la reine : " Ma mie, irai-je, n'irai-je pas ? " Il sortit même deux ou trois fois, et puis tout d'un coup retourna, et disoit à la reine : " Ma mie, 5 irai-je encore ? " et faisoit de nouvelles doutes d'aller ou de demeurer. Enfin il se résolut d'y aller, et ayant plusieurs fois baisé la reine, lui dit adieu ; et entre autres choses que l'on a remarquées, il lui dit : " Je ne ferai qu'aller et venir, et serai ici tout à cette heure même. " Comme il fut au bas de la montée, où sa 10 carrosse l'attendoit, M. de Praslin, son capitaine des gardes, le voulut suivre. Il lui dit : " Allez-vous-en, je ne veux personne ; allez faire vos affaires. " Ainsi, n'ayant autour de lui que quelques gentilshommes et de valets de pied, il monta en carrosse, se mit au fond à la main gauche, et fit mettre M. d'Espéron à sa main 15 droite ; auprès de lui à la portière étoit M. de Montbazon, M. de la Force ; à la portière du côté de M. d'Espéron étoit M. le Maréchal de Laverdin, M. de Créquy ; au devant, M. le Marquis de Mirebeau, et Monsieur le Premier. Comme il fut à la Croix du Tiroir, on lui demanda où il vouloit aller ; il com- 20 manda qu'on allât vers Saint-Innocent. Étant arrivé à la rue de la Ferronnerie, qui est la fin de celle de Saint-Honoré, pour aller à celle de Saint-Denis, devant la Salamandre, il se rencontra une charette, qui obligea la carrosse du roi à s'approcher plus près des boutiques de quincailliers qui sont du côté de 25 Saint-Innocent, et même d'aller un peu plus bellement, sans s'arreter toutefois, combien qu'un qui s'est hâté d'en faire imprimer le discours l'ait écrit de cette façon. Ce fut là qu'un abominable assassin qui s'étoit rangé contre la prochaine boutique, qui est celle du *Cœur couronné percé d'une flèche*, se jeta sur 30 le roi et lui donna coup sur coup, deux coups de couteau dans le coté gauche ; l'un prenant entre l'aisselle et le tétin, va en montant sans faire autre chose que glisser ; l'autre prend contre la cinq et sixième côte, et, en descendant en bas, coupe une grosse artère, de celles qu'ils appellent *veineuses*. Le roi, par malheur et comme 35 pour tenter davantage ce monstre, avoit la main gauche sur l'épaule de M. de Montbazon, et de l'autre s'appuyoit sur M. d'Espéron, auquel il parloit. Il jeta quelque petit cri, et fit quelques mouvements. M. de Montbazon lui ayant demandé : " Qu'est-ce, sire ? " il lui répondit : " Ce n'est rien, ce n'est rien, " 40 par deux fois ; mais la dernière il le dit si bas qu'on ne le put entendre. Voilà les seules paroles qu'il dit depuis qu'il fut blessé. Tout aussitôt la carrosse tourna vers le Louvre. Comme il fut au

pied de la montée où il étoit monté en carrosse, qui est celle de la chambre de la reine, on lui donna du vin. Pensez que quelqu'un étoit déjà couru devant porter cette nouvelle. Le Sieur de Cerisy, lieutenant de la compagnie de M. de Praslin, lui ayant soulevé la tête, il fit quelque mouvement des yeux, puis les referma aussitôt 5 sans les plus ouvrir. Il fut porté en haut par M. de Montbazon, le Comte de Curson en Quercy, et mis sur le lit de son cabinet, et sur les deux heures porté sur le lit de sa chambre, où il fut le lendemain et le dimanche, où chacun alloit lui donner de l'eau bénite. Je ne vous dis rien des pleurs de la reine, cela se doit 10 imaginer. Pour le peuple de Paris, je crois qu'il ne pleura jamais tant qu'à cette occasion. Tout le monde monta à cheval, les uns allant aux portes, les autres aux places, les autres aux ponts, avec une affection extrême de témoigner sa fidélité. L'on envoya quand et quand deux compagnies des gardes à M. de Sully, pour con- 15 server l'Arsenal et la Bastille, s'il en étoit besoin ; mais tout cela fut inutile, car jamais il n'y eut autre trouble que celui de la douleur générale qu'apporta ce pitoyable inconvénient. On donna des gardes aux ambassadeurs, et même à celui d'Espagne, que le peuple vouloit tuer à l'heure même, et l'eût fait sans 20 M. de Courbozon, qui l'en empêcha ; les gardes lui furent levées devant hier. Le lendemain le roi et la reine allèrent au parlement, accompagnés de tout ce qu'il y avoit de princes et de grands en cette cour, hormis de M. de Vendôme. . . . . D'un consentement universel, le roi fut couronné, et la reine déclarée 25 Régente. Le jour même, il en fut fait de même à Rouen et à Orléans, et partout généralement il ne se parle que de concorde et d'obéissance. Le coquin est d'Angoulême, nommé François de Ravillac, grand et puissant homme, âgé d'environ trente-cinq ans, la barbe rouge et les cheveux noirs ; il est extrêmement 30 résolu, et jusques ici n'avoit rien dit, sinon que ce matin.





## NOTES.

---

### I.

#### **Lettres de François I<sup>er</sup>.**

The three letters we have given here are taken from Mess. Bordier and Charton's *Histoire de France*, 2 vols. royal 8vo, Paris, 1859. The originals are lost, but the answers of Louise de Savoie and of Marguerite de Valois can be seen in M. Champollion's *Introduction aux Lettres de François I<sup>er</sup>*, 4to, Paris, 1849. It is well known that in order to recover his freedom, the king of France was compelled to sign the disastrous treaty of Madrid (January 15, 1526).

### A.

Page	Line	
1,	6	<i>Prendre l'extrémité</i> , entreating you... to be pleased not to do anything rash.

### B.

12		<i>Le vice-roy de Naples</i> . François I <sup>er</sup> was taken out of the mêlée by a French gentleman named Pompérant, who conducted him to the vice-roi of Naples, Lannoy (see <i>Biog. Index</i> ) to whom the king delivered up his sword.
2,	1	<i>Usera par honnesteté à moy</i> , shall employ the results of victory with honorableness towards me.
	3	<i>Contraindre de chose</i> = <i>contraindre à faire une chose</i> .

## C.

Page	Line	
2,	26	<i>M'a ouvert quelque party pour ma délivrance</i> , has opened to me some way of recovering my freedom.
	28	<i>Que les choses bientôt sortyront leur effet</i> , i.e. that matters will soon bring about their legitimate results. <i>Sortir</i> (pres. part. <i>sortissant</i> ) is a word derived from the L. <i>sortiri</i> ; its use is restricted to the third person, and to the language of the law. See <i>Glossary</i> . Note that the last letter is printed with the exact spelling of the original.

## II.

**Marguerite de Navarre.**

## CHANSON SPIRITUELLE.

From M. Brachet's *Nouveaux choix des grands écrivains du XVI<sup>e</sup> siècle*. It has been said of Marguerite de Navarre that her personality was continually oscillating "between Boccaccio and the *Imitation*." Her principal works are the *Heptameron*, a collection of tales published for the first time by Boaistuau in 1558, 4to. and a number of poems printed together under the title *Marguerites de la Marguerite des princesses très illustre royne de Navarre* (1547, 8vo.)

Page	Line	
3,	11	<i>Qui rend son peuple = ce qui rend son peuple.</i>
	18	<i>Me donne de travail matière = me donne une matière à peine, à douleur.</i>
4,	10	<i>J'ordonne = je mets en ordre.</i>
	16	<i>Plus mal que morte</i> i.e., who is more than dead.
	19	<i>Que son frère est hors de danger.</i> On the political part of Marguerite de Navarre's career, and her relations with her mother and brother, see the two volumes of her correspondence published by the late M. Génin, in 1841 and 1842, for the <i>Société de l'Histoire de France</i> .

## III.

## Clément Marot.

## A.

## SEMBLANÇAY.

On Semblançay read the late M. Pierre Clément's work, *Trois Drames Historiques* (8vo, Paris 1857) pp. 125—216, and 371—407: "Tous les historiens du temps et ceux de la génération suivante ont considéré la condamnation de Semblançay comme un effet de la vengeance de la duchesse d'Angoulême et de la jalousie du chancelier Du Prat. Un annaliste contemporain dit formellement que le chancelier, qui, suivant lui, était le plus méchant des hommes (*bipedum omnium nequissimus*) avait intimidé les juges. On aurait compris que Semblançay eût été sévèrement puni s'il avait donné à la duchesse d'Angoulême, sans l'autorisation du roi, ainsi qu'on l'a dit jusqu'à présent, cette somme de 400,000 écus destinée à Lautrec, pour faire face aux besoins de l'armée d'Italie. Mais rien dans les documents officiels, de même que dans le résumé du procès fait à Semblançay, ne confirme cette assertion. Rien, en outre, ne prouve qu'il ait été coupable de faits de malversation avérés, manifestes, car les arrêts des deux commissions qui le jugèrent n'ont aucune valeur morale."—P. Clément, p. 211.

"Louise de Savoie fit répondre à l'épître de Marot par une ballade contre Semblançay :

' Tremblez, tremblez, larrons gros et petits,  
 Souvenez-vous de la mort Semblançay.'"  
 (Lenient.)

## B.

## REQUÊTE AU ROY POUR AVOIR ESTÉ DESROBÉ.

Page	Line	
5,	11	<i>Sentant la hart</i> , smelling of the gallows. <i>Hart</i> (etym.?) means the halter with which criminals were strangled. " <i>Sentir la hart</i> vaut autant à dire que <i>chatouilleux de la gorge</i> ." (Bonaventure Despériers.) See below.
	14	<i>Que m'aviez desparti</i> , which you had bestowed upon me.
	15	<i>Et que ma bource</i> , etc., and that my purse was very much swollen.
	16	<i>Si se leva</i> , he accordingly got up.
	21	<i>Oncques puis</i> = <i>j'amaïs depuis</i> , never since.

Page	Line	
5,	23	<i>Pour si petit</i> , for such a trifle.
6,	3	<i>Si justement</i> , so exactly.
	13	<i>Et vous laissa monsieur</i> , and left his master. <i>Vous</i> here is redundant, as also above, line 18.
	14	<i>Finer d'ung soul</i> = <i>payer un sou</i> .
	22	<i>Est sujet à la pince</i> = <i>est sujet à être volé</i> .
	34	<i>La cuisse heronnière</i> , a thigh as emaciated as the leg of a heron.
7,	3	<i>Pour me garder d'aller jusqu'à quia</i> , to preserve me from dying. See <i>Glossary</i> .
	25	<i>Si premier ne l'essaye</i> = <i>s'il ne l'essaie d'abord</i> .
	29	<i>Je vous feray une belle cédulle</i> , I shall draw up for you a proper deed.
	35	<i>Les deux Princes Lorrains</i> , Claude and Jean de Lorraine. See <i>Biog. Index</i> .
	37	<i>Qu'ilz ne fauldront pour moy à l'un des termes</i> = <i>qu'ils ne manqueront pas de se rendre mes garants à l'un des termes</i> .
8,	7	<i>Puis ung peu</i> , a little while since.
	7-9	<i>A Clément... et à Marot</i> , "que l'on a regardé jusqu'ici comme deux noms de domaines imaginaires, étaient, selon M. d'Héricault ( <i>Vie de Marot</i> , p. xlix) deux terres situées dans la paroisse de Cessac, canton de Cahors." (Brachet.)
	10	<i>Qui n'en aura le soin</i> , because I shall not be able to take care of it ( <i>i.e.</i> my property).
	13	<i>Si feray</i> , I will do it indeed.
	22	<i>Pour autant</i> , inasmuch as.

The historical allusions contained in this amusing and witty epistle are obvious. *Vostre cœur noble en scauroit bien que dire* would remind François I<sup>er</sup> of the disaster of Pavia and of Bourbon's treachery; *vostre argent... est sujet à la pince* evidently refers to the malversations which were so frequent during the reign, and which led to the scandalously unjust condemnation of the *argentier* Semblançay. We cannot resist the pleasure of quoting a passage from M. Gérusez on Marot's *badinage*: "Il n'y a rien dans notre langue de plus piquant, de plus naïf, de plus malicieux, de plus adroit que son épître à François I<sup>er</sup> pour avoir été dérobé. Le tour que lui a joué son valet est conté avec une grâce et un enjouement incomparables, et dans un besoin d'argent, jamais homme d'esprit n'a trouvé un biais plus adroit pour attirer un don." (*Histoire de la littérature française*.) The text followed in this book is that of the edition published by M. Paul Lacroix, 1842, 3 vols. 8vo.

## IV.

**Le Loyal Serviteur.**

Nothing certain is known about the author of the charming book which was published for the first time in 1524 under the title : *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire composée par le Loyal Serviteur des faits, gestes, triumphes et prouesses du bon chevalier sans paour et sans reproche, le gentil Seigneur de Bayart.* Father Lelong (*Bibl. historique*, III. No. 31,864) believes him to have been Bayart's own secretary; Ladvoat (*Dictionnaire historique*), followed by M. de Terrebasse, names a certain Jacques de Mailles, *gentilhomme du Graisivaudan*. This opinion is the more probable of the two, and M. Roman adopts it in his excellent edition from which we have borrowed our text. (*Société de l'histoire de France*, 8vo., 1878.)

Page	Line	
9,	3	<i>L'occasion pourquoy, etc. = il est temps que l'occasion pour laquelle... soit déclarée.</i>
	23	<i>L'évesque de Grenoble, Laurent I<sup>er</sup>, Allemand.</i>
	30	<i>Du seigneur d'Uriage, Guigue Alleman.</i>
	34	<i>Que si bon présent en puissiez faire = que vous puissiez en faire si bon présent.</i>
10,	2	<i>Si petit fès = un fardeau (faix) si petit.</i>
	26	<i>Qui avoient à grant plaisir, who felt great pleasure.</i>
11,	31	<i>Qu'il s'en voulaist ung peu donner de garde, that he would take care of it a little.</i>

## V.

**Symphorien Champier.**

This annalist, born at Saint Symphorien le Château (Dept. of the Rhône) in 1472, died at Lyons in 1532; he held the post of physician to Charles VIII and Louis XII. The work from which the extract given here is taken, is entitled : *Les gestes du preulx chevalier Bayart.* Lyon, 1525, 4to. goth. We have modernized the spelling.

Page	Line	
12,	25	<i>Ne vous donnez mélancolie, don't be down-hearted.</i>
13,	19	<i>Que je suis déplaisant, that I am grieved.</i>
	27	<i>Combien que, although.</i>

## VI.

**Le maréchal de Fleuranges.**

Robert III de la Marck, lord of Fleuranges, born at Sedan about 1491, died at Longjumeau in December, 1537; he was distinguished both as a soldier and a diplomatist. Taken prisoner at Pavia with Francis I., he was detained for several years in the castle of Sluys, and there wrote his memoirs. "Ce sont," says M. Ludovic Lalanne, "de curieux mémoires où l'auteur, se désignant sous le nom du *jeune aventuroux*, raconte avec une vivacité fanfaronne et un peu naïve tous les événements auxquels il a pris part, ou dont il a été le témoin."

Page	Line	
14,	10	<i>De quoi on se fioit = de ce qu'on se fait.</i>
	16	<i>Qu'il leur estoit advenu = ce qui leur était advenu.</i>

## VII.

**Anonymous.**

The following piece is reprinted from the sixth volume of M. Anatole de Montaiglon's *Recueil de poésies Françaises des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, morales, facétieuses, historiques*, published in the late M. Jannet's *Bibliothèque Elzévirienne*. It will give a good idea of the pamphlets or *ouvrages de circonstance* which were current at that time.

Page	Line	
16,	2	<i>Novembre.</i> "L'indication du mois est certainement fausse. La lettre est datée, à la fois, du 23 octobre, jour de Saint Romain, or la fête de Saint Romain, évêque de Rouen, étant le 23 octobre, il s'ensuit qu'il faut lire ici 13 octobre, au lieu de 13 novembre. Il y a aussi erreur dans le nom de la <i>forest de Marbault</i> , dont parle plus loin la lettre; ce doit être la <i>forêt de Mormault</i> , dont parle Martin du Bellay, et qui se trouve entre Cateau-Cambrésis et Landréci... Martin du Bellay parle de plusieurs engagements antérieurs au 18 octobre, sans qu'on puisse rien identifier d'une façon sûre avec celui qui fait l'objet de notre pièce; mais il se pourroit qu'en venant de l'armée à Paris, la nouvelle d'un petit avantage se fût si bien grossie qu'elle en seroit devenue une belle et grosse victoire." (A. de M.)

- Page Line
- 16, 11 *A tousjours mais, for ever.*  
 19 *Six vins = cent vingt.*  
 25 *Qui eussent = qu'ils eussent.*  
 26 *De quoy ils sont plains = dont ils sont pleins.*
- 17, 10 *Son camp.* Martin du Bellay gives of this affair an account somewhat different from the one we have here.  
 37 *S'il y choppe, if he stumbles.* *Chopper* = "heurter du pied contre quelque chose en marchant." Etym. Germ. *Schupfen.*  
 38 *Ou le trebucheront aval, or will make him fall down, i.e. in the wrong direction.* *Trébucher* is now used as an active verb only in the sense of to test the weight of a coin.
- 18, 17 *De (la bonne) sorte, and p. 19, l. 27, of the right kind.*  
 19 *Dont il s'assorte, whom he selects as his companions.* We should now say *s'assortit.*  
 20 *Pour servir Monsieur le Dauphin.*  
 "Le Dauphin étoit à la tête de l'armée ; mais, à cause de sa jeunesse, François I<sup>er</sup> lui avoit donné pour second l'amiral d'Annebaut." (A. de M.)  
 32 *De voir son cas mal ordonné, at seeing his affairs in bad plight.*
- 19, 3-4 The order is: *Car l'yver a de trop près le circuit, dont (= par lequel) elle (= son entreprise) se trouvera corrompue sans nous grefver (= nuire ; from gref or grief, L. gravis).*  
 20 *De bastillons bien conformé, well provided with towers.*  
 23-24 *Pour faire honte et impropères, etc., they are diligent to bring upon the emperor shame and untoward circumstances.*  
 28 *Tous de chays, the meaning of this passage is very obscure.*  
 "Chaysnes rimeroit à peu près comme *miséricorde* et *hallebarde* ; mais la poésie populaire n'y regarde pas de si près, et je l'adopterois pleinement si i'v trouvois un sens à peu près acceptable." (A. de M.)  
 29 *D'espreuve = éprouvés, tried.*

## VIII.

## Étienne Dolet.

On Dolet, the martyr of the Renaissance, we have now, thanks to M. Christie (*Étienne Dolet, the Martyr of the Renaissance, a biography, 8vo.*), the fullest and most trustworthy information. See also M. Boulmier: *Étienne Dolet, sa vie, ses œuvres, son martyre*, Paris, 1857, 12mo, and the article in Mess. Haag's *France Protestante*. The



historical poem from which the extract we give is taken is entitled *Le second enfer d'Étienne Dolet* (Lyon, 1544, 8vo). Dolet had composed a *Premier enfer*, but it was never published; his typographical emblem is a hatchet (in French *doloire*) striking at the stem of a tree, with the motto: *Préservez-moi, Seigneur, des calomnies des hommes.*

Page	Line	
20,	3	<i>De tost gagner le hault</i> , of quickly escaping.
	13	<i>Boire à pleins fonds</i> , to have a drinking bout.
21,	25	<i>Se rapporte dessus la Saosne</i> , is built on the banks of the Saone.
	25	<i>Venez que fusmes = aussitôt que nous fûmes venus.</i>
	28	<i>Lequel sans feu</i> , who without excitement, without much ado.
	33	<i>L'estre du lieu</i> , the situation of the place.
	37	<i>Ung peu de temps en mue</i> , a short time in a cage. See Gloss. "Dolet raconte avec une certaine pointe de malice et de gaieté, qui sent un peu son Marot, comment il a dupé le geôlier et les sergents, en promettant de les mener boire chez lui d'excellent vin muscat. (Lenient, <i>La satire en France, ou la littérature militante au XVI<sup>e</sup> siècle.</i> )

## IX.

## François Rabelais.

## PLAN DE CAMPAGNE DE PICROCHOLE.

Page	Line	
22,	14	<i>Nous sommes à notre devoir.</i> Comp. Racine: <i>Les Plaideurs</i> , III, 3.

## DANDIN.

"...Couvrez vous, vous dis-je.

## PETIT JEAN.

Oh! monsieur, je sais bien à quoi l'honneur m'oblige."

23,	18	<i>A vostre invention = selon votre invention.</i>
	1	<i>Du content</i> , ready money.
	10	<i>Ce ne sont que madourrez</i> , they are nothing but lazy fellows.
	23	<i>Rien, rien</i> , no, no.
24,	7	<i>L'empire univers</i> , the universal empire.
	11	<i>Ce villain humeux</i> , that drunken sot.

- Page Line  
**24,** 20 *Ont donné fièrement ensemble, have fallen fiercely together.*
- 28 *Empereur de Trébizonde.* "Alexis Commène fit de Trébizonde et du territoire environnant un petit état qu'il nomma *empire de Trébizonde*, empire souvent mentionné dans nos romans des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles." (Bouillet.) The conquest of Trebizonde by Renauld de Montauban forms the subject of a romance of chivalry entitled: *La conquête de l'empire de Tresbisonde faicte par Regnauld de Montauban, fils du duc Aymond.*
- 28 *La farce du pot au lait, see La Fontaine's fable "La laitière et le pot au lait." VII, 9.*
- 25 1 *Dont... et si par cas, well... and if per chance.*
- 7 *Ce dist Salomon... respondit Malcon.* This is an allusion to a well known *dit* or dialogue called *le dit de Marcol et de Salomon*, of Eastern origin, translated into Latin under the title *Contradictio Salomonis*, and a French version of which has been preserved, dating as far back as the twelfth century. The two interlocutors are Solomon and Marcol, the former propounding a moral axiom, and the latter raising an objection also in the shape of an ethical rule. We quote an example.

Qui sages hom sera,  
 Jà trop ne parlera,  
*Ce dit Salomon.*

Qui jà mot ne dira,  
 Grand noise ne fera,  
*Marcol li répont.*

The text followed is that of the *Bibliothèque Elzévirienne*. M. Lenient (*De la satire en France*) thus comments on Picrochole's enterprise: "Qu'a-t-il fallu pour allumer les hostilités? Un coup de fouet donné par Marquet dans les jambes de Forgier, quelques fouaces enlevées, et voilà le monde en feu. Le fameux duel de cent ans, qui mit aux prises la France et l'Angleterre, n'avait pas eu jadis une cause plus sérieuse: un coup de couteau échangé entre deux matelots. En vain Grandgousier offre toute espèce de satisfaction, et remontre à Picrochole les calamités de la guerre. Celui-ci ne veut rien entendre. Déjà, comme Charles-Quint dans son conseil, il partage libéralement entre ses officiers les provinces à conquérir. Le rêve du nouvel Alexandre finit aussi tristement que la farce du pot au lait. Après avoir eu son armée taillée en pièces, ce pauvre Picrochole est roué de coups par les meuniers, et n'échappe que sous un déguisement. Ses officiers généraux ont pris la fuite six heures avant le combat."

## X.

**Blaise de Monluc.**

## SIÉGE, ASSAUT ET PRISE DE RABASTENS.

The best edition of Monluc's commentaries is the one published for the *Société de l'histoire de France*, by Baron de Ruble: Paris, 5 vols. 8vo. The siege of Rabastens (see *Geog. Index*) was almost immediately followed by the "Peace of St. Germain," which was signed on the eighth of August, and contained liberal guarantees to the Huguenots. No more, however, was expected from it than had been effected by the treaties of Amboise and of Longjumeau, and an annalist has characterized it as 'paix mauvaise et manquée, véritable coupe-gorge.'

Page	Line	
26,	20	<i>Qu'il n'y a travail ni faction, que de noblesce, that noblemen alone are capable of work and of acting right deeds. See also p. 29, l. 42.</i>
	26	<i>Et tournasmes (pour) sortir.</i>
	38	<i>D'une fort grande = avec une fort grande.</i>
	42	<i>Le reste ne va que d'une fesse, the remainder only goes reluctantly.</i>
27,	13	<i>Qui tenoient le guet, who kept their watch.</i>
28,	10	<i>Il ne faut jamais avoir grande espérance en chef, you must never place great hope in the leader.</i>
	16	<i>Mais si veulx-je dire, but yet I will say.</i>
	19	<i>Je lui allois porter la chemise blanche, I was close upon his heels.</i>
	42	<i>Ma femme, Monluc's wife was Ysabeau Paule de Beauville.</i>
29,	25	<i>Jouer des mains, play with our hands, fight.</i>
	32	<i>Enseignes, here means companies of infantry.</i>
30,	39	<i>Des deux canons, par les deux canons.</i>
33,	37	<i>Il n'est pas beaucoup sain, he is not in very good health.</i>
34,	1	<i>Ne laissez au bon du coup ceste entreprinse, do not give up this enterprise when it is at its best.</i>
	2	<i>Suivez sur cet étonnement, follow upon this stupor (in which they are).</i>

## XI.

## Pierre de Ronsard.

## DISCOURS DES MISÈRES DE CE TEMPS.

This eloquent address, which we publish from M. Blanchemain's edition (*Bibliothèque Elzévirienne*) appeared for the first time in 1563; it is dedicated to Catherine de Medici, and Claude Garnier reprinted it in 1623 with a commentary which has supplied us with a few notes designated thus.—(G.)

- | Page | Line |   |
|------|------|---|
| 35,  | 12   | <i>Vous, Royne</i> , "Catherine de Médicis, espouse du Roy Henry II du nom, et mère des Roys François II., Charles IX., Henry III., et François, duc d'Anjou, de Berry et de Touraine."—(G.)  |
|      | 22   | <i>Instruire bien un Prince</i> . "Il entend parler du Roy Charles IX., ce père des lettres et des muses, lors régnant, et lequel estoit encores, pour sa minorité, sous la régence de la Royne sa mère."—(G.)                                |
| 36,  | 21   | <i>Moins reboucher son fer, plus est embesognée</i> , have its edge the less blunted, the more diligent it is.  |
|      | 32   | <i>C'est grand cas</i> , it is a great misfortune.  |
|      | 34   | <i>Bien que les estrangiers</i> . "L'Espagnol et Anglois, qui paravant s'estoient fait assez reconnoistre ennemys de la France au règne de François I <sup>er</sup> et de Henry II."—(G.)   |
|      | 41   | <i>Les songes menaçans</i> . "C'est une particulière intelligence du temps, comme est le songe de la Royne Marie de Médicis, mère du Roy Louis XIII, juste et victorieux, la nuit devant le parricide exécration du Roy Henry le Grand."—(G.) |
| 37,  | 2-4  | <i>Tuez, assassinez... Obstinez, aveuglez</i> , are here past participles.  |
|      | 13   | <i>Paris advertissoit</i> . "Ecrit pendant le siège de Paris, formé par le Prince de Condé le 25 novembre 1562."—(G.)   |
| 39,  | 13   | <i>Se gourme de sa bride</i> , revolts against his bridle.  |
|      | 35   | <i>Puisse de ces deux camps...</i> "De celui du Roy Charles IX et de celui de l'Huguenot qui desjà s'estoit campé sur les rangs pour luy donner bataille."—(G.)   |

## XII.

## Jean Calvin.

Extract taken from M. Réaume's *Morceaux choisis des prosateurs et poètes français du XVI<sup>e</sup> siècle*.

Page	Line	
41,	16	<i>N'en dits, n'en faits</i> , neither in words nor deeds.
	34	<i>Au pays de ma naissance</i> . Calvin was then at Bâle in Switzerland; he had left France in 1534. M. Lallanne ( <i>Dict. historique de la France</i> ) says of the <i>Institution de la religion chrétienne</i> , "à n'en parler qu'au point de vue de la langue, c'est un des chefs-d'œuvre de notre littérature au XVI <sup>e</sup> siècle."
42,	35	<i>Depuis les fleuves...</i> Zachar., IX, 10.
43,	34	<i>Esmeuvent tumultes...</i> Allusion to the Anabaptists of Germany.
	37	<i>Comme j'en cognoy plusieurs...</i> The party opposed to Calvin at Geneva, called the <i>Libertines</i> .
44,	16	<i>Nous posséderons nos âmes</i> . Luke, xxi, 19.
	22	<i>Vostre siège en équité</i> . Ps. xviii, 9.

## XIII.

## Théodore de Bèze.

For good biographical notices both of Calvin and of Théodore de Bèze, see *La France protestante*. The following piece, which is an admirable apology for the suffering Huguenots, will be found to contain many of the arguments developed by Calvin in the preface to his *Institutions*. It is taken, as well as extract B., from M. Brachet's *Morceaux choisis* already alluded to.

## A.

## LA PREMIÈRE HARANGUE.

"Le discours que Bèze prononça, méthodique, clair, adroit, éloquent, plein de mesure et de convenance, est un des meilleurs morceaux qu'ait produits le Calvinisme." (Henri Martin, *Hist. de France*.) "Les théologiens catholiques étaient représentés au

colloque par le cardinal de Lorraine et Monluc, évêque de Valence... La conférence s'ouvrit le 9 septembre dans le réfectoire de l'abbaye de Poissy, en présence du Roi, de la Reine, des princes et d'une foule de seigneurs et de prélats. Une seconde séance eut lieu le 16 septembre, et fut suivie de deux conférences entre des docteurs catholiques et douze ministres. Comme on devait s'y attendre, cette conférence n'aboutit qu'à diviser encore plus les deux partis."—(Lalanne, *Dict. historique.*)

Page Line  
**47,** 18 *En vostre cœur, Madame, la Reine.*  
*C'est la droiture de vous, Sire, le roi de Navarre.*

## B.

## LA SAINT-BARTHÉLEMY.

**49,** 4 *Qu'il y eust, we should say now qu'il n'y eust.*  
 6 *Le Trucheman, the interpreter (from the Sp. trujaman; Arabic, tardjemān).*  
 7 *Que le Roy lui avoit baillez. "Coligny avait été blessé, quelques jours avant, d'un coup d'arquebuse. Charles IX., pour détourner tout soupçon, lui avait envoyé une compagnie de sa garde, pour veiller à la sûreté de l'amiral et des siens."—(Br.)*  
 11 *Serviteur domestique, a retainer.*  
 21 *Devant que = avant que.*  
**50,** 7 *A prix ou prière, for money or on their earnest supplication.*

## XIV.

## Jean Passerat.

## A.

## PLAINTE.

The French works of Passerat were published in 1606. We have borrowed our text partly from M. Réaume's *Morceaux choisis*, partly from M. Brachet's *Antology*.

Page Line  
**51,** 21 *Et n'eusse pas perduë. "Dans notre vieille langue le participe avec avoir variait au gré de l'écrivain, même*

- Page Line
- quand le complément suivait : *il a achetée une ferme* ou *il a acheté une ferme* (dans le premier cas *achetée* s'accorde avec *ferme*, dans le second *acheté* s'accorde avec un complément sous-entendu, *cela* : *il a acheté cela, une ferme*).—Brachet.
- 51, 24 *J'appris, sot que j'étois.....* Compare what Horace says :
- “ *Causa fuit pater his qui, macro pauper agello,  
Noluit in Flavi ludum me mittere...  
Sed puerum est ansus Romam portare, docendum  
Artes quas doceat quivis eques atque senator  
Semet prognatos..... ad hoc nunc  
Laus illi debetur et a me gratia major.*”  
(*Sat.*, I, 6, 71.)
- 52, 2-3 *Pension... passion*, the play on the words is very wretched.

## B.

## LA BATAILLE DE SENLIS.

“ Charles de Lorraine, duc d'Aumale, l'un des chefs de la Ligue, fut battu par les Royalistes près de Senlis (1589) et perdit plus tard avec Mayenne les batailles d'Arques et d'Ivry. Cette chanson est tirée de la *Satire Ménippée*.”—(Brachet.)

- Page Line
- 52, 13 *Il n'est que de bien courir*, there is nothing like running fast. Comp. the English :
- “ He who fights and runs away,  
May live to fight another day.”
- 21 *Le moule de leur pourpoinct = leur corps*. Thus again *le moule du gant = la main*. “ Si je lui déchargeais un bon moule de gant,” i.e. *un bon coup de la main*.
- 28 *Balagny mesme*, because he had taken Cambray.
- 29 *Congy*. “ Chevalier du guet qui passait pour un grand poltron.”—(Réaume.)
- 37 *Ne coururent assez fort*. They were both killed during the battle.

## C.

SAUVEGARDE POUR LA MAISON DE BAIGNOLET  
CONTRE LES REISTRES.

“ Tandis que la Ligue appelait l’Espagnol et l’Italien, les Réformés, de leur côté, invoquaient le secours de l’Angleterre, et souloyaient les reîtres Allemands. On trouvait des Allemands dans les deux camps ; ainsi, en 1569, tandis que le duc des Deux-Ponts amenait 44,000 mercenaires protestants à Coligny, la Reine levait 6,000 Allemands catholiques pour renforcer en Alsace d’Aumale et Nemours.”—(Réaume.)

Page	Line	
53,	18	<i>Combattre les pardons, i.e.</i> les indulgences accordées à prix d’argent par l’Eglise romaine.
	30	“ Allusion à la victoire du duc d’Anjou (depuis Henri III) à Montcontour (3 octobre 1569). C’était Tavannes qui commandait en réalité. On dit qu’aucun Allemand n’échappa du champ de bataille.”—(Réaume.)
	36	“ C-à-d. à la condition de ne plus mettre le pied en France, ayez partout ailleurs guerre heureuse et franche lippée.”—(Réaume.)
54,	11	<i>O estourneaux estranges.</i> “ Ces oiseaux se grisent dans les vignobles comme les grives.”—(Réaume.)

## XV.

## La Satire Ménippée.

## A.

## HARANGUE DE MONSIEUR D’AUBRAY.

“ Il vaut mieux écouter l’orateur du tiers-état, d’Aubray, inspiré par Pierre Pithou, ou plutôt par la loyauté et par le patriotisme. Cette harangue n’est pas seulement une œuvre de haute éloquence, mais un document historique du premier ordre, demeuré comme la protestation du bon sens indigné contre les sanglantes folies et les hypocrisies impudentes de la faction des Seize, des prétendants à la couronne et des émissaires intrigants de l’Italie et de l’Espagne.”

GÉRUZEZ.—*Histoire de la Litt. française.*



- |      |      |   |
|------|------|---|
| Page | Line |   |
| 55,  | 3    | <i>Desbourber et desbourbonner.</i> "Jeu de mots sur Bourbon. Henri de Bourbon (Henri IV) était l'objet des sarcasmes des ligueurs." (Brachet)  |
|      | 8    | <i>Caillettes, cailles coiffées.</i> <i>Caillettes</i> , sots, personnes qui ont du babil et point de sens. <i>Cailles coiffées</i> , literally, hooded quails, quails caught in a snare. <i>Caillets</i> , snares. |
|      | 20   | <i>A la boucherie</i> , a joke on the name of Boucher, who was the provost of the merchants (mayor) of Paris.   |
| 56,  | 8    | <i>Ton roi débonnaire</i> , Henry III.  |
|      | 14   | <i>Canonisé l'assassinateur</i> , Jacques Clément.  |
|      | 16   | <i>Un autre est monté en sa place</i> , Henry IV.   |
|      | 18   | <i>A ton dam</i> , to your cost (L. <i>damnum</i> ).  |

## B.

## LA PROCESSION DE LA LIGUE.

- |     |    |   |
|-----|----|---|
| 35  |    | <i>Tout de fraiz</i> , tout fraîchement, récemment; see also p. 57, l. 6, and p. 58, l. 3.  |
|     | 36 | <i>Un petit = un peu.</i>   |
| 57, | 11 | <i>Bonshommes</i> , a name also given to the monks called Minims.   |
|     | 12 | <i>Feuillants</i> , an order of Cistercian monks, so called because they were established in 1577 by Jean de la Barrière, at the abbey of Feuillant, near Toulouse.               |
|     | 20 | <i>Tout à crud</i> , having nothing on but his armour.  |
|     | 23 | <i>Le faisoit bon veoir</i> , it was a pleasure to see him.   |
|     | 26 | <i>Ayants</i> , also p. 58, l. 16, 20, and 37; note the present participle made to agree with the subject, as if it was an adjective.   |
|     | 29 | <i>En fort bon poinct</i> , in very good condition.   |
|     | 30 | <i>Hallebarde gauchère</i> , i.e., used equally well with the left hand, and with the right one.<br><i>En morte-paye</i> , as soldiers who are paid, although they do no service. |
|     | 35 | <i>Comme au cardinal Cayetan</i> , "il avait eu un homme tué à la portière de son carrosse." (Brachet)  |
|     | 40 | <i>Réduits au nombre des apostres</i> . Mayenne had ordered four of them to be hung.  |
| 58, | 4  | <i>La confrérie de Sainct-Eloy</i> . Saint Eloi was considered to be the patron saint of veterinary surgeons.   |
|     | 6  | <i>Vray miroir de parfaite beauté</i> , he was remarkably plain.  |
|     | 15 | <i>Fort sale d'usage = par l'usage.</i>   |
|     | 18 | <i>Fourrez d'hermines</i> , dressed (literally, over-furred) in ermine.   |

## XVI.

**Marguerite de Valois.**

## LA SAINT-BARTHÉLEMY.

We have taken this interesting piece from M. Ludovic Lalanne's edition of *Les Mémoires de la Reine Marguerite* in the *Bibliothèque Elzévirienne*:—"Beauté, grâces, esprit," says the learned historian, "voilà ce qu'amis et ennemis accordent à Marguerite; mais élevée dans la cour la plus dépravée qu'il y eût au monde, elle mit de bonne heure à profit les tristes leçons qu'elle avait sous les yeux... Ses mémoires sont une des sources les plus intéressantes à étudier pour l'époque qu'ils embrassent. Le style, d'ailleurs, est d'une lecture fort agréable, bien qu'on y trouve, comme dans ses lettres, cette recherche et cette affectation qui lui faisait prendre plaisir à se nommer elle-même Vénus-Uranie."

Page	Line	
59,	10	<i>De la Saint-Barthélemy.</i> "On est encore assez peu fixé sur l'époque où fut décidé le massacre. Il paraît presque certain aujourd'hui que le projet, arrêté peut-être depuis longtemps dans l'esprit de Catherine, du duc d'Anjou, de leurs principaux conseillers et des Guises, ne fut communiqué que fort tard à Charles IX. Voyez les Mémoires de Tavannes, de Villeroy, et Davila, livre v." (L.)
60,	1	<i>Ma sœur de Lorraine,</i> "Catherine, mariée à Charles II. duc de Lorraine." (L.) <i>See Biogr. Index.</i>
	8	<i>Qu'il n'y avoit point d'apparence,</i> that there was no pretext, no excuse.
	25	<i>Que j'estois mariée,</i> the marriage of Henry of Navarre with Marguerite de Valois took place August 18.
	26	<i>L'accident qui estoit advenu à M. l'admiral,</i> Maurevel's attempt to shoot Coligny, on the 22nd.
61,	12	<i>Encores qu'il y eust de la compassion = quoiqu'il eût de la compassion pour cela (i. e., pour l'état où je me trouvais).</i>
	16	<i>Du tout = entièrement.</i>

## XVII.

## Jacques Amyot.

## L'HISTOIRE EST LA MAÎTRESSE DES PRINCES.

Amyot's great work appeared for the first time in 1559-60, under the following title: *Vies des hommes illustres, Grecs et Romains, comparées l'une avec l'autre, translâtées du Grec en Francoys.*

Page	Line	
62,	19	<i>A par soy, in herself.</i>
63,	8	<i>Il est force = il est nécessaire.</i>
	12	<i>Combien fait à estimer, how much should we esteem.</i>
64,	2	<i>Les cas humains, human chances, fortunes.</i>
	82	<i>Le plus du temps = la plupart du temps.</i>

## XVIII.

## La Noue.

"François de La Noue, dit *Bras-de-fer*, maniait, suivant l'expression de Bentivoglio, aussi bien la plume que l'épée, On a de lui vingt-six *Discours politiques et militaires, des Méditations religieuses, et des mémoires très intéressants sur les guerres de religion, de 1562 à 1570.* Le style des *Discours* est vif, énergique, précis et pittoresque. Ils ont été souvent réimprimés. Les mémoires ont été compris dans la collection de Petitot-Monmerqué, vol. xxxiv, 1<sup>re</sup> série, et Michaud-Poujoulat, vol. ix." (Vapereau, *Dictionnaire des littératures.*) On La Noue, see Mess. Haag, *la France protestante*; —Sayous, *Etudes littéraires sur les écrivains français de la Réformation*, vol 2; and Géruzez, *Histoire de la Littérature française*, vol. 1.

Page	Line	
65,	6	<i>En mauvais termes, in a bad plight.</i>
66,	2	<i>Le roy d'Espagne, Philip II. See Biog. Index.</i>
	7	<i>Comme ainsi soit = vu que, attendu que.—(Littré.)</i>
	10	<i>La première, bastie devant Orléans. La Noue alludes to the peace of Amboise signed March 19, 1563. "L'édit de pacification contenait les points suivants :</i>

## Page Line

- libre exercice de la religion dans les villes qui étaient au pouvoir des Calvinistes, à la date du 7 mars 1563 ; permission aux seigneurs haut-justiciers de tenir des assemblées dans toute l'étendue de leurs domaines ; permission aux nobles de second rang de célébrer leurs offices dans leurs maisons, et seulement pour les gens de leurs familles ; enfin, dans chaque bailliage ressortissant immédiatement aux parlements, concession d'un seul lieu de culte. A tous les autres réformés on n'accordait que le culte domestique." (De Félice, *Histoire des protestants de France*, pp. 170-171). The peace of Amboise lasted till 1567.
- 66, 12 *Qu'estoit l'édit de Janvier* (1562). "L'édit portait que les protestants pouvaient désormais se livrer publiquement à l'exercice de leur culte, pourvu que ce fût hors des villes fermées, avec défense aux partisans de chacune des deux religions de troubler l'autre, ou de l'attaquer même en paroles." (Bordier et Charton, *Histoire de France*, II. 62.) "Certes, il y avait loin des articles d'Amboise à l'édit de Janvier. Au lieu d'un droit général, on n'accordait plus à la masse des Réformés que la tolérance du for intérieur et du foyer domestique... C'était parquer les disciples de la Réforme comme des pestiférés dans un lazaret." (De Félice, *Ubi supra*, p. 171.)
- 32 *D'estre enseveli*. The massacre on Saint Bartholomew's day, 1572. Chancellor L'Hospital said of it: "Excidat illa dies ævo, nec postera credant Sæcula."
- 38 *Six générales*. 1. Peace of Amboise.—2. Peace of Longjumeau (1568)—3. Peace of Saint-Germain.—4. Edict of 1573.—5. Treaty of Nemours (1585).—6. Declaration of Mantes (1591).
- 39 *La maison de Bourgogne et d'Orléans*; the civil wars between the Burgundians and the Armagnacs. 1. Peace of Chartres (1409).—2. Treaty of Bourges (1412).—3. Peace of Pontoise (1413).—4. Peace of Arras (1414).—5. Treaty of Pouilly (1419).—6. Treaty of Troyes (1420).—7. Second peace of Arras (1435).
- 67, 5 *Son ire et son courroux*, God's anger and wrath.
- 6 *A l'encontre de soy=contre*. La Fontaine and other authors of the seventeenth century use *encontre* instead of *contre*.  
 "Ce n'est coup sûr *encontre* ces esclandres."  
 La Fontaine.
- A l'encontre* was also frequently taken absolutely; thus Bossuet:  
 "Toute la nature criant à *l'encontre*."

- | Page | Line |   |
|------|------|---|
| 67,  | 13   | <i>La coulpe d'autruy.</i> "L'Hospital seul, au seizième siècle, a cet accent de sincère tolérance et d'impartialité entre les deux partis : notons que ce sentiment est encore plus méritoire chez un homme de guerre."<br>(Réaume.) |
|      | 31   | <i>De robbe longue, lawyers.</i>  |
|      | 33   | <i>Ils concluoient à la paix.</i> "On remarquera cette peinture naïve et piquante de l'égoïsme humain."<br>(Réaume.)  |
| 68,  | 9    | <i>Ils couloyent aisément l'un et l'autre temps, they spent with equal ease the time of peace and that of war.</i>  |
|      | 10   | <i>Aux quatre festes annuelles, Christmas-day, Easter, Whitsuntide, Michelmas.</i>  |
|      | 24   | <i>Des seconds troubles, after the violation of the peace of Amboise.</i>   |

## XIX.

**Michel de L'Hospital.**

The best edition of L'Hospital's works is that of M. Dufey (Paris, 1824-26, 5 vols 8vo). "Ses écrits," says M. Vapereau (*Dict. des littératures*) "sont remarquables par l'élévation et la justesse des idées, la fermeté du style, avec un certain excès de métaphores qui produit parfois l'obscurité." L'Hospital's motto was *impavidum ferient ruinæ*, and to it he constantly remained faithful.

- | Page | Line |   |
|------|------|---|
| 69,  | 9    | <i>Majesté royale, comp. the following passage :</i> "Le duc et le cardinal de Guise, ayans gaigne l'oreille de ce jeune Prince (François II), se saisirent du gouvernement du royaume, esloignans d'auprès du Roy ceux qui auparavant avoient eu le maniemment des affaires ; et craignans que si l'assemblée des Estats se tenoit, ils fussent, selon la loy, démis de l'autorité qu'ils s'estoyent eux-mêmes usurpée, ils taschèrent par tous les moyens de l'empescher, et donnèrent à entendre au roy que celui qui parleroit d'assembler les Estats lui seroyt ennemi et coupable de lèze-majesté, et que s'il donnoit une fois congé à son peuple de luy eslire un conseil, il le voudroit doresnavant tenir comme sous la verge."—( <i>Mémoires de Condé.</i> ) |
| 70,  | 3    | <i>Au roy Philippe, Philip, king of Macedon. See Plutarch.</i>  |
|      | 18   | <i>Ains sont les plus obeys = au contraire ils sont les plus obéis.</i>   |

- | Page | Line |  |  |
|------|------|--|--|
| 70,  | 22   | <i>De la race des Pharamond</i> , the Merovingian dynasty which traced its origin to a chieftain named Pharamond whose existence is now considered doubtful.   |  |
|      | 24   | <i>Vindrent à mespris</i> , came to be despised.   |  |
|      | 27   | " <i>Affabilis ulli.</i> " Virgil, <i>Æneid</i> , III. 621.  |  |
|      | 29   | <i>Le feu Roy</i> . François II.   |  |
|      | 33   | <i>Pourvoir qu'elles cessent</i> , we should say now <i>pourvoir à ce qu'elles cessent</i> .   |  |
| 71,  | 38   | <i>La semblable est des loyx</i> = <i>il en est de même des lois</i> .   |  |
|      | 2    | <i>Chascung endroit soy</i> = <i>chacun en ce qui le concerne</i> .  |  |
|      | 4    | <i>Mieulx avoir ou changer</i> . "Ce passage rappelle le <i>Qui fit, Mæcnas</i> , d'Horace, et surtout les beaux vers de Corneille :<br>'Et comme notre esprit, jusqu'au dernier soupir,<br>Toujours vers quelque'objet pousse quelque désir,<br>Il se ramène en soi, n'ayant plus où se prendre,<br>Et monté sur le faite, il aspire à descendre.'<br><i>Cinna</i> , II, 1."<br>(Réaume, <i>Morceaux choisis</i> .)   |  |
|      | 6-12 | <i>L'estat de l'église reconnoisse... se souviennent... = que l'état de l'église reconnoisse... qu'ils se souviennent...</i>   |  |
|      | 20   | <i>Connestabieries</i> . "La connétable était un des grands officiers de la couronne, chef des armées en l'absence du roi.....Le tribunal du connétable subsista même après la suppression de l'office de connétable en 1627 ; il portait le nom de <i>connétablie</i> et de <i>maréchaussée de France</i> , et était tenu par le corps de <i>maréchaux</i> sous la direction du doyen ou du plus ancien d'entr'eux."<br>(CHÉRUÉL, <i>Dictionnaire Historique</i> .) |  |
|      | 31   | <i>La marchandise</i> , trade.   |  |
|      | 36   | <i>Toutesfois plus nécessaires</i> , comp. St. Paul, 1 Corinth., xii, 18-25.   |  |
|      | 72,  | 9  | <i>Produicte de la religion</i> = <i>par la religion</i> . |
|      |      | 12   | " <i>Sed pacis auctor Deus.</i> " 1 Cor. xiv., 33.         |
|      |      | 19   | <i>In vaginam</i> , John xviii., 11.                       |
| 73,  | 29   | <i>Le poete</i> , Virgil, <i>Æneid</i> , viii., 702.   |  |
|      | 19   | <i>Laisant depourveus et desnuez leurs logis</i> , leaving their own houses unprovided for and unguarded.  |  |
|      | 29   | <i>Luy donne du pied</i> , strikes it with his foot.   |  |

## XX.

**Michel de Montaigne.**

The passage we give here is taken from M. Brachet's volume of extracts. Michel Eyquem de Montaigne, born in 1533, died in Choice Readings, II.

1592, and although he took a part in public affairs, it is principally as a writer that he is known. The first edition of his "Essays" was published in 1580.

Page	Line	
75,	42	<i>Les reglez bransles = les mouvements réguliers.</i>
76,	14	<i>De bon visage = gracieusement.</i>

## XXI.

**Étienne de la Boétie.**

The *Discours de la servitude volontaire*, was published for the first time in Goulart's *Mémoires de l'estat de France* (1576). La Boétie composed also some translations from Xenophon and Plutarch, and two series of sonnets.

Page	Line	
77,	11	<i>Combien que = quoique.</i>
79,	36	<i>Taxe d'une ardente ambition = soupçonnés, accusés...</i>

Thus again :

"Ce que j'ay dit n'est pas pour tarer ceux de qui j'ay parlé, la vertu desquels j'ay tousjours grandement admirée."—(Lanoue.)

## XXII.

**Ambroise Paré.**

## VOYAGE DE METZ.

Born in 1517, Ambroise Paré was one of the greatest medical men of modern times, and he practised chiefly as an army surgeon; it was at the campaign of Piedmont (1536), that he introduced a complete revolution in the treatment of gun-shot wounds. He attracted the notice of King Henry II., who appointed him his surgeon in ordinary, an office to which he was continued by Francis II. and Charles IX. The events connected with the siege of Metz raised his fame to the highest pitch. Paré belonged to the Reformed faith, and it is well known that Charles IX. saved his life at the time of the massacre, St. Bartholomew's day, 1572. He died in 1590. "Après Dieu," says *La France Protestante*, "Paré a un autre amour, un autre dévouement au cœur, c'est celui de la science. Il commence à écrire à vingt-huit ans;

jusqu'à soixante-quinze il ne quittera pas la plume. Il ne sait pas assez bien écrire peut-être, il prendra des correcteurs; il ne peut lire les livres latins, il prendra des traducteurs... En un mot, Paré est aussi grand par le caractère que par le génie." A very good edition of Ambroise Paré's works was published in three volumes by M. Malgaigne, in 1840; we have borrowed from it the amusing account of the siege of Metz.

- | Page       | Line      |   |
|------------|-----------|---|
| <b>81,</b> | <b>11</b> | <i>L'Empereur. Charles V., of Germany.</i>  |
|            |           | <i>Six vingts mille = cent vingt mille; also, further on, six vingts = cent vingt. "Le système Gaulois de compter par vingtaine persistait encore au moyen âge et au seizième siècle, où nos pères l'employaient pour exprimer un nombre pair de dizaines (120, 140, 160), etc., disant par exemple, trois vingts, pour 60; quatre-vingts, pour 80; six-vingts, pour 120; sept-vingts, pour 140: c'est à dire, trois fois vingt, quatre fois vingt, etc. Quelques traces de ce vieil usage ont persisté jusqu'à nous (sans parler de quatre vingts): ainsi l'hôpital fondé par Saint Louis pour recevoir 300 aveugles se nomme encore aujourd'hui les quinze-vingts (15 × 20 = 300); Bossuet et Voltaire ont employé six-vingts ans pour 120 ans." (Brachet.)</i> |
|            | <b>19</b> | <i>N'estoit sans qu'il en demeurast = et il en demeurait.</i>   |
|            | <b>25</b> | <i>Que les leurs fussent empoisonnées = que les leurs étaient.</i>  |
| <b>82,</b> | <b>24</b> | <i>À la garde = pour la garde.</i>  |
| <b>84,</b> | <b>6</b>  | <i>Et en demeuroient tousjours quelques uns pour la disme, and a few always remained (killed) by way of tithe.</i>  |
|            | <b>12</b> | <i>À seureté = en sureté.</i>   |
|            | <b>21</b> | <i>Eust aussi bien assise. See note to p. 51, l. 21.</i>  |
|            | <b>31</b> | <i>Pour prendre langue = aller aux renseignements, s'informer.</i>  |
| <b>85,</b> | <b>18</b> | <i>Pour visiter les Parisiens, Charles V. passed through Paris in 1539, on his way to punish the rebellions of the Ghentese.</i>  |
| <b>87,</b> | <b>29</b> | <i>À tort et à travers, at random.</i>  |

## XXIII.

## Vieilleville.

The memoirs of Marshal de Vieilleville form part of all the large collections, such as those of Michaud and Poujoulat, vol. ix.; Petitot et Monmerqué (série I., vols. 26-38). Respecting the author



himself, M. Réaume makes the following remarks —“ François de Scepeaux, comte de Duretal, depuis maréchal de Vieilleville, naquit en 1509. Ses mémoires, composés de dix livres et embrasant une période de 44 ans (1528-1571) ne manquent ni d'intérêt ni de mérite. Ils ont été rédigés par son secrétaire intime, Carloix, lequel, indigné de 'l'oubliance ou plustost malice de tous les historiens qui depuis 30 ans ne font aucune mention de son Seigneur', entreprit de réparer cet oubli. On peut croire que le biographe a généreusement réparé l'injustice des contemporains. Si Vieilleville eut quelque rapport avec Bayard, à coup sûr Carloix s'est rappelé le cadre du *loyal serviteur*.”

- | Page | Line  |   |
|------|-------|---|
| 88,  | 6     | <i>Et d'Angleterre</i> , Vieilleville discharged his functions as ambassador in 1547.   |
|      | 7     | <i>De telles deux régions</i> = <i>de ces deux régions</i> . This use of the indefinite pronoun <i>tel</i> is frequent with the authors of the sixteenth century. Thus again: “Ce qui fait depuis croire le rapport de <i>telle</i> vision, fut une fièvre continue qui dura quatorze jours.” (d'Aubigné; <i>above</i> , p. 105.)   |
| 89,  | 2     | <i>Faire la guerre à l'œil</i> = <i>observer avec soin ce qui se fait, afin de profiter des conjonctures</i> . (Littré.)<br>“ Dieu sait comme ils firent la guerre,<br>J'entends à l'œil; car autrement,<br>Je parlerais peu nettement.”<br>(Scarron, <i>Virgile Travesti</i> , vi.)  |
|      | 11    | <i>Marche-t-on</i> = <i>on marche</i> .   |
|      | 20    | <i>À vau-de-route</i> = <i>en pleine déroute</i> ; from <i>à, val, route</i> , en descendant la route.  |
|      | 30-38 | “ <i>Criants...pensants...voyants...</i> ” “ Le participe présent était toujours variable dans notre ancienne langue, et se déclinait comme un adjectif. Le seizième siècle conserva sur ce point l'usage de l'ancien français.” Thus again: “ Panurge choisit de tout le troupeau un beau et grand mouton, et l'emportait <i>criant, bellant, voyans</i> tous les autres ensemblement <i>bellans</i> et <i>regardans</i> quelle part on menoit leurs compagnons.” (Rabelais.)                                  |
| 90,  | 19    | <i>À la fouille</i> = <i>en foule</i> .   |
|      | 21    | <i>Qui avoient pris la fuicte</i> . The account of the battle is thus given by MM. Bordier et Charton ( <i>Histoire de France</i> , II., p. 67):—“ Le connétable de Montmorency commandait l'armée royale en chef; le maréchal de Saint-André conduisait l'avant-garde, et le duc de Guise s'était placé modestement à la réserve. Le combat fut héroïque. Les Protestants commencèrent par enfoncer le centre de l'ennemi, dont toute l'artillerie resta une demi-heure entre leurs mains; mais ils furent ar- |

rétés par les Suisses, et rejetés dans un taillis où ils se rallièrent après avoir perdu toutefois le Prince de Condé, qui demeura prisonnier. Ils revinrent au combat par une vaillante charge, dans laquelle Montmorency fut pris à son tour, et le maréchal de Saint-André tué; mais le Duc de Guise, avec sa réserve, les força de tourner le dos et de céder le champ de bataille, ce qu'ils firent toutefois en bon ordre sous la conduite de Coligny."

## XXIV.

**Claude Haton.**

The memoirs of Claude Haton have been published by the French Government in the *Collection des documents historiques*, Paris, 1857, 4to. They comprise an account of the events which took place from 1553 to 1582, principally in the districts of Champagne and Brie, and the extract we give has seemed to us interesting because it enables us to form some idea of the turbulent spirit which at all times characterised *Messieurs les étudiants* of the University of Paris. The following quotation will complete and explain the episode described by Claude Haton.

"Tout le quartier de Paris situé sur la rive gauche de la Seine, et qui s'étendait de la Porte de la Tournelle à la Tour de Nesle, portait le nom de *Quartier de l'Université*; là, en effet, étaient groupés une foule de collèges, la plupart fondés par des évêques ou de riches bénéficiaires. Les rois, appréciant l'éclat que le progrès des lettres jetait sur leur règne, accordèrent à l'Université divers privilèges... Quand les souverains tentèrent de toucher à ces immunités accordées souvent imprudemment, ils éprouvèrent de la part de l'Université une vive résistance.

"L'Université eut souvent non seulement à défendre ses privilèges contre les ordres mendiants, mais le Pré-aux-Clercs que lui disputaient les moines de l'abbaye de St. Germain des Prés. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la possession du Pré-aux-Clercs suscita de nouvelles contestations. A cette occasion, le meurtre d'un écolier provoqua le soulèvement des écoles, et, ce qui montre la décadence de l'Université, c'est que le Parlement, dans cette circonstance, ordonna la suspension des cours; ainsi ce moyen qui était, un siècle auparavant, le plus puissant recours de l'Université contre les entreprises du pouvoir civil et religieux, était employé contre elle-même."

Page Line  
91, 15 *Rez pied rez terre, à fleur de terre, au niveau du sol.*  
*Rez = Ras, from the L. radere.*

- |            |      |  |
|------------|------|--|
| Page       | Line |  |
| <b>91,</b> | 20   | <i>Prévost de son hostel</i> , the <i>prévot de l'hôtel</i> was a magistrate or officer appointed to settle the disputes between people belonging to the court.  |
|            | 22   | <i>Prendre prisonniers</i> ; l. 33, <i>prins prisonniers</i> ; <i>faire prisonnier</i> is more used now; but we find in Montesquieu:<br>"Romain Diogène ayant voulu les arrêter (les Turcs), ils le <i>prirent prisonnier</i> ." |

## XXV.

**Jean Bodin.**

This ingenious parallel is taken from the *Six livres de la république*, a work which was published in 1578, folio, and caused the author to be regarded as the founder of political science in France.

- |            |      |   |
|------------|------|---|
| Page       | Line |   |
| <b>93,</b> | 6    | <i>Discourir par le menu</i> = <i>discourir en détail</i> . |
| <b>94,</b> | 11   | <i>Le duc de Milan</i> , Galeas Marie Sforza. 1444-1476.    |

## XXVI.

**Pierre de Bourdeille, Sieur de Brantôme.**

The best edition of Brantôme's works is that published by M. Ludovic Lalanne for the *Société de l'histoire de France*, 8 vols. 8vo. Secular abbot of Brantôme, Pierre de Bourdeille served with distinction in the French army under the Duke François de Guise, and was gentleman of the bed-chamber to Charles IX and Henry III. M. Lalanne describes his memoirs as "pleins d'originalité, de grâce, d'esprit et aussi d'obscénités, où le bien et le mal sont racontés parfois avec une égale indifférence, et qui offre le plus fidèle miroir des mœurs de cette époque."

## A.

## SUR LE CHANCELIER DE L'HOSPITAL.

- |            |      |  |
|------------|------|--|
| Page       | Line |  |
| <b>96,</b> | 20   | <i>C'est grand charge de conscience</i> , it is assuming a great burden on one's conscience. (See, in the <i>Vocab.</i> the word <i>grand</i> .) |

- Page Line
- 96, 21 *Possible leur avez vous donné, peut-être leur avez-vous donné. "Possible adverbialement pour peut-être, emploi qui a vieilli, mais qui mériterait d'être rajeuni."—(Littré.) Thus again:*  
*"Pour aller au-devant d'un mal qui n'arrivera possible jamais.."—(Balzac.)*
- 97, 35 *Jeu cuysans, literally, scorching, i.e. scandalous frolics.*  
 2 *Le rire lui passa bien, he was not in a mood to laugh.*  
 3 *Son cas alloit très mal, his case was in a very bad plight.*  
 8 *Qu'il falloit = pour lesquels il fallait.*  
 13 *Pleust il à Dieu nous fut il = plut à Dieu qu'il nous fût.*  
 24 *Ne fust esté = n'eût été.*  
 27 *Qui ne sont esté (qui n'ont été) faicts que du midi jusques au soir, dont la puissance est d'origine récente. With reference to fust esté... sont esté, note that "sous l'influence de la langue italienne, très à la mode à la cour des Valois, quelques écrivains ont dit je suis esté (pour j'ai été) à l'imitation du sono stato des Italiens."—(Brachet.)*
- 29 *Haï de plusieurs.*  
 31 *Lors on luy osta les sceaux, in 1568.*  
 37 *Le massacre de Paris, on St. Bartholomew's day 1572.*  
 40 *Ainsy que ses amis = de telle sorte que ses amis.*
- 98, 1 *Qui tiroient, who were coming; tirer, neuter verb, often means to move in a certain direction; thus*  
*"..... Quel caquet est le vôtre!*  
*Tirez de cette part, et vous, tirez de l'autre."*  
*(Molière, Tartuffe.)*
- 2 *Qu'on leur tirast, that any one should fire upon them.*  
 3 *Bastante, open. Porte battante, porte qui se referme d'elle-même.*  
 13 *Mort avancée, premature (violent) death.*  
 16 *Et l'autre le tenoit-on = et l'autre, on le tenait pour...*

## B.

## MORT DU CONNÉTABLE DE BOURBON.

"Bourbon pushed his advantage to the utmost. His German soldiery, inflamed by the novel doctrines of Luther, clamoured to beled against the Pope; Bourbon either could not, or would not, restrain their fanaticism; and Europe now beheld the strange and scandalous spectacle of a direct attack upon the head of the Church made in the name and by the armies of the chief among the princes of Christendom."—(*The student's history of France.*)

- Page Line
- 100, 4 *Ainsi qu'il tenoit = pendant qu'il tenait.*

## XXVII.

**Le Président Jeannin.**

Pierre Jeannin, born in 1540, began life as a barrister, and was successively governor of the chancery of Burgundy (1575), deputy at the States-General at Blois (1576), councillor (1579) and president (1581) at the parliament of Dijon. After having served the Duke de Mayenne throughout the time of the League, he rallied himself to Henry IV., who employed him in various weighty and important negotiations. He became councillor of State and *intendant* of the finances (1602). After the death of Henry IV. he was raised to the comptrollership of the exchequer. He died in 1622. His *Negotiations*, published for the first time in 1656, have often been reprinted.

DIFFICULTÉ POUR LES GENS DE BIEN DE PRENDRE PARTI AU  
MILIEU DES GUERRES CIVILES.

Page	Line	
101,	6	<i>Au vray = sincèrement.</i>
	15	<i>D'un mesme roy, Henry IV.</i>
	22	<i>D'autant (plus) que...</i>
	27	<i>Qui faisoit bien.</i> "En écrivant ces lignes et les suivantes, le Président Jeannin ne peut évidemment s'empêcher de penser à lui-même, ayant été longtemps l'homme de la Ligue et de Mayenne, avant de passer au service du roi."—(Réaume.)
102,	8	<i>(De) crainte mesme...</i>

## XXVIII.

**Hurault de Cheverny.**

## ASSASSINAT DE HENRI III.

Philippe Hurault, Count de Cheverny, a celebrated statesman, was born at the *château* of Cheverny, March 25, 1528. On his accession to the throne of France, Henry III. named Cheverny Keeper of the Seals (1578), and Chancellor of France. He fell into disgrace in 1588, but was recalled by Henry IV., who appointed him to the post of Governor of Chartres. He died on the 30th of July, 1599. M. Poirson says of his memoirs :—" Il n'est pas vrai de dire que Cheverny voulait ménager tout le monde. Les princes de la maison de Lorraine restèrent très puissants même après qu'ils eurent fait leur soumission à Henri IV, et

Cheverny est loin de les avoir épargnés. Il décrit sans passion, mais avec exactitude, les desseins, la conduite, les excès du parti Lorrain dans la Ligue, comme ceux de la Ligue Espagnole, et son livre sert sous ce rapport de contrôle à la fois, et de complément aux récits de Villeroy, du duc de Nevers et de L'Estoile." (*Histoire du règne de Henri IV.*)

Our text is taken from the edition published in Messrs. Petitot and de Monmerqué's collection of memoirs.

Page Line

- 103, 3 *Des traîtres et abominables François.* "Davila n'hésite pas à attribuer la détermination de Jacques Clément à la fièvre qu'allumaient en lui les sermons incendiaires des prédicateurs de la Ligue. Les faveurs de la duchesse de Montpensier avaient peut-être achevé de l'exalter, et pour le rassurer, le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, fit mettre en prison plus de cent des principaux bourgeois dont la vie, lui avait-on dit, devait répondre de la sienne."—(Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue.*)
- 4 *Ayant pris un passeport de M. de...* "De Thou (liv. xcvi) nous apprend que le passeport dont il s'agit fut donné par Charles de Luxembourg, comte de Brienne, alors prisonnier à Paris. On abusa également de la bonne foi du premier président de Harlay, pour obtenir de lui une lettre de créance; et le procureur général de la Guesle, en introduisant l'assassin auprès de Henri III, partageait l'erreur des deux personnes qu'on vient de nommer. Vainement, dans un libelle intitulé *La fatalité de Saint-Cloud*, a-t-on cherché à inculper la mémoire de ce magistrat. Le savant Godefroy a réfuté victorieusement ce pamphlet."—(Petitot.)
- 28 *N'ayant été que pendu.* "Le cadavre de l'assassin fut traîné sur la claie, et tiré à quatre chevaux, ses cendres jetées au vent. (Voy. de Thou, livre xcvi; Mathieu, *Histoire du règne de Henri III, livre vii.*)"—(P.)
- 41 *Audit Roy de Navarre.* "De Thou et Cayet, qui nous ont transmis le discours que Henri III adressa à ses courtisans, et l'ordre qu'il leur donna de reconnaître le roi de Navarre pour son légitime successeur, ne font aucune mention de cette prétendue promesse de Henri IV. Cheverny est le seul auteur contemporain qui rapporte cette particularité."—(P.)
- 104, 8 *An 1589.* "Il avait trente-huit ans, dix mois et treize jours. Il régna quinze ans et deux mois."—(P.) "Prince qui avoit de grandes parties de roi, souhaité pour l'estre avant qu'il le fust, et digne du royaume s'il n'eust point régné."—(Agrippa d'Aubigné, *Hist. universelle.*)

## XXIX.

## D'Aubigné.

Agrippa d'Aubigné, as a writer, has thus been appreciated by M. Sainte-Beuve: "Juvénal du XVII<sup>e</sup> siècle, âpre, austère, inexorable, hérissant d'hyperboles, étincelant de beautés, rachetant une rudesse grossière par une sublime énergie." The works of that celebrated Huguenot, formerly very scarce, are now being published in an elegant form by Mess. E. Réaume and de Caussade. Vol. 1 contains the memoirs and correspondence; vol. 2, the *Aventures du Baron de Fœneste*, the *Confession de Sancy* and other pieces never printed before; vol. 3, poems; vol. 4, the "*Tragiques*."

## A.

## MÉMOIRES D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ.

- | Page | Line |  |
|------|------|--|
| 105, | 13   | <i>Ils ont décapité la France, les bourreaux.</i> The conjuration of Amboise had been arranged so as to take its effect on the 16th of March, 1560: La Renaudie, the chief of the movement, was killed, as well as all his companions.   |
| 23   |      | <i>Le prince de Condé ayant saisi Orléans.</i> The massacre of Vassy (March 1.) and the increased persecutions directed against the Protestants had been followed by all the horrors of civil war. Orleans was besieged at the beginning of the following year by the Duke de Guise whom Poltrot de Méré murdered on the 18th of February. |
| 26   |      | <i>Il fascha bien à ce petit garçon = il déplut beaucoup à,</i> etc. This use of the verb <i>fâcher</i> is obsolete now, but we find it as late as Racine:<br>" <i>Il te fâche en ces lieux d'abandonner ta proie.</i> "<br>( <i>Mithridate</i> , III, 1.)   |
| 40   |      | <i>Oui bien</i> , on the contrary. " <i>Oui bien</i> se dit, et surtout se disait, par opposition à une affirmation, pour affirmer autre chose."—(Littré.)   |

## B.

## AVÈNEMENT DE HENRY IV.

- |      |   |  |
|------|---|--|
| 107, | 7 | <i>Les compagnons du bourlet.</i> <i>Bourlet</i> , "tour de livrée portée sur le casque, et qui était de la couleur propre au seigneur dont on relevait. Les <i>compagnons du bourlet</i> (les mignons de Henri III) portèrent un bourrelet aux couleurs du roi."—(Brachet.) |
|------|---|--|

- Page** **Line**  
**107,** **7** *Esclatent leurs lamentations*; we should say now *éclatent en lamentations*, or, *font éclater leurs lamentations*; "on disait de même *fourvoyer* (Pasquier) pour *se fourvoyer*, *évaporer* (Rabelais) pour *s'évaporer*; ...*survivre*, *user* étaient des verbes actifs."—(Réaume.)
- 10** *Un roi huguenot...* "d'O, le surintendant des finances concussionnaire, un des héros de la cour immonde du feu roi, qui mêlait les pratiques de la bigoterie la plus niaise aux plaisirs les plus crapuleux et à des débauches sans nom, se fit l'orateur de cette fraction ignoble du parti catholique. Dissimulant ses passions et sa cupidité sous le masque de la religion, il alla déclarer à Henri IV que lui et ses amis ne le reconnaîtraient pour roi qu'à la condition qu'il se ferait catholique."—(Haag, *La France protestante*, art. *Henri IV.*)
- 16** *Pour faire valoir sa besongne à la nécessité*, to set a value on his services in case of necessity, i.e. *pour faire valoir le besoin qu'on aurait de lui en cas de nécessité*. *Besoin* and *besogne* are the same word under two different forms.
- 17** *Sans se faire de feste*. "Se faire de fête = s'entremettre d'une affaire sans y avoir été appelé."
- 23** *Donnera bon ou mauvais bransle*, will give a good or bad start.
- 108,** **2** *Ne pensent point à vous quitter*. "Le maréchal de Biron, le plus grand capitaine du parti des catholiques royaux, s'était rallié à la cause de Henri IV sous la promesse de l'investiture du comté de Périgord."—(Haag, *La France protestante*, *ubi suprâ.*)
- 3** *Les offenses de Blois sont sur leurs testes*, l'assassinat du duc de Guise et de son frère.
- 13** *Prendre le serment des Suisses*. "Sancy et Guitry rendaient un immense service à la cause royale, en décidant les Suisses à rester sans solde au service de Henri IV, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu de nouveaux ordres de leurs cantons."—(Haag, *ubi suprâ.*)
- 15** *Qui est en l'armée*. "Givry entrant, lui dit: 'Sire, je viens de voir la fleur de votre brave noblesse qui résolvent à pleurer sur le roi mort, quand ils l'auront vengé; ils attendent avec impatience les commandements absolus du vivant. Vous êtes le roi des braves, et ne serez abandonné que des poltrons.'"—(Haag.)
- 19** *Le plus considérable de votre armée*. "Après la mort de Henri III, d'Épernon refusa de servir Henri IV qui lui abandonna pourtant le gouvernement de Provence, où le duc essaya de se faire une principauté indépendante; mais son orgueil et sa cruauté le ren-



Page Line

dirent promptement odieux. Menacé par Lesdiguières et ensuite par le duc de Guise, il conclut un traité avec l'Espagne (10 nov. 1595), mais n'en fut pas moins forcé, l'année suivante, de quitter la Provence soulevée (mai 1596), et de faire sa soumission à Henri IV, qui lui accorda des conditions avantageuses."—(Lalanne, *Dictionnaire historique*.)

## C

## LES TRAGIQUES.

- 110,** 23 *De ceulx qui par la faim estoient morts enragez.*  
 Commenting on this terrible episode, M. Sayous remarks: "La peinture de d'Aubigné, souvent repoussante, aime l'horreur et s'en inspire avec une passion sauvage. Tel est l'épisode d'une famille que le soldat-poète a trouvée demi-égorgée, demi-morte de faim dans une chaumière où avait passé 'le reître noir.' L'agonie de ces malheureux est décrite avec un prolix et effrayant détail."—(*Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation*, vol. 2, p. 252, second edition.)
- 111,** 8 *C'est du sang.*  
 M. Sayous (*ubi suprâ*) says respecting this passage: "Il y a des tableaux moins hideux, plus sobres d'images désordonnées, et ce sont les meilleurs. En voici un qu'on peut mettre au premier rang des excellents morceaux du livre. Le tout est énergique, et quelles fortes images!"
- 112,** 9 *S'il voioit un roy femme, ou bien un homme royne.*  
 "Du champ de carnage, d'Aubigné nous transporte subitement au Louvre. Il apparaît sur les degrés du palais comme l'archange de la justice divine, armé de sa plume vengeresse, qui va tracer en lettres de feu la sentence d'un nouveau Balthazar. Le fier gentilhomme couvert de cicatrices reçues au service de Dieu et de son église jette à peine un regard de mépris sur toute cette valetaille de mignons et de courtisans qui encombrant les antichambres:  
 Vous êtes fils de serfs, et vos têtes tondues  
 Nous font ressouvenir de vos mères vendues.  
 "Il va droit aux maîtres, à Catherine de Médicis, la Circé empoisonneuse; à Charles IX, l'âpre chasseur d'hommes; à Henri III, l'efféminé Sardanapale." (Lenient, *La satire en France au XVIe. siècle*, p. 344.)

The following remarks, borrowed from the *Notice Philologique*, which prefaces M. Réaume's excellent anthology of the French writers, may be added here as a kind of general comment on the poetical extracts given in our volume:—

“Rappelons comme principe indispensable pour scander le vers, que l'e muet non élidé à la fin d'un mot compte pour la mesure du vers :

Ves | tu | e | d'un | man | teau | tout | da | mas | sé | de | fleurs  
(Du Bartas.)

L'élosion des monosyllabes est souvent admise, *si elle voit* (J. du B.), *scandez, s'elle voit...*

Pour *c' on dit* que Thetis. (Ronsard.)

On allonge ou abrège à volonté certains mots: *or, ore, ores—mesme, mesmes—avec, avecq, avecque, avecques.*—Corneille garde encore au besoin *avecque*. *Encore* admet seul en vers aujourd'hui la liberté de supprimer sa dernière syllable.

Des mots de trois syllabes *meurtrier\**, *fondrière, sanglier, bouclier, devriez*, etc., ne comptaient que pour deux syllabes. D'Aubigné, Rognier font deux syllabes de *poète* :

Des ordures des grands le *poète* se rend sale...(d'Aubigné.)

Et quand les crocheteurs seront *poètes* fameux. (Rognier.)

\* Corneille a, le premier, dans *le Cid*, fait *meurtrier* de trois syllabes.

### XXX.

#### Du Plessis-Mornay.

Philippe de Mornay, sieur du Plessis-Marly, one of the most illustrious of French Protestants, surnamed *le Pape des Huguenots*, born at Bechy (Seine et Oise). Nov. 5, 1549. He embraced Calvinism at an early age, travelled in Italy and Germany (1565-1572), narrowly escaped being murdered on St. Bartholomew's day, went over to England, and on his return attached himself to the fortunes of the king of Navarre, who entrusted him with the most important missions both at home and abroad, and whose cause he defended in several works; after the death of the king, he fell into a kind of disgrace at court; and having been deprived of the government of Saumur which he possessed since 1580, he retired to his *château* of la Forêt-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), where he died, Nov. 11, 1623. See the biog. notice devoted to him in Mess. Haag's *France protestante*. Best edition of his memoirs: 12 vols. 8vo. Paris, 1824-25.

## A.

## LETTRE DE M. DU PLESSIS AU ROI.

Page Line  
114, 20

- Et précurseurs de plus à l'advenir.* "Les chefs de la Ligue, ayant perdu l'espoir de vaincre, ne songèrent plus qu'à se vendre aussi cher que possible. Il en coûta au roi des sommes énormes, et les réformés furent presque partout sacrifiés dans les capitulations. Rouen, Meaux, Poitiers, Agen, Beauvais, Amiens, Saint-Malo, et beaucoup d'autres villes grandes et petites, stipulèrent, en faisant leur soumission, que le prêche des huguenots serait banni de leur enceinte et des faubourgs. Paris fit étendre l'interdiction à dix lieues de ses portes. Le roi opposait bien quelque résistance à ces demandes, mais il finissait par accorder tout."—(De Félice, *Histoire des protestants de France*, p. 264.)
- 35 "Les Cabots, dits aussi *capos*, *caqueux*, *cagots* (lépreux) étaient des espèces de parias encore très communs à cette époque dans les Pyrénées."—(Brachet.)
- 38 *La Trefve du feu Roi.* An edict of pacification was signed in 1577 at Poitiers, and completed at Bergerac; it was withdrawn, however, in 1585.
- 42 *Seneschaulcée ou Bailliage*, names given to certain districts for purposes of government. The *Sénéchal* or *Bailli* was during the middle ages an official entrusted with the power (1) of administering the law on behalf of the suzerain, and sometimes also (2) of assuming military command.

## B.

## DE L'ÉTAT DE LA FRANCE.

- 116, 1 *Sortant de page*, just come to man's estate; literally just out of the condition of being a page.
- 9 *La main en son sein* = *les bras croisés*.—(Brachet.)
- 10 *Pour s'y jeter à part* = *pour se sauver de son côté*.—(B.)
- 25 *L'aage des humains n'y monte rien*, il n'y a pas d'analogie entre la durée d'une vie humaine et celle d'une nation.—(B.)
- 36 *Que d'en estre paisibles* [possesseurs].—(B.)
- 117, 18 *Quand Salomon commanda.* 1. Kings, iii.

## XXXI.

**Madame du Plessis-Mornay.**

Charlotte Arbaleste, born in 1548, had married Jean de Paz de Feuquières. Left a widow at the early age of nineteen, she became (1575) the wife of du Plessis-Mornay, whose biography she wrote, taking her narrative down to the year 1606. This work, published for the first time in 1824, was edited again for the *Société de l'histoire de France*, by Madame de Witt, under the title *Mémoires et correspondance de Madame du Plessis-Mornay*. Paris, 1868-69, 2 vols. 8vo.

## XXXII.

**Palma Cayet.**

## LA JOURNÉE DES BARRICADES.

Pierre Victor Palma Cayet, celebrated as a theologian and an historian, had at first embraced the protestant faith, and was minister of a church in Poitou; but he returned to Romanism in 1595, was appointed Hebrew lecturer at the Collège de Navarre and took orders in 1600. He died with the reputation of being an alchemist and a necromancer, equally despised by the Protestants and the Catholics. The works by which he is best known are: 1. *Chronologie Septénaire de l'histoire de la paix entre les roys de France et d'Espagne, depuis le commencement de l'an 1598 jusques à la fin de l'an 1604*. Paris, 1607. 8°. 2. *Chronologie novénaire, contenant l'histoire de la guerre sous le règne de Henri IV., depuis le commencement de son règne, l'an 1589, jusques à la paix faicte à Vervins, en juin 1598*. Paris, 1608. 3 vols. 8°. Our text is taken from the reprint in Messrs. Petitot and Monmerqué's collection of memoirs. The *Chronologie novénaire* is by far the better of the two works; M. Poirson (*Histoire du règne de Henri IV.* 3d edit. vol. 4, pp. 318, 319) says of it: "C'est le monument d'érudition historique le plus considérable du temps de Henri IV, resté pour les âges suivants un modèle de science et d'analyse... La vérité abonde chez lui, et s'il est difficile au public de lire aujourd'hui ces énormes volumes, il est impossible à l'historien de ne pas les consulter."

Page Line

- 120**, 10 *L'archevesque de Lyon, son confident*, Pierre d'Espinac, maintained the party of the League at Lyons till 1594. See *Biog. Index*.
- 121**, 4 *Gardes françoises*, "le régiment d'infanterie des gardes françoises, créé en 1563, était le premier de la maison du roi." (Lalanne, *Dictionnaire*.)

- | Page | Line |   |
|------|------|---|
| 121, | 4    | <i>Celui des Suisses.</i> Louis XI. is the first king of France who took Swiss mercenaries in his pay; they formed a body of 6,000 men.   |
|      | 16   | <i>Leur première esmeute,</i> September 2, 1587.  |
|      | 16   | <i>Du depuis,</i> since.  |
|      | 21   | <i>Que c'estoit,</i> what it was.   |
|      | 26   | <i>Le livre du maraut et du maheustre.</i> This is the title of one of the numerous political pamphlets of the day; it is thus described by M. Lenient ( <i>La satire en France</i> ): " <i>Le Dialogue du maheustre et du manant est à la fois un pamphlet et un manifeste. C'est l'idée primitive de la Ligue telle qu'elle avait été d'abord comprise et acceptée des masses, dégagée des vues ambitieuses des Guises, des grosses finesses de Mayenne, et des ambages de la politique espagnole. Au moment d'expirer, la Sainte-Union règle ses comptes avec tous les partis qui l'ont entretenue et exploitée, et dresse le bilan de leurs fautes et de leurs trahisons. Cet examen de conscience est, sans contredit, la meilleure apologie qu'on ait publiée en sa faveur, la plus habile, la plus modérée, la plus honnête. Mais tout en justifiant la Ligue, elle en trahit l'impuissance, la désunion, les causes innombrables de ruine. Elle établit que le peuple a été sincèrement dévoué à la cause catholique, et les princes à leur ambition.</i> " — Pages 400, 401. |
| 122, | 2    | <i>Qui se trouvèrent incontinent départis,</i> who were immediately scattered about.  |
|      | 3    | <i>Par toutes les dizaines,</i> for police purposes the city of Paris was divided into hundreds ( <i>centaines</i> ), each <i>centaine</i> comprising ten <i>dizaines</i> , under the surveillance of their respective <i>dizainier</i> . This institution subsisted till the end of the last century; there were then 16 <i>dizainiers</i> for every district ( <i>quartier</i> ), that is to say 320 in all.  |
|      | 8    | <i>Les mignons,</i> the favorites of king Henri III. "Ce nom commença en ce temps (1576) à trotter par la bouche du peuple, auquel ils étoient fort odieux, tant pour leurs façons de faire qui étoient badines et hautaines, que pour leurs fards et accoustrements efféminés et impudiques, mais surtout pour les dons immenses et libéralités que leur faisoit le Roy."—(L'Estoile.)   |
| 123, | 2    | <i>Chacun une croix blanche,</i> the badge of the <i>Ligueurs</i> .   |
|      | 12   | <i>La Royne mère,</i> Catherine de Medici.  |

## XXXIII.

**François Miron.**

This dramatic account of the murder of the Duke de Guise has often been quoted by modern historians; it is from the pen of François Miron, physician in ordinary to the kings Henry II., Francis II. and Charles IX., and was originally printed as part of l'Estoile's, *Journal du roi Henri III.* All the great collections of memoirs reproduce it. The weak monarch believed that by getting rid of *Le Balafre* he had stamped out the League; subsequent events proved how serious was his mistake. "Il s'était écrié," says M. Trognon (*Histoire de France*, III, 407) "'nous ne sommes plus deux! je suis roi maintenant!' Il ne tarda pas à reconnaître qu'il s'était fait une déplorable illusion, et que son pouvoir n'était point par là relevé. 'C'est bien coupé,' lui dit sa vieille mère qui touchait au terme de sa vie, 'mais saurez-vous recoudre?' Paroles tristement prophétiques." The episode of Blois has very naturally suggested a number of poems, tragedies, and historical novels. Pierre Mathieu composed a drama entitled *la Guisiade* which was published in 1589, and ran through five editions in the course of the year. During the same year another dramatic poem appeared under the title of *La double tragédie jouée à Blois le 23 et 24 décembre 1588.* There are also two historical novels that can be quoted, viz.: Debrie's *Le duc de Guise, surnommé le Balafre*, Paris, 1695, 12°, and Alexandre Dumas's *Les quarante-cinq.* Finally let us name Raynouard's tragedy *Les états de Blois*, 1814, 8°. See Lelong's *Bibliothèque historique de la France*, II, 307, and III, 197.

## XXXIV.

**Arnauld d'Ossat.**

This celebrated statesman was, under Villeroy's direction, the agent of all the diplomatic correspondence which took place in Italy during the period of the reign of Henry IV. comprised between 1594 and 1604. The first edition of his correspondence, published by the brothers Dupuy, appeared in 1624, with the title: *Lettres de l'illustrissime et révérendissime Cardinal d'Ossat, évesque de Bayeux au roy Henry le Grand et à M. de Villeroy depuis l'année 1594 jusqu'à l'année 1604.* Best edition, Amsterdam, 1708, 5 vols. 12mo.

Page Line

**128,** 2 *Des Espagnols au duché de Milan*, the possessions of the King of Spain in Italy at that time were Sardinia, Naples, besides the island of Sicily; the duchy of Milan had been annexed in 1540.

- | Page        | Line |   |
|-------------|------|---|
| <b>128,</b> | 8    | <i>Le roy d'Espagne, Philip II.</i>   |
|             | 10   | <i>Pour les envoyer aux Pays-Bas, the Netherlands were then struggling for their independence.</i>  |
|             | 15   | <i>Le grand Duc, the Grand-Duke of Tuscany, Ferdinand I.</i>  |
|             | 16   | <i>Et de l'isle de Pommègues. "D'Ossat négocia avec le grand-duc de Toscane le traité qui remit la France en possession des îles et des forts d'If et de Pomègues, près de Marseille."—(Poirson.)</i>                       |
|             | 17   | <i>Ceste affaire de plus. "Il (d'Ossat) traita avec le duc de Savoie (Charles-Emmanuel le grand) la restitution du marquisat de Saluces, et éclaira le gouvernement de Henri sur la duplicité de ce prince."—(Poirson.)</i> |

## XXXV.

**Maximilien de Béthune, duc de Sully.**

The memoirs of Sully, published under the title of *Mémoires des sages et royales œconomies d'Etat de Henry le Grand* were printed for the first time in 1638, at the château of Sully, in 2 vols. folio. This edition, including only a narrative of events extending from 1517 to 1610, was completed in 1662 by Le Laboureur (1610-1628) in two more folio volumes. Sully's memoirs have often been reprinted; M. Vapereau says of them (*Dictionnaire des littératures*): "C'est, malgré le manque d'ordre et la lourdeur du style, un ensemble de documents et de détails très précieux pour l'histoire de Henri IV et pour celle de Sully lui-même, à qui ses secrétaires sont censés raconter les détails de sa propre vie."

## XXXVI.

**Henri IV.**

The text of the following letters has been taken from the splendid edition published by the French government. Most of the notes are M. Réaume's.

## A.

- | Page        | Line |   |
|-------------|------|---|
| <b>132,</b> | 3    | <i>Pour ce seul respect = à cette seule considération.</i>                                    |
|             | 3    | <i>A l'échanger = à l'acquérir par échange.</i>   |
| <b>133,</b> | 4    | <i>Chanter! "Rien n'égale la grâce, le naturel et le pittoresque de ce billet."—(Réaume.)</i> |

## B.

Il est curieux de voir dans l'original ou le fac-simile un petit commentaire ironique ajouté entre lignes par la comtesse qui avait sans doute quelques raisons de suspecter les protestations du prince. Entreautes, elle a ajouté au commencement de ce mot : "*vin* (fidélité)" et fait suivre la phrase ainsi modifiée de cette remarque : "*Je le croy.*"—(R.)

Page Line

- 133**, 17 *Ma sœur.* Catherine de Bourbon, sœur unique du roi, née à Paris le 7 février 1558, morte duchesse de Bar à Nancy, le 13 février 1604, persista, malgré les instances du pape, de son frère, de son mari, à demeurer fidèle au culte protestant.—(R.)
- 18 *La dame d'Auvergne.* Le prince appelle de ce nom, Marguerite, sa femme, parce qu'elle était alors renfermée au château d'Usson en Auvergne. La conduite scandaleuse de la sœur des Valois explique assez les intentions du Béarnais à son égard.—(R.)

## C.

La marquise de Guercheville, veuve du comte de la Roche-Guyon, fut vainement courtisée par le roi qui lui prouva plus tard son estime en disant que, puisqu'elle était réellement *dame d'honneur*, il voulait qu'elle le fût de la reine sa femme. Elle fut en effet la première dame d'honneur de Marie de Médicis.—(R.)

Page Line

- 133**, 24 *Qui reculle.* A cette date (30 août 1590) Henri, quittant le siège de Paris, s'était avancé dans les plaines de Chelles pour livrer bataille aux Espagnols. Farnèse, maître de la situation, se garda bien de l'accepter, mais emporta d'assaut Lagny, sous les yeux du roi et ravitailla Paris; Henri, il est vrai, n'avait ni *fui* ni *reculé*, mais il voyait encore sa capitale lui échapper.—(R.)

## D.

GRILLON, c.-à-d. Crillon. Nous avons transcrit ce billet scrupuleusement d'après le fac-simile même, pour donner un spécimen exact de l'orthographe de Henri IV. On voit, entre autres habitudes, qu'il remplace toujours l'i par l'y.—(R.)

C'est probablement cette lettre que Voltaire s'est rappelée confusément lorsqu'il a donné dans les notes de *la Henriade* le fameux billet ainsi conçu : "Pends-toi, brave Crillon; nous avons combattu



à Arques et tu n'y étois pas. Adieu, brave Crillon ! je vous aime à tort et à travers." La lettre royale est d'ailleurs bien plus probable à l'époque du siège d'Amiens (1597) qu'en 1589, date où Crillon, chevalier de Malte, zélé catholique, très attaché à Henri III, n'avait dû servir encore que dans les armées de son ordre, ou dans celles du roi de France. Ce n'était pas la première fois que Henri exprimait à un de ses compagnons d'armes, sous cette forme vive et martiale, le regret de son absence. A la date du 13 juin 1595, il écrit à Harambure, à celui qu'il appelait *le borgne* : " *Pendés-vous de ne vous estre point trouvé près de moy en un combat que nous avons eu contre les ennemys, où nous avons faict rage...*"—(R.)

## E.

Plutarque, et du même coup son traducteur Amyot, ont-ils jamais été loués plus éloquemment ? Montaigne lui-même n'a pas mieux dit : " Nous aultres ignorants estions perdus, si ce livre ne nous eust relevé du boubier ; sa mercy, nous osons à cett' heure et parler et escrire ; les dames en régentent les maistres d'eschole ; c'est nostre breviaire."

## G.

Page Line

- 137, 2 *Connurent fort bien.* " Au moins le duc de Mayenne. ' *Reconnoissant le Roy, qui poursuivoit les fuyards, il dit au connestable de Castille que, s'il luy vouloit donner quatre cens chevaux, il iroit à luy et le prendroit. Le connestable ne pouvant croire qu'un roy de France fust venu là sans avoir toutes ses forces à ses épaules, s'ombragea de ceste parole, crut qu'on le vouloit trahir et se retira.*' " (P. Mathieu, *Histoire de Henry IV*, liv. 1., quoted by Berger de Xivrey, *Notes aux lettres missives de Henry IV*.)
- 9 *Boissy.* " Ce mot est donné par Lestoile, qui transcrivit la lettre sur l'original ; mais les récits les plus détaillés du combat de Fontaine-Française ne font aucune mention de Boissy, et je ne saurais à qui appliquer ce nom, alors très répandu. Dom Planchet écrit *Basse* au lieu de *Boissy*. Peut-être faudrait-il lire *Ricey*, car Anne de Créquy, seigneur de Ricey et de Bagneux, est cité comme s'étant distingué ce jour-là, ainsi qu'on peut voir dans de Thou, qui l'appelle *Criqueius Rissæus*."—(Id. *ibid.*)
- 9 *La Curée.* " Henri IV avait une considération particulière pour la bravoure de ce seigneur, à qui il sauva la vie dans cette rencontre. " Le Roy," dit Pierre Mathieu, " eut le jugement si ferme en la chaleur du combat, que voyant partir de la main un gendarme, il jugea que le coup alloit sur la Curée, et cria 'garde, Curée !'"—(Id. *ibid.*)

Page Line

- 137, 9 *Mirebeau*. "Au plus fort du combat contre les escadrons espagnols, 'le Roy, prenant Mirebeau par le bras, luy dit : 'Charge là,' ce qu'il fit, et ceste troupe commença de s'esclaircir et s'écarter.'" (Pierre Mathieu, quoted by M. Berger de Xivrey, *ubi suprâ.*)

## XXXVII.

## François de Malherbe.

## ASSASSINAT DE HENRI IV.

We have not to judge here Malherbe as a writer, but as a contributor to the history of the early part of the seventeenth century. "Ses lettres à Peiresc," says M. Ludovic Lalanne, "offrent une chronique précieuse et authentique de la cour de France pendant les dernières années du règne de Henri IV et les premières du règne de Louis XIII... Il y a dans sa correspondance nombre de faits et d'anecdotes qui ne se trouvent que là... On peut d'ailleurs se fier à sa sincérité, car il ne manque jamais de rectifier les faits, avancés par lui, dont il a reconnu plus tard l'inexactitude."

Our text is taken from the edition *facile princeps*, published by M. Ludovic Lalanne himself in Mess. Hachette's splendid collection *Les grands écrivains de la France*.

Page Line

- 138, 1 *Pour s'en aller à l'arsenal*. The following extract is from L'Estoile's *Registres-Journaux*. "Le même jour, jour triste et fatal pour la France, après le disné, le Roy s'est mis sur son lit pour dormir; mais, ne pouvant recevoir de sommeil, il s'est levé triste, inquiet et rêveur, et a promené dans sa chambre quelque temps, et s'est jeté derechef sur le lit. Mais, ne pouvant dormir encore, il s'est levé, et a demandé à l'exempt des gardes quelle heure estoit. L'exempt luy a répondu qu'il estoit quatre heures, et a dit, 'Sire, je vois votre Majesté triste et toute pensive; il vaudroit mieux prendre un peu l'air, cela la réjouiroit.'—'C'est bien dit; eh bien, faites apprêter mon carrosse; j'irai à l'arsenal voir le duc de Sully, qui est indisposé, et qui se baigne aujourd'hui.'"
- 3 *Ma mie, irai-je? n'irai-je pas?* The right spelling is *m'amie*, *m'* being the possessive adjective *ma* with the *e* elided.
- 5 *De nouvelles doutes*. The writers of the sixteenth century and of the early seventeenth used in the feminine many substantives which are always now

Page Line

regarded as masculine; besides *doute* we find *mélange* (Amyot), *navire* (Amyot), *coche* (Ronsard), etc., etc. See further on *carrosse*.

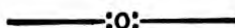
138, 6 *Il se résolut*. "On donnait au seizième siècle, la forme pronominale à des verbes qui ne l'ont plus aujourd'hui; on disait *se sourire* pour *sourire*."—(Brachet.)

"En entrant mon chapeau à la main, *je me sous-riais* vers l'un et vers l'autre."—(Monluc.)

10 *Sa carrosse*, archaism for *son carrosse*.

"On murmura aussi que les carrosses seroient *con-surées*." (*Satire Ménippée*.)

## BIOGRAPHICAL INDEX.



- Adrets** (*François de Beaumont, baron des*) b. 1513 ; d. 1587, a well known captain.
- Akaquia** or **Akakia** (*Martin ; his real name was Sans Malice*), a celebrated physician, d. 1551.
- Alba** (*Fernan Alvarez of Toledo, duke of*), b. 1508 ; governor of the Netherlands (1566) ; recalled (1573) ; d. 1582. A celebrated general and statesman.
- Alexis I. Comnenus**, b. 1048 ; usurped the empire of Constantinople (1081) ; d. 1118.
- Alment** (*Laurent I.*), bishop of Grenoble in 1485 ; d. about 1530.
- Andouins** (*Diane d'*), b. 1554 ? married (1567) to Philibert de Gramont, count de Guiche, who died in 1580 ; was surnamed *la belle Corisande*, and became mistress of Henri IV. king of France ; d. 1620.
- Anguien**, or rather **Enghien** ; see Condé (Louis I. de Bourbon).
- Annebaut** (*Claude d'*), baron de Retz ; marshal of France (1538) ; admiral (1543) ; d. 1552.
- Antraques** or **Entraigues** (*Clermont d'*), one of the favorites of Henry III.
- Aubigné** (*Jean d'*), father of the celebrated author of *les Tragiques* ; d. 1563.
- Aumale** (*Claude II de Lorraine, duc d'*), distinguished himself at the siege of Metz, one of the assassins on St. Bartholomew's day ; killed in 1573, at the siege of La Rochelle.
- Aumale** (*Charles de Lorraine, duc d'*), b. 1554 ; d. 1631 ; one of the chiefs of the League, governor of Paris, 1589.
- Aumont** (*Jean d'*) b. 1522 ; marshal of France (1579) ; governor of Champagne and of Brittany ; d. 1595.
- Balagny**, see *Monluc*.
- Barberousse** (*Khair-Eddyn, Hariadan or Chérédin*), b. 1476 ; d. 1546 ; was, with Doria, the greatest sailor of his time.

- Bayart** (*Pierre Terrail, seigneur de*), *le Chevalier sans peur et sans reproche*, b. 1475, killed at Romagnano, 1524. His father *Aymon Terrail*, was dangerously wounded at Guinegate in 1479. His mother, *Helen Alleman*, was sister of the bishop of Grenoble.
- Beaurain**, a French knight, contemporary of Bayart.
- Beauvais La Nocle**, a Huguenot captain, friend of Coligny and of La Noue.
- Bellay** (*Martin du*), d. 1559; a well-known French captain and diplomatist.
- Bellegarde** (*Roger de St. Lary et de Termes, duc de*), b. 1562; d. 1646; was the favorite of Henry III., Henry IV., and Louis XIII. Duke and peer of France (1629). Protector and friend of the poet Malherbe.
- Béroalde** or **Brouart** (*Mathieu*), d. 1576 at Geneva. Had been named bishop of Agen when he embraced the doctrine of the Reformation. A well-known Hebrew scholar.
- Besme**, or rather **Le Besme** (*le Bohème*), a sobriquet given to the murderer of Coligny; his real name was Charles Dianowitz. Killed in 1575.
- Biron** (*Armand de Gontaut, baron de*), b. about 1524; grand-master of the artillery (1569); marshal of France (1577); d. 1592.
- Boaistuau** (*Pierre*), b. 1500? d. 1566; a well-known compiler of stories and anecdotes; Shakespeare is thought to have borrowed the subject of his *Hamlet* and his *Romeo and Juliet* from Boaistuau's *Histoires tragiques*.
- Boccaccio** (*Giovanni*), a celebrated Italian poet; b. 1313; d. 1375.
- Bourbon** (*Charles, duc de, connétable*), b. 1489; killed at the sacking of Rome, 1527.
- Brandebourg** (*Joachim II, marquis of*), in 1494.
- Brissac** (*Charles de Cossé, comte de*) b. 1507; grand master of the artillery (1547), marshal of France (1550); d. 1563.
- Brissac** (*Charles de Cossé, first duc de*), son of the above, governor of Angers (1585); governor of Paris; marshal of France (1594), d. 1621.
- Caius Julius Cæsar**, b. B.C. 101; d. 44. His *Commentaries* have often been translated into French: Perrot d'Ablancourt, 1650; Turpin de Crissé, 1785; Ledéist de Botidoux, 1809; Artaud, 1828; Louandre, 1857.
- Cajetan** (*Henri, cardinal*), was legate in France in 1589.
- Caraccioli** (*Ser Gianni, prince of Melfi [Fr. Melphe], duke of Venosa*), b. 1480, marshal of France, 1544; d. 1550.

- Castille** (*Velasco, connétable de*), a celebrated Spanish warrior of the sixteenth century.
- Catherine de Bourbon**, sister of Henry IV; b. 1558; d. 1604. Married (1599) Henry de Lorraine, duke de Bar.
- Chaligny** (*IV comte de*), a nobleman on the side of the League.
- Charles-Quint**, b. 1500; king of Spain, 1516; emperor, 1519; abdicated, 1556; d. 1558.
- Châtillon** (*Gaspard II, de Coligny, seigneur de*), b. 1517 murdered on St. Bartholomew's day, 1572.
- Châtillon** (*François de Coligny, comte de*), son of the above, b. 1557; colonel-general of the infantry of the king of Navarre (1589); d. 1591.
- Clément** (*Jacques*), b. 1567; killed, 1589, devoted himself to save the sinking fortunes of the League, and murdered Henry III.
- Comynes or Commynes** (*Philippe de*), b. 1445, d. 1509, celebrated as a statesman and as the first truly *philosophic* historian which France ever had.
- Condé** (*Louis de Bourbon, prince de*), peer of France, b. 1530, one of the chiefs of the Protestant party, killed at the battle of Jarnac, March 13, 1569.
- Conti** (*François, prince de*), b. 1614. "Un stupide," says Talle-  
mant des Réaux.
- Corbozon**; (*Louis de Courbouzon-Montgommery*.) "Fils du capi-  
taine calviniste de ce nom qui joua un grand rôle dans les  
guerres de religion, et était le père du comte de Montgom-  
mery, décapité en Grève le 26 juin 1574." (Lalanne, *Notes*  
*to his edition of Malherbe*.)
- Créquy** (*Charles, prince de Poix, sire de*), marshal of France  
(1621); duc de Lesdiguières and peer of France (1626).  
Killed in Italy (1638).
- Crillon** (*Louis des Balbes de Berton, seigneur de*), b. 1541, lieu-  
tenant-colonel-general of the French infantry, a celebrated  
warrior, the faithful friend and servant of Henry IV. d.  
1615.
- Curson** (*Frédéric de Foix, comte de Fleix, and de*), grand seneschal  
of Guienne (1616); d. 1622.
- Daurat or Dorat** (*Jean*), b. 1588, professor at the Collège de  
France, a French, Greek and Latin poet.
- Davila** (*Enrico-Catarino*), b. 1576; d. 1631. A celebrated Italian  
historian. His narrative of the civil wars of France (1559-  
1598), published at Venice in 1630, was translated into

French by Baudoin, 1642, 2 vols. 8vo. M. Vapereau says of it (*Dictionnaire des littératures*): "Il est composé avec ordre et d'un style simple et rapide; mais il est déparé par des erreurs de géographie et de noms propres."

- Democharès** (*Antoine de Mouchy*, or), b. 1494; d. 1574; inquisitor; distinguished himself by his cruelty towards the Huguenots.
- Du Boye**. Anonymous, *passim*. "Sans doute le maréchal Dubiez qui, dans cette campagne, avait sous ses ordres une compagnie de cent hommes." (Anat. de Montaignon.)
- Du Prat** (*Antoine*), b. 1463; senior president of the Parliament of Paris (1507); cardinal (1527); legate *a latere* (1530); d. 1535.
- Echephron**, qui a du sens, from the Gr. ἔχειν, φρόνις.
- Egemont**, or rather **Egmont** (*Philippe, comte d'*), knight of the golden Fleece, governor of Artois for Philip II.
- Epernon** (*Jean Louis de Nogaret, duc d'*), b. 1554; d. 1652, one of the favourites of Henry III, colonel-general of the infantry (1581); governor of Guienne (1622).
- Espinac** (*Pierre d'*), d. 1599, archb. of Lyons from 1573.
- Estrozze**, or rather **Strozzi** (*Philippe*), b. 1541; colonel of the French guards, 1563; killed 1582.
- François I<sup>r</sup>**, b. 1494; king of France, 1515; d. 1547. "Le roi chevalier."
- Frontenay-Rohan** (*Jean de*), a Protestant chieftain, follower of Condé, escaped the massacre of St. Bartholomew's day.
- Givry** (*Anne d'Anglure de*), b. about 1560; killed 1594; one of the bravest captains in the service of Henry IV.
- Godefroy** (*Théodore*), b. 1580; d. 1649; distinguished as a scholar and antiquarian.
- Gohas** (*Sieur de*), was nephew of Monluc.
- Gondrin** (*Blaise de Pardailan, sieur de la Mothe*), a captain in Monluc's army.
- Gramont**, see *Andouins*.
- Guise** (*Henri I<sup>er</sup> de Lorraine, duc de*, surnamed *le Balafré*), b. 1550; murdered at Blois, 1588.
- Guise** (*Claude de Lorraine, first duc de*), b. 1496; duke and peer of France (1527); d. 1550.
- Guise** (*Jean de Lorraine, duc de*), b. 1498; bishop of Metz, etc.; d. 1550.
- Guise** (*Louis II de Lorraine, cardinal de*), b. 1555; archb. of Reims, 1583; brother of *le Balafré*; murdered at Blois, 1588.

- Guise** (*Catherine de Clèves, duchesse de*), wife of *le Balafré*, b. about 1548; d. 1633.
- Guise** (*Charles de Lorraine, fourth duc de*), b. 1571; peer of France, governor of Champagne and of Provence; son of the *Balafré*; d. 1640.
- Harlay** (*Achille de*), b. 1536; d. 1619. *Président à mortier* of the Parliament of Paris, and councillor of State, 1572. Celebrated for the energy and determination with which he resisted the League.
- Henri III**, b. 1551; king of Poland, 1573; king of France, 1574; murdered at Saint-Cloud, near Paris, 1589.
- Henri IV**, b. 1553; king of France, 1589; murdered, 1610.
- Humières** (*Charles d', marquis d'Ancre*), lieutenant-general of Picardy, killed in 1594 at the siege of Ham.
- La Brosse**, professed to be an astrologer, and was a physician.
- La Châtre** (*Jeanne Chabot, wife of Claude de*); her husband was marshal of France.
- La Curée**, a nobleman in the service of Henri IV.
- La Force** (*Jacques Nompar de Caumont, marquis, then duc de*), b. 1558, marshal of France; d. 1652.
- La Guesle** (*Jacques*), b. 1557, solicitor (*procureur*) general at the Parliament of Paris (1588), d. 1612.
- La Guiche** (*Philibert de*), much respected by Henry III. and Henry IV., grand master of the artillery (1578), councillor of State, etc., d. 1607.
- Lannoy** (*Charles de*), b. 1470? governor of Tournay (1521); vice-roy of Naples (1522), d. 1527.
- La Rochefoucauld** (*François, comte de; prince de Marsillac*), murdered at St. Bartholomew's day, 1572.
- La Roche-Guyon** (*Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, comtesse de*), d. 1632.
- La Roche-sur-Yon** (*François, prince de*), b. about 1542; governor of Normandy (1589); d. 1592, son of Louis de Bourbon, duke de Montpensier.
- La Trimouille** (*Claude de, duc de Thouars*), b. 1566, peer of France (1595), d. 1604.
- Lautrec** (*Odet de Foix, vicomte de*), b. 1485? marshal of France, lieutenant-general in Italy (1515); d. 1528.
- Lavardin** (*Jean de Beaumanoir, marquis de*), marshal of France (1595), d. 1612.



- Le Premier* [écuyer]: **Liancourt** (*Charles du Plessis, comte de Beaumont-sur-Oise, baron de Montlouet and de Gallardon*), governor of Metz (1604), and of Paris.
- Léran** (*Gaston de Lévis, sieur de*), a protestant captain, killed in 1572.
- Lesdiguières** (*François de Bonne, duc de*), b. 1543; governor of Grenoble (1591); lieutenant general in Dauphiné (1597); marshal of France (1608); constable (1622); governor of Picardy (1623); d. 1626.
- Loignac** or **Lognac**, one of the forty-five guardsmen who murdered the duc de Guise, belonged to a family of the province of Quercy.
- Longueville** (*Henri I<sup>er</sup> d'Orléans, duc de*), b. 1568; governor of Picardy (1588); d. 1595.
- Louise de Savoie**, duchesse d'Angoulême, b. 1476; regent of France, 1515; d. 1531.
- Lyon**. The archbishop of Lyons alluded to by Palma Cayet was Pierre IV. d'Espinac.
- Maillart**, a magistrate during the reign of Francis I.
- Marguerite de Valois**, b. 1492, marr. 1, the duc d'Alençon (1509), 2, Henry d'Albret (1527), d. 1594.
- Marius** (*Caius*), the well-known Roman general; b. about 153 B.C., d. 86 B.C.
- Marot** (*Clément*), b. 1495, d. 1544.
- Marie de Medici**, b. 1573, queen of France, 1600, d. 1642.
- Mathieu** (*Pierre*), b. 1563; d. 1621, poet and historian, began by adopting the views of the League, but joined ultimately the party of Henry IV., who named him his historiographer.
- Maurice**, see *Nassau*.
- Mayenne** (*Charles de Lorraine, marquis, then duc de*), b. 1554, d. 1611. "Le plus honnête homme de son parti."
- Melphe**, see *Caraccioli*.
- Miossans** (*Henri d'Albret, baron de*), gentleman of the household of Henry of Navarre.
- Mirebeau** (*Jacques Chabot, marquis de, comte de Charny*) lieutenant-general in the government of Burgundy; d. 1630.
- Monluc** (*Jean de*), brother of the historian, b. 1508? bishop of Valence (1573), d. 1579.
- Monluc** (*Jean de*), Seigneur de Balagny, natural son of the foregoing, b. 1545?, d. 1603.
- Montbazou** (*Hercule de Rohan, duc de*), a peer of France, d. 1654, at the age of eighty-six.

- Montaut** (*Jean de Puységri de*), one of the hundred gentlemen of the king's household.
- Montmorency** (*Anne, baron, then first duc de*) b. 1492; marshal of France, 1522; constable, 1538; d. 1567.
- Montmorency** (*Henri I., comte de Damville, then duc de*), b. 1534, marshal of France (1567), constable (1593), d. 1614.
- Montpensier** (*François de Bourbon, duc de*), b. 1542, governor of Normandy (1589), d. 1592, one of the most faithful servants of Henry IV.
- Montpensier** (*Catherine Marie de Lorraine, duchesse de*), b. 1552, d. 1576, daughter of François, duc de Guise, and second wife of Louis de Bourbon, duc de Montpensier.
- Montpensier** (*Louis de Bourbon, duc de*), b. 1513, governor of Anjou, Touraine and Maine (1561), distinguished himself in the wars of religion, d. 1582.
- More** (*Sir Thomas, Latinised into Morus*), b. 1480, Lord Chancellor of England, 1529, beheaded 1535.
- Nançay** (*Gaspard de la Châtre, sieur de*), b. 1539?, captain of the guards (1568), d. 1576.
- Nassau** (*Maurice of*), b. 1567, one of the greatest captains of his age, contributed much to the independence of the Netherlands, d. 1625.
- Nemours** (*Jacques de Savoie, duc de*), b. 1531, colonel-general of the light cavalry; took an active part in the wars of religion, d. 1585.
- O** (*François, marquis d'*), b. 1535, d. 1594, favorite of Henry III., superintendent of the finances, Governor of Paris and of Isle de France.
- Parma** (*Alessandro Farnese, third duke of*), a distinguished general, mortally wounded in 1592.
- Peiresc** (*Nicolas Claude Fabri de*), b. 1580, d. 1637, well known as an accomplished scholar.
- Pellevé** (*Nicolas de*), b. 1518, bishop of Amiens (1552), archbishop of Sens (1562), cardinal (1570), archbishop of Rheims (1592), d. 1594, one of the devoted champions of the Guises.
- Pescaire** (*Ferdinand-Francesco d'Avalos, marquis de*), one of the greatest generals of the Emperor Charles V., b. 1540, d. 1552.
- Philip II.**, b. 1527, duke of Milan (1540), king of Naples (1554), king of Spain (1556), d. 1598.
- Picrochole** (Gr. *πικρός* = bitter, and *χολή* = bile), one of the heroes of Rabelais, *passim*.

- Plessis-Mornay** (*Philippe du*), son of the celebrated Huguenot statesman and writer; was killed in 1605.
- Plutarch**, a celebrated Greek historian and moralist, *b.* 48 or 50, *d.* 138 or 140.
- Praslin**, captain of the guards to Henry IV.
- Ravaillac** (*François*), the murderer of Henry IV., *b.* 1578, *d.* 1610.
- Roze** (*Guillaume*), *b.* 1542, bishop of Senlis (1584), *d.* 1602, one of the fiercest champions of the League.
- Sainctorens**, or rather **Saint-Orens** (*François de Cassagnet de Tilladet, sieur de*), flourished in the latter part of the sixteenth century; was a captain in Monluc's army.
- Saint-André** (*Jacques d'Albon de*), *b.* 1505, killed 1562, marshal of France.
- Saint-Paul**, or **Saint Pol** (*Antoine Monbreton de*), *b.* about 1550, marshal of France (1593), murdered at Reims by the Duc de Guise, 1594.
- Sariac**, one of the forty-five guardsmen who murdered the Duke de Guise, belonged to a family of the province of Armagnac, in the south of France.
- Sauves** (*Simon Fize, baron de*), secretary of State under Charles IX., *d.* 1579.
- Savoy** (*Charles Ier, duke of*), *b.* 1482, *d.* 1490, married the duchess of Montferrat.
- Scaliger** (*Jules César*), *b.* 1484, *d.* 1558, well known as a critic and a grammarian.
- Semblançay** (*Jacques de Beaune, baron de*), *b.* 1445, superintendent of the finances under Charles VII., Louis XII., and Francis I. Hung at Montfaucon in 1527.
- Soissons** (*Charles de Bourbon, comte de*), *b.* 1556; *d.* 1612, was the last son of Louis I., prince de Condé.
- Sully** (*Maximilien de Béthune, baron, then marquis de Rosny, duc de*), one of the greatest statesmen that France ever had, the friend and adviser of Henry IV., *b.* 1560, *d.* 1641.
- Tacitus** (*C. Cornelius*), *b.* 54, *d.* 130? 134? The best French translation of his works is that of Burnouf in six vols. 8vo. 1827-1833.
- Tavannes** (*Gaspard de Saulx, sire de*), *b.* 1509; marshal of France (1569), a celebrated warrior; *d.* 1573.
- Terme** (*César Auguste de Saint-Lary, baron de Montbar and de*), *grand-écuyer* of France, *d.* 1624.

- Thelligny, or Téliigny** (*Charles de*), married Louise de Coligny, daughter of the admiral; killed in 1572 during the massacre of St. Bartholomew's day.
- Thou** (*Jacques Auguste de, baron de Meslay*), b. 1553; d. 1617. Celebrated especially for the memoirs of his own times which he published in Latin. M. Ludovic Lalanne remarks of that work: "Par l'exactitude, la sincérité, la haute intelligence et le talent de l'écrivain, c'est un monument d'une importance sans égale pour l'étude du XVI<sup>e</sup> siècle." Best edition 1733, 7 vols. folio, printed in London.
- Trans** (*Frédéric de Foix, marquis de*), d. 1591.
- Trebellius Pollio**, one of the six *collaborateurs* of the *Historia Augusta*; lived during the reign of Constantius Chlorus.
- Trémont**, Captain of the guards of the Duke de Mayenne.
- Urbino** (*Francisco Maria I Della Rovera, duke of*), succeeded to the dukedom in 1508, died of poison in 1538.
- Vatable** (*François Watebled, surnamed*), d. 1547, professor of Hebrew at the Collège Royal.
- Vendôme** (*César, duc de*), b. 1594; d. 1665; natural son of Henry IV. and Gabrielle d'Estrées.
- Villars** (*Honorat de Savoie, marquis de Villars, and comte de Tende*), admiral of France in 1572.

## GEOGRAPHICAL INDEX.

---

- Agen** (L. *Aginnum*), formerly chief-town of the *Nitiobriges*, then capital of *Agénois*; now the metropolis of the dept. of Lot-et-Garonne.
- Amboise** (L. *Ambacia*), a town in Touraine, dept. of Indre-et-Loire, built on the banks of the Loire.
- Amiens** (L. *Ambianum*, *Samarobriva*), principal town of the *Ambianenses*, then capital of the province of Picardy, now of the dept. of the Somme.
- Angoulême** (L. *Ecolisma*, *Inculisma*, *Iculisma*), chief-town of the dept. of Charente (province of Angoumois).
- Ardres**, a small town of northern France (Pas-de-Calais).
- Argiere**, Algiers.
- Arques** (L. *Archia*), a small town in Normandy (dept. of Seine-Inférieure).
- Arras** (L. *Atrebrates*, Flemish *Atrecht*), capital of the province of Artois, now of the dept. of Pas-de-Calais.
- Avignon** (L. *Avenio*), an ancient and important town in southern France, formerly capital of a *comtat*, now chief place of the dept. of Vaucluse.
- Baignolet**, and better, **Bagnolet**, a village near Paris.
- Basle** (L. *Basilea*; Germ. *Basel*), a canton and city in Switzerland.
- Bayonne** (from the Basque *Baia ona* = good bay; L. *Lapurdum*) a French seaport town, dept. of Basses-Pyrénées.
- Beauvais** (L. *Bellovaci*, *Cæsaromagus*), chief place of the dept. of Oise, in France, formerly the capital of the *Bellovaci* (*Belgica prima*).
- Bergerac** (L. *Bergeracum*, *Brazeracum*), belonged formerly to the province of Périgord, now a town in the dept. of Dordogne. One of the places of safety granted to the Huguenots.
- Betune** (L. *Bethuma*), a town on the banks of the Tigris, in Asia.
- Blois** (L. *Blesæ*, *Blesia*, *Blesum*), formerly capital of the Blaisois, now of the dept. of Loir-et-Cher.

- Boisjency**, or rather *Beaugency*, (L. *Balgentiacum*, *Bugentiacum*), a small town of the Orléanais (dept. of Loiret).
- Bordeaux** (L. *Burdigala*), chief-town of the dept. of Gironde in France, formerly capital of Guienne and Gascony.
- Bourg-en-Bresse** (L. *Burgus*, *Burgum*), now capital of the dept. of Ain.
- Bourges** (L. *Avaricum*, *Biturigæ*, *Civitas Biturigum*), anciently capital of Berry, now of the dept. of Cher.
- Brie** (L. *Bria*, *Brigensis pagus*), a province in France. It formed the two districts of *Brie-Champenoise*, capital: Meaux, and *Brie-Française*, capital: Brie-Comte-Robert.
- Brignolles** (L. *Brinonia*), a small town in southern France (Var).
- Cahors** (L. *Divona*, *Cadurci*), a French town, chief place of the dept. of Lot.
- Calais**, a well-know seaport town in Lower Picardy (Pas-de-Calais).
- Carmaigne**, Caramania.
- Castramera** (L. *Castra Maurorum*?) a town of Asia (Mygdonia).
- Cateau-Cambrésis** (L. *Castrum Cameracense*), a small town in the North of France.
- Chambéry** (med. L. *Camberium* or *Camberiacum*), a city in France (Savoy).
- Charasie** (L. *Charax*), a town near the mouth of the Tigris.
- Chartres** (L. *Autricum*, *Carnutes*, *Carnutum*), capital of the province of Beauce (pays Chartrain), now of the dept. of Eure-et-Loir.
- Châtelet**, in Paris. The *Grand Châtelet* was situated on the north bank of the Seine, in the district of *Saint-Jacques la Boucherie*, and was the seat of justice for the metropolis.
- Clavier**, Clèves (?) (med. L. *Clivia*), a city in Rhenish Prussia.
- Cognac** (L. *Coniacum*, *Copriacum*), a town in the province of Angoumois (Charente).
- Corone**, Cyrene.
- Coudret**, rather **le Coudray**, a town in the dept. of Loiret.
- Croix du Trahoir**, a small square in Paris, also called *Croix du tiroir*, at the angle of the rue Saint-Honoré and the rue de l'Arbre-Sec, on the right bank of the Seine. Persons condemned to be drawn (Fr. *tirer*, L. *trahere*) were put to death there.

- Dreux** (L. *Durocasses*; Med. L. *Drocæ*), a small town in the dept. of Eure-et-Loir.
- Engroenland**, Groënland.
- Eslanes**, or rather **les Landes**, a district in Southern France, capital, Mont-de-Marsan.
- Estrelins**, Esthonians.
- Étampes** (Med. L. *Stampæ*), a small, but very ancient town of Ile-de-France (dept. of Seine-et-Oise).
- Évreux** (L. *Ebroicæ*, *Mediolanum Aulercorum*), a city in Normandy, chief town of the dept. of Eure.
- Faubourg St. Germain**, in Paris, on the south side of the river; extended formerly from the rue de Sèvres to the Hôtel des Invalides.
- Fescamp** or **Fécamp** (L. *Fiscamnum*), a small town in Lower Normandy (dept. of Seine-Inférieure).
- Feuillants**, the monastery of the Feuillants was situated in the rue St. Honoré; it was built towards the end of the sixteenth century.
- Fontainebleau** (Med. L. *Fons Blandi*, *Fons bellaqueus*), a town in the dept. of Seine-et-Marne.
- Fontaine-Française**, a small town near Dijon, dept. of Côte-d'or.
- Fontarable**, a town of the province of Guipuscoa (Biscay).
- Gheldres**, or rather **Gueldre**, a small German town in the province of Dusseldorf; formerly gave its name to the district of *Ghelderland* or *Guelderland*.
- Ghent**, or rather **Gent**, in Flemish, *Gand* (French), *Gandarum* (med. L.), an important town in Belgium.
- Ghines**, or **Guines**, a small town in Picardy (Pas-de-Calais).
- Grenoble** (L. *Cularo*, then *Gratianopolis*), formerly capital of Dauphiné, now chief-town of the dept. of Isère.
- Guisse** (med. L. *Guisa*), a small town in Picardy (Aisne).
- Havre-de-Grâce** [le], (med. L. *Portus Gratiaë*, *Franciscopolis*), a sea-port town in Normandy (dept. of Seine-Inférieure).
- Hippe**, Hippone, in Africa.
- Honnefleur**, or rather **Honfleur**, a sea-port town in Normandy (Seine-Inférieure).
- If** (L. *Hypæa*, *Syphia*), a small French island (dept. of Bouches-du-Rhône) in the Mediterranean, opposite the city of Marseille.

- Ivry-sur-Eure** (L. *Iberiacum*), a small town in Normandy (Eure) where the Duke de Mayenne was defeated by Henry IV.
- Japhes**, Jaffa, Joppa, a port in Syria.
- Jarnac**, a village in Angoumois. Battle of, March 13, 1569.
- La Charité**, a small town of Nivernais (Nièvre), built on the Loire.
- La Faire**, or **La Père** (L. *Fera*), a very old fortified town in Picardy (Aisnes).
- Landréci**, or **Landrécies**, a town in French Flanders (Nord).
- La Rochelle** (L. *Rupellæ*), capital of the province of Aunis (Charente-Inférieure).
- Longjumeau**, or **Lonjumeau**, a village of Ile-de-France (Seine-et-Oise).
- Louviers**, a small town in Normandy (dept. of Eure).
- Luga**, a town in Asia Minor.
- Mantes** (L. *Medunta*), formerly capital of the district of Mantois, in Ile-de-France (Seine-et-Oise).
- Marans**, a small town and sea-port in western France (Charente-Inférieure).
- Marbault**, or rather **Marmault**, a forest between Cateau-Cambrésis and Landrecies, in northern France.
- Marché Neuf**, in Paris; was situated on the south bank of the île Notre-Dame, near the Palais de Justice.
- Meaux** (L. *Meldæ*), formerly capital of the *Meldi*; then of the province of Brie; now a city in the dept. of Seine-et-Marne.
- Médoc**, a province in France (*Medulicus Pagus*); it was a subdivision of Bordelais; chief-town, Lesparre.
- Metz** (L. *Divodurum, Mediomatricum, Metis*), a town of Lorraine; formerly one of the *Trois Évêchés*, with Toul and Verdun.
- Meulan**, **Meulent**, or **Meullent** (L. *Mellentum*), a small town of the province of Mantois (Seine-et-Oise).
- Milly**, a small town in the dept. of Seine-et-Oise.
- Moncontour**, a small town in Poitou (Vienne), battle of, October 3, 1569.
- Montargis** (med. L. *Mons Argisus*), formerly capital of the Gâtinais, now chief-place of an *arrondissement* in the dept. of Loiret.
- Montauban** (L. *Mons Albanus*), chief-town of the dept. of Tarn-et-Garonne (anciently province of Bas Quercy).



- Montfaucon**, a place formerly outside Paris, where malefactors were hung. The gibbet dated from the thirteenth century.
- Montmoreau** (med. L. *Mons Mirellus*), a village in Normandy.
- Moulins** (med. L. *Molinæ*), chief-town of the dept. of Allier, in the province of Bourbonnais.
- Narbonne** (L. *Narbo*, *Narbo Martius*, *Julia Paterna*, *Colonia Decumanorum*), one of the most ancient cities in Gaul, now the chief-place of an *arrondissement* in the dept. of Aude.
- Nemours** (L. *Nemosium*, *Nemorosum*), capital of the Gâtinais-Français (Seine-et-Marne).
- Nice** (L. *Nicæa*, Ital. *Nizza*), a sea-port town in France, capital of the dept. of Alpes Maritimes
- Niort**, a town of Poitou, capital of the dept. of Deux-Sèvres.
- Nonancourt**, a village in Normandy, near Évreux (Eure).
- Onys**, or rather **Aunis**, a province of Western France, its capital was La Rochelle.
- Orléans** (L. *Aurelianum*, *Genabum*), formerly capital of the province of Orléanais, now of the dept. of Loiret.
- Pau** (L. *Palum*), capital of the province of Béarn (dept. of Basses-Pyrénées).
- Petit Pont**, in Paris, leading from the rue Saint-Jacques (south side) to the île Notre-Dame.
- Place de Grève**, an open place in Paris on the river side, near the *Hôtel-de-Ville*.
- Poitiers** (L. *Pictavium*, *Limonum Pictavorum*, *Augustoritum*), formerly capital of the *Pictavi*, then of the province of Poitou, now of the dept. of Vienne.
- Pomègues**, a small Mediterranean island, in the bay of Marseilles.
- Pont Notre-Dame**, in Paris, connects the île Notre-Dame with the north side of the city.
- Pont Saint-Michel**, in Paris, on the left side of the *Petit Pont*, ends at the rue Dauphine (south bank).
- Pontoise** (L. *Briva Isaræ*, *Pontisara*), formerly capital of Vexin-Français, now a small town in the dept. of Seine-et-Oise.
- Porte Saint-Antoine**, in Paris, stood at the point now occupied by the *Place de la Bastille*.
- Pouilly-le-Fort**, a small town in the dept. of Seine-et-Marne.
- Pré-aux-Clercs**, "the Scholars' Meadow," a large open space in Paris, on the left bank of the Seine extending from the Tour de Nesle (where the Palace of the Institut now stands) through what is at present the Faubourg St. Germain.

- Quercy** (L. *Cadurcensis pagus*) province, with title of countship, forming part of Guienne; capital: Cahors.
- Rabastens**, a town in Southern France, dept. of Tarn.
- Rouen** (L. *Rothomagus, Rudomum*), formerly capital of Normandy, now of the dept. of Seine-Inférieure.
- Rue Neuve**, in Paris, belonged to the *quartier de Saint-Jacques la Boucherie* and adjoined the *Grand Châtelet*.
- Rue Neuve Notre-Dame**, in Paris, extended from the *marché neuf*, to the *parvis Notre-Dame* in the *Quartier de la cité*.
- Saint-Cloud**, a village near Paris, in the dept. of Seine-et-Oise, owes its name to Clodoald, son of Clodomir, and grandson of Clovis, who is supposed to have taken refuge there after the murder of his brothers.
- Saint-Germain l'Auxerrois**, a Paris church built in honour of Saint-Germain, bishop of Auxerre. It was originally erected during the reign of Chilperic I., reconstructed, first, by King Robert the Pious (997-1031), then at intervals from the twelfth to the sixteenth centuries; restored by Louis XIV., and finally by Louis Philippe. Is the parish church of the Louvre and of the Tuileries.
- Saint-Germain en Laye** (Med. L. *S. Germani fanum in Ledia*), a small town in the dept. of Seine-et-Oise.
- Saint-Honoré, Porte**, an old Paris gate, used to stand at the (then) western entrance of the street of that name, near the place Louis le Grand (place Vendôme). The **Rue St. Honoré** extended at that time from the rue St. Denis to the spot where it now intersects the rue Royale.
- Saint-Innocent, cimetière**, a burial ground situated at the western angle of the rue St. Honoré and the rue St. Denis.
- Saint-Jean-d'Angély**, a small town in Saintonge (*Charente-Inférieure*), owes its name to an abbey of Benedictines, founded in the ninth century by Pepin, King of Aquitaine, ruined by the Normans in 867, rebuilt during the next century, and which became affiliated to the congregation of Saint-Maur in 1623.
- Saint-Jean-de Luc**, rather *de Luz*, a small sea-port town in France, dept. of Basses-Pyrénées.
- Saint-Malo** (L. *Alleco, Maclorionopolis*), a French sea-port town in Brittany (dept. of Ille-et-Vilaine).
- Saint Séverin, carrefour**, in Paris, was on the south bank of the Seine, near the rue Saint-Jacques.
- Satalie, Satalieh, or Adalia** (L. *Attalia*), a town on the Mediterranean sea, in Anatolia.

**Saumur** (L. *Salmurium*, *Segora*), a town in Anjou (dept. of Maine-et-Loire); one of the places of safety granted in 1589 by Henry III. to Henry of Navarre and to the Huguenots.

**Savasta**, *Obruklu* (L. *Savatra* ?), a town in Asia Minor.

**Semagerie**, *Seminan* ? (L. *Semina*), a town in Asia.

**Senlis** (L. *Silvanecti*, *Augustomagus*), a small town in the dept. of Oise, forming part of the ancient province of Valois.

**Sibylle**, "Séville. Le détroit de Gibraltar."—(Brachet.)

**Sigeilmes** ? a town in Libya.

**Soueve**, Suabia.

**Surie**, Syria.

**Suyches**, Picard for *Suisses*.

**Thyois**, Germans.

**Trébizonde** (L. *Trapezus*), a sea-port town in Asiatic Turkey, chief-town of a pachalick of the same name.

**Troyes** (L. *Tricasses*, *Treca*, *Augustobona Tricassium*), capital, formerly of the province of Champagne, now of the dept. of Aube.

**Tuileries**. The palace of the Tuileries was commenced by the architect Philibert Delorme for Catherine de Medici, and the original constructions were modified, continued, and completed during the reigns of Henry IV., Louis XIII. and Louis XIV., by Ducerceau and Levau.

**Ulisbonne**, Lisbon.

**Université**. The University of Paris occupied on the south side of the Seine all the portion included between the *Montagne Sainte-Geneviève* and the *rue du Bac*.

**Uriage**, or **Saint Martin d'Uriage**, a small town of Dauphiné (Isère).

**Verdun** (L. *Verodunum*), a fortified town in the North East of France (dept. of Meuse), one of the *trois évêchés* annexed to the kingdom in 1558 by Henry II.

**Verona**, a fortified town of northern Italy, on the Adige.

**Vic-Bigorre**, a small town of southern France, dept. of Hautes-Pyrénées.

**Villeneuve Saint George**, a small town in the dept. of Seine-et-Oise, at the confluence of the Yère and of the Seine.

**Vincennes**, a village, castle, and wood near Paris. (Med. L. *ad Vicennas*.)

**Wezel**, a fortified town in Rhenish Prussia, on the confluence of the Rhine and the Lippe.

## GLOSSARY.

---

(N.B.—The roman numbers indicate the pages, the others refer to the lines in each page.)

### A.

**A**, xxii. 18, selon.

**Abondant** (d'), lxxxvi. 13, de plus.

**Advantaige**, avantage. See *compaignons*.

**Advise**, cxvi. 10, *v.a.* guette.

**A donc**, xv. 10, alors.

**Acquenetz**. xviii. 28.

**Affaires**, cxv. 3, *masc.*

**Affollast**, x. 4, effrayât, blessât.

**Agensissement**, actions d'agencer, d'arranger, xx. 18.

**Aide**, cix. 19, *fem.*

**Ails**, lxxxv. 31, *s.m.pl.* garlic. *Aulæ* is now considered as the proper form of the plural, but is not much used.

**Ains**, au contraire. lxiii. 3; lxiv. 36; cxvi. 7.—Ainsi. lxiv. 22.—Mais, liii. 24; lxiv. 9; lxviii. 23.

**Ainsin**, cxxxii. 8, ainsi.

**Aisseüil**, liii. 27, essieu, ais.

**A la faim**, cxvii. 10, affamés.

**A l'arme**, lxxxiii. 30. "Ce mot, qui signifie : aux armes ! est un cri de guerre, et s'écrivait à l'origine en deux mots. Gringore dit : 'A l'arme on oyt sonner.' L'article s'est postérieurement soudé au substantif, d'où *alarme* (*ils criaient alarme*. Cayet.—*Sonner à un alarme*. Amyot), et par redoublement de la liquide, *alarme*." (Brachet.)

**Allerte**, lxxxix. 1, sur ses gardes. (Montaigne and Rabelais à *l'erte*). Originally a military term, borrowed from the It. in the sixteenth century, from the cry *all' erte* (take care). The It. phrase *stare all' erta* means "to stand on the allert." (Brachet.)

**Amonition**, lxxxv. 28, munition. "Le peuple dit d'ordinaire *amunition*, *amonition*, c'est un archaïsme."—(Littré.)

**Amour**, cxxv. 21, *feminine*. "Au XVI<sup>e</sup> siècle honneur et amour observaient strictement la règle qui a transformé en féminins français les masculins latins en *or* (*vapor, dolor, terror*—la vapeur, la douleur, la terreur.)" (Brachet.) Ainsi la tendre amour, lxxvi. 4. D'un autre côté nous trouvons l'erreur insensé, xxxviii. 38.

**Amprès**, xcvi. 24, après. We also find *empprès*.

**Anatomie**, cx. 1, squelette.

**Ancore**, for *encore*, lxxix. 10, 42. (L. *hanc horam*.)

**Appétit**, cxiii. 12, désir, passion.

**Appointer**, cxv. 22, régler divers préliminaires d'un procès.

**Appreigne**, ix. 16, apprenne.

**Apprentissage**, xc. 16, apprentissage; see *compaignons*.

**Arrengées**, lxxxii. 32, arrangées. Sixteenth century writers spell in like manner *bendes* (Amyot), *empoulé* (Ronsard), *mengé* (Marot), *respendent* (Ronsard), *trenchant* (d'Aubigné).

**Arrivis**, cxxxii. 1, arrivai.

**Arsenal**, cxxxix. 16, likewise *arsenac*. "La prononciation a longtemps varié entre *arsenal* et *arsenac*." (Littré.)

**Arsoir**, cxxxii. 1, hier soir.

**Artifices de feu**, lxxxvi. 11, feux d'artifices. "Composition pyrotechnique destinée soit aux divertissements, soit à la guerre." (Littré.)—Thus again: "Les femmes portoient les artifices de feux, les cercles, et les chausses-trapes." (D'Aubigné.)

**Assassinateurs**, lv. 29, assassins.

**Asséchée**, cx. 2, desséchée.

**Astheure**, xcix. 2, 4, à cette heure.

**Astorge**, civ. 19, *adj.*, dur, cruel (Gr. *ἄστροργος*).

**A tant**, cx. 6, aussitôt.

**Aulcunement**, also *aucunement*, lxix. 6; cxxviii. 7, en quelque façon.

**Aulcuns**, also *aucuns*, lxix. 4; cxxii. 26, quelques-uns.

**Auseront** (cvii. 32) is more correct than the modern form *oseront*, the L. being *audere*.

**A vau-de-route**, lxxxix. 20, fleeing away, put to flight; from *à, val, de, route*, as you go down the road. Comp.: *à vau-l'eau*, down with the stream.

## B.

**Bagaige**, xc. 20. See *compaignons*.

**Bagues**, lxxxvi. 37, clothes, liter. parcels, bundles; hence *bagage*. The word remains in the phrase:

"Sortir d'un danger vie et *bagues sauvées*."

- Batailles**, xlvi. 20. Armées rangées en bataille.—lxxxvii. 24 ; lxxxviii. 16. Corps d'armée. Thus, Joinville :  
 " Une grosse *bataille* de Turs, là où il avoit bien six mille hommes à cheval."
- Batteries**, xxvii. 5, batailles.
- Bellement**, lxxxiii. 25, gently.  
 " On commanda que les batailles allassent avant, par devers les ennemis tout *bellement* le pas." (Froissart.)
- Besogne**, v. 7 ; cviii. 7. An orthographic form frequently used by the writers of the seventeenth century. Thus again: *congnissance* = *connaissance* (Rabelais) ; *yvrongnè* = *ivrogne* (Marot, v. 9) ; *songneusement* = *soigneusement* (Amyot) ; *Gascongne* = *Gascogne* (Marot, v. 8.)
- Bourrelet (bourlet)**, cvii. 7, from *bourre*, wool, flock (L. *burra*). See Notes.
- Bransle**, cvii. 23, impulsion, direction.

## C.

- Cap**, cxxiv. 4, tête, (L. *caput*).
- Carrois**, lxxxvi. 28, used by the writers of the sixteenth century in the same sense as *carrefour*.
- Cas**, xxxvi. 32, malheur ; lxiv. 2 ; cix. 28.—xcvii. 3, affaire.
- Cerchoit**, lx. 12, also **serchoit** = *cherchoit*, *sercher*, now considered bad grammar, and used only by ignorant people, is, in point of fact, the real spelling (L. *circare*, to go round).
- Cestuy-là**, xxiii. 13 ; lxviii. 29, celui-là. " Le Latin *ecciste* (celui-ci) donna le vieux français *icist*, puis *icest*, qui s'est plus tard abrégé en *cest* (dont le régime était *cestuy*). A partir du XV<sup>e</sup> siècle on joignit à ce pronom les adverbes *ci* et *là* (*cestuy-ci*, *cestuy-là*), mais cette addition était, à bon droit, blâmée en 1550 par le grammairien Meigret comme inutile puisque *cestuy* signifie déjà *celui-ci*." (Brachet.)
- Chagrineux**, xcvi. 21, chagrin.
- Chaire**, xcvi. 4, chaise. " *Chaise* est une prononciation vicieuse du mot *chaire*. Dans le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, le peuple de Paris, en beaucoup de mots, remplaçait le son de l'*r* par celui du *z*, et cette faute, acceptée par l'usage, a fini par faire deux mots de *chaise* et de *chaire*, avec une acception différente. Mais pendant longtemps l'usage ne les a pas séparés. Molière a dit *chaise* pour *chaire* ; Régnier, *chaire* pour *chaise*." (Littré.)
- Chartier**, cxi. 21, charretier.
- Chef**, cix. 13 ; cxi. 38, tête.
- Chesne**, cxxi. 33, chaîne. Also *caïne* (Chanson de Roland), *chaïne* (Roncevaux), *chaène* (Villehardouin), *chaane* (Roman de la Rose), *caïne* (Chanson d'Antioche), *chayenne* (Christine de Pisan).

- Chétif**, l. 23 (L. *captivus*, Eng. *caitiff*), common people.
- Chevalent**, lxxix. 40, torturent.
- Circuit**, cvii. 24, environné, circuit.
- Cloison**, cxxvi. 12, partition.—*Muraille de cloison*, partition-wall. (Etym. L. *clasio*.)
- Coche**, s.m., cv. 35, voiture (Eng. *coach*).
- Compagnée**, cvi. 25; also *compagnée*, cvi. 8, 14, compagnie.
- Compagnons**, cv. 10, compagnons. "Tous les mots qui dans l'écriture se terminent en *age* (and the same rule applies to words ending in *agne*) doivent dans le discours faire entendre un *i* entre l'*a* et le *g*, comme si au lieu de *a* il y avoit la diphthongue." (Palsgrave, 1530: *Éclaircissement de la langue Française*.) This peculiarity accounts for the following apparently bad rhymes:
- " Il se plait aux chevaux, aux chiens, à la campagne ;  
Facile au vice, il hait les vieux et les desdaigne."  
(Régnier.)
- In like manner we find *saichant* for *sachant*, etc.
- Comprins**, xli. 10, compris. See *prins*.
- Congé**, xliii. 21, permission.
- Conte**, cxiv. 12, compte; and vice versâ **compter** for **conter**, v. 6.—**Compte**=*conte*, vi. 8.—**Content** for **comptant**, xxiii. 1.
- Conté**, xvii. 13, for **comté**; la *comté*, *femin*.
- Contemnement**, xlii. 22, mépris (L. *contemnere*).
- Contremont**, cxxxii. 14, en amont.
- Coppures**, xlv. 14, coupures, blessures faites avec des armes blanches.
- Coronal**, xvi. 2, also **Couronnal**, *ib.* 21, colonel.
- Coulpe**, lxvii. 13 (L. *culpa*), faute. The word is often used, especially in the language of the Church, by the writers of the seventeenth century. "La coulpe, ou l'offense faite à Dieu." (Fléchier, *Sermons*.)
- Courre**, l. 14, *courir*. The verb *courre* is only used now in the vocabulary of hunting. *Courre le cerf*, to hunt the stag.
- Court**, ix. 40; xcvi. 18. This is the right spelling, and not *cour*, because the word is derived from the L. *curtis*, *cortis*, and the compounds are *court-ois*, *court-i:an*, etc.
- Coursaires**, lxxix. 39, corsaires.
- Creuë**, lxxix. 23, accroissement.
- Croisée**, xii. 6, la garde.
- Cuide**, lxv. 6, pense. From the old verb *cuidere* (L. *cogitare*).
- Cuydoit**, x. 5, pensait.—**Culder**, xxxvii. 38.—**Culdez**, xlvi. 3, pensez.—**Outreculdez**, xlvi. 2, présomptueux, outrecuidant.

**Cure**, lx. 37 (L. *cura*), soin. This old word is now seldom used, except with the verb *avoir*, and without an article. Thus : " Sa femme languit et meurt ; le mari *n'en a cure* ; et c'est là dit-on, ce qui l'a tuée." (Paul Louis Courier.)

## D.

**D'abondant**, lxxxvi. 13, de plus, outre cela.

**D'autant que**, x. 34, autant que (Eng. *so far as*).

**Dechassés**, cxvi. 36, délogés, chassés, expulsés.—**Deschasser**, xlviii. 27.

**Deduct**, xxi. 12, divertissement (L. *deducere*).

**Dégosilloit**, lxxxiii. 35, coupait la gorge, regularly formed from the Fr. *gosillier* (fourteenth century).

" Du stomach vient et nest un pannicle qui monte par le *gosillier* ; lequel *gosillier* est dict ysophagus." (Mondeville.)

**Dejettés**, xlii. 25, méprisés.

**Demenée**, xli. 31, menée.

**Dénüer**, cxxviii. 25, priver.

**Départl**, cxvii. 20 ; cxxii. 3, partagé.—**Départoient**, lxxxiii. 39, distribuient.—**Se départirent**, xxxiv. 8, se séparèrent.—**Département**, lxxiv. 7 ; lxxv. 4, distribution.

**Déportements**, cxxxiv. 19, façons d'agir.

**Déporter** (se), xci. 6, renoncer à.

**Deschassée**, xli. 12, chassée, bannie.

**Deservices**, cxiv. 5, mauvais services. The verb *desservir* is still used :

" Le fourbe trop longtemps a gouverné mon père,  
Et *desservi* mes feux avec ceux de Valère."

(Molière.—Le Tartuffe, iii. 4.)

**Desjoincts**, xlviii. 23, disjoincts.

**Despendu**, dépensé (Marot), vii. 13 ; lxii. 12, dépensé.

**De telle furle**, lxxxix. 33 ; *de* here for *avec*. See also cxxxiv. 16, *d'une fresche nouveauté* = avec une fraîche nouveauté, x. 6, 12, 19, etc.

**Devers**, lxxxviii. 2, vers. "*Devers* a vieilli ; cependant il est si bien autorisé, qu'on pourrait sans scrupule en faire usage."—(Littré.)

**Devuyder**, lxxix. 19, vider.

**Dient**, cxiii. 9, disent. "*Die* n'est pas une forme suggérée par le besoin de la rime ; elle est aussi fréquente que *dise* chez les vieux prosateurs. Malherbe, dans ses lettres, n'en emploie pas d'autre." (Génin : *Lexique de la langue de Molière*.)—Thus again **die** = *dise*, iii. 13.



- Doigt**, x. 21; lxxvi. 35, donne, 3 *p. sing. subj. pres.* of donner.  
**Dont**, x. 28, de ce que; xli. 6, au moyen de quoi.  
**Drageoir**, cxxv. 29. "Sorte de cornet dans lequel on portait sur soi des dragées." (Littré.)  
**Droiture**, cxv. 20, justice.  
**Du depuis**, ciii. 27, depuis lors.  
**Duit**, cxv. 17, from the archaic *v. duire* attiré à, porté à, qui convient, qui plaît. The etym. is from the L. *duco*. "S'il vous duit, nous pourrons donner au public un joli volume." (Paul-Louis Courier, *Lettres*.)  
**Du tout**, xli. 39; lxi. 16; lxxxvi. 17, entièrement.

## E.

- Emmy**, li. 13, parmi.  
**Empesché**, lxxxii. 38, occupé.  
**Empistolés**, liii. 13, armés de pistolets.  
**Emprinse**, xxi. 1, entreprise. *Em* here corresponds to the L. *inter*.  
**Encharge**, xi. 13, charge.  
**Encloués**, liii. 26. "On dit d'un cheval qu'il est *encloué* quand il est blessé au pied par un clou de son fer." (Réaume.)  
**Encommancée**, c. 4, commencée.  
**Encor**, xcvi. 8, 17. The writers of the sixteenth and seventeenth centuries used indifferently *encore*, *encor*, *encore*, and *encores*. — *Encores*, xcix. 8, même. See *encore*.  
**Enflambés**, xli. 7, enflammés.  
**Enfonsans**, cvi. 38, enfonçant. In like manner Ronsard has *sep*, *garson*, *persé* = *cep*, *garçon*, *percé*.  
**Engaigne**, xviii. 31, deceit, disappointment (L. *ingenium*); hence the verb *engeigner*.  
 "Tel, comme dit Merlin, cuide *engeigner* autrui,  
 Qui souvent *s'engeigne* soi-même.  
 J'ai regret que ce mot soit trop vieux aujourd'hui;  
 Il m'a toujours semblé d'une énergie extrême."  
 (La Fontaine.—*Fables*, iv. 11.)  
**Entretienement**, lxii. 15, entretien.  
**Epargne**, cxxv. 7, le trésor royal.  
**Erreur**, *masc.*, *aucun erreur*, xlvii. 41; xciv. 28.  
**Eschelé**, xxxviii. 15, escaladé. Etym. *échelle*, a ladder.  
**Escopeterie**, lxxxiv. 2, décharge d'escopettes (It. *schiopetto*).  
**Esmotion**, cxxiii. 17, émeute.  
**Espandoient**, cxiii. 34, répandaient.  
**Espée de dague**, xlix. 29, dague.  
**Esselle**, v. 18, aisselle (Eng. arm-pit).

- Essorillé**, lxxix. 35. "Auquel on a coupé les oreilles (supplice des voleurs) ; par suite larron, voleur.
- Estre**, xxi. 33, generally used in the plural: *êtres, estres, aîtres*. "Les diverses parties d'une maison." (Littré.) *Etym.* ? L. *atrium* (?).
- Estroict**, xxiii. 11, détroit.
- Exeques**, cxix. 2, funérailles (L. *exsequiæ*).
- Exerciter**, xxxv. 8, exercer.—*Exercitez*, lxiii. 15.

## F.

- Faction**, xxvi. 20, action d'éclat.
- Facultez**, xlvi. 41, pouvoir, puissance.
- Fairoit**, cv. 7, ferait.
- Fans**, cxi. 25, faons (Eng. *fawn*).
- Fauldroit**, lxxiii. 10, 3 *pers. sing. cond. pres. of faillir*.—**Fauldront**, vii. 37 ; xviii. 24, 3 *pers. pl. future, failliront*.—**Faut**, li. 12, 3 *pers. sing. ind. pr.*—**Faille**, liii. 36, 3 *pers. sing. subj. pr.*
- Fès**, x. 2, faix, fardeau.
- Forcenant**, xxxix. 22, se conduire en forcené. The verb *forcener* is now obsolete. Note that *forsener, forsenant* are the better spelling, because *sener* is derived from *sen*=sense, reason judgment.
- Fors**, xcvi. 16, hors, excepté (L. *foris*).
- Fortune**, cxxxvii. 19, risk, hazard, chance. Hence the expressions: "Par forte fortune" (Rabelais), and "de fortune" (Ronsard) =perchance.
- Fourrageoit**, lxxv. 17, laid waste.—*Fourrager, faire du fourrage en maraude*.
- Fouyer**, lxxv. 13, foyer.

## G.

- Gard for garde**, xcvi. 18. "*Gard* ou *gart* est le subjonctif de *garder* dans l'ancien Français; il n'y a point d'e supprimé." (Littré.)
- Garson**, cxxi. 18, *Gars* being the original subst., **garson** seems preferable to *garçon*. In the *langue d'oïl*, however, the nomin. case is *gars*, and the object. case *garçon*. The corresponding forms in Provençal are *gart* and *garson*.
- Grand for grande**. This is the correct spelling of the feminine, **grand** being derived from the L. *grandis*, xxi. 34 ; xlii. 9 ; cxxviii. 10, 21, 22 ; xcvi. 20.

**Griefvement**, lxvii. 25, grièvement, dangereusement, the *f* of which is now always changed into *ve* in adjectives, was retained by the sixteenth century writers. Thus Charron has *veufve*, and L'Hospital *vifve*. It was mute, however, as the following couplet shows :

“Toujours, injuste Mort, les meilleurs tu ravis,  
Trois bons princes tu mets hors du conte des vifs.”

(Baïf.)

**Guerdonnera**, xi. 8, récompensera. “The subst. *guerdon* (Low L. *widerdonum*) seems to be derived from the O. H. G. *widarlôn*.” (Dietz.)

#### H.

**Harnois**, xxxix. 40, armures.

**Hérissent**, cx. 16, for *se hérissent*.

**Heur**, xlv. 1, and *passim*, bonheur (L. *augurium*).

**Hillot**, v. 13, esclave, Eng. *helot*.

**Honestetez**, cxxxiv. 23, sentiments honorables.

**Houzé**, xiv. 13, pourvu d'une housse.

**Huis**, cix. 14, porte (L. *ostium*).

**Humeux**, xxiv. 11, buveur.

#### I, J.

**Ilz**, xcii. 12, 21, for *les*.

**Impétrant**, cxv. 24, obtenant; is still used as a law term (L. *impetrare*).

**Impertinément**, xcvi. 8, stupidly, far away from the point.

**Impiteux**, civ. 19, impitoyable.

**Inconvénient**, cxxxix. 18, malheur.

“Chloé ayant vu de loin son inconvénient...”

(Amyot, *Daphnis et Chloé*.)

**Insulées**, cxxxii. 16, entourées d'eau comme des îles.

**Insuperable**, xlii. 32, qui ne peut être surpassé.

**Interiner** for **entériner**, cxii. 21, valider certains actes.

**Iore**, cxxiv. 4, Gascon, for *je*.

**Ire**, lxvii. 5, colère (L. *ira*).

**Jà**, *adv.* xlix. 15; lv. 2, jamais.

#### L.

**Larroneau**, lxxix. 34, petit larron.

**Le corbieu**, xxiii. 9, euphemism for *le corps de Dieu*.

**Linceul**, lxxxiii. 1, means here *bed-sheets*, as it did originally. Thus, again, Régnier :

“Et les *linceuls* trop courts par les pieds tirassoit.”

(Sat. XI.)

The etym. is the L. *linteolum*, a small piece of linen.

- Lors**, lxxx. 34, alors.  
**Los**, vii. 33, louange, (L. *laus*).  
**Lou**, cxxiv. 4, *le* in Gascon.  
**Loyer**, lxxv. 34, récompense.

**M.**

- Madourrez**, xxiii. 10, fainéants.  
**Marmiteux**, xxi. 18. "Du vieux mot *marmite*, papelard, hypocrite." (Réaume.)  
**Marry**, xiv. 10 ; lxxi. 34 ; cxxiv. 30, fâché. Eng. sorry, *past part.* of the old verb *marrir* (Germ. *marrjan*).  
**Masson**, lxxv. 37, maçon.  
**Mastine**, lxxvii. 4, maîtrise.  
**Maudissons**, lxxx. 31, malédictions.  
**Maugréent**, lxxx. 34, maudissent.  
**Meshuy**, lxxv. 33 ; lxxviii. 6, aujourd'hui.  
**Meurissant**, cxv. 3, mûrissant.  
**Miches de Saint Etienne**, lxxxvi. 19. Literally: Saint-Stephen's loaves. "Des pierres, parce que Saint-Etienne fut lapidé." (Littré.) *Miche* is derived from the Flemish *micke* = wheaten bread.  
**Minute**, from *minuter*, cxiv. 28, méditer peu à peu.  
**Mitan**, xcvi. 25, milieu.  
**Molue**, lxxxv. 30, morue.  
**Montée**, cxxiv. 15 ; cxxxix. 1, escalier.

**N.**

- Naufz**, xxiii. 42 (L. *navis*), navires. We find in Old French both *nau* and *nauf*.  
**Navré**, xii. 13, blessé, from the Old German *nabager*.— **Se navrer**, xxxix. 21.  
**N'en...**, xli. 16, ni en.

**O.**

- Occasion**, cviii. 4 (used in the masc.), *cet occasion*.  
**Octroyer, octroi, octrolant**, xlvii. 22. Eng. *to grant, grant, granting*; L. *auctoricare*, derived from *auctorare*.  
**Œuvre**, masc., *passim*. Thus again:  
 "Le plus bel œuvre que nature  
 Feit onc en matière de chats. (Du Bellay.)  
**Onquel**, xxiv. 17. "*Auquel* est parfois remplacé par *onquel*, de même que l'article *au* est remplacé par la forme assourdie *on* 'L'on le tenoit *on* berceau,' dit Rabelais." (Brachet.)

**Oppugnerez**, xxiii. 16, saisissez.

**Ores**, xxxv. 11, maintenant (L. *ad horam*).

**Ouïr**, also **Ouyr**, to hear (L. *audire*), lxx. 8 ; lxxvii., *passim*.—*J'oy*, cix. 11, 1 p. *sing. ind. pr.*—*Oient*, lxx. 14, 3 p. *pl. ind. pr.*—*Oirez*, cxxxiii. 16, 2 p. *pl. future*.

**P.**

**Papegaut**, lxxxiii. 16, ancien nom du perroquet. "Oiseau de bois on de carton qu'on met au bout d'une perche pour servir de but à ceux qui disputent les prix du tir." (Littré.) Comp. the Eng. *popinjay*.

**Par après**, lv. 11, après, ensuite.

**Paravant**, xcii. 27 ; cxix. 6, auparavant.

**Parement**, lxxv. 39, ornement.

**Partant**, xlix. 37 ; l. 17 ; cxxx. 6, conséquemment.

**Parti**, cxvii. 19, partage.—**Partirez**, xxii. 18, diviserez.

**Partons**, xxi. 15, distribuons (L. *partiri*).

**Passaige**, xc. 12. See *compaignons*.

**Penser**, lxi. 15 ; lxxxi. 21 ; lxxxiv. 9, panser. Note that both verbs are derived from the Sp. *pensar* (L. *pensare*), to think about, examine ; then, take care of, dress, groom.

**Pestilent**, lxxxv. 26, pestilentiel, empoisonné.

**Pippées**, lxxviii. 23, déceptions. "Pippée, sorte de chasse aux oiseaux que l'on effraie en imitant le cri de la chouette." (Réaume.)—*Piper*, tromper, *Pipent*, cxxii. 5, trompent.

**Piqué** (des deux), cv. 14.

**Pistolle**, cix. 26, pistolet.—**Pistoles**, lxxxiii. 24.

**Pitoyable**, cxxxix. 18, déplorable, qui excite la pitié.

"Il jure donc par vous, ô pitoyable reste!"  
(Corneille, *Pompée*, vi.)

**Plaisamment**, cxxxiii. 2, agréablement.

**Plegeront** vii. 36, cautionneront.

**Poindre**, xxxvi. 38, piquer (L. *pungere*), *poingt*, 3 p. *s. ind. pr.*

**Poisent**, cxxviii. 23, pèsent.

**Poison**, lxxxii. 1, *poison* was always feminine formerly, agreeably with the etym. Thus again: "*La contre-poison doit estre plus forte que la poison, à fin qu'elle domine.*" (Paré.)

**Poix**, lxxxv. 31, pois.

**Porreaux**, lxxxv. 36 ; another correct form is *poireaux*, Eng. leeks.

**Pour**, xci. 30 ; xcii. 14 ; cv. 14 ; cxix. 20 ; cxxiv. 24, à cause de.

**Pourchas**, lxxii. 37, poursuite.—**Pourchassions**, xliii. 21.

**Poux**, *subst. masc.*, vii. 1 ; cvi. 10, pouls.

**Premier que**, cxvi. 29, avant de.—**Premier**, vii. 25, premièrement.

**Prins**, vi. 4 (L. *prehensus*), pris.

**Prou**, lv. 5 ; cxvi. 5. (L. *probe* ; Ital. *pro.*) — “ Les intérêts de Mazarin, qui veut gagner *peu ou prou*.” (Guy Patin, *Lettres*.)

**Provide**, xc. 6, provident, archaism ; used, however, in Switzerland, in official documents as late as the year 1712. See Littré.

**Publiq**, cxiii. 15, public.

**Pygne**, xxv. 15, peigne.

### Q.

**Quand et**, lxiii. 6, en même temps que.

**Quand et quand, quant et quant**, xc. 5 ; cxxxix. 14, de suite, en même temps.

**Quar**, ii. 18, car.

**Quia** (à), vii. 3. “ *Etre à quia* représente la situation de celui à qui dans la controverse on pose une question *cur* ou *quare*, et qui répond *quia*, parce que, sans pouvoir aller plus loin.” (Littré).

**Quincailleurs**, cxxxviii. 24, we now say *quincailleurs* ; *clincailleurs* is better (from the Fr. *clinqnant*).

### R.

**Raffraischir**, lxxxix. 6, is used now as a pronominal verb.

**Ramentoivent**, cxiv. 6, *ramentevoir*, rappeler, remémorer. “ Ce mot admirable indiquait la nuance vague d'un souvenir éloigné.” (Ph. Chasles.)

**Rang** (de), cxii. 2, régulièrement.

**Reboucher**, xxxvi. 21, fausser, émousser. This verb is now obsolete, but we find it used by J. J. Rousseau :

“ Son corps sera la cuirasse qui *rebouchera* tous les traits.”

**Récompensé**, xcii. 39, compensé.

**Recru**, lxxxix. 29, overdone with fatigue ; *recreu*, past part. of the old verb *recroire*, = *se remettre*, *se rendre*, and, consequently, to be weary, dispirited.

**Regnard**, lxxxiii. 5, renard. “ *Gn latin au milieu des mots* laissa tomber le *g* à l'origine du français... les latinistes rétablirent le *g*, d'où *cognois*, *recogneus*, *regnard*, mots dans lesquels le *g* était muet.” (Brachet.)

**Reistre** or **Reithre**, lxxxix. 18 ; cix. 1, a mounted soldier ; word introduced in the sixteenth century, from the G. *reiter*, Eng. *rider*.

**Remémorent**, cxxvii. 20, remettant en mémoire. The old verb *remembrer* was alone used as late as the fourteenth century. “ Au lieu de *se remémorer*, nos romans disoient *se remembrer*.”

(H. Estienne.)

**Remparer**, lxxxii. 32, 38, etc., fortified.

**Renchons**, Picard for *rançon*, xviii. 8.

- Repris**, xliii. 21, repris. See *prins*.  
**Reproche**, fem., xliii. 2.  
**Retraict**, cx. 10, retiré.  
**Revancher**, cxxvii. 37, prendre sa revanche (en bonne part).  
**Route**, or better, **roupte**, cxxxvi. 15 (L. [*via*] *rupta*) = *déroute*.  
**Ruberberatif**, xcvi. 21, rébarbatif.

## S.

- Sabuleusë**, xxiv. 24. "La mer de Norwège, le *Pontus sabulosus* des anciens, parcequ'elle est couverte de bancs de sable." (Brachet.)  
**Saillies**, lxxx. 18 ; lxxxviii. 4, sorties. "Et les invitèrent à faire une *saillie* avec eux." (Amyot.)  
**Saulez**, lxxx. 39, rassasiés.  
**Se palstront**, cxvii. 13, païtront.  
**Sereine**, xxxviii. 4, sirène.  
**Serénez**, cviii. 5, rasserenez.  
**Serpentaux**, cxvii. 14, petits serpents.  
**Si** = certes, viii. 13 ; = ainsi, ix. 17 ; lxxvi. 21 ; = cependant, xiii. 28 ; xxxiii. 25 ; xlvi. 2 ; = toutefois, lxxx. 2 ; lxxxix. 40 ; xcvi. 6. — *Si que* = de telle sorte que, cxi. 26. — *Si est-ce* = ainsi est-ce, lxxv. 15 ; = toutefois, xciv. 5.  
**Sortir**, L. *sortiri*, partager, puis sortir ; comme *partiri*, qui signifie à la fois partir et partager. (Brachet.)  
**Soubzriant**, x. 10, souriant.  
**Soudars**, xvii. 5, soldat. The word *soudard*, or *soudart*, is now used as a term of contempt. "Après cela, ne vous figurez pas que je sois un *soudard* sans âme, comme vous paraissez le croire." (Charles de Bernard.)  
**Soufaveurs**, lxxix. 27, under favours.  
**Soupparent**, xxi. 9, for *soupèrent*. "A la troisième personne du pluriel du passé défini on trouve quelques formes en *arent*, au lieu de *èrent*, qui sont dus à une influence dialectale. Cet *arent* est un débris de l'ancienne conjugaison du dialecte Bourguignon." (Brachet.)  
**Souspeçon**, xliii. 14, femin., la moindre *souspeçon* (suspçon).  
**Spelunque**, lv. 27, caverne (L. *spelunca*).  
**Subit**, for *subitement*, lxxxii. 28. "Le seizième siècle," says M. Brachet, "employait plus fréquemment que la langue moderne les adjectifs comme adverbes." See above, *premier que*.  
**Suffisance**, lxxv. 19 ; lxxvi. 31, capacité intellectuelle.  
**Suraagés**, cxvi. 39, très âgés.

**Sus**, xxiv. 14. "Au xvi<sup>e</sup> siècle, *sus* remplace ordinairement la forme moderne *sur*." (Brachet.)

**Suschetans**, lix. 19, chuchotant. The verb was formerly spelt *chucheter*.

**T.**

**Tant**, li. 9, si longtemps.

**Tiensisse**, xiii. 8, tinsse.

**Traficque**, lxxvi. 6, *femin*.

**Transfreté**, xxiii. 36, traversé, passé.

**Trefve**, cxiv. 38, trève.

**Treuvent**, xxi. 34, for *trouvent*. In like manner *desceuvre* for *découvre*, xxi. 40.—*Treuve*, lxiv. 34.

**Triangle**, lxxxiv. 1, triangulaire. This use of the word as an adjective is found also in Rabelais and other writers of the sixteenth century.

**Trop mieux**, xlvi. 15; xlvii. 2, mieux.

**U.**

**Ung**, un, *passim*. "Vers le quinzième siècle, les latinistes rétablirent dans l'orthographe le *g* final qui avait disparu, et cette lettre morte reparut d'abord dans les mots qui l'avaient en Latin (tels que *desseing*), puis cette orthographe fut étendue à tous les mots terminés par *n* simple, et finit par être prise pour un simple signe destiné à exprimer le *n* nasal (d'où l'orthographe bizarre : *ung* pour *un*) ; cette orthographe disparut au dix-septième siècle, mais elle a persisté dans *seing*, *poing*, *coing*." (Brachet.)

**V.**

**Vaxiller**, xcvi. 9, vaciller.

**Veloux**, ix. 36, velours (L. *villosus*).

**Vent**, c. 10, bruit.

**Vergongneux**, xlvi. 16, honteux, from *vergogne* (L. *verecundia*).

**Vesquissent**, xlix. 38. Even as late as the seventeenth century the forms *vécus*, *véquis* were indifferently used. Thus we find in Pascal: "Il a fallu que la vérité soit venue, afin que l'homme ne *véquît* plus en soi-même."

**Vid**, cvi. 35, vit (L. *vid-it*).

**Violentement**, xli. 22, violemment.

**Voir**, xxiii. 34, *voyrons*, for *verrons*.

**Voire**, *passim*, même, vraiment (L. *verè*).

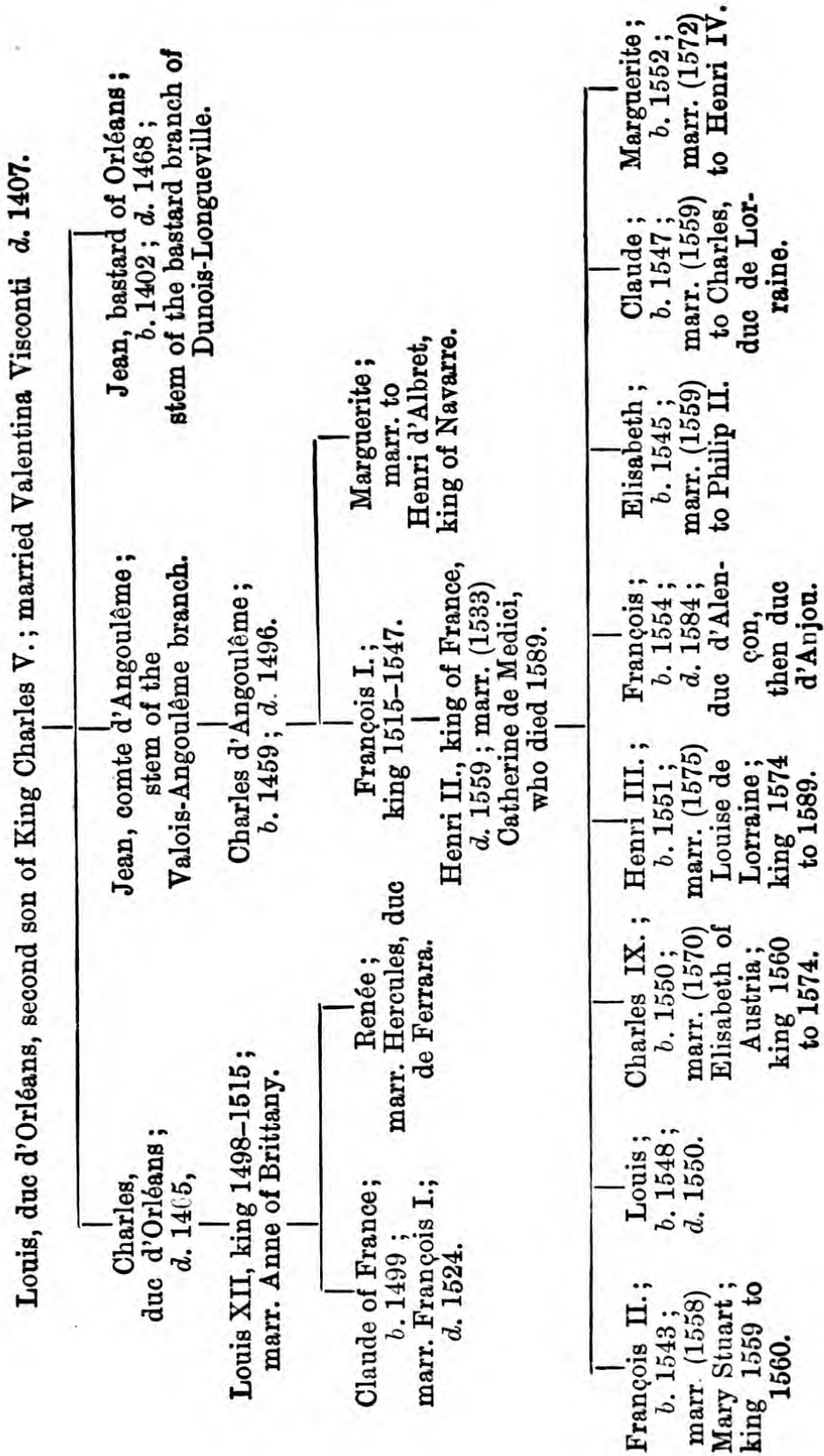
**Voulsist**, (qu'il), xi. 30, 31, qu'il voulût.

**Voyer**, xvii. 30 = les mettre dans la (bonne) voie.



TABLE I.

## GENEALOGICAL TREE OF THE VALOIS FAMILY.



## TABLE II.

GENEALOGICAL TREE OF THE BOURBON FAMILY, TO THE DEATH OF HENRY IV.

Louis IX. king of France; *b.* 1215; king, 1226; marr. (1234) Marguerite de Provence, *d.* 1270.

Robert, comte de Clermont (fourth son), married Beatrix, heiress of Bourbon; *d.* 1317.

Louis I., duc de Bourbon; *d.* 1341.

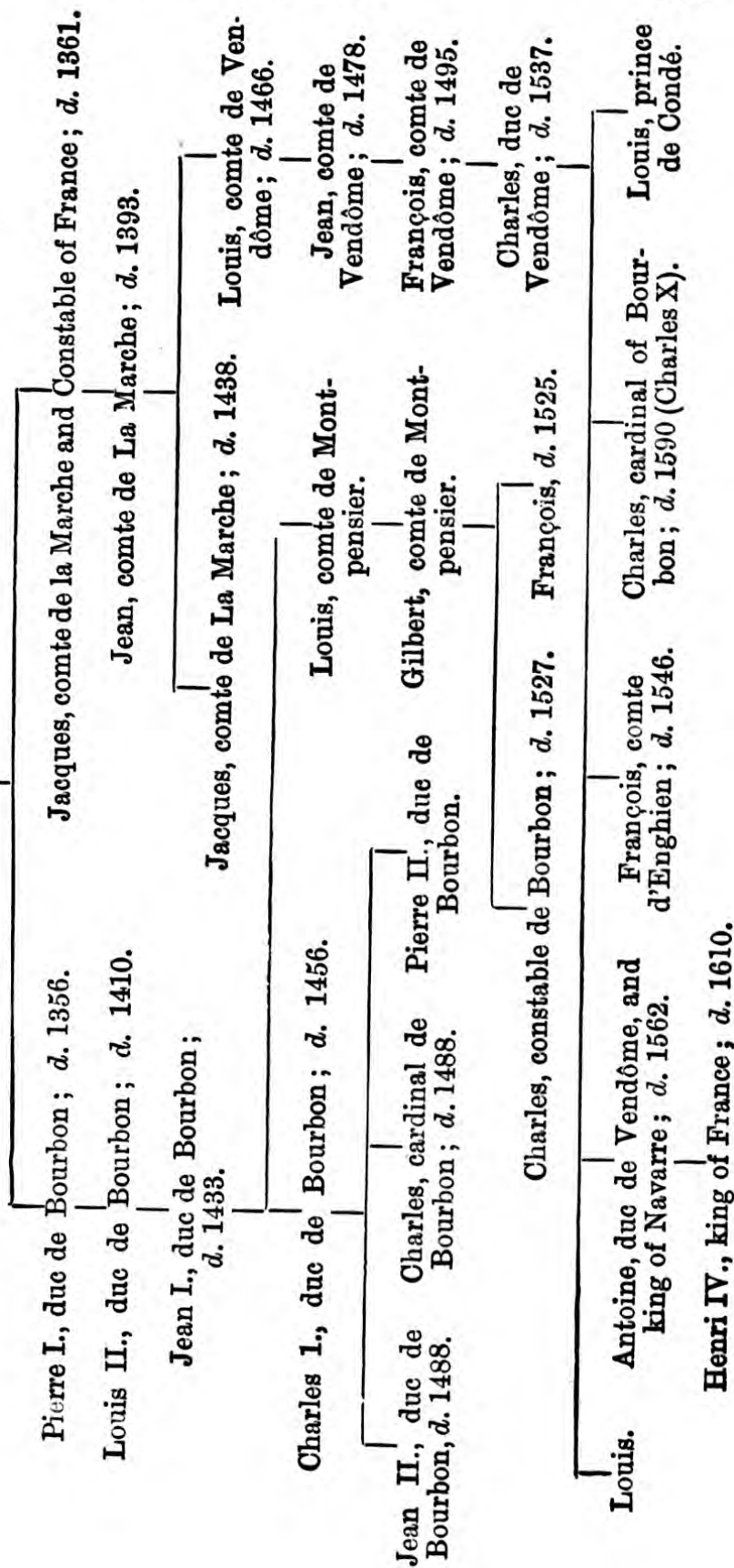
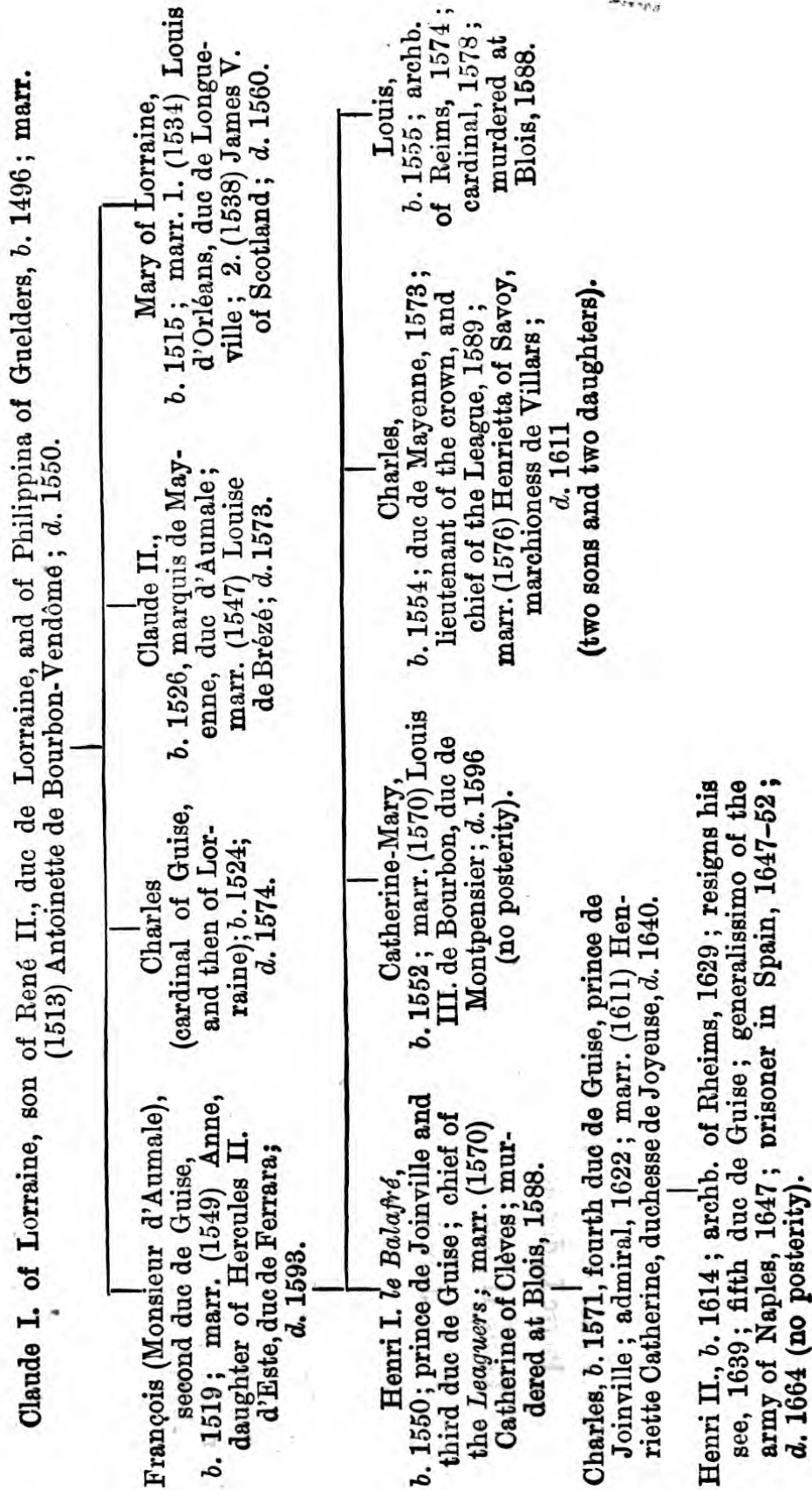
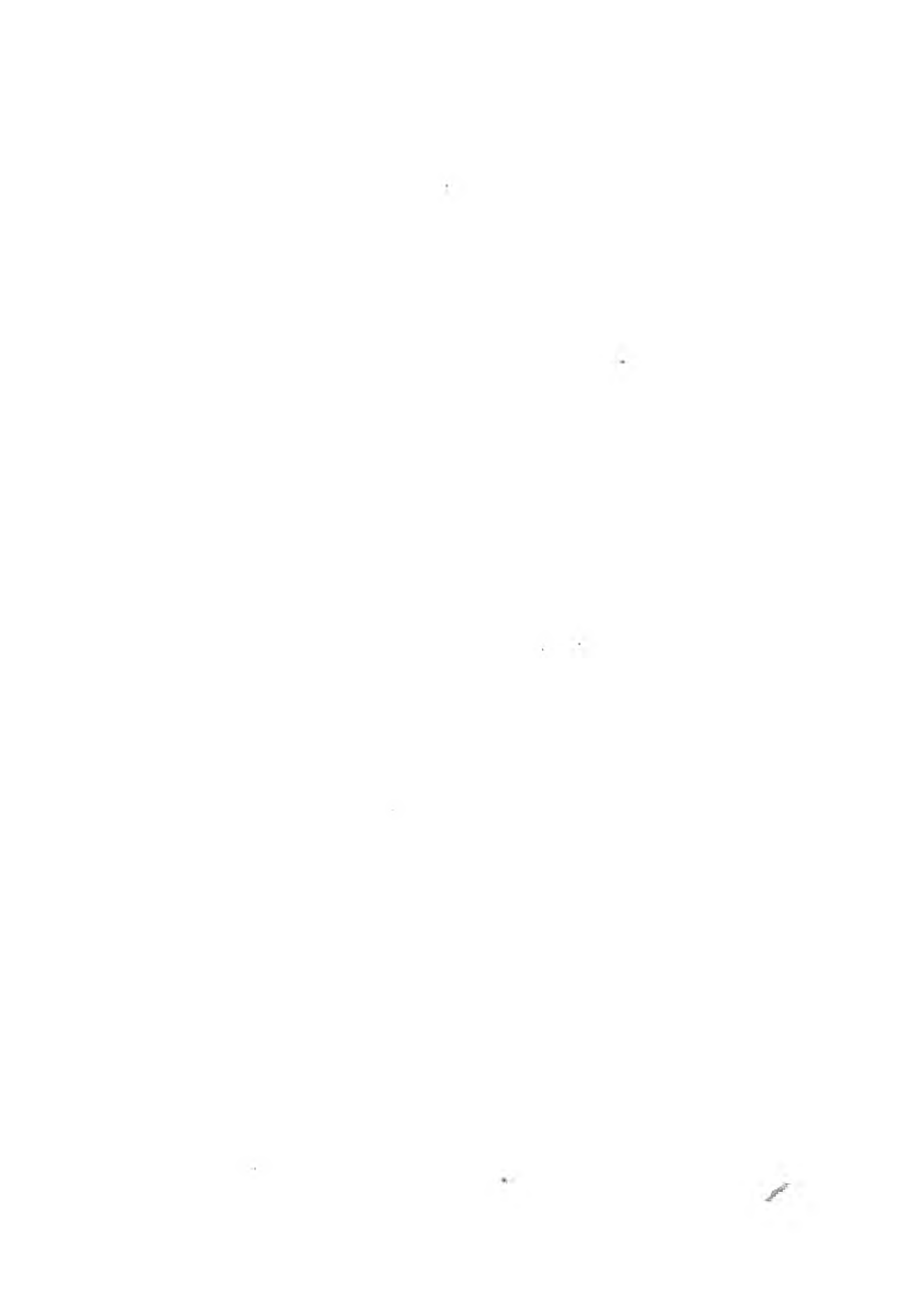
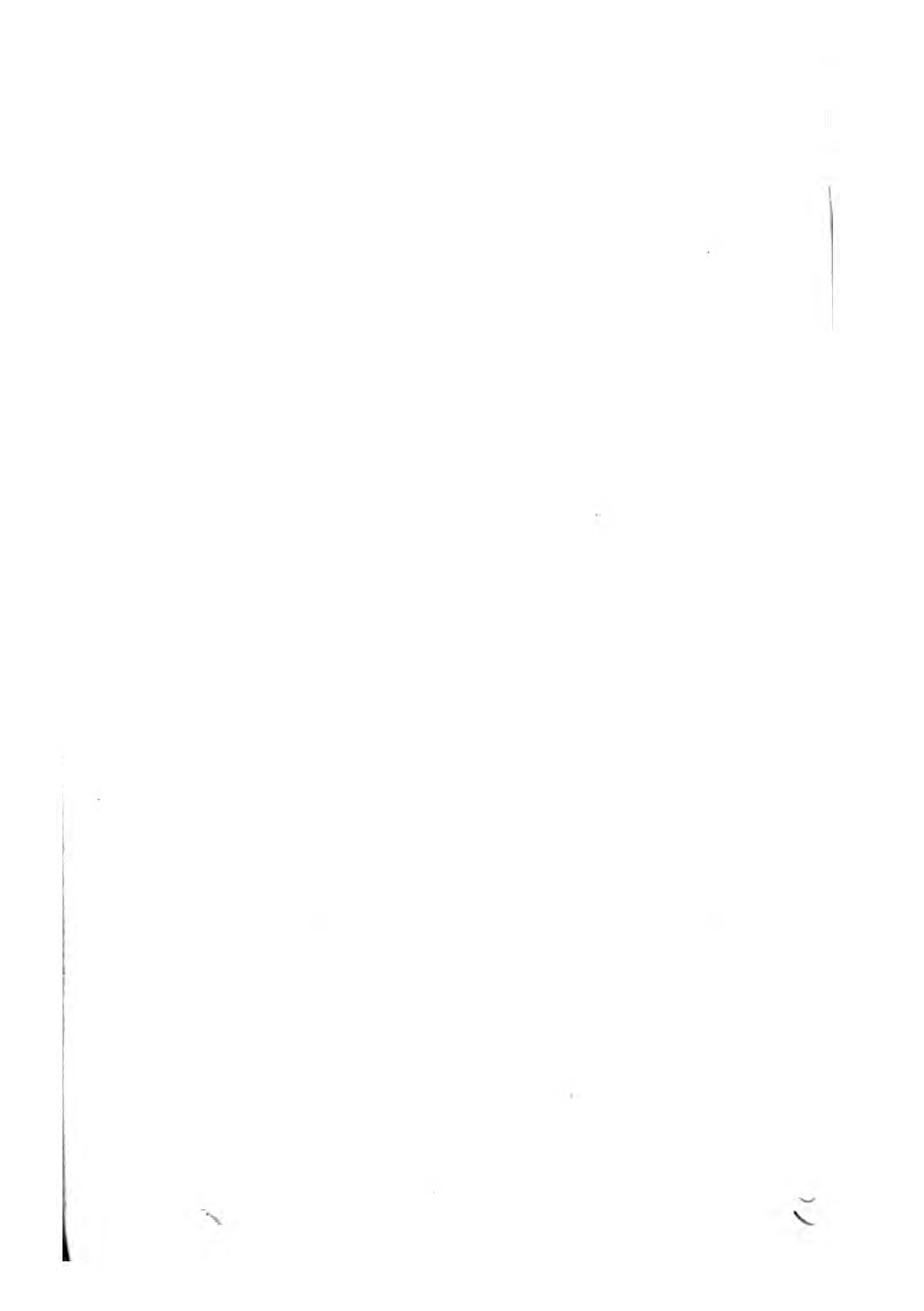


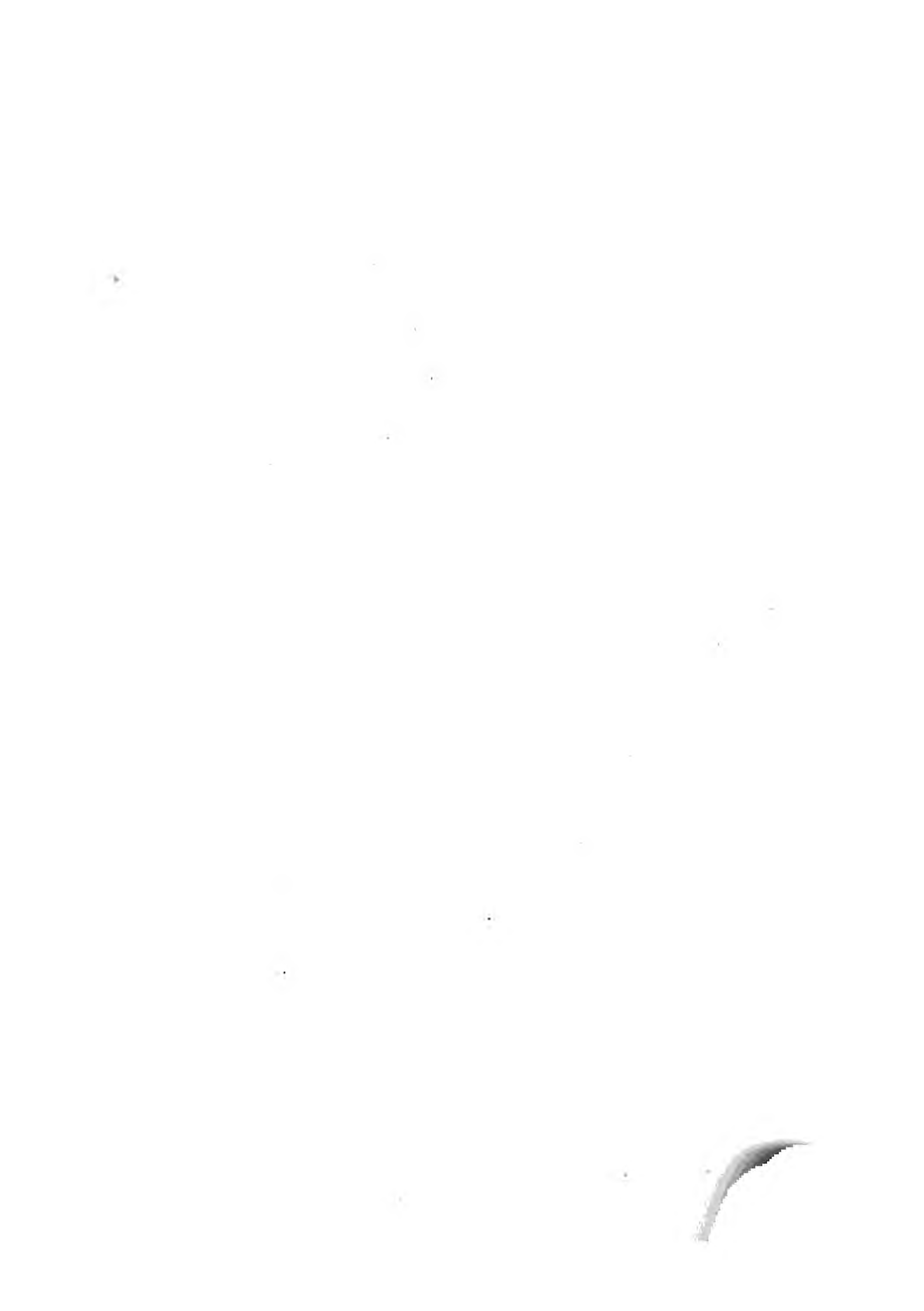
TABLE III.

## GENEALOGICAL TREE OF THE GUISE FAMILY.













10  
11  
12

